



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

Lundi 24 juin 2013 à 15h00

PROCES VERBAL

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX	1
Désignation du secrétaire de séance. PROCES-VERBAL DU 27 Mai 2013	2
MONSIEUR LE MAIRE	9
Mise en place d'un service de voitures électriques en libre service. Communication du Maire - demande d'avis du Conseil municipal.	10
DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN	23
D-2013/335	24
Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2012. Approbation.	
D-2013/336	141
Compte de Gestion du Receveur des finances pour l'exercice 2012. Avis	
D-2013/337	143
Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Gestion en AP/CP dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.	
D-2013/338	146
Budget de l'exercice 2013. Décision Modificative n°1	
D-2013/339	160
Règlement financier de la Ville de Bordeaux. Information.	

D-2013/340	194
Terrain avenue de Labarde/ 91 rue Jean Vaquier. Cession à la SAEML REGAZ Bordeaux, avenant n° 12 à la convention d'exploitation. Décision. Autorisation.	
D-2013/341	202
Terrain rue du Petit Cardinal cession à Aquitanis. Décision. Autorisation.	
D-2013/342	207
Terrain situé rue Saint Nicolas, bail emphytéotique administratif au profit de l'association Le Pain de l'Amitié. Décision. Autorisation.	
D-2013/343	211
Emprise quai de Queyries SCI ED convention financière entre la Ville de Bordeaux et la Société ED. Autorisation. Signature	
D-2013/344	220
Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2013. Attribution.	
D-2013/345	230
Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de subventions	
DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON	244
D-2013/346	245
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions. Adoption. Autorisation	
D-2013/347	247
Diversité. Attribution d'aides en faveur des associations. Adoption. Autorisation.	
D-2013/348	249
Association Maison des Basques. Réaménagement des locaux. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Approbation. Autorisation. Signature.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID	257
D-2013/349	258
Dénominations de voies	
D-2013/350	264
Convention entre la Ville de Bordeaux et le CROUS de Bordeaux Aquitaine.	
DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET	271
D-2013/351	272
Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités d'accueils périscolaires et de loisirs de l'année 2012. Autorisation. Décision	

D-2013/352	274
Attribution d'aides en faveur de la jeunesse. Avenant aux conventions 2013. Adoption. Autorisation. Signature.	
D-2013/353	280
Versement des subventions aux associations exerçant une activité de gestion et d'animation de ludothèques destinées à l'enfance et à la famille.	
D-2013/354	286
Versement d'une subvention pour la mise en place d'heures d'accueil sur des horaires atypiques dans l'établissement d'accueil Les Petites Pousses du Lac pour des parents exerçant une activité en horaires décalés.	
D-2013/355	293
Dotation spéciale pour les logements des instituteurs. Reversement partiel à la CUB. Autorisation.	
D-2013/356	294
Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.	
D-2013/357	298
Ecoles primaires. Transports en commun pédagogiques. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Stéphan DELAUX	300
D-2013/358	301
Réalisation de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux. Demandes de subventions. Autorisation	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	306
D-2013/359	307
Convention de coopération avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)	
D-2013/360	313
Convention de pôle associé documentaire régional Aquitaine avec la BnF	
D-2013/361	323
Réseau de lecture publique de Bordeaux. Demandes de subventions à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. Autorisation.	
D-2013/362	325
Coopération Région d'Aquitaine - Land de Hesse - Emilie - Romagne et Wielkopolska. Appel à projet 2013. Demande de subvention. Signature. Encaissement.	

D-2013/363	343
Grand Théâtre de Bordeaux. Sécurisation de la Cage de scène. Subvention d'investissement au bénéfice de la Régie Personnalisée de l'Opéra. Autorisation	
D-2013/364	346
Base sous-marine. Exposition photographique de l'artiste Sabine Weiss. Convention. Signature. Autorisation	
D-2013/365	351
CAPC musée d'art contemporain. Partenariats autour des expositions et des événements culturels du CAPC. Titre de recette. Convention. Signature. Autorisation	
D-2013/366	361
Vente exceptionnelle à prix réduit de catalogues et revues d'exposition. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Véronique FAYET	364
D-2013/367	365
Pôle Seniors. Attribution d'aides en faveur des associations.	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA	367
D-2013/368	368
Equipements sportifs et salles municipales. Modification des tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation	
D-2013/369	386
Animations estivales Plage du Lac. Année 2013.	
DELEGATION DE Monsieur Josy REIFFERS	394
D-2013/370	395
Création d'une Fondation reconnue d'utilité publique. Cité des Civilisations du Vin. Autorisation. Décision.	
D-2013/371	410
Convention annuelle 2013 entre la Ville de Bordeaux et l'Association Cap Sciences. Autorisation. Signature	
DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON	422
D-2013/372	423
Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation.	
D-2013/373	426
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SEM Incité 64, rue Paul Louis Lande. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	

D-2013/374	427
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SEM Incité. 11-17, rue Saint James. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/375	428
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM MESOLIA HABITAT. ZAC La berge du Lac. Îlot A2-5. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.	
D-2013/376	429
Aliénation par la SA d'HLM COLIGNY de la résidence 'le Village de Babylone'. Accord de la commune. Autorisation.	
D-2013/377	430
PNRQAD - BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK	434
D-2013/378	435
Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Bordeaux et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).Attribution d'une subvention. Approbation	
D-2013/379	448
Aménagement du Parc Pinçon à la Benauge. Demande de subvention. Autorisation	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON	454
D-2013/380	455
Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées par les associations de commerçants et d'artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.	
DELEGATION de Monsieur Jean-Charles PALAU	457
D-2013/381	458
Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2013. Décision. Autorisation.	
D-2013/382	466
Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.	
D-2013/383	468
Proposition de transformation et suppression de postes. Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux. Décision. Autorisation.	

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI présentée par Madame Elizabeth TOUTON	472
D-2013/384	473
PNRQAD. Bordeaux [Re]Centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE	476
D-2013/385	477
Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation	
D-2013/386	479
Restructuration partielle de l'école élémentaire Paul Lapie. Signature des marchés.	
D-2013/387	481
Réfection de la couverture du groupe scolaire Saint-Bruno. Signature du marché.	
D-2013/388	482
Travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Pins Francs. Signature des marchés.	
D-2013/389	483
Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas. Reconstruction. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre M110244. Autorisation	
D-2013/390	485
Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas. Reconstruction. Avenant au marché de travaux 2012-363. Autorisation	
D-2013/391	488
Portes et portails automatiques. Maintenance. Avenant au marché de travaux M 090544. Autorisation	
D-2013/392	490
Logiciel informatique de gestion de prêt de matériel aux associations. Avenant au marché M100230. Autorisation.	
D-2013/393	492
Maintenance et Evolution du progiciel CARTADS CS et des logiciels associés. Signature du Marché.	
D-2013/394	493
Magasin mutualisé municipal. Site de Schinazi. Aménagement des locaux existants. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation	

D-2013/395	497
Parc aux Angéliques. Tranche Conditionnelle 3. Demande de décalage de l'affermissement. Avenants aux marchés M100240, M100241 et M100242. Autorisation	
D-2013/396	498
Fourniture de laveuse basse pression sur chassis d'une capacité minimum de 5000 litres ainsi que les pièces détachées associées. Signature du marché.	
D-2013/397	499
Fourniture d'une laveuse compacte haute pression eau chaude de 1000 litres minimum de capacité.	
D-2013/398	500
Fourniture d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts de la ville de Bordeaux. Signature du marché.	
D-2013/399	501
Salle des Fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du jury. Autorisation	
D-2013/400	502
Prestations de transport en autocar pour la Mairie de Bordeaux. Signature des marchés.	
D-2013/401	504
Acquisition de matériels de type LUDEC ou équivalent pour l'éclairage public. Signature du marché.	
D-2013/402	505
Transfert des marchés détenus par les sociétés EVENON et AUDIOMASTER. Avenants. Autorisation	
D-2013/403	506
Transfert des marchés détenus par la société OCE FRANCE. Avenants. Autorisation	
MONSIEUR LE MAIRE	507
Motion relative aux grands projets ferroviaires du Sud-Ouest	508

**LA SEANCE EST OUVERTE à
15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX**

Présidence de Mr Hugues Martin de 15h45 à 16h45-Mr le Maire quitte la séance de 16h10 à 16h45.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M. Dominique Ducassou (présent jusqu'à 17h00)

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Maxime SIBE, Madame Chafika SAILOUD, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2013

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues je vous demande de bien vouloir vous asseoir. Nous allons commencer notre séance. Il est 15 heures.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Musa Hadid qui est le Maire de Ramallah élu le 20 octobre de l'année dernière, ainsi qu'à sa délégation. Monsieur le Maire de Ramallah est à Bordeaux dans le cadre du jumelage qui unit nos deux villes. Nous préparons à l'occasion de ce déplacement le renouvellement de l'accord de coopération entre Bordeaux et Ramallah pour les trois prochaines années.

Je voudrais donc lui souhaiter la plus chaleureuse bienvenue.
(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je voudrais ensuite remercier l'ensemble des services de la Ville : les services techniques, la police municipale, les services des parcs et jardins, le service des sports et tous les autres que je ne cite pas, pour leur grande efficacité et leur grande disponibilité à l'occasion des manifestations qui les ont mobilisés au cours des derniers mois :

La Fête du Fleuve et la Solitaire du Figaro - au passage je salue la victoire de Yann Eliès qui est arrivé en vainqueur de cette course à Dieppe - mais aussi pour la traversée de la Garonne à la nage, pour la Fête de la Musique qui s'est passée là aussi dans de très bonnes conditions vendredi dernier, et puis cette semaine Les Participiales. Nos services font preuve d'un professionnalisme que tous leurs partenaires s'emploient à reconnaître. Donc je voudrais leur adresser les félicitations non seulement du Maire, mais j'en suis sûr aussi du Conseil Municipal.

Je voudrais avant de commencer l'ordre du jour vous proposer une motion qui va vous être distribuée à l'instant, relative aux grands projets ferroviaires du Sud-Ouest. Je crois qu'il n'est pas besoin de rappeler devant vous la genèse de ces projets.

L'Etat s'est engagé en 2005 à réaliser dans la foulée la construction de la Ligne à Grande Vitesse entre Tours et Bordeaux deux branches de lignes à grande vitesse qui définissent le GPSO, c'est-à-dire la ligne Bordeaux-Toulouse et la ligne Bordeaux-Hendaye, de front et en continuité de la ligne Sud Europe Atlantique qui sera mise en service à l'été 2017.

Je crois qu'il n'est pas utile de souligner l'importance stratégique que revêt la construction de ces trois lignes pour l'attractivité économique de notre grande région. C'est ce qui a d'ailleurs conduit les principaux responsables à cosigner le 23 mai dernier une lettre adressée à M. Jean-Marc Ayrault. Cette lettre était cosignée par le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, par le Président du Conseil Général de la Gironde, par le Président du Conseil Général des Landes, par le Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, par le Maire de Bayonne, par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et par le Maire de Bordeaux.

Dans cette lettre nous demandions à l'Etat de tenir les engagements et le calendrier prévu.

Or, tout récemment un rapport a été remis au Ministre des Transports, le rapport de la Commission Mobilité 21, et des éléments parus dans la presse laissent à penser que la réalisation de la ligne Bordeaux-Espagne serait reportée à un horizon postérieur à 2030. Ceci a suscité beaucoup d'émotion dans nos collectivités.

Dans sa séance plénière du lundi 24 juin, c'est-à-dire d'aujourd'hui, le Conseil Régional a d'ailleurs adopté une motion qui correspond exactement à ce que je vous propose aujourd'hui. Donc vous avez sur votre table cette motion, qui est courte, qui fait une page. J'y ai joint en annexe la copie de la lettre du 23 mai dernier cosignée par les responsables régionaux dont j'ai fait état il y a un instant.

Je vous laisse peut-être consulter cette motion avant que nous puissions ouvrir le débat à ce sujet, à moins que vous ne souhaitiez rebondir tout de suite.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous donnez sur table une motion avec la copie de la lettre que vous adressez au Premier Ministre concernant effectivement un projet d'importance pour notre Région et notre Ville qui est le grand projet ferroviaire du Sud-Ouest. Je vous annonce que notre groupe ne va pas participer au vote pour deux raisons.

La première raison c'est le fait d'avoir des documents de cette importance sur table. Dans d'autres collectivités les choses se passent un peu différemment.

La deuxième raison c'est que, vous le savez, je n'ai pas participé à la réunion des présidents de groupes ce matin où il aurait pu être question de cette motion, d'avoir le temps de l'examiner et d'en parler collectivement. Si je n'ai pas participé à cette réunion de groupes, Monsieur le Maire, c'est essentiellement par le fait que je trouve déplorable, dommage en tout cas – excusez le mot déplorable qui est un peu fort - que vous n'appliquez pas l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal qui stipule que le maire réunit les présidents de groupes régulièrement constitués pour l'organisation des débats.

Pour ces raisons veuillez enregistrer notre non participation à ce vote.

M. LE MAIRE. -

Eh bien ce sont de fort mauvaises raisons, M. MAURIN.

D'abord il est de tradition que dans des questions d'actualité les motions soient déposées en séance. C'est le cas à la CUB très fréquemment. Ça a dû être le cas je pense ce matin à la Région - je parle sous le contrôle de M. DUCASSOU - il n'y a pas eu de communication préalable. Donc c'est une mauvaise querelle bien entendu, d'autant que c'est un dossier parfaitement connu et un texte parfaitement lisible en 5 minutes.

Quant à la réunion des présidents de groupes, j'ai expliqué pourquoi je ne la présiderai plus désormais. Et l'attitude du président du groupe socialiste qui a imposé à nos services un véritable harcèlement administratif en demandant la communication de milliers de mandats sur le compte administratif, n'est pas de nature à me faire changer d'avis.

Le règlement intérieur prévoit que le maire préside la réunion des présidents de groupe, et comme il est de tradition, le maire peut naturellement demander à son adjoint de présider ces réunions, ce qu'a fait M. Hugues MARTIN et ce qu'il continuera à faire s'il le veut bien.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, une intervention qui ira dans le même sens que celle que vient de développer notre collègue Vincent MAURIN.

D'abord le sujet de la grande vitesse est un sujet important. Certes, nous avons les uns et les autres nos positions là-dessus, mais vous nous proposez une motion que je qualifierai de grande vitesse aussi qui consisterait à approuver ou à désapprouver dans l'urgence une motion qui repose sur des problèmes que nous souhaiterions avoir le temps discuter entre nous. Vous nous la remettez au dernier moment. Je ne vais pas prendre position au nom de mon groupe. Je suis le seul représentant de ce groupe. Voyez quel serait le sens d'une position que j'adopterais au niveau d'un groupe dont je suis pour le moment, en ce début de séance, le seul représentant.

Donc la méthode de travail ne paraît pas être une bonne méthode de travail. Si vous voulez que nous discutons sérieusement de la LGV, et le sujet le mérite, Monsieur le Maire donnez-nous les moyens de répondre à votre motion et les moyens d'explicitier ici la position qui est la nôtre sur ce sujet extrêmement préoccupant. C'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque : j'ai adopté la même position que notre collègue MAURIN en ce qui concerne la réunion des présidents de groupes.

La réunion des présidents de groupes, elle est prévue par notre règlement intérieur. L'article 6 prévoit qu'elle a lieu avant chaque Conseil Municipal et qu'elle est présidée par le Maire de Bordeaux.

Je vous entends. Vous pouvez, comme vous le faites dans d'autres instances ou à d'autres moments, ponctuellement déléguer effectivement votre fonction de maire à votre premier adjoint, mais vous ne pouvez pas donner à cela une cause tout à fait structurelle en disant : dorénavant ça sera systématiquement M. Hugues MARTIN qui présidera cette commission. Cela nous paraît totalement contraire à l'esprit et à la lettre du règlement intérieur.

Quelle que soit la qualité des relations courtoises et aimables que nous avons pu commencer à nouer avec Hugues MARTIN, nous considérons que nous avons eu une réunion dans ce cadre-là mais nous ne souhaitons absolument pas que ce système-là soit pérenne.

Donc comme Vincent MAURIN je vous demande, Monsieur le Maire, d'appliquer l'article 6 de notre règlement intérieur et de revenir à une pratique, je dirai, républicaine des réunions de groupes.

Je vous ai d'ailleurs écrit en ce sens ce matin en vous disant :
« Nous souhaitons l'application du règlement intérieur. »

Je poursuis en disant :
« Nous souhaitons ainsi que chacun assume ses responsabilités afin que ces réunions puissent avoir lieu comme par le passé, chaque groupe faisant preuve de transparence et de loyauté concernant ses interventions lors du Conseil Municipal. »

Je pense que c'est particulièrement important pour le bon fonctionnement de notre Conseil Municipal.

Là, nous avons aujourd'hui avec cette motion une illustration. Je pense que dans le cadre précisément de cette transparence et de cette loyauté, ce matin vous nous auriez remis normalement cette motion. Nous aurions eu l'occasion d'en discuter, même rapidement, à l'intérieur de notre groupe. Cela n'a pas été le cas pour des raisons qui vous incombent totalement. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote de cette motion.

M. LE MAIRE. -

Merci.

J'ai salué tout à l'heure une personnalité importante qui participe à nos débats, Monsieur le Maire de Ramallah. Je voudrais saluer aussi Monsieur le Député de Bordeaux et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine qui nous fait le plaisir d'assister à nos débats. Nous en sommes tout à fait heureux. Je lui souhaite la bienvenue.

On peut l'applaudir, comme on a applaudi le Maire de Ramallah.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Il faut bien qu'il s'informe enfin des questions bordelaises.

M. ROUVEYRE a demandé la parole.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois points rapides.

D'abord j'apprends aujourd'hui que j'ai harcelé, dites-vous, les services pour leur avoir demandé quelques factures. Je vous rappelle simplement que c'est un droit prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est même un devoir dans une institution démocratique. Il n'y avait pas des milliers de factures, comme vous le dites, mais moins d'une centaine.

Pour ma part, et pour reprendre les propos de M. MAURIN et de M. HURMIC, je ne suis pas gêné que vous refusiez d'organiser la réunion des présidents de groupes parce que je suis là. Après tout, si je vous donne quelque vapeur il vaut mieux que vous vous en éloigniez.

Mais, c'est mon deuxième point, sur la méthode de présenter cette motion qui ne figure pas à l'ordre du jour, il faut reconnaître, parce que moi j'étais présent à la réunion des présidents de groupes, qu'elle n'a pas été soumise à cette réunion des présidents de groupes alors que vous en aviez le loisir.

Et puis vous citez la CUB tout à l'heure. Pour y siéger également, lorsqu'une motion doit être présentée elle fait préalablement l'objet d'une discussion entre les différents groupes avant de l'être. Il n'y a pas de motion déposée unilatéralement.

Donc là encore, c'est le troisième point, vous avez failli aux règles élémentaires démocratiques.

Enfin, je terminerai par là, cette motion est intéressante. Vous le savez, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux, tous trois présidés par des socialistes, sont évidemment très engagés dans ce grand projet ferroviaire. Il n'y a aujourd'hui qu'une seule institution concernée qui n'a pas mis un centime, c'est bien entendu la Ville de Bordeaux.

Il y a d'autres communes concernées par le trajet de la LGV qui ont décidé de mettre la main à la poche. Vous êtes le seul maire, alors que la Ville a quelques moyens, qui a décidé de ne pas accompagner financièrement ce projet.

Donc je trouve un peu curieux, et c'est la raison pour laquelle notre groupe ne prendra pas part au vote non plus, que vous osiez aujourd'hui faire des leçons de morale alors même que vous n'avez jamais montré votre intérêt, en tout cas financier, pour ce projet.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, deux mots simplement pour dire que si vous le souhaitez, bien évidemment je continuerai à présider avec ceux qui seront présents la réunion des présidents de groupes.

Pour ce qui concerne la motion je voudrais rappeler une seule chose c'est que dans toutes les assemblées, et Dieu sait si les membres de l'opposition les connaissent toutes, lorsqu'il y a urgence il y a des motions de ce type qui n'ont jamais posé de problèmes.

Sur un dossier de cette importance qui nécessite une union absolue, une union sacrée, j'avoue que je trouve votre position un peu inconséquente, mes chers collègues.

M. LE MAIRE. -

Merci. S'agissant du règlement intérieur, je proposerai, pour être tout à fait au clair, une modification dans laquelle il sera inscrit que le maire, ou son représentant, préside la réunion des présidents de groupes. Comme ça au moins il n'y aura plus sujet à polémique.

Pour le reste, c'est évidemment une mauvaise querelle. Je propose de suivre exactement la procédure qui est suivie à la Communauté Urbaine, c'est-à-dire de remettre le vote à la fin de la séance pour que chacun ait eu le temps de lire une motion d'une page. Et elle sera mise au vote.

C'est évidemment un mauvais procédé qui montre à quel point ici le sectarisme l'emporte sur l'intérêt général de la part des groupes de l'opposition.

Je voudrais rappeler qu'à ma connaissance il n'y a pas d'autres villes qui participent au financement de la LGV, à l'exception bien entendu des structures intercommunales. Le Maire de Bayonne a signé en tant que Président de l'Agglomération de la Côte Basque Adour et la Ville n'a aucune raison de participer dès lors que sa Communauté Urbaine participe. C'est là encore une mauvaise querelle.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, le sectarisme n'est pas toujours là où on l'attend.

Moi je ne voudrais pas intervenir sur la LGV parce que Mathieu ROUYEYRE l'a fait très bien, mais intervenir sur le débat qui a été lancé par Vincent MAURIN. Je trouve qu'il est anormal, amoral et antirépublicain de votre part de refuser d'accomplir une de vos prérogatives normales de maire qui est d'après l'article 6 tel qu'il est pour le moment, de présider la réunion des présidents de groupes, ce que vous refusez de faire sous prétexte de harcèlement des services administratifs.

On peut le prendre aussi d'une autre façon. C'est finalement un élu qui fait son travail d'élu et qui va donc rechercher tout ce qui est relatif au débat en cours aujourd'hui.

Notre groupe a désigné Mathieu ROUYEYRE pour le représenter. Je trouve injurieux pour l'ensemble des socialistes, Monsieur le Maire, et pour toute une partie de la population bordelaise qui vote pour les socialistes, que vous refusiez de présider une réunion des présidents de groupes parce qu'il y a Mathieu ROUYEYRE qui est le représentant des socialistes sur Bordeaux. Je trouve ça inadmissible. Je vous le dis.

Il est vrai peut-être que ça vous arrange parce que vous avez un emploi du temps très tendu avant un Conseil Municipal, je le sais, mais je trouve qu'il serait très correct de votre part, au lieu de modifier le règlement intérieur comme vous comptez le faire, de dire qu'effectivement vous serez dorénavant en mesure de présider cette réunion. C'est ce que j'estime. Et je me joins tout à fait à mes collègues du parti communiste et des verts. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour puisque le vote sur la motion interviendra un peu plus tard.

MONSIEUR LE MAIRE

**Mise en place d'un service de voitures
électriques en libre service. Communication du
Maire - demande d'avis du Conseil municipal.**

La promotion des mobilités alternatives est une priorité dans la gestion des déplacements à Bordeaux. Ainsi, après les transports en commun (bus et tramway), le vélo (Maison du vélo, VCUB, aménagement de pistes et bandes, stationnement) un autre mode est à développer, l'auto-partage. Le service Autocool existe déjà sur Bordeaux. Il permet, par le biais d'une adhésion, d'emprunter une voiture à une station. Ce service est plutôt destiné aux déplacements de moyenne distance. Il y a aujourd'hui 23 stations et 46 voitures disponibles sur Bordeaux et la CUB.

La Ville de Bordeaux a aujourd'hui l'opportunité de développer, conjointement avec la CUB, une autre forme d'auto-partage plus orientée sur les déplacements courts. L'entreprise Bolloré se propose d'installer sur le territoire 40 stations et 90 véhicules électriques en libre service.

Ce service permettra à tout client du service d'emprunter une voiture électrique à une station et la rendre à n'importe quelle autre station. L'accès aux véhicules en libre-service ou au service de recharge se fera par le biais d'un abonnement au service.

Chaque station sera composée de 5 places toutes équipées d'une borne de recharge électrique. Quatre places seront réservées aux véhicules en libre service, la cinquième sera accessible à tout possesseur d'une voiture électrique qui désirera effectuer une recharge. Ce service contribuera de ce fait aussi au développement des voitures électrique en créant ainsi 40 points de recharge lente.

S'agissant d'une initiative privée, il n'y aura pas de contrats à proprement parler entre la Ville et l'entreprise Bolloré, mais une gestion des autorisations par le biais d'arrêtés concernant le stationnement pour la Ville et les travaux et les mobiliers de recharge pour la CUB. Les autorisations seront données pour une période de 10 ans. Parallèlement, il est actuellement étudié le moyen de gérer les éventuelles compensations en cas de rupture unilatérale des engagements, de déplacement des stations ...

La localisation des 40 stations se fera en concertation étroite avec les Maires-Adjoints de quartier dans un calendrier très serré amenant à une mise en service début novembre 2013. Ainsi, les localisations devront être validées pour la mi-juin afin que les travaux commencent dès la rentrée prochaine.

Par ailleurs, l'activité d'auto partage est reconnue par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) pour son intérêt en matière de développement durable. Ainsi, les personnes publiques ou privées qui exercent l'activité d'auto partage peuvent demander à l'autorité organisatrice des transports l'attribution d'un label pour les véhicules automobiles affectés exclusivement à cette activité.

L'obtention de ce label permet ensuite de réserver des emplacements de stationnement sur voirie. Il est toutefois conditionné au respect, entre autre, des critères suivants : les véhicules concernés doivent être des véhicules électriques utilisés dans le cadre d'un contrat d'abonnement avec mention d'une durée, d'une date d'expiration, d'un mode de réservation des véhicules, de la tarification, de l'assurance, de la facturation et du paiement....

Enfin l'opérateur doit mettre à disposition des abonnés, un système dématérialisé pour la réservation des véhicules, la facturation et le paiement et les modalités d'identification des voitures labellisées.

La société Bolloré a donc sollicité la CUB en tant qu'autorité compétente pour l'attribution du label auto partage sur son territoire.

La procédure prévoit toutefois que la décision soit prise après avis des maires des communes concernées.

Bien que l'avis du Conseil municipal ne soit pas juridiquement obligatoire, mais compte tenu de l'importance de ce projet, votre avis est sollicité.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Monsieur Alain JUPPE

M. LE MAIRE. -

Je voudrais commencer par vous présenter le projet de mise en place d'un service de voitures électriques en libre service dans Bordeaux.

Vous savez tous les efforts que nous avons faits depuis maintenant des années pour promouvoir ce que j'appellerai les mobilités douces ou alternatives dans les déplacements dans notre ville et plus largement dans notre agglomération :

- le réseau de tramways, bien sûr,
- le réseau de bus,
- la politique en faveur du vélo qui nous a valu d'être classés comme la 4^{ème} ville la plus accueillante au vélo au monde dans un classement international récent,
- l'auto-partage avec le service Autocool qui existe déjà depuis plusieurs années dans Bordeaux.

Il y a quelques semaines maintenant M. Bolloré est venu me voir ici à la Mairie de Bordeaux pour me faire part de son intention d'implanter dans notre ville le système qu'il a développé à Paris, qui consiste donc à mettre à la disposition des habitants des voitures en auto-partage.

Je lui ai immédiatement fait savoir que la Ville était très favorable à ce projet et qu'elle aiderait à sa réalisation.

Il a ensuite, comme je le lui avais recommandé, rencontré le Président de la Communauté Urbaine qui lui a tenu le même langage. Nous en avons délibéré en bureau, et nonobstant le projet de délégation de service public qui prévoit pour l'an prochain une option avec un système de voitures en libre partage, nous avons donc collectivement décidé de donner suite à la proposition du groupe Bolloré.

Les choses ont bien avancé depuis, et donc nous sommes en mesure de proposer 40 stations et 90 véhicules électriques.

Ce système est différent de celui d'Autocool puisque d'abord il s'agit de véhicules électriques alors que dans le système Autocool c'est, pour l'instant en tout cas, des voitures classiques à moteur thermique, et c'est un système de libre service comme le VCUB, à savoir qu'on peut laisser la voiture dans une station différente de celle où on l'a empruntée.

Chaque station sera composée de 5 places, toutes équipées de recharge électrique. 4 places seront réservées aux véhicules en libre service et la 5^{ème} sera accessible à tout possesseur d'une voiture électrique qui désirerait effectuer une recharge.

Cela n'implique, je l'ai déjà dit, aucun investissement de la part de nos collectivités puisque c'est le groupe Bolloré qui engagera les frais nécessaires à l'aménagement des stations et à la pose des bornes de rechargement ou des bornes d'abonnement, ainsi que la mise en place de véhicules nécessaires.

La localisation des 40 stations se fera en concertation étroite avec les maires adjoints de quartiers. Le calendrier sera assez serré puisque nous visons une mise en service en novembre 2013.

Voilà un projet, je crois, qui est tout à fait positif et qui facilitera, je le pense, la vie quotidienne des Bordelaises et des Bordelais.

La Communauté Urbaine devrait délibérer pour attribuer le label Auto-partage sur son territoire à la société Bolloré, mais la décision sera prise après avis des maires des communes concernées. Et bien que cela ne soit pas prévu dans la procédure j'ai pensé qu'il était de bonne méthode d'en informer le Conseil Municipal, ce que je fais aujourd'hui même en lui demandant son avis.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, quelques remarques rapides qui ne vont peut-être pas tout à fait surprendre ceux qui connaissent les positions des communistes.

La première c'est sur l'aspect rayonnement de ce futur service. Vous parlez des adjoints de quartiers, mais il ne m'a pas échappé que par exemple des quartiers comme Bacalan ou le Grand Parc ne seront pas concernés par cette répartition.

Ensuite, s'est-on vraiment penché sur la question de la répartition d'usage entre le dispositif qui existe déjà baptisé Autocool, et le nouveau dispositif Bolloré ? Nous craignons que le premier, Autocool, s'efface au bénéfice du second, le second de la famille Bolloré dont on connaît l'envergure et la proximité dans le monde des puissants.

C'est dire qu'on risque de voir s'éclipser une société coopérative SCOP qui avait de bons résultats au profit d'un grand groupe qui, certes, fait des investissements importants, mais gardera en contrepartie seule la gestion de ce qui demain devrait pourtant, selon nous, devenir un service public.

Enfin l'expérience parisienne tend pour l'instant à montrer que le report modal lié aux voitures partagées est faible.

De plus, la formule « moyenne distance » qu'offre Autocool paraît plus adaptée selon nous à la vie bordelaise, notamment par rapport aux déplacements sur la côte et dans les départements voisins.

Pour toutes ces raisons nous ne soutenons pas votre initiative. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce qui nous concerne nous sommes disposés à soutenir ce type d'initiative tout en posant un certain nombre de conditions essentielles pour le fonctionnement de ce système Auto-Lib' qui se mettrait en place non pas à l'échelle de la Ville de Bordeaux, mais naturellement à l'échelle de la Communauté Urbaine.

Un certain nombre de conditions sont pour nous requises pour que cela fonctionne. Cela fait quand même un certain nombre d'années que notre groupe s'intéresse aux problèmes de la mobilité urbaine. A ce titre nous voulons vous faire un certain nombre de propositions.

D'abord nous considérons que la première clé du succès de ce système Auto-Lib' c'est qu'il soit pensé non pas dans le périmètre de la ville, quand bien même s'agit-il de la ville centre, mais qu'il soit naturellement pensé à l'échelon territorial qui lui convient, c'est-à-dire le territoire de la Communauté Urbaine. Les distances Bordeaux intra muros à notre sens sont trop courtes, ou trop peu importantes pour qu'un tel système puisse connaître un quelconque succès, et là effectivement s'il ne devait concerner qu'un petit rayon ce serait davantage un substitut à la marche à pied et au vélo qu'un substitut vraiment à l'automobile.

Donc nous insistons sur la coordination nécessaire avec tous les modes de déplacements urbains existants au niveau de la Communauté Urbaine, on veut parler bien sûr des bus, du tram, des VCUB, des vélos de la Ville de Bordeaux, également des navettes fluviales, et aussi, j'ai envie de dire surtout, avec le service qui fonctionne actuellement qui peut paraître concurrent alors qu'il ne l'est pas puisqu'il est complémentaire, c'est à-dire le système d'Autocool.

Nous souhaitons même que cette proposition soit davantage étudiée en tant que maillon dans la chaîne des déplacements communautaires, ce qui nous paraît être une dimension incontournable qui à notre sens n'est pas suffisamment rapportée dans le texte que vous nous présentez, ce d'autant plus que c'est la Communauté Urbaine qui détient la compétence transports et que la logique donc veut inévitablement que l'offre soit prévue à l'échelle de l'agglomération et en liaison avec le réseau existant aujourd'hui.

Vous me direz qu'il y a quelques villes périphériques de Bordeaux, je crois 8, qui sont un peu concernées avec une station ; naturellement nous espérons que dans les années qui viennent l'offre concernera autant la périphérie que la ville centre en ce qui concerne ce nouveau mode de déplacement urbain.

Ensuite, nous souhaiterions également que puisse être étudié un abonnement commun. Vous savez que depuis 2011 il existe une carte commune pour les abonnés de TBC et d'Autocool. On pense qu'on pourrait imaginer très rapidement un abonnement commun TBC, tram, bus, VCUB, Autocool et Auto-Lib'. Cela simplifierait la mobilité au niveau de notre agglomération.

Troisième observation. Nous souhaitons également le succès d'Auto-Lib' parce que la finalité d'Auto-Lib' c'est quand même de puiser sa clientèle non pas sur les usagers des transports en commun, non pas sur les cyclistes et non pas sur Autocool, mais essentiellement sur le trafic automobile.

Nous avons en ce sens, Monsieur le Maire, quelques craintes légitimes que Vincent MAURIN a très rapidement abordées, c'est-à-dire que ce système d'Auto-Lib' qui fonctionne actuellement c'est le système Auto-Lib' parisien. Or il se trouve qu'une étude de l'association des consommateurs CLCV a été réalisée récemment concernant l'Auto-Lib' parisien qui relève qu'Auto-Lib' apparaît plus comme un substitut aux transports en commun que comme une alternative à la voiture individuelle, contrairement à ce qu'espéraient la Ville de Bordeaux et le promoteur du système le groupe Bolloré à son lancement.

Donc là-dessus il faut que nous soyons extrêmement vigilants pour que cet écueil qui concerne la Ville de Paris ne se réalise pas à Bordeaux.

Enfin, Monsieur le Maire, dernière observation qui pour nous est aussi essentielle pour que nous donnions notre accord à ce système d'Auto-Lib' à Bordeaux, c'est que l'on s'inspire aussi de ce qui se fait ailleurs, notamment à Lyon.

Nous ne sommes pas la première ville de province à avoir choisi le système Bolloré pour des voitures électriques en ville. La Ville de Lyon est actuellement également en train de mettre en place ce système dans un calendrier d'ailleurs assez proche du nôtre.

Nous tenons absolument à ce que vous fassiez le nécessaire, vous Monsieur le Maire et a fortiori la Communauté Urbaine, pour qu'une spécificité de ce système puisse fonctionner également à Bordeaux, c'est-à-dire que l'électrification de ces véhicules soit exclusivement procurée par des approvisionnements en électricité qui eux-mêmes s'approvisionnent auprès de fournisseurs d'électricité issue des énergies renouvelables.

Ce n'est certainement pas une vision utopique dans la mesure où c'est ce qui s'est passé à Lyon entre Bolloré et la Compagnie Nationale du Rhône pour une fourniture d'électricité exclusivement issue des énergies renouvelables.

Je pense, Monsieur le Maire, que nous devons d'autant plus le réaliser ici à Bordeaux que cet approvisionnement aurait le mérite de nous mettre en totale coordination avec notre plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial - objectif 1, action 5 - qui, je vous le rappelle, prévoit de soutenir et de faire la promotion des filières d'énergies renouvelables sur notre territoire.

Les partenaires évoqués par notre Agenda 21 et par notre Plan Climat font directement référence notamment à ENERCOOP, un partenaire de fourniture d'électricité qui fonctionne au niveau local, parfaitement à même de nous fournir de l'énergie renouvelable pour faire fonctionner ces voitures électriques.

Voilà les observations que nous tenions à faire. Vous avez bien compris que la dernière observation est pour nous très importante, de même que la coordination avec le réseau de transports en commun de la Communauté Urbaine.

Si vous êtes à même, Monsieur le Maire, de nous rassurer sur ces points-là nous sommes d'accord pour voter dans quelques instants le texte que vous nous avez proposé.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, d'abord avant toute chose, merci de nous présenter ce projet en avant-première, avant que le Conseil de Communauté Urbaine n'en délibère vendredi prochain.

L'auto-partage de véhicules électriques est une excellente chose. Tous les modes de substitution aux véhicules individuels sont à développer : la CUB avec le tram, le bus, les VCUB, BatCub avec les navettes fluviales, l'accord passé avec Autocool a mis en place toute une panoplie de moyens pour cela.

On sait que dans la prochaine DSP des transports sera inclus un service global de voitures partagées. Mais cette future DSP ne verra le jour qu'à partir de janvier 2015. Or la proposition de M. Bolloré de Bluecub peut être mise en place dans un délai très court. On parle de novembre. Donc que du bonheur. Ce sera vraiment le moyen de tester ce système.

Je crois que nous avons tout à gagner dans cette Communauté Urbaine à avoir une politique des transports coordonnée et les Bluecubs sont une opportunité à saisir.

Ce qui m'a gêné un peu, Monsieur le Maire, dans votre exposé, mais c'est accessoire, c'est que vous semblez essayer d'avoir à la fois la paternité et le compétence sur ce projet. Comme si vous vouliez faire monter la mayonnaise alors que vous n'avez ni les œufs ni l'huile. C'est difficile.

C'est quand même la compétence de la Communauté Urbaine essentiellement. Vous le savez, c'est la convention cadre qui verra le jour qui donnera finalement le signal du départ, qui doit être signée par les trois partenaires que sont la CUB et Vincent Feltesse, la société Bolloré et Bluecub. Elle devrait être signée en juillet si le Conseil en est d'accord vendredi prochain.

Par contre, les communes ont un rôle à jouer, effectivement à Bordeaux mais également dans les autres puisqu'il y a 6 autres communes qui sont impactées : Mérignac, Pessac, Talence, Bègles, Le Bouscat, Cenon. Toutes ces communes doivent dire où vont se situer les stations pour toutes les places de stationnement nécessaires.

C'est donc sur ce point qu'il faudra discuter : où seront les stations ?

Et là, vous voulez la part du lion. Sur les 40 stations qui sont prévues par Bluecub vous en prévoyez 38 à Bordeaux, rien que ça, et donc 2 pour les 6 autres communes... C'est beaucoup dans l'immédiat.

Ce sera peut-être possible par la suite puisque M. Bolloré prévoit une seconde phase. Il est bien indiqué que dans cette seconde phase il va doubler la capacité à partir de juin 2015. Mais dans l'immédiat, compte tenu que les 38 stations que vous prévoyez ne seront pas retenues, quelles sont celles qui seront retenues ? C'est ça que nous aurions aimé savoir. C'est ce qu'on attend du Maire de Bordeaux. C'est ce qu'on aurait aimé entendre.

Moi je constate une chose, c'est que votre priorité ce n'est plus les « 3 B ». Vincent MAURIN l'a dit tout à l'heure, il n'y a pas une seule station sur Bacalan, mais il n'y en a pas non plus sur Belcier. Il y en a 2 sur La Bastide resserrées autour du pont. Quand j'ai vu ça sur la carte j'ai bondi ! J'ai dit : qu'est-ce que fait Mme PARCELIER sur La Bastide ? Une sur le pont et une devant l'église Sainte Marie, c'est tout ce qui est prévu sur la carte. Peut-être que les documents qui nous sont donnés sont périmés, mais dans ce cas il aurait fallu nous donner les nouveaux tableaux.

L'inconvénient de votre carte, où, je le rappelle : rien sur Bacalan, rien sur le Grand Parc, rien sur Belcier, 2 sur La Bastide, c'est qu'on regroupe tout sur le centre ville et qu'on risque d'inverser le report modal. On risque de le modifier. Pourquoi ?

Parce que d'une part il serait possible que les usagers des transports en commun et du vélo trouvent plus pratique la voiture partagée, et donc on va à l'encontre de ce qu'on recherche.

D'autre part, mes collègues l'ont déjà dit, on risque de fragiliser Autocool, puisque les distances entre les stations sont très faibles.

Alors, je vous remercie de nous avoir sollicités sur ce sujet. C'est une première d'ailleurs. J'espère que ça sera suivi de bien d'autres saisines facultatives, par exemple sur les voiries ou sur d'autres choses.

Je souhaite, nous serons très vigilants sur ce point, que le choix des stations que vous proposerez sur Bordeaux sera modifié pour tenir compte de nos observations, et que les 7 communes, dont Bordeaux, qui bénéficieront de Bluecub en profiteront pour améliorer leur offre de transport alternative à la voiture individuelle. Ce n'est pas encore un pari gagné, mais c'est aussi à la Ville de Bordeaux d'aller dans ce sens. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, c'est une très belle opération. Je me réjouis que la Ville de Bordeaux y participe pleinement. Elle concerne plusieurs communes. Je suis très favorable à ce que ce système s'étende à beaucoup d'autres communes, mais je ne diminuerai pas l'offre à Bordeaux pour aller installer des stations à l'extérieur de Bordeaux. Je suis Maire de Bordeaux. Je voudrais le rappeler tout simplement.

En ce qui concerne la localisation des stations, rien n'est encore tout à fait figé. Il y a des possibilités d'évolution.

Je voudrais féliciter Mme Muriel PARCELIER de son efficacité puisqu'il est prévu à l'heure actuelle une station Allée Serr, une autre à Sainte Marie de La Bastide, une autre à la cité Pinçon, une quatrième avenue Thiers, une cinquième à Galin et une sixième quai de Queyries dans l'éco-quartier Bastide-Niel. Donc bravo Muriel d'avoir bien défendu les intérêts de La Bastide.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Quant à l'idée d'alimenter ce réseau par une énergie renouvelable, il faut voir comment ça fonctionne techniquement. Je ne demande pas mieux et nous nous inspirerons peut-être de ce qui se passe à Lyon.

Nous sommes en étroite relation avec Lyon puisque le groupe Bolloré a choisi de venir à Bordeaux et à Lyon. C'est son initiative de départ. Donc immédiatement nous nous sommes rapprochés de Lyon pour savoir exactement comment les choses se passaient.

Je vois que le clignotant de Mme DIEZ s'allume, dans le quartier Bordeaux Maritime il y a une station cours Saint Louis et cours du Médoc, une autre au Hangar 17, et comme je viens de le dire à l'instant rien ne s'oppose à ce que dans la mise au point des stations qui va se faire d'ici le mois de novembre, une meilleure répartition soit obtenue. Nous n'en sommes pour l'instant qu'au principe de l'opération. Il est bien évident que tout ceci sera discuté quartier par quartier.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, vous mettez en avant Mme PARCELIER, maire adjointe en charge du quartier de La Bastide, la félicitant de s'être battue pour défendre son quartier. Nous ne pouvons que regretter que notre maire adjointe soit loin de défendre le quartier plus spécifiquement de Bacalan puisqu'elle s'arrête aux Chartrons.

Nous existons. Nous faisons partie de son quartier, du mandat pour lequel vous l'avez désignée, et plus spécifiquement de son territoire. Donc nous aimerions voir un peu plus de sollicitude pour nous.

M. LE MAIRE. -

J'avais cité le cas de Mme Muriel PARCELIER parce qu'elle avait fait l'objet d'attaques insoutenables et inexactes. Donc j'avais volé à son secours pour montrer à quel point elle avait été efficace.

Mais je fais confiance à Nathalie DELATTRE. J'observe que vous la considérez comme étant sur son territoire. Non, non. C'est le territoire de Bordeaux Maritime. Ce n'est pas le territoire de Mme Nathalie DELATTRE.

Je mets aux voix pour avis à transmettre à la Communauté Urbaine ce projet qui est un bon projet et qui va faciliter la vie des Bordelais.

Je rajoute qu'à Paris, contrairement à ce qui a été dit parfois, on estime que le taux de remplacement d'une voiture en libre service par rapport au véhicule personnel est de 1 à 7. Donc une voiture de ce type remplace 7 véhicules individuels.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Nous passons maintenant à l'ordre du jour avec les dossiers de M. Hugues MARTIN.

MME JARTY-ROY. -

Monsieur le Maire, si vous le permettez, on n'a pas encore approuvé le procès-verbal de la séance du lundi 27 mai 2013.

M. LE MAIRE. -

Exact.

Ce procès-verbal de la séance du 27 mai appelle-t-il des observations ? Des demandes de rectifications ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie.

MME JARTY-ROY. -

Je vais maintenant énumérer les délibérations qui a priori ne feront pas l'objet de débat.

DELIBERATIONS SANS DEBAT

DELEGATION DE MONSIEUR HUGUES MARTIN

D – 2013/336

DELEGATION DE MADAME ANNE BREZILLON

D – 2013/346, D – 2013/347, D – 2013/348

DELEGATION DE MADAME BRIGITTE COLLET

D – 2013/352, D – 2013/355

DELEGATION DE MONSIEUR DOMINIQUE DUCASSOU

D – 2013/359, D – 2013/360, D – 2013/362, D – 2013/363, D – 2013/364, D – 2013/366

DELEGATION DE MADAME VERONIQUE FAYET

D – 2013/367

DELEGATION DE MONSIEUR JOSY REIFFERS

D – 2013/371

DELEGATION DE MADAME ELIZABETH TOUTON

D – 2013/373, D – 2013/374, D – 2013/375, D – 2013/376

DELEGATION DE MONSIEUR JEAN-CHARLES BRON

D – 2013/380

DELEGATION DE MONSIEUR JEAN-CHARLES PALAU

D – 2013/381, D – 2013/382

DELEGATION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL GAUTE

D – 2013/385, D - 2013/386, D – 2013/387, D – 2013/388, D – 2013/389, D – 2013/390,
D – 2013/391, D – 2013/392, D – 2013/393, D – 2013/394, D – 2013/395, D – 2013/396,
D – 2013/397, D – 2013/398, D – 2013/399, D – 2013/400, D – 2013/401, D – 2013/402,
D – 2013/403

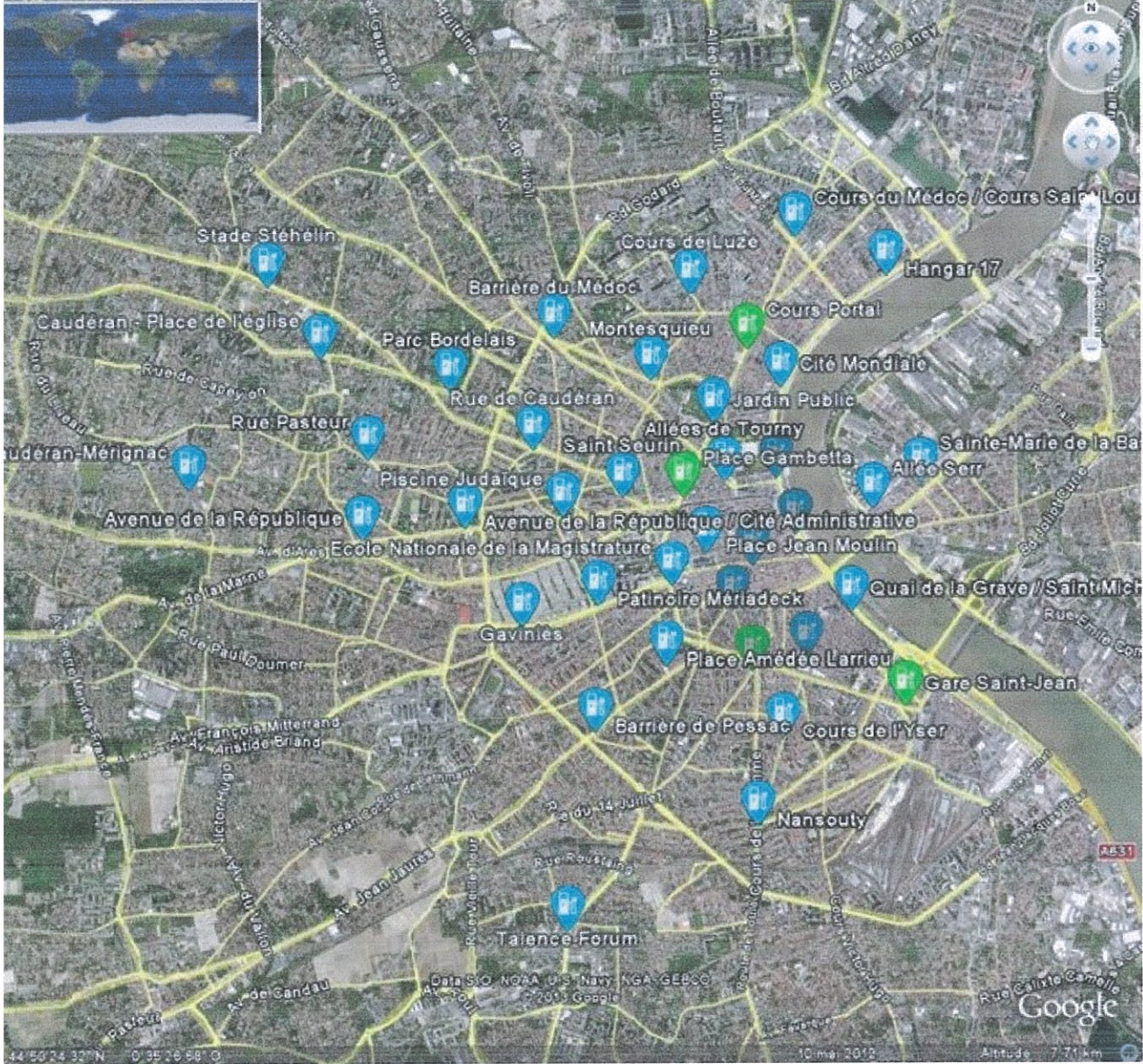
M. LE MAIRE. -

Merci. Ces délibérations sont considérées comme adoptées globalement. Il n'y a pas d'indications particulières sur les votes ?

Elles sont donc adoptées. Je vous en remercie.

Liste provisoire des stations de Bordeaux

Place de la Victoire / Cours de l'Argonne
Place Jean Moulin
Cours Alsace Lorraine
Place Amédée Larrieu
Barrière de Pessac
Patinoire Mériadeck
Place Gambetta
Piscine Judaïque
Jardin Public
Cours Portal
Allées de Tourny
Quai Richelieu
Rue de Caudéran
Barrière du Médoc
Ecole Nationale de la Magistrature
Gaviniès
Cours du Médoc / Cours Saint Louis
Saint Seurin
Cité Mondiale
Montesquieu
Jean-Jaurès
Cours Pasteur
Allée Serr
Sainte-Marie de la Bastide
Parc Bordelais
Stade Stéhélin
Avenue de la République
Caudéran - Place de l'église
Avenue de la République / Cité Administrative
Rue Pasteur
Hangar 17
Cours de Luze
Gare de Caudéran-Mérignac
Gare Saint-Jean
Marché des Capucins
Quai de la Grave / Saint Michel
Nansouty
Cours de l'Yser



44°50'24.32" N 0°35'26.58" O

10 mai 2015

Altitude: 7.71 km

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2013/335
Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2012.
Approbation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2012 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2013. Concernant l'exercice 2012, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des opérations financières,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des travaux en régie,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail, de partenariats public-privé
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des autorisations de programme
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2012 sont approuvés. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2012 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	156 159 880.59	399 349 775.87	555 509 656.46
DEPENSES	194 525 216.20	349 729 300.77	544 254 516.97
Résultat de Clôture	- 38 365 335.61	49 620 475.10	11 255 139.49

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **49 620 475.10 euros**
 et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **38 365 335.61 euros**
 L'excédent brut global s'élève à : **11 255 139.49 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	72 300 159.96		72 300 159.96
DEPENSES	78 358 456.28	3 398 619.00	81 757 075.28
Total	- 6 058 296.32	- 3 398 619.00	- 9 456 915.32

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : **46 221 856.10 euros**
 (49 620 475.10 - 3 398 619.00)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de : **44 423 631.93 euros**
 (38 365 335.61 + 6 058 296.32)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **1 798 224.17 euros**
 (46 221 856.10 - 44 423 631.93)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2012 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

➤ Résultat de l'exercice :	excédent :	42 483 921.91
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	7 136 553.19
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	49 620 475.10

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	1 981 887.68
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	40 347 223.29
➤ Résultat comptable cumulé	déficit :	38 365 335.61
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		78 358 456.28
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		72 300 159.96
➤ Solde des restes à réaliser :		-6 058 296.32
➤ Besoin réel de financement :		44 423 631.93

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte 1068) **44 423 631.93 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2013) soit : **5 196 843.17 euros**

(49 620 475.10 - 44 423 631.93)

(Résultat brut – besoin réel de financement)

→ Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 5 196 843.17	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 38 365 335.61	Recettes R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 44 423 631.93

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2013, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	72 300 159.96		72 300 159.96
DEPENSES	78 358 456.28	3 398 619.00	81 757 075.28
Total	- 6 058 296.32	- 3 398 619.00	- 9 456 915.32

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2012 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	2 678 526,01	4 379 266,40	7 057 792,41
DEPENSES	1 441 137,50	4 066 497,90	5 507 635,40
Résultat de clôture	1 237 388,51	312 768,50	1 550 157,01

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
DEPENSES			
Total	0.00	0.00	0.00

- L'excédent brut global s'élève à : **1 550 157,01 euros**
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : **312 768,50 euros**, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de la section d'investissement est de : **1 237 388,51 euros**, la section d'investissement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **1 550 157,01 euros** (312 768,50 + 1 237 388,51)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2012 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

➤ Résultat de l'exercice :	déficit :	73 359,70
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	386 128,20
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	312 768,50

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	973 056,90
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	264 331,61
➤ Résultat comptable cumulé	excédent :	1 237 388,51
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		0.00
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
➤ Solde des restes à réaliser :		0.00
➤ Excédent net :		1 237 388,51

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

La section d'investissement présentant un excédent net de : **1 237 388,51 euros**

L'excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002 du budget 2013) s'élève à : **312 768,50 euros**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 312 768.50	Dépenses	Recettes R001 : excédent d'investissement 1 237 388.51

ADOPTE A LA MAJORITE

Le Maire quitte la séance à 16h10 et ne participe pas au vote

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le moment est venu de rendre compte du Compte Administratif qui préalablement me conduit, Monsieur le Maire, à féliciter et à remercier votre administration municipale, son Secrétaire Général et à travers lui les services, notamment les services des finances avec lesquels je travaille au quotidien en efficacité, dans la plus totale transparence. Je peux vous dire qu'ils ont un sens très élevé du service public.

Je voudrais également remercier le Receveur avec qui nous avons d'excellentes relations chacun étant dans son rôle, mais qui est pour nous également un soutien tout à fait précieux.

Le Compte Administratif de 2012 retrace comme il convient l'exécution budgétaire de l'exercice qui vient de s'écouler tant pour les recettes que pour les dépenses.

Après l'intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, l'excédent net global s'élève à 1,8 million pour le budget principal et à 1.550.000 pour le budget annexe des sports, soit reportable un total de 3.350.000 que l'on retrouve évidemment dans la Décision Modificative dont nous allons évoquer les principes tout à l'heure.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 391,39 millions.

Taux de réalisation : 104,71.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 319 millions.

Taux de réalisation : 98,24, ce qui est à n'en pas douter un excellent taux.

Les frais de personnels, contrairement à beaucoup d'autres grandes collectivités, s'élèvent à 170.480.000. Ils n'ont évolué que de 1,23%. Compte tenu de la transformation de l'Ecole des Beaux Arts, si l'on inclut l'Ecole des Beaux Arts dans le périmètre nous arrivons à un taux de 2,08%.

Ces frais de personnel représentent bien évidemment, comme il est d'usage dans d'autres collectivités territoriales, la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

Augmentent également, il en va là, Monsieur le Maire, de votre souhait de proximité, les subventions versées aux associations avec 36,55 millions, qui sont en évolution de 7,5 points par rapport à 2011.

L'une des caractéristiques principales de ce Compte Administratif concerne l'investissement, puisque, c'est sans précédent, les dépenses d'investissements se sont élevées à 101,45 millions d'euros qui est un chiffre record.

Ce montant est supérieur de près de 13% à celui qui avait été inscrit au Budget Primitif de 2012.

Sur l'endettement, l'encours de la dette s'élève au 31 décembre à 199,9 millions, soit un complément de 16 millions par rapport à l'année précédente. Cela nous conduit à une capacité de désendettement de 3 ans, ce qui est tout à fait satisfaisant et qui est un ratio particulièrement flatteur au niveau là encore des grandes collectivités territoriales.

Quelques chiffres si vous le permettez.

Concernant l'Agenda 21, une réduction de 53% - je dis bien 53% - de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012.

Une réduction cumulée de 21% depuis 2008 de la consommation d'énergie des bâtiments communaux.

550 foyers bordelais équipés en kits d'économie eau-énergie.

50.000 heures d'insertion réalisées en 2012 pour un objectif initial fixé à 40.000 heures, donc largement dépassé.

Quelques autres éléments significatifs des services rendus aux Bordelais par votre administration :

15.553 enfants inscrits dans les écoles bordelaises.

297 tableaux numériques installés en 2012.

Concernant l'accueil de la petite enfance : 5.186 enfants accueillis en 2012 tous modes d'accueil confondus.

141.500 repas servis aux seniors.

60.000 personnes ont fréquenté la plage du Lac pendant la saison estivale.

440.714 personnes ont visité nos musées.

191.076 usagers se sont adressés au bureau d'accueil de la mairie, etc, etc.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, c'est qu'il suffit de se rapporter au palmarès parmi les plus flatteurs dans la presse internationale et nationale qui place Bordeaux dans les villes particulièrement accueillantes, particulièrement dynamiques, on l'a vu récemment.

Je voudrais également féliciter nos services puisque l'AFNOR vient de vous confirmer, Monsieur le Maire, qu'en qualité d'accueil nous serons les premiers - je dis bien les premiers - de toutes les villes de notre strate.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques renseignements sur ce Compte Administratif.

Je reste à la disposition des uns et des autres s'il y avait des questions.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, le Code Général des Collectivités Locales prévoit que la séance pendant laquelle est discuté et voté le Compte Administratif est présidée par un président de séance et non pas par le maire. Je vous propose donc de désigner M. MARTIN qui est le doyen d'âge de cette assemblée pour présider cette séance.

Je mets cette proposition aux voix.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Donc je vous passe la présidence, Monsieur le Président.

(Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à M. Hugues MARTIN à 15 h 45)

M. MARTIN. -

Merci. Monsieur le Maire.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Compte Administratif que vous nous soumettez au vote maintenant révèle, ou en tout cas nous confirme au moins deux choses : la politique que vous menez exerce une forte pression fiscale sur les Bordelais en même temps qu'elle montre des choix égoïstes au détriment notamment du social ou de la petite enfance.

Et j'y viendrai dans un troisième point, elle nous interroge sur un certain nombre d'autres questions.

Premièrement, sur la question de la pression fiscale que vous exercez sur la population, les ratios de ces comptes administratifs nous indiquent que finalement si la population de la strate paye 642 euros, à Bordeaux c'est 783,62 euros, ce qui est quand même sensiblement supérieur.

Je me suis amusé à rapprocher le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux de celui de la Ville de Toulouse. Quand on regarde par exemple à quelle enseigne est logée Toulouse, le produit des impositions directes à Toulouse est de 449,42 euros, quand, je le rappelle, à Bordeaux il est de 783,62 euros. Ce qui signifie que la population bordelaise, en tout cas en termes de produits d'imposition directs, est 70% plus rentable, si vous me permettez l'expression, que la population toulousaine, et puis évidemment ça confirme donc que le classement de la Ville de Bordeaux est au top des villes qui fiscalisent le plus. C'est-à-dire que parmi les plus grandes villes de France c'est Bordeaux qui a la pression fiscale la plus importante. C'était mon premier point.

Sur le second point : là encore en comparant le Compte Administratif 2012 de la Ville de Bordeaux et celui de la Ville de Toulouse on se rend compte de ce que ces villes ont réellement dépensé pour chacune de leurs politiques.

Evidemment, je ne m'étendrai pas sur chacune d'entre-elles. Je prendrai seulement deux exemples.

Sur la question de la petite enfance et plus globalement sur la question de l'éducation, Toulouse fait un effort particulier, en tout cas 70% supérieur à celui que Bordeaux consacre pour cette politique. Quand Bordeaux met 100 euros pour les écoles ou les crèches, Toulouse met 170 euros.

Sur le social c'est encore pire. Quand Bordeaux met 100 euros dans l'aide sociale, Toulouse fait un effort deux fois supérieur en dépensant 205 euros. Ce qui interroge sur un certain nombre de vos choix et qui illustre ce que nous dénonçons depuis un moment, c'est-à-dire une politique véritablement antisociale.

Troisièmement, ce sont des éléments sur les 95 factures que vous m'avez reproché de demander aux services.

Je ne vous parlerai pas de chacune d'entre-elles, même si beaucoup ont aiguisé, vous vous en doutez, ma curiosité, mais il y en a 3 peut-être sur lesquelles vous pourrez vous exprimer.

Parmi la montagne de factures de communication et de frais d'insertion on en trouve 2 pour un montant de 30.000 euros.

La Ville de Bordeaux a dépensé 30.000 euros pour acheter des insertions dans un petit « canard » qui édite notamment aux Chatrons ou à La Bastide, vous l'avez peut-être vu.

Si je vous interroge ce n'est pas parce que la ligne éditoriale de ce magazine semble particulièrement favorable à la majorité municipale, mais je me demande pourquoi on dépense autant d'argent alors que pour d'autres magazines gratuits : 20 Minutes, Bordeaux 7, que sais-je, nous ne sommes pas aussi généreux.

Je rappelle, 30.000 euros d'insertion dans un magazine qui est distribué à 40.000 exemplaires. Ça pose quand même une première question.

La deuxième facture qui nous a interrogés c'est celle par exemple adressée par M. Ossard(?), non pas parce que cette personne s'occupe de votre communication politique et électorale parce que ce serait du mauvais esprit, mais parce que cette facture aurait pu relever de la campagne « Osez Bordeaux » qui normalement aurait dû être financée dans le cadre de BGI, mais on y trouve d'autres factures particulières déjà financées par la société qu'il dirige.

Là aussi j'aurais bien voulu que vous nous éclairiez sur cette facture de ce monsieur.

Troisième facture particulièrement étrange c'est celle d'un « Call Center ». Je voulais vous interroger non pas parce que cette société est détenue par le conjoint d'une de vos adjointes, non pas non plus parce que cette société vous a accompagné dans différentes campagnes électorales, mais surtout parce que je me suis demandé à quelle occasion la Ville de Bordeaux avait pu avoir recours à ces prestations de phonie.

Vous considérez que c'est harceler les services. Moi je considère que nous avons cette mission de contrôle. Evidemment, toutes ces questions j'aurais pu les poser si j'avais pu obtenir ces factures avant.

Je reconnais que les services ont fait le maximum, mais j'attire votre attention sur le fait tout de même que je vous avais interrogé deux semaines auparavant pour savoir dans quelle mesure je pouvais avoir ces documents et que peut-être on aurait pu s'épargner ces questions. Mais je suis sûr en tout cas que vous allez y répondre dans ce Conseil.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, vous voyez pourquoi je ne présiderai plus la réunion des présidents de groupes de l'assemblée parce que je ne veux pas descendre à ce niveau de débat. Je ne ferai pas de remarques complémentaires là-dessus.

Simplement deux ou trois éléments de réponse.

J'ai sous les yeux un palmarès, parce que si on veut des palmarès on peut chacun s'envoyer des palmarès à la figure :

« Ce que les collectivités locales font de nos impôts - Les meilleurs élèves » :

Il se trouve que Bordeaux est placée avant Toulouse sur l'ensemble des critères. Il n'y a pas que la pression fiscale qui compte, naturellement. Nous sommes 10^{ème}, Toulouse est 11^{ème}.

Et si l'on prend les grandes villes de plus de 100.000 habitants, avant nous il y a Paris, Rennes, Strasbourg, puis Bordeaux, et dernière nous : Toulouse, Nantes, Montpellier, Lille, Lyon, Marseille et Nice.

Donc voyez que nous avons peu de leçons à recevoir en ce qui concerne la bonne gestion.

Sur les encarts publicitaires je peux lancer un concours de beauté avec la Région ou la Communauté Urbaine qui a dépensé par exemple 30.000 euros pour un encart d'un jour dans Sud-Ouest sur l'emploi. Donc voyez qu'il y a match nul, et notre encart à nous il était à longueur d'année.

Quant à la querelle sur les crèches, eh bien je vais vous dire que je mets au défi quiconque pendant cette campagne électorale qui s'amorce, y compris dans l'enceinte municipale si j'ai bien compris, - c'est une innovation là aussi, mais après tout il faut toujours innover - je mets quiconque au défi de nous mettre en difficulté sur ce point.

Nous avons fait un effort considérable depuis 2008 pour augmenter notre capacité d'accueil en crèche et de façon générale dans l'ensemble des réseaux d'accueil de la petite enfance bien entendu, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes passés aux alentours de 5.400 enfants accueillis. Nous serons à 6.000 l'année prochaine. Ce qui représente les deux tiers d'une classe d'âge. Il y a très très peu de communes qui sont arrivées au même niveau.

Et quand on nous compare avec Strasbourg, encore faut-il comparer des choses comparables. Si on prend les seules places en crèche, Strasbourg est un peu devant nous, mais si on prend l'accueil des enfants, ce qui est la seule réalité qui compte, en crèche et dans toutes les formes d'accueil de la petite enfance, y compris les assistantes maternelles qui sont une formule d'accueil tout à fait performante qui correspond tout à fait aux attentes des familles, y compris avec les maisons d'assistantes maternelles, nous sommes largement devant Strasbourg.

Donc là-dessus je n'ai absolument aucun complexe. Quand on mettra les vrais chiffres sur la table on se rendra compte que Bordeaux est bien au-dessus d'un grand nombre de communes comparables, y compris...

Voilà ce que j'attendais avec impatience. Puisque je l'ai enfin, je vais pouvoir vous en donner la lecture intégrale :

« En juin 2008 la Ville de Bordeaux disposait de 3.619 places d'accueil pour la petite enfance tous modes de garde confondus : crèches municipales, crèches associatives et privées, assistantes maternelles.

3.619 places. On estime qu'il y a 3 enfants par place compte tenu des rotations évidentes, ce qui permettait l'accueil de 4.826 enfants.

5 ans après, fin avril 2013, la Ville de Bordeaux dispose de 4.571 places, soit presque 1.000 places supplémentaires, un peu plus de 900 places pour être exact, permettant l'accueil de 5.640 enfants.

Sur une population de 0-3 ans domiciliée à Bordeaux et estimée à 8.871 enfants, le taux de couverture représente aujourd'hui 64% de la classe d'âge.

Conformément au plan de mandature, l'objectif de 6.000 enfants accueillis d'ici fin 2014 sera atteint, ce qui nous permettra d'avoir un taux de couverture de 68% de la classe d'âge. Et même si on tient compte des structures privées et des crèches d'entreprises, nous serons à 70% d'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Comparons-nous à d'autres. Si l'on prend simplement le nombre de places en crèches stricto sensu, nous avons un taux d'accueil par rapport à la population des moins de 3 ans de 29,9%.

Talence est à 27,4%,

Pessac à 26,5%

Villenave d'Ornon à 26,4%

Mérignac à 21,7%.

Donc pas de leçons à recevoir de qui que ce soit, notamment dans notre environnement immédiat.

Prenons maintenant le nombre de places - je dis bien de places.

Crèches et assistantes maternelles, tous modes de garde confondus, le ratio du nombre de places par rapport au nombre d'enfants est de 58,9% à Bordeaux, dont 29,9% en crèches et 29% en assistantes maternelles.

La moyenne nationale est de 28,6% pour les assistantes maternelles, donc nous sommes à peu près à la moyenne, et de 14,7% pour les places en crèches, nous sommes au double de la moyenne nationale.

Si on prend le taux global : 59% à Bordeaux.

52,5% à Nantes,

44,4% à Strasbourg,

42,9% à Nice,

23,5% à Montpellier. »

Voilà le succès de la politique d'accueil de la petite enfance que nous avons conduite depuis 5 ans maintenant. Je crois que nous avons tout lieu d'en être fiers.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord une remarque sur la présentation de ce Compte Administratif.

Nous ne partageons pas du tout la position émise par M. MARTIN lorsqu'il nous dit que ce Compte Administratif est d'une grande clarté et d'une lisibilité facile. Nous avons précisément constaté cette année exactement l'inverse.

Nous avons noté une détérioration, vous pourrez faire vous-même la comparaison, par rapport aux présentations qui étaient faites les années précédentes. Notamment le précédent rapport était beaucoup plus explicatif, beaucoup plus pédagogique, il y avait plus de données écrites, plus de tableaux, plus de camemberts illustratifs que l'on ne retrouve pas dans le Compte Administratif que vous nous soumettez aujourd'hui.

De même également ce qui ne facilite pas nos débats c'est qu'il n'y a pas eu de débats en commission finance dans la mesure où le Compte Administratif, ses annexes, tous ces documents comptables extrêmement fouillés et techniques ont été remis sur table, ce qui de fait interdisait aux élus présents à la commission d'avoir le temps de les étudier et de poser des questions pertinentes pour éclairer leur lanterne en vue du débat lors de notre assemblée d'aujourd'hui.

Donc nous avons perdu en clarté et en lisibilité du Compte Administratif par rapport aux années précédentes. C'est une constante que nous tenions à relever.

Si le débat avait pu avoir lieu notamment en commission, il est certain que nous vous aurions interrogé sur l'augmentation extrêmement conséquente que nous avons relevée par rapport au dernier Compte Administratif de tout ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, le produit des impositions directes par rapport à la population, les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population, les dépenses d'équipements brutes par rapport à la population qui ont considérablement augmenté par rapport au Compte Administratif de l'année précédente.

Mais également, puisque vous parlez des strates qui sont comparables à la Ville de Bordeaux, dans chacun des postes que je viens d'évoquer - je ne vais pas vous noyer de chiffres - dans chacune de ces strates on voit que la Ville de Bordeaux se situe nettement au-dessus des chiffres officiels correspondants à la moyenne nationale des strates des Comptes Administratifs de l'année.

Tout cela aurait mérité quelques explications. M. MARTIN nous a sorti des chiffres et des comparaisons que nous ignorons totalement, qui ne résultent absolument pas des documents qui nous ont été transmis avec l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Donc tout cela nous laisse extrêmement dubitatifs.

J'en viens maintenant à un certain nombre d'observations plus pratiques concernant ce Compte Administratif.

Nous avons noté un montant des crédits annulés qui est impressionnant : 21,24 millions d'euros contre 3,78 millions au Compte Administratif 2011. Je pense que M. MARTIN à un moment donné a esquissé un début d'explication non chiffrée, donc nous aimerions savoir ce qui se situe dans cette différence notable de près de 17 millions par rapport au précédent Compte Administratif.

Pareil, nous avons noté un montant des restes à réaliser qui est très important puisque d'après nos calculs ils s'élèvent à 78,36 millions d'euros, à comparer aux 156 millions d'euros mandatés et mis dans les investissements.

Tout cela, nous n'avons trouvé à l'intérieur des documents qui nous ont été soumis, aucune explication claire, pédagogique, sur ces sommes dont le montant peut légitimement nous surprendre.

Cela illustre à mon sens le défaut de clarté auquel je faisais allusion il y a quelques instants.

Egalement je dirai sur ce Compte Administratif qu'on a vu la confirmation d'un certain nombre d'explosions budgétaires que nous avons déjà dénoncées au moment du Budget Primitif 2013. Je ne serai pas exhaustif sur ce terrain puisque c'est un débat que nous avons déjà eu et ce n'est pas le lieu de le prolonger ici, mais laissez moi le temps de vous donner trois petites explications.

Par exemple le budget Fêtes et Cérémonies dont nous avons déjà dénoncé l'explosion au moment du Budget Primitif 2013 qui était de +21,6%, on se rend compte que non seulement l'enveloppe accordée en début d'année à ce poste budgétaire est importante, mais que le Compte Administratif laisse apparaître une augmentation de 17,4% par rapport aux sommes considérables qui étaient déjà allouées.

De même le poste Réception a augmenté par rapport au précédent Compte Administratif de 13,6%.

Le poste Catalogues et Imprimés également. Là c'est le chiffre le plus significatif, Monsieur le Maire, même si vous allez me dire que d'autres font la même chose. Je n'en sais rien. Aujourd'hui nous discutons sur le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux et je note une explosion de ce poste par rapport au Budget Primitif 2012 puisqu'il a augmenté de 41,5%. Ce sont des calculs que nous avons effectués.

Donc, même les chiffres qui nous étaient donnés au moment du budget, permettez-moi de vous dire qu'ils ne nous paraissent pas extrêmement sincères eu égard au Compte Administratif que nous examinons aujourd'hui.

Enfin, également toujours sur ces chiffres, il y a une fameuse ligne, la ligne 62-28, qui s'appelle Divers, qui mériterait des explications.

Souvenez-vous, au moment du vote du Budget Primitif nous avons dit que se camouflaient derrière cette ligne 62-28 un certain nombre de dépenses de communication. Nous n'avons pas été tout à fait convaincus par vos explications sur le contenu précis de cette ligne Divers. En tout cas, Monsieur le Maire, même par rapport au budget initial où la ligne était importante, conséquente et peu développée, on note au moment du Compte Administratif une explosion, c'est-à-dire une augmentation de + 80,66%.

Reconnaissez que pour une ligne qui est qualifiée de Divers sur laquelle on n'a pas beaucoup d'explications, une augmentation qui avoisine les 100% aurait mérité à notre sens un certain nombre d'explications plus fournies dans ce Compte Administratif.

Egalement trois points si vous le permettez que je voudrais noter pour compléter mon intervention.

M.MARTIN vous avez parlé de la concordance de ce Compte Administratif avec notre Agenda 21 et avec notre Plan Climat Territorial. Je ne partage pas du tout votre optimisme. Je vais vous dire pourquoi.

Tout d'abord vous nous indiquez à l'occasion de ce Compte Administratif que la Ville de Bordeaux a réussi à stabiliser... Je ne veux pas aller au-delà de ce que vous dites, je vais donner la phrase exacte : « Quelques chiffres clés : stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville. »

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que ce n'est pas un objectif, la stabilisation. Nous avons pris l'engagement dans notre Plan Climat Territorial, dans notre Agenda 21, engagement d'ailleurs qui est fidèle aux engagements de la France et à la loi de 2005, de réduire par 4 à l'horizon 2050 nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui nous impose au moins une réduction de 0,75% tous les ans.

Aujourd'hui on constate que la Ville de Bordeaux est en échec en ce qui concerne la baisse nécessaire des émissions de gaz à effet de serre puisqu'on se contente d'une stabilisation.

Vous avez réussi, Monsieur le Maire, nous vous en avons donné acte à plusieurs occasions, à stabiliser les émissions des bâtiments municipaux, certes, mais qui représentent « peanuts », passez-moi l'expression, par rapport aux émissions de la ville. Le véritable challenge c'est de faire en sorte que la Ville de Bordeaux arrive, comme d'autres villes ont commencé à le faire, à baisser ses émissions de gaz à effet de serre. Nous constatons que cet impératif n'est certainement pas au rendez-vous d'aujourd'hui, en tout cas de l'examen de Compte Administratif qui nous prouve si besoin était qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué.

Egalement on constate, Monsieur le Maire, que le poste Consommation d'Énergie a augmenté dans des proportions considérables. Là aussi je me permets de vous rappeler que notre Agenda 21 nous impose des réductions de consommation d'énergie dans un premier temps au niveau du bâti municipal, mais aussi naturellement au niveau de la commune.

Je constate qu'en ce qui concerne en tout cas les baisses de consommation d'énergie au niveau communal vous faites état, je pense comme d'autres collectivités, d'une augmentation extrêmement importante des frais du poste combustible.

J'ai les chiffres sous les yeux. Le poste combustible a augmenté entre le CA 2011 et le CA 2012 de + 20%. Je pense qu'il y a eu certes une augmentation du coût de l'énergie, nous en sommes tous conscients, mais il y a aussi des efforts à réaliser concernant les économies d'énergie qui devraient permettre non pas de neutraliser l'augmentation du coût de l'énergie, mais en tout cas d'amadouer la facture. Cela n'est certainement pas le cas en ce qui nous concerne.

Enfin un dernier point dans cette intervention en ce qui concerne un sujet qui nous tient à cœur, vous le savez, Mme PIAZZA sera heureuse, c'est le développement sportif. A l'occasion de ce Compte Administratif nous ne pouvons pas déplorer le fait que des chiffres intéressants nous sont donnés, notamment vous nous indiquez que la Ville a subventionné le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 million d'euros.

Vous savez, Madame l'Adjoint, Monsieur le Maire, que la promotion du sport éducatif et de loisirs est pour nous un impératif extrêmement important. Vous nous indiquez que cette enveloppe de 1,46 million a profité à plus de 38.000 licenciés qui ont pu bénéficier du soutien de la municipalité. Mais permettez-moi de vous dire que si on part de vos chiffres, 1,46 millions divisé par 38.000 licenciés ça laisse à peine 38 euros d'aide par licencié de la Ville de Bordeaux.

Reconnaissez avec moi qu'en matière d'aide aux familles, aux ménages qui veulent aider notamment leurs enfants à pratiquer un sport, je pense que ce que vous mettez pour la promotion du sport éducatif et de loisirs n'est certainement pas à la hauteur de ce que doit être la politique sportive d'une ville.

Ce d'autant plus, Monsieur le Maire, que vous avez choisi effectivement d'autres priorités. Quand on voit les subventions accordées par la Ville de Bordeaux aux différents groupes sportifs on voit que les subventions totales sont de 4,5 millions d'euros, dont là-dessus à peine 31% pour le sport éducatif et de loisirs. Cela nous paraît extrêmement dérisoire.

Et ce sera mon dernier mot, vous seriez déçu si je ne le vous disais pas, toujours en ce qui concerne ce développement sportif nous voyons que cette année nous avons des dépenses de fonctionnement de 2,22 millions d'euros. Je pense qu'il est clair qu'à partir de l'an 2015, si je ne me trompe pas, il faudra rajouter à ces 2,22 millions d'euros les 3,6 millions d'euros que vous avez consacrés à la redevance que vous paierez au gestionnaire du grand stade.

Donc là aussi des dépenses de fonctionnement qui vont certainement exploser puisqu'il faudra rajouter aux 2,22 millions les 3,6 millions de loyer que vous paierez pour l'utilisation du grand stade.

Comparez ces 3,6 millions au 1,4 million d'euros pour le sport éducatif et de loisirs. Quand je vous dis que la Ville de Bordeaux a délibérément choisi d'aider le football au détriment de l'aide au sport éducatif et de masse, reconnaissez que les chiffres sont particulièrement parlants pour abonder dans le sens de cette démonstration.

Voilà les quelques observations que je voulais faire à propos de ce Compte Administratif.

M. MARTIN. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget de 626 millions d'euros est composé de 56% en faveur du fonctionnement, 43% de l'investissement.

En investissement nous sommes surpris par la faiblesse des taux de réalisation, autour de 50%, soit 78 millions sur 154 millions.

Première question. Pourquoi cette différence ?

Deuxième question. La mairie a transféré 38.684.000 millions d'euros de la section fonctionnement vers l'investissement, donc je répète la question : pourquoi ?

La masse salariale représente 52%. On peut dire que c'est équilibré.

Le niveau de cotisations pour la formation des salariés auprès du CNFPT est selon nous faible puisqu'il ne représente que 0,2% des dépenses sans nouvel effort supplémentaire.

L'endettement de la ville est de 183 millions d'euros, 29% du budget, avec pour conséquence des remboursements d'un peu plus de 20 millions d'euros en 2012, soit 3,5%.

On peut dire que le budget bordelais est dans les clous européens et que le triple A est assuré.

L'autofinancement est de 45,282 millions d'euros. Une dépense dégagée essentiellement du fonctionnement pour aller sur les investissements afin de rembourser en partie la dette.

On se retrouve avec un excédent de 7 millions d'euros en 2011 reportés sur le budget 2012.

Il y a un équilibre budgétaire. Une politique de rigueur, d'austérité, comme dans d'autres collectivités d'ailleurs, avec une logique qui nous mène droit dans le mur puisqu'elle consiste à subir la baisse des dotations de l'Etat sans réfléchir à la mise en place de nouvelles recettes. Donc évidemment on demande aux collectivités de faire plus avec moins. C'est directement les conséquences des politiques européennes et nationales austéritaires qui vont de plus en plus faire pression sur les collectivités locales et donc sur les citoyens.

En revanche, la mairie a des marges importantes en termes budgétaires pour répondre à un certain nombre de besoins, notamment avec deux niveaux d'intervention : l'emprunt et la création de nouvelles recettes qui pourraient être des taxes économiques ou de meilleures dotations de l'Etat.

Juste une réflexion. Avec un faible taux d'endettement et un excédent de clôture de 1,5 million d'euros la Ville ne pourrait-elle pas investir davantage sur les secteurs en tension comme le secteur de la petite enfance, n'en déplaise à votre démonstration de tout à l'heure, Monsieur le Maire, le secteur du logement social, ou le secteur par exemple de l'animation ou du scolaire et périscolaire ?

On notera une enveloppe communication très importante, cela a été dit tout à l'heure, un des rares secteurs qui a su augmenter son recrutement en personnel alors que d'autres secteurs restent tendus, voire en déficit, comme le secteur des crèches, le secteur des écoles ou le secteur de la propreté.

Nous nous permettons, Monsieur le Maire, d'interroger votre vision à moyen terme ou à court terme, car la question par exemple des rythmes scolaires doit évidemment envisager un plan de recrutement audacieux dans la filière animation et dans la filière scolaire.

18 millions sont consacrés aux rémunérations des non titulaires. C'est une somme importante qui illustre le poids d'une certaine forme de précarité, même si tous les non titulaires ne sont pas des précaires, et qui selon nous mériterait une réflexion plus aboutie sur la revalorisation de l'emploi statutaire dans un certain nombre de secteurs.

Il faut savoir que quand une Ville comme Bordeaux présente un taux de 18% de pauvreté, quand la variation du chômage entre 2008 et 2012 est de 39%, évidemment on peut se poser la question de savoir si la collectivité a tout fait pour jouer son rôle d'amortisseur social et pour favoriser une vie plus agréable et plus juste pour l'ensemble des Bordelais.

Pour conclure, tant que notre ville restera arc-boutée sur des dogmes comme la prime à la rente, la réduction de la dépense publique, la compression des dépenses de fonctionnement, l'augmentation des tarifs, nous resterons loin d'une Ville de Bordeaux accessible à tous.

C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce Compte Administratif.

M. MARTIN. -

Anne WALRYCK

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais répondre à Pierre HURMIC.

Je suis vraiment étonnée de votre remarque, Pierre, car vous le savez bien, c'est un peu curieux que nous ayons été retenus comme ayant le score le plus importants obtenu pour une première candidature au label européen Cit'Ergie que nous avons reçu le 31 janvier dernier, justement pour les efforts et les résultats consentis en matière de politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et en matière de politique liée à la transition énergétique.

Les chiffres que vous donnez ne sont pas exacts. Vous le savez fort bien. Nous avons obtenu une réduction des émissions des gaz à effet de serre de 3,6%, de mémoire, s'agissant de la gestion de notre patrimoine et de notre mode de fonctionnement, et nous avons obtenu une réduction similaire sur l'ensemble du patrimoine. Mais comme le taux d'incertitude de l'étude scientifique qui a été réalisée dans le cadre de notre deuxième bilan carbone était du même ordre, par honnêteté nous préférons communiquer que nous avons une stabilisation. C'est la première chose que je voulais dire.

Sur les consommations d'énergie, là aussi les choses ne sont pas présentées de la bonne façon.

Nous avons obtenu une baisse très significative au terme du premier plan d'actions de réduction et de maîtrise des consommations, de changement des équipements pour les rendre plus efficaces, de réalisation de travaux thermiques sur l'ensemble des bâtiments et de changement des comportements. Nous sommes arrivés à des résultats tout à fait satisfaisants qui ont été rappelés dans ce document, avec des objectifs encore plus ambitieux dans le deuxième Plan Climat Energie Territorial, bien plus ambitieux d'ailleurs que les préconisations qui sont proposées notamment dans les préconisations issues du Grenelle 2. Là aussi vous le savez bien.

J'imagine, Pierre, que vous parliez peut-être du coût de l'énergie. Ça c'est autre chose. Vous savez bien que si nous n'avions pas investi dans le cadre de cette politique on n'en serait pas là aujourd'hui.

(Monsieur le Maire quitte la séance à 16 h 10)

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Compte Administratif tenu, voire retenu, voire même austéritaire. Je voudrais prendre un exemple dans le domaine de la culture des aléas auxquels on se soumet lorsqu'on essaie d'économiser trop : l'École des Beaux Arts de Bordeaux dont il est dit ici que 2012 a vu sa première année d'autonomie en tant que EPCC.

On voudra bien se souvenir des nombreuses réserves que nous avons émises, ici, comme au conseil d'administration de l'École des Beaux-Arts, quant à ce passage à marche forcée en EPCC où souvent la charrue fut mise avant les bœufs, obéissant à une logique comptable de plus en plus implacable. Nous pouvons d'ores et déjà constater ce que cela donnera en 2014.

Deux professeurs de grande envergure avaient été recrutés pour la rentrée 2012-2013. On a commencé par leur signifier que finalement ils ne seraient payés qu'à partir de janvier 2013. Quel accueil...

On vient encore de leur signifier que leur contrat prendrait fin en décembre 2013 parce que le budget 2014 ne sera pas suffisant.

Toutes les excuses qui peuvent être trouvées à de tels manquements au plus élémentaire respect des enseignants, des artistes et des élèves de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux et à leur engagement, ne tiennent pas face au constat que depuis son passage en EPCC et sa soumission au processus de Bologne l'École des Beaux-Arts de Bordeaux connaît de plus en plus de difficultés.

Elle est en effet soumise à une pression de tous les instants, sommant ses enseignants de trouver eux-mêmes les moyens de leur pédagogie par d'incessants partenariats, quitte à l'adapter un peu à l'air du temps pour plaire aux mécènes, augmentant sensiblement ses droits d'inscription d'année en année particulièrement en direction des auditeurs libres, ce qui rompt de plus en plus avec la mission assignée par André Malraux aux écoles d'arts, c'est-à-dire l'accès à la culture pour tous, utilisant ses professeurs les plus récemment nommés comme variables d'ajustement budgétaire au mépris de leur aura internationale d'artistes, de leur situation personnelle, ou de leur engagement professionnel.

Gageons qu'avec de telles méthodes l'École des Beaux-Arts de Bordeaux aura de plus en plus de mal à trouver des partenaires et des intervenants de qualité.

La Fondation Bernard Magrez, pourtant installée à Bordeaux, s'en va d'ailleurs verser sa manne à l'École des Beaux-Arts de Paris sans doute plus attractive pour cette fondation privée, donc attachée à la rentabilité de ses mécénats en termes d'image.

C'est hélas le résultat d'une privatisation rampante de l'enseignement comme de la culture qui deviennent dans ce monde de plus en plus libéral des variables d'ajustement au lieu de continuer à être des leviers d'une émancipation populaire et d'une citoyenneté éclairée.

Nous demandons bien sûr à ce que les bricolages budgétaires destinés à parer au plus pressé et proposés par les représentants des personnels soient examinés avec toute l'attention requise, mais c'est sur le budget futur. Nous appelons de nos vœux une tout autre gestion et une tout autre finalité pour cette école. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais faire une intervention sur les problèmes de culture également.

Je vous avais dit lors du dernier Conseil Municipal que nous allions être très vigilants sur ces problèmes, notamment au sujet d'une de vos conférences de presse où vous aviez annoncé en contrepartie de la fin d'Evento le triplement du financement du fonds de soutien à la création.

Je disais que nous nous réjouissions. C'était enfin un pas vers les créateurs locaux.

Hélas, il semble qu'en cette période c'était un simple gadget électoral puisque dans la Décision Modificative qui va nous être présentée il n'y a aucune place pour ce fonds, aucune place pour l'aide à la création pourtant promise. On pense avec tristesse à tous les talents gâchés en 2012.

Vous nous avez dit lors du dernier Conseil Municipal – ce n'est pas vous, c'est Monsieur le Maire, mais vous le représentez – que c'est surtout pour des raisons professionnelles que Charlotte Laubard part de Bordeaux. On sait maintenant que c'est faux, Monsieur le Maire. Elle part, comme M. Freychuret avant elle, sur un constat :

« Le CAPC, dit-elle, a le deuxième plus petit budget de France pour la production d'expositions d'art contemporain.

Entre 2000 et 2012, continue-t-elle, le CAPC n'a acquis les œuvres que de 16 artistes pendant que le FRAC achetait les œuvres de 86 artistes, alors que notre mission à nous CAPC est de montrer l'art de notre temps. »

C'est accusatoire. Ce n'est pas la seule à partir, d'ailleurs. Je n'aurai pas la cruauté de reprendre tous les responsables qui quittent Bordeaux, de la Médiathèque aux Archives Municipales, qui masquent le départ plus ou moins en catimini de nombreux créateurs plus ou moins anonymes dans l'ensemble de l'art bordelais, départ d'une ville qui ne les soutient pas.

On aurait pu aussi trouver des crédits pour l'Ecole des Beaux Arts de la Ville de Bordeaux qu'on a transformée en établissement public culturel. Je vais rejoindre-là ma collègue Mme VICTOR-RETALI, ce n'était pas une obligation, mais une telle transformation, c'est pour ça que nous avons voté pour, permettait de délivrer un diplôme national, un « master art », bref, de tirer l'Ecole des Beaux Arts vers le haut.

En fait on apprend que deux postes essentiels pour ce travail de confortement de l'EPCC vont disparaître parce que le budget alloué à l'EPCC n'est même indexé sur l'inflation.

Là où j'ai un doute c'est sur l'analyse du Compte Administratif. Dans la partie qui concerne l'Ecole Supérieure d'Art de Bordeaux il y avait 4,2 millions de prévus, M. DUCASSOU, et finalement il n'y a eu un réalisé que de 3,9 millions d'euros. Ça veut dire qu'il y a une diminution des frais de personnel qui sont relatifs à l'EPCC. Peut-être aurait-il été intéressant de réinjecter dans l'établissement public culturel les 160.000 euros qu'on a économisés sur le personnel en 2012 ?

Vous le savez, ces deux postes, quels que soient les titulaires, je parle en termes de postes, sont essentiels pour essayer d'avoir par la suite le « master design » qui manque à l'EPCC.

L'EPCC c'est une richesse pour notre ville, pour le développement de la formation artistique, notamment de l'art contemporain. On ne peut qu'être surpris par la position de supprimer deux postes de l'EPCC de la part de votre adjoint M. DUCASSOU qui est en même temps le président de l'EPCC.

Ces deux exemples montrent bien l'état de la culture et de la création culturelle à Bordeaux. Souvent c'est de la poudre aux yeux.

Je voudrais prendre un exemple très précis qui a lieu dans mon quartier, que M. MOGA connaît bien. Depuis plusieurs années ici, dans tous les textes, dans les budgets, dans les Comptes Administratifs, on nous parle de la médiathèque qu'il va y avoir à Belcier mais qui n'est toujours pas ouverte. On en parle depuis des années. C'est dans tous vos rapports. Par contre les deux bibliothèques qui existaient dans le quartier, une à Carle Vernet, l'autre à Belcier, sont fermées depuis plusieurs années pour celle de Carle Vernet, depuis cette année pour celle de Belcier, ce qui fait que les élèves des écoles, mais également les habitants qui sont de grands utilisateurs de la bibliothèque en sont privés alors que la médiathèque n'est pas ouverte.

Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire l'inverse, ouvrir la Médiathèque et fermer les bibliothèques ? Non. Ici à Bordeaux on ferme d'abord et on ouvrira un jour.

Je pourrais continuer encore pendant très longtemps, mais j'ai entendu sonner la clochette...

Quand je vois en gros titre dans Sud-Ouest la fermeture pour travaux du Musée des Beaux-Arts pour une période indéterminée parce qu'il y a des problèmes là-bas, et qu'il n'y a aucune réaction, c'est tragique. La fermeture d'un musée pendant la période estivale, pour une ville c'est quelque chose de tragique. Et là on a bien un silence assourdissant, un silence qui n'est pas bon signe, une indifférence face à un musée. C'est regrettable. Ça veut dire que ce musée ne tient pas toute sa place dans la ville. Sinon il y aurait eu des réactions. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot dans le droit-fil de ce qui vient d'être dit concernant l'Ecole des Beaux-Arts.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, 2012 a été la première année pleine en autonomie d'EPCC, d'Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Je voulais indiquer que nous sommes pour notre part, nous l'avons toujours dit, totalement favorables à ce statut dont nous avons toujours considéré qu'il était plus enclin à introduire une gestion plus élargie, plus collégiale à l'établissement, avec une meilleure intégration d'autres collectivités locales et une meilleure représentation de l'ensemble des usagers de l'école. Donc ce n'est pas sur la question du statut en tant que tel que nous avons des reproches à émettre.

Par contre il serait intéressant que la Ville donne des réponses à la situation actuelle qui a été dénoncé très récemment par le corps enseignant.

En effet, comme cela vient d'être rappelé, deux professeurs vont voir leur contrat dénoncer en 2014. De même il y a déjà eu un précédent puisqu'à quelques semaines de la rentrée 2012-2013 des enseignants s'étaient vu notifier par le président du conseil d'administration, en l'occurrence vous-même, M. DUCASSOU, l'impossibilité de leur entrée en fonction au prétexte d'un budget insuffisant pour les rémunérer.

Ce que nous pensons c'est que le statut de l'EPCC n'a aucunement à être remis en question, mais que l'évaluation budgétaire lors du passage en EPCC a été mal établie et que donc l'établissement s'est vu fragiliser par cette situation, ce qui entraîne aujourd'hui une conduite du projet pédagogique qui se trouve fragilisé et qui ne peut s'exercer dans les meilleures conditions.

Ce que nous souhaitons c'est que vous puissiez répondre sur cette question de manière précise.

Pour notre part nous ne mettons pas ceci en relation avec le passage en EPCC, mais en revanche nous soutenons tout à fait le fait que le projet pédagogique puisse s'exercer dans les meilleures conditions.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Merci. Monsieur le Maire. Je vais bien sûr répondre aux questionnements qui ont été exprimés il y a quelques instants. J'en vois trois.

Le premier concerne les personnels d'établissements culturels de la ville.

Moi je suis ravi quand des personnalités ont des promotions qui les amènent à évoluer dans leur parcours. C'est le cas pour certains d'entre eux. D'autres c'est pour des raisons personnelles. Enfin concernant Charlotte Laubard c'est tout simplement lié au fait de sa jeunesse. Contrairement à M. Freychuret elle n'était pas titulaire mais contractuelle et par conséquent elle a souhaité réintégrer, ce qui a déjà été dit, le dispositif d'enseignement et de recherche. On peut le comprendre après 7 années passées au sein de ce CAPC. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque. C'est vrai que le personnel de l'Ecole des Beaux-Arts a quelques inquiétudes actuellement, certaines étant nationales d'ailleurs, puisque, vous le savez peut-être, dans le cadre de la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est passée à l'Assemblée Nationale et au Sénat il y a peu, il s'avère que les établissements d'enseignement supérieur dont les écoles des beaux-arts auront désormais une double tutelle, ceci à la demande du rapporteur de cette loi. Donc de ce fait il n'est pas en odeur de sainteté actuellement au niveau des écoles d'arts à l'échelon national puisque c'était la coopération qui était envisagée et que ça devient une co-tutelle entre le ministère de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur. Ça c'est ma deuxième remarque.

Troisième remarque : vous ne remettez pas en cause l'EPCC comme les autres intervenants et vous avez raison. Mais, vous devez le savoir puisque vous participez au conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts, il a été prévu pour les trois années à partir de juillet 2011 jusqu'en juillet 2014 un plan de financement pluriannuel triennal et nous sommes dans l'exécution de ce plan triennal. Nous allons aborder la troisième année de ce plan et jusqu'à preuve du contraire, nous verrons en année civile - puisque nous sommes en années civiles quant au Compte Administratif - nous verrons, comme c'est le cas jusqu'à présent, si la Ville, l'Etat ou la Région ont été en adéquation avec les engagements liés à ce plan triennal.

C'est vrai qu'au cours des trois ans, notamment actuellement, la réalité économique et législative a évolué. C'est clair. Eh bien cela fera l'objet de la réflexion pour les trois années à venir.

En plus, il y aura un nouveau directeur, donc un nouveau projet. Par conséquent je suis persuadé que ce passage qui inquiète beaucoup les uns et les autres trouvera satisfaction.

S'agissant des deux enseignants, quelques précisions. Il se trouve, mais vous le savez bien sûr, que ces enseignants sont des contractuels.

L'un est en détachement d'un poste d'Etat auprès de l'école. C'est un détachement en année civile. Il finit son détachement au 31 décembre 2013.

Quant à la deuxième, elle est en cumul d'emplois avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales au niveau national. Elle-même a décidé de ne pas donner suite à l'issue du 31 décembre 2013, étant amenée à suivre l'évolution de la directrice actuelle de l'école des Beaux-Arts qui finit son contrat en juillet 2014. Voilà.

Il est bien évident que lorsque l'enseignant dont vous parlez qui est sur un poste d'Etat a été identifié il y a un an pour un contrat d'une année, ce n'était pas en vue d'une mutation.

Quant au problème des enseignants qui relèvent de la direction de l'Ecole des Beaux-Arts et de sa commission pédagogique, il appartient à cette direction, et pas au conseil d'administration, de juger de l'opportunité entre un professeur titulaire, un professeur contractuel ou des vacances. C'est ainsi que la personne qui va réintégrer son poste d'Etat à la fin de l'année pourra revenir dans le cadre de vacances ou de partenariat sur des projets en rapport avec l'école.

Après vous diabolisez les relations avec l'économie. J'espère que cette diabolisation est limitée à certains d'entre-vous, parce que le fait d'avoir des relations avec le monde de l'économie permet à ces étudiants une insertion professionnelle qui est difficile dans ces domaines-là. Cela a été fait par exemple suite au « work shop » sur la chaussure avec l'industrie de la chaussure, en synergie entre les collectivités concernées, la Région sur son volet économique et la Recherche.

Donc il faut effectivement que l'école aujourd'hui comprenne qu'à côté des dotations des collectivités territoriales, de l'Etat il y a des dotations sur projet. Comme d'ailleurs c'est le cas dans l'enseignement supérieur où il y a des appels à projets dans le domaine de la recherche, dans le domaine de la valorisation.

Mais, vous le savez, et j'en terminerai là, j'ai bien sûr rencontré les deux enseignants dont vous faisiez état en avril. J'ai été amené à répondre à une lettre d'ailleurs qui ne m'était pas adressée mais à ceux à qui elle a été adressée le 6 juin dernier, et cette lettre mentionnait que le prochain conseil d'administration était le 26 juin et qu'on serait amené à parler de tout cela. Voilà Madame.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Hugues MARTIN.

Je voudrais répondre à Pierre HURMIC et lui dire que 38,8 euros par licencié je trouve que ce n'est pas mal. Ça pourrait être plus mais c'est déjà pas mal dans la mesure où je voudrais aussi vous signifier que notre action auprès des licenciés ne s'arrête pas juste à ces subventions de 1,4 million concernant le sport éducatif et les loisirs. Il faut rajouter le coût des personnels, la maintenance, la construction des équipements qui sont des coûts à rajouter à ce chiffre-là, et tout de suite ça fait beaucoup plus.

Je voudrais lui dire aussi que quand il parle du nouveau stade j'aimerais bien qu'il mette en parallèle les coûts d'investissements pour la construction des 4 gymnases à venir, qui sont des coûts d'investissements bien supérieurs à notre participation dans la construction du nouveau stade.
Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Merci Monsieur le Maire.

J'ai cru rêver en entendant notre collègue RESPAUD. En même temps plus c'est gros plus ça passe, mon cher collègue.

C'est quand même extraordinaire de vous entendre sur la culture. Vous soutenez un gouvernement qui a baissé pour la première fois depuis de longues années le budget de la culture de plus de 4%. Donc vous êtes assez mal venus pour évoquer le problème de la culture à Bordeaux. C'est la première chose.

La deuxième chose : vous avez eu le culot de parler, en parlant de nous, de silence et d'indifférence. C'est vous-mêmes qui êtes silencieux, c'est vous-mêmes qui êtes indifférents. Lorsque le Conseil Général est interpellé par la Ville de Bordeaux pour qu'il soutienne notre politique culturelle, c'est le silence et c'est l'indifférence.

Soutenez la Ville de Bordeaux, soutenez notre politique culturelle et là nous pourrions mieux faire, mais pour le moment vous ne faites rien, vous ne nous aidez pas. Donc vous êtes vraiment mal placés pour nous critiquer.

De la même manière pour les autres membres qui soutiennent ce gouvernement. Nous entendons dire : « il faut faire mieux »... Sur l'art en général et plus particulièrement, je reprenais les documents du ministère, sur tout ce qui concerne les arts plastiques, la baisse dans le budget du ministère pour les arts plastiques est de près de 12%... Comment les artistes peuvent-ils travailler ?

Vous êtes en train de serrer, serrer et serrer le budget de la culture. Donc ne nous donnez pas de leçons, et surtout tant qu'à faire, puisque vous voulez parler, aidez-nous, car aujourd'hui les charges de centralité ne sont pas prises en compte ni par le Conseil Général, ni par le Conseil Régional.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL à nouveau.

MME NOËL. -

Juste un mot en réaction. C'est à se demander s'il existe une politique dans cette ville, parce que chaque fois qu'il y a un problème c'est soit la faute du Conseil Général, soit la faute du gouvernement de gauche, soit, comme l'a indiqué tout à l'heure M. DUCASSOU, ce sont les personnes qui pour des contingences personnelles, ou une promotion - donc ça veut dire qu'ils sont mal lotis ici, me semble-t-il - font d'autres choix, mais ce n'est jamais la responsabilité de la politique culturelle de la Ville.

Ecoutez, il arrive un moment où on est quand même un peu surpris d'entendre ce discours. On se demande s'il y a une politique puisque les responsables ne sont jamais les choix culturels qu'a fait la ville.

Quant à la question du financement, je voulais rappeler une fois encore que nous avons, nous, fait un certain nombre de propositions pour que précisément le budget de la culture soit mieux réparti pour certains postes, en particulier les grands équipements de la ville. Je parle de l'Opéra et de l'Orchestre, où pour notre part depuis très longtemps nous militons en faveur d'une prise de compétence par la Communauté Urbaine pour ces grands équipements. Donc nous maintenons cette volonté et nous, nous proposons en termes de politique culturelle une réponse à la question du financement et pas simplement en disant que c'est de la faute du Département, de l'Etat, ou des directeurs qui font d'autres choix pour leur vie personnelle en partant ailleurs. Peut-être font-ils d'autres choix parce qu'ils sont mal retenus à l'endroit où ils se trouvent.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD à nouveau.

M. RESPAUD. -

Marie-Claude NOËL a dit ce que je voulais dire. C'est vrai que l'intervention de Michel DUCHENE montre bien qu'il n'y a aucune politique municipale puisque la seule raison qu'il trouve à ça c'est l'absence de crédits de l'Etat, c'est l'absence de crédits du Conseil Général, c'est l'absence des crédits de la CUB, c'est l'absence des autres, mais à Bordeaux tout est bien.

Ça montre bien qu'il n'y a absolument aucune politique municipale. C'est d'autant plus étonnant de la part de Michel DUCHENE qu'il est Conseiller Général et donc il n'a qu'à faire dans cette instance les observations qu'il fait ici.

Marie-Claude NOËL a dit l'essentiel, donc je n'irai pas plus loin. Je vous remercie.

M. MARTIN. -

Merci.

M. DELAUX.

M. DELAUX. -

Bien sûr qu'il y a un débat politique, bien sûr que vous savez, vous, les Conseillers Généraux que le Conseil Général contourne Bordeaux. La réglementation d'interventions sur les budgets de culture est discriminatoire par rapport à la Ville. Vous pouvez les prendre les uns derrière les autres.

Effectivement, il y a une politique culturelle à Bordeaux, sauf que cette politique culturelle n'est pas soutenue, ni par le Département, ni par la Région.

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUYEYRE à nouveau.

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, parce que vous avez fait le choix d'admettre ce débat et je pense que c'est tout à votre honneur.

Mais, M. DELAUX, il y a simplement une petite différence, c'est que la Ville de Bordeaux a la compétence sur la culture tandis que le Conseil Général ne l'a pas...

(Exclamations)

M. ROUYEYRE. -

Je suis désolé, le Conseil Général n'a pas de compétence...

(Protestations)

M. MARTIN. -

Mes chers collègues, laissez M. ROUYEYRE s'exprimer je vous prie.

M. ROUYEYRE. -

Je regrette que vous ne soyez pas au fait de cela. Le Conseil Général n'a pas de compétence obligatoire sur la culture, il l'a simplement sur la lecture publique qui dépend du service culture du Conseil Général. Mais l'ensemble des politiques culturelles menées par le Conseil Général le sont sur ses budgets facultatifs. Et comme vous le savez, en tout cas M. DUCHENE est un peu au courant puisqu'il se rend de temps en temps au Conseil Général, il sait très bien que l'augmentation des dépenses obligatoires réduit mécaniquement le budget de ce qu'il nous permet de financer en matière de politiques facultatives.

Donc là où il y a une responsabilité c'est évidemment à la Ville de Bordeaux. C'est à vous de mettre en place ces subventions ou ces politiques culturelles.

Dernier élément, le Conseil Général n'a pas de politique discriminatoire vis-à-vis de Bordeaux. D'abord Bordeaux est extrêmement aidée. Et si vous regardez précisément l'ensemble des budgets vous verrez que l'essentiel, en tout cas en termes de subventions aux associations culturelles, est versé sur la Ville de Bordeaux. C'est le premier point.

Ensuite, M. DELAUX, l'ensemble des critères d'intervention n'écartent pas la Ville de Bordeaux, ils mettent simplement en place des aides aux communes les plus pauvres.

Il est vrai que Bordeaux, on l'a dit tout à l'heure, est une commune extrêmement riche notamment au regard de la pression fiscale que le Maire de Bordeaux fait peser sur la population de cette ville.

M. MARTIN. -

Merci mes chers collègues. Nous arrivons au terme de ce débat intéressant. Je ne vais pas répondre point par point.

Simplement un mot pour dire à M. ROUYEYRE que concernant « la montagne » de factures, selon sa propre expression - donc il les a bien eues - je suis évidemment à sa disposition avec les services concernés pour les épilucher une par une. Moi j'ai tout le temps et je suis transparent, donc je serai ravi de partager cette transparence avec vous, mon cher collègue.

M. HURMIC, juste deux points. Vous avez évoqué 19 millions qui se trouveraient dans la nature. Ce sont des opérations d'ordre avec des annulations. Elles ont été annulées. Je vous invite à mieux regarder.

Quant au document, c'est strictement et rigoureusement le même en termes de présentation que l'an dernier. C'est vrai que ce n'est pas facile. C'est un peu opaque, mais il n'y a aucune chausse-trappe. C'est exactement le même.

Et concernant la ligne qui vous hérisse, celle du Divers, un mot pour vous rappeler que nous avons prévu au Budget Primitif - vous étiez contre cette somme - 3,100 millions et nous avons réalisé 2,4 millions. Donc on est parfaitement dans les clous si j'ose dire.

M. MAURIN, merci de nous qualifier, même si c'est un peu péjoratif, de « triple A » Ça prouve que nous avons une bonne gestion. Venant de votre part évoquer le « triple A » je trouve ça très bien.

Le taux de réalisation sur les investissements il est tout à fait conforme et tout à fait intéressant puisque, encore une fois, c'est sans précédent, nous sommes à plus de 104 millions d'investissements sur l'année 2012. Qui dit mieux ?

Ce que je voudrais noter pour conclure c'est que, si j'ai bien compris l'opposition, il faut embaucher plus, investir, plus, dépenser plus, acheter plus, tout ça dans un budget que vous savez parfaitement contraint. Parce que, mes chers collègues, il n'y a pas que sur la culture que l'Etat réduit la voilure, c'est sur l'ensemble des budgets - comme cela a été rappelé au congrès des Maires de France dont le Président est Michel Destot, qui est d'ailleurs un très bon maire - que l'Etat est en train de considérablement réduire la voilure des collectivités territoriales.

Le dernier mot reviendra aux Bordelaises et aux Bordelais, qui je crois, et c'est prouvé par tous les indicateurs, sont heureux et fiers de leur Ville, sont heureux et fiers de leur Maire. Pourvu que ça dure !

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Je vais mettre aux voix ce Compte Administratif.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Il n'y a pas d'abstentions.

Je vous remercie.

Je vous demande de bien vouloir faire rentrer Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire regagne la séance et en reprend la présidence à 16 h 45)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre Compte Administratif a été voté à la majorité. Je vous en félicite et je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci, et merci Monsieur l'Adjoint.

Je voudrais à mon tour remercier l'Adjoint chargé des Finances, l'ensemble des Adjointes, le Secrétaire Général, nos services financiers tout particulièrement et l'ensemble des services pour la bonne exécution de notre budget 2012 qui se traduit par ce Compte Administratif tout à fait bien présenté et qui nous amène à un excédent tout à fait utile pour le financement de notre Décision Modificative N° 1.

Donc merci à tous, et merci à la majorité du Conseil Municipal.

MME JARTY-ROY. -

Monsieur le Maire, M. DUCASSOU ayant un impératif, on va passer maintenant à ses deux délibérations, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE. -

Comme nous n'arrivons pas à nous harmoniser avec le Conseil Régional pour fixer les dates des séances, ceux d'entre-nous qui sont Conseillers Régionaux sont un peu coincés.

Je passe la parole à M. DUCASSOU.

RAPPORT DE PRESENTATION C.A. 2012

SYNTHESE

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2012 sont les suivants :

- Résultat brut avant reports : 11.255.139,49
- Solde des reports : - 9.456.915,32
- Excédent net global : 1.798.224,17

Ce résultat de 1,80 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2013.

Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)

- Sans augmentation des taux en 2012, le produit fiscal s'est élevé à 187,14 M€
- Avec 59,97 M€ la D.G.F. est en diminution de 1,7 % par rapport à 2011.
- Les compensations financières venant de la CUB ou de l'Etat se sont élevées à 37,26 M€ en 2012.
- Encaissées à hauteur de 107,02 M€, les autres recettes comprennent les recettes tarifaires, les participations de partenaires (CAF notamment) ainsi que certaines recettes fiscales telles que les droits de mutation ou les produits des jeux du Casino.

Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)

- A périmètre constant, la masse salariale a connu une évolution de 2,08 % pour un montant global de 170,48 M€
- Les subventions versées aux associations avec 36,55 M€ sont en hausse de 7,5 %.
- La participation au C.C.A.S. (7,21 M€) progresse de près de 6 % et permet d'apporter un soutien important aux populations les plus démunies ainsi qu'aux personnes âgées.
- Les autres dépenses (97,62 M€) évoluent de 2,38 %. Elles correspondent au fonctionnement des différents services, mais aussi à des dépenses diverses, telles que le coût de la restauration scolaire et des repas des seniors accompagnés par la Ville, ou le financement d'Agora

La gestion de la dette et de la trésorerie

Avec un encours de 199,9 M€ fin 2012 contre 183,52 M€ fin 2011, la ville a eu recours à l'emprunt de façon plus soutenue pour financer ses investissements. Les frais financiers (7,18 M€) ne représentent que 2,2 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement (101,46 M€)

Avec 101,46 M€ les dépenses d'investissement qui contribuent à enrichir le patrimoine de la Ville sont en augmentation de 27,3 % et constituent un niveau jamais atteint à la Ville de Bordeaux.

Le développement durable

La Ville a poursuivi en 2012 la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et le plan climat énergie territorial (PCET). Elle a assuré le pilotage et le bilan annuel des 260 mesures selon le référentiel national et élaboré un nouveau plan d'actions PCET pour la période 2012- 2016. Elle s'est engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie et a poursuivi la territorialisation de son action dans les quartiers de la ville.

Quelques chiffres clés :

- stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville et baisse sensible des émissions associées au patrimoine municipal
- réduction cumulée sur la période 2008 / 2012 de 21 % de la consommation d'énergie des bâtiments communaux,
- réduction de 53 % de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012,
- 23,6 % en volume d'achats bio par le SIVU
- équipement suivi de 550 foyers bordelais en kits d'économie d'eau et d'énergie,
- 50 000 heures d'insertion réalisées (l'objectif fixé pour 2012 était de 40 000 heures).

La vie en société

L'éducation

Patrimoine et équipements

De nombreux projets ont été réalisés et plus particulièrement la construction de groupes scolaires dans les nouveaux quartiers ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain :

- livraison du nouveau groupe scolaire ZAC Berge du Lac, rentrée 2012 (coût global : 11,6 M€)
- nouveau groupe scolaire Bassins à Flots dont les études du projet ont débuté en 2012 (0,33 M€)
- Restructuration du groupe scolaire Albert Thomas : les travaux ont démarré à l'été 2012 et s'achèveront à l'été 2013 pour l'élémentaire, et l'été 2014 pour la maternelle. Montant réalisé pour l'opération en 2012 : 2,21 M€
- travaux de restructuration de l'école élémentaire Henri IV : livraison à la fin des vacances d'été 2013 (0,7 M€ en 2012)
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Bernard Adour durant l'été 2012 (0,18M€).

Au total, 14,98 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements scolaires.

Les actions éducatives

22 classes transplantées ont bénéficié de séjours ski et environnement à la montagne (0,19 M€), 53 ont bénéficié d'un séjour en classes de découverte (0,17 M€), 26 classes maternelles et 28 élémentaires ont été accueillies sur le site des Classes Vertes de Bordeaux Lac.

Vie scolaire

La Ville de Bordeaux a souhaité donner la possibilité d'accès à la restauration scolaire à 100 % des enfants scolarisés : C'est ce qui est fait depuis la rentrée de septembre 2012. En 2012 l'accroissement du nombre d'inscriptions à la restauration scolaire est 2,6 fois plus élevé que celui des inscriptions à l'école par rapport à 2011.

Les tarifs de la restauration scolaire sont restés identiques pour la rentrée 2012.

L'accueil de la petite enfance

En 2012, tous modes de garde confondus, 5 186 enfants ont été accueillis. La Ville offre 1 331 places municipales, dont 988 en accueil collectif et 343 en accueil familial..

L'effort de construction d'équipements dans les nouveaux quartiers et zones d'aménagement urbain, comme en quartiers en renouvellement urbain, s'est poursuivi tout au long de l'année :

Globalement, 211 places nouvelles ont été ouvertes en 2012, , 93 en milieu associatif et 118 dans des locaux réalisés par la Ville et gérés dans le cadre d'une délégation de service public :

- Mutualité Sociale Agricole, rue Ferrère + 30 dont 20 pour la Ville,
- Pitchoun + 10 à Talence sur la crèche interinstitutionnelle P'tit Campus,
- Mirassou + 60 places (0,58 M€ en 2012), réalisation Ville et DSP
- Association AGEAC Canailous Armagnac + 20 places,

- Lucilann rue Deveaux Caudéran + 20 places,
- Aléma Sablières 2 + 13 places
- Berge du Lac Ginko + 58 places (1,7 M€ en 2012), réalisation Ville et DSP

Au total, 4,3 M€ ont été consacrés à l'investissement dans le domaine de la petite enfance.

Le montant des subventions versées aux associations d'accueil de la petite enfance s'est élevé à 4,97 M€ en 2012.

L'exercice 2012 a vu également l'ouverture de 3 maisons d'assistantes maternelles.

La jeunesse

332 places supplémentaires en Centre d'Accueil et de Loisirs ont été ouvertes en 2012. S'agissant des accueils périscolaires, 110 places ont été créées en 2012 pour les 3/5 ans et 98 places pour les 6/11 ans.

Le Conseil Municipal des Enfants a présenté des propositions de projets émanant des trois commissions de ce mandat : Cité Digitale, Economie et Tourisme, Urbanisme.

L'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse, et par une réouverture de l'auberge mi-juin.

Les seniors

Afin d'enrichir son offre de services et de mieux connaître son public, la Ville a élaboré en 2012 une carte spécialement dédiée aux seniors, le Pass Senior, opérationnel au 1^{er} trimestre 2013. Adressé aux Bordelais de 60 ans et plus, il est destiné à les faire bénéficier d'offres culturelles, sportives, de loisirs, et des avantages proposés par des commerçants partenaires.

Ce nouveau dispositif s'accompagne d'une infolettre trimestrielle, le Pass Info, qui présente toute l'actualité des seniors sur Bordeaux, et des informations sur le programme des activités et des évènements organisés par la Ville.

Au 31 décembre 2012, 80 partenaires se sont associés au dispositif, 5 000 cartes ont été éditées, et un kit de communication a été réalisé.

L'effort a porté aussi sur l'amélioration des conditions d'hébergement des seniors autonomes résidant dans les résidences de personnes âgées (RPA) gérées par le CCAS. Des opérations de réhabilitation ont été menées sous maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux (Logévie, SNI). Après la RPA Buchou livrée fin 2011, les travaux des RPA Achard et Dubourdieu (coût prévisionnel : 4,3 M€) sont programmés à partir du mois de juin 2013 pour une livraison en 2014.

0,11 M€ ont été consacrés à des travaux d'embellissement et de rénovation des clubs seniors, comme la mise aux normes du club seniors Buchou et l'acquisition de mobilier et de matériel.

En 2012, plus de 300 000 repas, réalisés par le SIVU, ont été servis aux seniors accompagnés par la Ville, à des tarifs sociaux : 141 500 repas dans les 25 clubs de la Ville à 562 bénéficiaires et 166 000 repas à domicile à 539 bénéficiaires inscrits. L'indice global de satisfaction s'est élevé à 91,7 % en 2012.

La Cohésion sociale et territoriale

Un partenariat avec la Caisse d'allocation familiale renforcé

Confirmant une communauté de vue dans une coopération exemplaire, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde ont signé le 30 juin 2011 une Convention Territoriale Globale (CTG).

En 2012, 93 actions ont été accompagnées dans le cadre de la CTG et les financements sont allés de 400 € (Ateliers de proximité à Bacalan) à 25 000 € (Parc des sports Saint Michel) représentant un montant global de 0,42 M€

260 projets et une centaine d'actions (dispositif ville vie vacances) portés par 226 associations ont été accompagnés par notre collectivité au titre de la politique de la ville

En 2012, le budget accompagnement social a représenté 1,6 M€ d'actions financées.

Le conseil local de prévention de la délinquance a conforté l'ensemble des actions prévues dans le cadre de sa compétence et d'aide aux victimes.

Le budget consacré à la prévention s'est élevé à 0,14 M€ et celui consacré à la médiation à 2,21 M€ pour la part Ville.

L'action en direction des personnes en situation de handicap

En 2012, l'accessibilité de plusieurs bâtiments a été réalisée pour un montant global de 0,82 M€ (musée des Beaux Arts, gymnases Promis et Nelson Paillou et amphithéâtre Athénée).

Dans les services de la Ville, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a été porté à 6,18 % en 2012 (3,66 % en 2008), et une convention a été conclue avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées, pour améliorer qualitativement l'emploi de celles-ci dans les services.

Diversité et lutte contre les discriminations

Les atouts de la diversité culturelle locale ont été mis en exergue dans une publication spécifique « Destins bordelais Regards croisés », réalisée avec la participation du Conseil de la Diversité et de nombreux acteurs bordelais de ce sujet.

La 4^{ème} journée bordelaise de la citoyenneté, organisée en décembre 2012, a rassemblé les citoyens français de Bordeaux naturalisés dans l'année.

Le C.C.A.S.

Le CCAS dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public en difficultés et des personnes âgées. Son offre de service spécifique en matière d'accueil, d'hébergement et de logement se formalise, notamment, à travers la poursuite soutenue de la réalisation et de la requalification de certains équipements.

Parmi les opérations de construction et de réhabilitation déjà engagées, outre la rénovation des RPA, évoquée plus haut, deux établissements ouvriront leurs portes au cours du premier semestre 2013, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

« La Clairière-de Lussy » à Bordeaux Caudéran et la structure multi-accueil sur le site du Repos Maternel à Gradignan

La première phase des travaux d'humanisation du Centre d'Accueil d'Urgence Leydet avec la création d'unités de vie, adaptées aux besoins des résidents, s'est achevée en 2012. Cette opération, d'un coût total de 3 M€, se poursuit en 2013 pour une livraison en 2014.

Le développement sportif

Le sport éducatif et de loisirs

- Les nouveaux projets d'établissements des piscines, mis en œuvre en septembre 2012, ont permis une extension de 20 % des horaires d'ouverture et l'affirmation des spécificités de chacune (accessibilité au plus grand nombre à Tissot, ouverture sur le quartier à Galin, des activités de la petite enfance aux séniors au Grand Parc et l'événementiel à Judaïque Jean Boiteux).
- L'opération « plage du lac 2012 » a rencontré un franc succès avec une estimation de la fréquentation du site d'environ 60 000 personnes sur la saison.
- L'action d'amélioration de la sécurité des équipements terrestres a été activement poursuivie grâce à la généralisation de kits sécurité.
- La mise à disposition des équipements pour la pratique sportive au cours de l'année 2012 a concerné 163 établissements scolaires sur 43 sites sportifs, comprenant 199 aires de jeux et 165 associations sportives pratiquant 60 disciplines sportives.
- La Ville a subventionné le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 M€. La Ville a ainsi signé des contrats d'objectifs avec 27 clubs sportifs bordelais représentant 123 sections. Plus de 38 000 licenciés ont bénéficié du soutien de la municipalité.

Le sport de haut niveau et performance

Concernant la gestion du patrimoine sportif destiné à la pratique du haut niveau, l'année 2012 a vu le lancement de la dernière tranche de rénovation des bétons (juillet 2012/juillet 2013) du stade Jacques Chaban-Delmas et surtout le démarrage des travaux de construction du Nouveau Stade le 12 novembre 2012. Les études préalables au projet du Palais des Sports se sont également poursuivies.

Globalement, 14,24 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements sportifs.

La démocratie culturelle

Les musées et le base sous marine

En 2012, 440 000 visiteurs se sont rendus dans un musée de Bordeaux.

Cette année, le CAPC a accueilli près de 10 expositions de tout format, destinées à un large public mais aussi aux professionnels de l'art. Elles ont aussi permis de découvrir de jeunes talents locaux ou nationaux tels que Michel N'guie ou Jonathan Binet. A travers les expositions Michel Majerus et Michael Krebber, des artistes majeurs ont été accueillis à Bordeaux.

Le musée des Arts Décoratifs a été intégré dans le parcours « rallye des silhouettes » organisé cet été par l'office de tourisme. Il a aussi développé son partenariat avec le pôle Seniors.

Pour le Musée d'Aquitaine, l'année 2012 a été marquée par un nombre important d'expositions temporaires. Les plus significatives sont :

- Iturria : La vie comme elle : rétrospective de ce grand dessinateur de presse ;
- Océan noir de William Wilson ;
- Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César ;
- Uberleben : Survivre au Centre Jean Moulin ;
- Goya : chroniqueur de toutes les guerres au Centre Jean Moulin.

Pour le Musée des Beaux-arts, 2012 fut une année particulière en raison de la fermeture totale de l'établissement pendant plusieurs mois du fait des travaux d'accessibilité. Cependant, le programme d'expositions est resté varié.

« Le Muséum fait peau neuve », exposition-rencontre autour du projet de rénovation de cet équipement, a permis d'accueillir le public dans la toute nouvelle bibliothèque.

Le programme « Le Muséum chez vous », a été étendu aux résidences pour personnes âgées et aux établissements pour personnes âgées dépendantes.

La Base sous-marine a accueilli près de 70 000 visiteurs dans ses expositions (+35 % par rapport à 2011).

L'enseignement artistique

Le Conservatoire s'est attaché au renforcement de l'ancrage dans les quartiers et au développement des partenariats locaux. Sur la base de la nouvelle convention de partenariat signée pour la période 2010 / 2015, le Réseau de Réussite Scolaire a poursuivi son développement, tant au niveau du dispositif pédagogique que des projets d'action culturelle.

L'école supérieure des Beaux-arts a vécu, en 2012, sa première année autonome d'EPCC. Elle a renforcé son développement dans les quartiers, notamment avec la mise en œuvre des premières classes à horaires aménagés arts plastiques, conventionnées avec le collège Aliénor d'Aquitaine, le Frac et la Drac.

La lecture publique et les archives :

En 2012, les investissements ont atteint 4,64 M€, dont plus de 3,4 M€ pour la seule bibliothèque de Mériadeck (travaux pour la seconde phase de la requalification de la bibliothèque).

La bibliothèque a développé les actions de proximité. La page et le blog Facebook de la Bibliothèque (Bi.Bo), ouverts au début de l'été, apportent des compléments régulièrement renouvelés, tout en renforçant les échanges avec les lecteurs, effectifs ou potentiels.

La programmation culturelle dans les bibliothèques de quartier a été renforcée tout au long de l'année 2012, et durant les 3 mois de fermeture exceptionnelle de Mériadeck pour travaux, pendant lesquels les bibliothèques de quartier sont restées exceptionnellement ouvertes.

Les Archives municipales

L'année a surtout été marquée par la préparation du projet de construction du nouveau bâtiment. Mais, plus de 4 500 personnes y ont été accueillies pour la recherche et le travail.

L'Opéra National de Bordeaux

Toutes activités confondues, 235 représentations ont rythmé la saison 2011/2012 à Bordeaux pour une fréquentation de plus de 158 200 spectateurs et visiteurs.

Le chantier de l'auditorium s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 pour déboucher sur une livraison en tout début d'année 2013. Bordeaux est désormais équipée d'une remarquable salle de concerts, unanimement reconnue pour sa qualité acoustique.

L'aide au développement culturel

Aide à la création

105 structures ont été directement aidées au titre de l'aide au développement culturel (3,85 M€).

2012 a vu la deuxième édition de Novart, nouvelle formule, dirigé cette année par l'équipe de La Manufacture Atlantique en collaboration avec l'association Novembre@Bordeaux.

Aide aux lieux culturels

Les travaux de réhabilitation du bâtiment du 79 rue Bourbon se sont poursuivis dans la perspective d'un usage culturel avec l'installation d'une première association photographique, « C dans la boîte » qui développe de nombreux projets d'expositions.

Le projet de relocalisation de la fabrique Pola vers une implantation définitive caserne Niel se poursuit.

L'animation du patrimoine

En 2012, les travaux de réparation et de mise en sécurité, réalisés par les ateliers municipaux, ont permis de rouvrir au public la Porte de la Grosse Cloche.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville a mis en place des visites thématiques en collaboration avec l'Office de tourisme de Bordeaux : les Balades urbaines, qui concernent 7

quartiers de Bordeaux. La zone couvre essentiellement les quartiers d'échoppes dont l'histoire est peu connue par les bordelais.

Les Journées européennes du patrimoine 2012 ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers. Au total, ces Journées ont attiré plus de 130 000 visiteurs.

La ville et la démocratie locale

Démocratie et médiation de proximité

2012 a permis de répondre à l'aspiration croissante de nos concitoyens à participer activement au développement de leur ville et à la définition des projets qui les concernent.

Le dispositif des commissions permanentes au sein des quartiers, expérimenté dans les quartiers St Augustin/ Victor Hugo, St Michel/ Nansouty/St Genès dans un 1^{er} temps, puis Bordeaux Centre, a été étendu à Bordeaux Sud et Caudéran.

5 quartiers disposent donc aujourd'hui d'une commission permanente. L'ensemble des 8 quartiers fonctionnera selon ce mode d'ici à fin 2013.

La 1^{ère} édition des Participiales en octobre 2012 a été un succès, démontrant l'intérêt du public pour l'offre de la Ville en services de proximité.

Un groupe d'habitants a travaillé à l'élaboration de la charte de la participation qui sera présentée à l'occasion de la 2^{ème} édition des Participiales en juin 2013.

La vie associative

Une charte de la vie associative a été rédigée et adoptée au conseil municipal de novembre 2012. L'objectif est de formaliser une relation durable et lisible entre la Ville et les associations fondée sur des engagements réciproques et des principes et valeurs partagés.

Les associations bordelaises peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite de 12 équipements composés d'un total de 50 salles municipales réparties sur l'ensemble des 8 quartiers de Bordeaux.

L'accueil et la citoyenneté

L'année 2012 a été marquée par la refonte des listes électorales. Elle a permis de concrétiser le travail de rééquilibrage de 86 bureaux de vote commencé en 2011 et la création de sept nouvelles salles, portant à 127 le nombre total de bureaux de vote de la Ville.

La 9^{ème} collecte annuelle du recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 25 février 2012 et a mobilisé 70 agents. La Ville a vu sa population municipale augmenter de 2 432 habitants en 2012, la population municipale s'élevant à 239 157 habitants.

La démarche d'amélioration de la qualité a abouti en juin 2012, pour la deuxième année consécutive, au maintien de la certification *AFNOR-AFAQ Qualiville* des prestations d'accueil et de renseignement du public, de gestion de l'état civil et des formalités administratives, du standard de l'hôtel de ville, validant les progrès réalisés et les initiatives prises.

La qualité des espaces publics de proximité

La propreté urbaine

Le niveau de qualité de la propreté dans le cœur historique de la ville s'est amélioré. La mise en place d'un dispositif spécifique lors des vacances scolaires a intensifié le niveau des prestations sur les lieux de forte fréquentation touristique grâce à une présence renforcée des équipes.

L'implication des habitants demeure une condition indispensable au maintien d'un bon niveau de propreté de l'espace public. C'est pourquoi la Ville a poursuivi en 2012 son programme de sensibilisation avec 4 semaines d'animation dans 4 quartiers de la Ville visant à encourager le civisme et le développement des gestes en faveur du développement durable (tri des déchets) notamment.

Gestion de la voie publique

Chaque quartier dispose aujourd'hui d'une équipe de terrain territorialisée avec un responsable de proximité qui traite l'ensemble des questions relatives à la gestion de l'espace public.

La plateforme « Allo Proximité » qui permet de centraliser l'ensemble des demandes et signalements des usagers a pris en charge 35 000 demandes dont 82 % ont été résolues, ce qui démontre la qualité du suivi de la plateforme.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert

L'action menée sur la qualité environnementale du patrimoine vert, du patrimoine arboré et des espaces naturels a permis à la Ville d'obtenir 2 labels :

- EVE, qualifiant la qualité de la gestion d'un parc ou d'un espace vert, obtenu en 2011 pour 12 parcs (236 hectares de patrimoine, dont deux jardins historiques) et maintenu en 2012 ;
- Refuge LPO, décerné pour une durée de 5 ans par la Ligue de Protection des Oiseaux à dix de nos principaux parcs, en 2012 dont deux jardins historiques. Bordeaux est la seule ville en France à avoir obtenu un tel nombre de parcs qualifiés par ce label.

La création de jardins partagés s'est poursuivie en 2012 avec l'accompagnement du jardin partagé de la cité Carreire, animé par l'association Cap Carreire, de l'Ech'eau Jardin à la Bastide animé par Les Coquelicots et du jardin partagé d'établissement de la RPA Buchou (Bordeaux Sud). Le jardin partagé de la rue Barreyre, animé par l'association « Esprit de quartier », est en cours de réalisation et sera livré avant l'été 2013.

Enfin, 91 interventions de proximité ont été réalisées en régie ou par des entreprises allant de la pose d'une couche d'étanchéité dans le bassin de la place Gambetta, de poses de clôtures et de portails, de poses de boîtes à lire, à la réalisation d'aires de jeux ou à leur réhabilitation.

La politique de prévention des risques et tranquillité

La tranquillité publique

L'organisation des équipes s'adapte aux nouveaux usages de la Ville en assurant notamment une présence en soirée.

La mission Hibou, présente en 1^{ère} partie de soirée, permet de limiter les nuisances, de mettre un terme à certaines incivilités et renforce la tranquillité publique. Son action auprès des exploitants de débits de boissons en collaboration avec la « cellule de contrôle des commerces et des débits de boissons » a montré toute son efficacité (242 contrôles, 110 verbalisations).

La 1^{ère} phase du plan triennal de vidéo protection a été réalisée avec deux repositionnements de caméras sur les places Camille Jullian et St Projet et la pose de deux nouvelles caméras à Mériadeck et place Ferdinand Buisson.

La mise en liaison de toutes les bornes à contrôle d'accès est désormais achevée.

Enfin, 56 places pour handicapés ont été créées cette année (total de 1 046 places à fin 2012).

La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires et le suivi des établissements recevant du public

Un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère a été élaboré par les services de l'Etat avec le concours des collectivités territoriales concernées.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, 300 dossiers ont été instruits avec un délai de résolution inférieur à 6 mois.

Un nouveau protocole entre la Ville et les opérateurs d'antennes relais, renforçant l'information du public et les mesures de champs électromagnétiques, a été signé le 5 octobre 2012. 43 contrôles ont été effectués dans des établissements situés à moins de 100 m d'un relais de téléphonie mobile.

L'instruction des dossiers d'autorisations de travaux et de permis de construire des ERP est en nette progression ces dernières années : 459 dossiers en 2012 contre 340 en moyenne entre 2007 et 2011.

Le développement urbain durable

Le développement urbain

Bordeaux souhaite pouvoir accueillir, à l'horizon 2030, 100 000 habitants supplémentaires. Dans cet objectif, les grandes opérations d'aménagement urbain se sont poursuivies en 2012.

Ainsi, menée en partenariat étroit avec la Communauté Urbaine, l'opération des Bassins à flot dont le Programme d'Aménagement d'Ensemble a été approuvé en mars 2010, est entrée en phase opérationnelle. Des permis de construire ont été instruits et/ou délivrés en 2012 pour 2500 logements, les études techniques ont abouti pour la réalisation du réseau de chaleur, les travaux de la Cité des civilisations du Vin ont été lancés, de même que les études techniques du premier groupe scolaire, pour un début de chantier prévu fin 2013.

Les Bordelais ont été associés par le biais de la concertation permanente sur ce quartier, notamment pour la rue Lucien Faure, la plaque portuaire et la place Latule.

L'opération GINKO s'est accélérée avec la livraison de 350 logements et du jardin promenade.

L'année 2012 marque également le lancement opérationnel de l'aménagement du secteur de Brazza Nord. En octobre, la Ville de Bordeaux a confié à l'agence Youssef Tohmé, la mission d'architecte urbaniste conseil de l'aménagement de Brazza pour 6 ans.

La Ville a poursuivi le travail partenarial avec l'EPA Euratlantique pour la constitution du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier prévu pour la fin de l'année 2013.

Agora 2012

Après le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Ville de Bordeaux en 2007, et un an après le lancement effectif du projet urbain de Bordeaux (re) Centres, l'édition d'AGORA 2012 s'est intéressée aux thèmes de la centralité (ou plutôt des centralités) et du patrimoine, matériel ou immatériel. L'édition 2012, épicentre au Hangar 14, s'est fortement ancrée au cœur des quartiers par des visites, dédiées aux bordelais, de tous les projets en cours ou à venir. Une soirée dans le quartier des bassins à flot a été organisée. La préfiguration de l'aménagement de la rue Kleber, illustration du travail menée dans Bordeaux (Re)Centres a été présentée.

Le droit des sols et l'architecture durable

En 2012, la Ville a développé les premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés avec :

- la consultation en ligne de l'état d'avancement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour chaque pétitionnaire, via un code d'accès sécurisé remis au moment du dépôt du dossier
- une démarche expérimentale pour le traitement numérique des certificats d'urbanisme (6000 en 2012), en collaboration avec trois notaires.

L'habitat et logement

Le logement est au cœur de tout projet de société et il est au centre des trois piliers de la politique municipale : Projet urbain, Projet social et agenda 21. C'est cet ensemble qui fera la métropole de demain. Depuis 1995 et le premier projet Urbain, la ville de Bordeaux est ainsi passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui.

La Ville a développé son lien avec les bailleurs sociaux afin d'obtenir un taux de satisfaction important des demandeurs de logement. L'objectif de reloger 600 familles a été atteint en 2012 puisque 637 demandes faites en mairie ont été satisfaites.

La lutte contre l'habitat insalubre se renforce sur Bordeaux Centre.

Les secteurs de lutte contre l'habitat insalubre ont été redéfinis afin de mieux répondre à une plus forte demande sur Bordeaux Centre. Une participation active de la Ville au dispositif OPAH-RU HM, en lien avec l'opérateur IN CITE, a permis de renforcer le nombre des interventions.

Sur le secteur Marne-Yser, la Ville et la CAF se sont associées par une mise en complémentarité des procédures et des échanges de données dans le cadre d'un programme « vivre dans un logement décent » afin de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. Dans cette configuration, 21 logements ont été visités.

Vie et déplacements dans les espaces urbains

En 2012, la Ville a développé ses efforts d'aménagement d'espaces urbains de qualité.

Dans le but de permettre aux résidents de stationner facilement, des parkings de foisonnement ont été aménagés (parking Détrois à Caudéran, parking Hortense à la Bastide) ou engagés (parking Albert Marquet à Saint Augustin)

Dans le cadre du plan cyclable, la Ville a poursuivi l'installation d'arceaux vélos. En 2012, 185 arceaux ont été posés sur le domaine municipal et 327 sur le domaine communautaire soit un total de 1.024 places. A fin 2012, la Ville comptait 11 344 places.

L'éclairage public

La Ville a poursuivi en 2012 le renouvellement de son réseau d'éclairage public, afin d'assurer une qualité de service et de sécurité convenable pour les Bordelais. Sur un parc de 9 000 lampes énergivores en 2008, il n'en reste que 236 à fin 2012.

Le taux de panne des points lumineux (PL) bordelais est extrêmement faible entre 0,11 % et 0,21%. Sur l'année 2012, 93 % des dépannages ont été réalisés en moins de 48h.

L'image et le confort de la ville ont également été améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) sur l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Louis Barthou dans le cadre de leur réaménagement, les rues Brunet et Schinazi, ainsi que le Quai de Brazza.

Globalement 2,55 M€ ont été consacrés à l'investissement dans l'éclairage public en 2012.

Les paysages urbains

Le projet de l'aménagement de la place Saint Michel se poursuit et a nécessité des ajustements en relation avec les services communautaires.

L'aménagement de la place André Meunier a été défini, pour des travaux qui doivent démarrer courant 2013, pour un coût de 4 M€. l'intervention de l'artiste Federica Matta est prévue pour accompagner ce projet de et y créer différentes œuvres.

Par ailleurs, de nombreux aménagements de proximité ont été engagés en 2012 à la suite des concertations menées de manière spécifique pour chaque aménagement. Un square a été créé (Souriaux) et six réhabilités en 2012. Globalement 1,2 M€ ont été consacrés à l'investissement dans les paysages urbains.

Le patrimoine naturel

En s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, le Jardin botanique poursuit son inventaire des milieux naturels urbains, tient à disposition une banque de données sur ce sujet, et met en œuvre une action pédagogique vis-à-vis du public, des scolaires et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

Les chiffres montrent que la fréquentation de la partie muséographique de l'établissement oscille autour de 30 000 visiteurs par an.

Le développement économique et l'emploi, le tourisme et l'enseignement supérieur

Accompagner et animer le développement du tissu économique bordelais

Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux

Une opération de promotion concernant la filière numérique à laquelle a participé une délégation d'entreprises représentatives de l'innovation numérique bordelaise a été organisée en mars 2012 à Austin (Texas) à l'occasion du festival « Interactive » mettant en scène l'innovation mondiale en matière de développement numérique.

Enseignement supérieur et recherche

La Ville a conforté son partenariat avec l'Université de Bordeaux dans la conduite de ses principaux projets, à savoir la mise en œuvre des Initiatives d'Excellence, les études en cours dans le cadre de l'opération Campus ou encore la gestion et le développement de la Fondation Bordeaux Université.

En matière d'enseignement supérieur privé, la Ville accompagne le développement de Campus Chartrons par l'accueil de nouvelles écoles sur Bordeaux et le renforcement de partenariats internationaux (Québec).

Favoriser l'accès à l'emploi

Dans la continuité des dispositifs engagés en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires et en particulier de la Maison de l'Emploi, la Ville a renforcé ses actions envers des publics ciblés : les jeunes, les personnes en situation de handicap, les seniors, etc...

Elle a également mis l'accent sur le recours aux clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés de travaux (Grand Stade, Cité municipale, PNRQAD, CCV, etc.). Grâce au rôle de coordinateur et d'accompagnement du PLIE, facilitateur et gestionnaire des clauses d'insertion sur le territoire bordelais, le nombre d'heures d'insertion est passé de 30 000 à 50 000 h en 2012.

Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs

Outre le soutien aux clubs, associations de chefs d'entreprises et aux initiatives innovantes en matière de création d'entreprises, la Ville de Bordeaux a accompagné le lancement de Bordeaux Entrepreneurs, association d'entrepreneurs bordelais désireux de faire partager leur expérience au service des nouveaux porteurs de projet.

Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire

La Ville en coordination avec les acteurs économiques et de l'emploi a lancé le JT Bordeaux Eco permettant un éclairage des initiatives qui reflètent le dynamisme économique de notre territoire. En partenariat avec les membres du Service public de l'Emploi Local, les sujets traités illustrent des exemples de retour à l'emploi durable via les dispositifs d'insertion promus par la Ville.

Tourisme

La fréquentation touristique de Bordeaux a poursuivi sa hausse en 2012, avec une augmentation de 2 % des nuitées par rapport à 2011. Le tourisme fluvial s'est fortement développé, avec une nouvelle infrastructure d'accueil (le ponton d'honneur) et une première compagnie de croisiérisme fluvial à demeure.

Le projet de Cité des Civilisations du Vin est entré dans une phase opérationnelle avec la démolition des anciens entrepôts, la dépollution du site et la recherche active de mécènes.

2012 a été marquée également par le couronnement de Bordeaux en matière de tourisme d'affaires, la Ville passant à la 2ème place pour l'accueil des congrès internationaux en France, après Paris.

Les relations internationales

L'année 2012 a été marquée par la célébration de trois anniversaires de jumelage. Les 50 ans du jumelage Bordeaux-Québec, les 30 ans du jumelage Bordeaux-Fukuoka et les 20 ans du jumelage Bordeaux - Saint-Pétersbourg.

En 2012, Bordeaux a été présente à la 1^{ère} Fête du Vin à Québec. La présence bordelaise a été rendue possible par la forte mobilisation des Mairies de Québec et de Bordeaux, Bordeaux Grands Evénements, les professionnels de la filière du vin et l'engagement du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux. Pour cette première, plus de 60 viticulteurs et négociants se sont rendus à Québec pendant toute la durée de la manifestation.

Concernant l'Asie, l'anniversaire du jumelage Bordeaux-Fukuoka et la participation comme invité d'honneur de la Ville de Bordeaux au Festival « Wine and Dine » de Hong Kong furent les événements phares cette année.

Le rayonnement patrimonial et culturel

La mise en valeur du patrimoine repose sur 3 axes :

- valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain : en 2012, 1,18 M€ ont été consacrés à la restauration d'édifices patrimoniaux ou de monuments historiques, et s'agissant du patrimoine privé, la 4^{ème} campagne de ravalement est entrée dans une phase opérationnelle. Par ailleurs, l'action menée autour du classement de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO a été développée, tant localement (CLUB) qu'au niveau international (forte implication dans les associations internationales spécialisées)
- faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville avec notamment la nouvelle édition d'Agora qui a connu un grand succès.
- poursuivre l'organisation de démarches prospectives, avec, par exemple, l'appel à idées pour le devenir du Parc Lescure ou le devenir des anciennes halles de l'usine SOFERTI au cœur du futur Brazza.

En matière d'animation, les journées européennes du patrimoine 2012, qui ont attiré plus de 130 000 visiteurs, ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers et l'ouverture de nouveaux sites.

La performance de la collectivité

La gestion des ressources humaines

Les dépenses de personnel 2012 représentent 53,4 % des frais de fonctionnement de la Ville. La progression du compte administratif 2012 par rapport au compte administratif 2011 est de 1,2 % (2,1 % à périmètre constant). Cette faible progression témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale, tout en maintenant la qualité de la ressource humaine de la collectivité.

La formation des agents, essentielle dans leur épanouissement personnel et professionnel, a été développée au travers de 11 612 journées de formations assurées.

Leur évolution professionnelle a également été assurée grâce aux 1 507 avancements d'échelons qui ont été prononcés en 2012, en plus des 250 avancements de grade, 47 promotions internes et 43 nominations après réussite aux concours.

La gouvernance numérique

Le programme d'actions de Bordeaux Cité digitale, décliné en 10 axes, permet de créer les conditions d'utilisation du numérique par tous les citoyens, d'imaginer et de déployer de nouveaux services dans les secteurs de l'administration en ligne, de la participation, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, du déplacement en ville, de l'information et des services à la personne...La stratégie digitale de la Ville vise également à favoriser et à amplifier le développement d'une économie numérique créative et dynamique en accompagnant les entreprises et en aménageant le territoire.

Le déploiement du très haut débit sur Bordeaux a progressé avec la rénovation du réseau câble qui permet à 95 000 logements d'être éligibles à 100 Mbs. Le WIFI gratuit pour les Bordelais et les touristes a été déployé, avec actuellement plus de 70 points opérationnels sur l'espace public, dont Camille Jullian, Saint Projet, la Victoire, les Aubiers, le Grand Parc, la Benaugue ...

La Ville de Bordeaux a été retenue dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental sur le développement de services innovants utilisant les technologies sans contact. L'objectif est de développer un bouquet de services dans différents domaines : transport, information citoyenne, tourisme, paiement et fidélité commerçants, ensemble de services Ville.

Le numérique favorise l'accès au patrimoine culturel de la ville et propose progressivement de nouvelles façons de diffuser l'offre culturelle. Trois nouveaux sites Internet ont été développés, pour le musée d'Aquitaine, le musée des beaux-arts et la bibliothèque numérique « Bordeaux 18^e siècle ».

Bordeaux a lancé un ambitieux programme d'équipement d'outils numériques dans ses écoles, mais aussi d'accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques et éducatifs. Le plan de déploiement des Tableaux Numériques Interactifs s'est ainsi poursuivi avec 297 installations opérationnelles.

La seconde édition de la semaine digitale qui s'est tenue en mars et a réuni à la fois les professionnels, le grand public et des lycéennes, autour des enjeux des femmes dans les professions du numérique, a rencontré un grand succès. Le troisième Barcamp a été également une belle réussite avec 500 participants dans les salons de l'hôtel de ville sur 2 jours et la Nuit Digitale a clôturé la semaine avec plus de 1 500 jeunes au CAPC.

RAPPORT DE PRESENTATION C.A. 2012

Le compte administratif 2012 retrace l'intégralité des opérations effectuées au titre de cet exercice.

Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, il est accompagné, comme pour le budget, d'un document de gestion.

Ce dernier reprend par politique et par programme les principales recettes et dépenses réalisées.

Dans un objectif de meilleure lisibilité, le compte administratif fait également l'objet d'un rapport de présentation détaillé ainsi que d'une synthèse de ce rapport.

Par ailleurs, comme chaque année, un rapport de gestion financière joint au compte administratif présente les stratégies de notre collectivité en matière de marchés publics, de gestion de la dette et de la trésorerie.

SOMMAIRE

<u>LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES</u>	4
Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)	5
Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)	6
La gestion de la dette et de la trésorerie	7
Les dépenses d'investissement (101,17 M€)	8
Les recettes d'investissement	9
<u>LE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	10
<u>LA VIE EN SOCIETE</u>	11
L'éducation	11
L'accueil de la petite enfance	13
La jeunesse	15
Les seniors	16
L'action en direction des personnes en situation de handicap	18
La Cohésion sociale et territoriale	19
Diversité et lutte contre les discriminations	21
Le C.C.A.S.	21
<u>LE DEVELOPPEMENT SPORTIF</u>	23
Le sport éducatif et de loisirs	23
Le sport de haut niveau et performance	24
<u>LA DEMOCRATIE CULTURELLE</u>	25
Les musées	25
L'enseignement artistique	27
La lecture publique et les archives :	28
L'Opéra National de Bordeaux	29
L'aide au développement culturel	30
<u>LA VILLE ET LA DEMOCRATIE LOCALE</u>	32
Démocratie et médiation de proximité	32
La vie associative et la diversité	32
L'accueil et la citoyenneté	34
<u>LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE</u>	36
La propreté urbaine	36
Gestion de la voie publique	37
La gestion et l'entretien du patrimoine vert	38
<u>LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES ET DE TRANQUILLITE</u>	40
La tranquillité publique	40
La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires	41
Prévention sécurité incendie et accessibilité des ERP aux personnes handicapées	42
<u>LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE</u>	43
Le développement urbain	43
Le droit des sols et l'architecture durable	45
L'habitat et logement	46
Vie et déplacements dans les espaces urbains	49
L'éclairage public	50
Les paysages urbains	51
Le patrimoine naturel	52

<u>LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI, TOURISME ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>	53
Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs	53
Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire	53
Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux	53
Accompagner et animer le développement du tissu artisanal et commercial bordelais	54
Economie créative	54
Enseignement supérieur et recherche	54
Favoriser l'accès à l'emploi	55
Tourisme	55
<u>LES RELATIONS INTERNATIONALES</u>	56
<u>LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL</u>	57
La mise en valeur du patrimoine urbain et culturel	57
Bordeaux grande métropole culturelle	59
<u>LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE</u>	61
La gestion des ressources humaines	61
La gouvernance numérique	62
Les moyens opérationnels d'exploitation	65
La stratégie immobilière et les économies d'énergie	66

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées. Les mouvements financiers enregistrés en 2012 se composent, d'une part, d'opérations nouvelles propres à l'exercice et, d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2012 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	392 213 222,68	Recettes	156 159 880,59
Excédent reporté	7 136 553,19		
Recettes totales	399 349 775,87	Besoin de financement	40 347 223,29
		Dépenses	154 177 992,91
Dépenses	349 729 300,77	Dépenses totales	194 525 216,20
RESULTAT	49 620 475,10	RESULTAT	- 38 365 335,61
RESULTAT BRUT AVANT REPORTS : 11 255 139,49			
Dépenses reportées	3 398 619,00	Dépenses reportées	78 358 456,28
Recettes reportées		Recettes reportées	72 300 159,96
Solde reports	- 3 398 619,00		- 6 058 296,32
RESULTAT NET	46 221 856,10	RESULTAT NET	- 44 423 631,93
RESULTAT NET GLOBAL : 1 798 224,17			

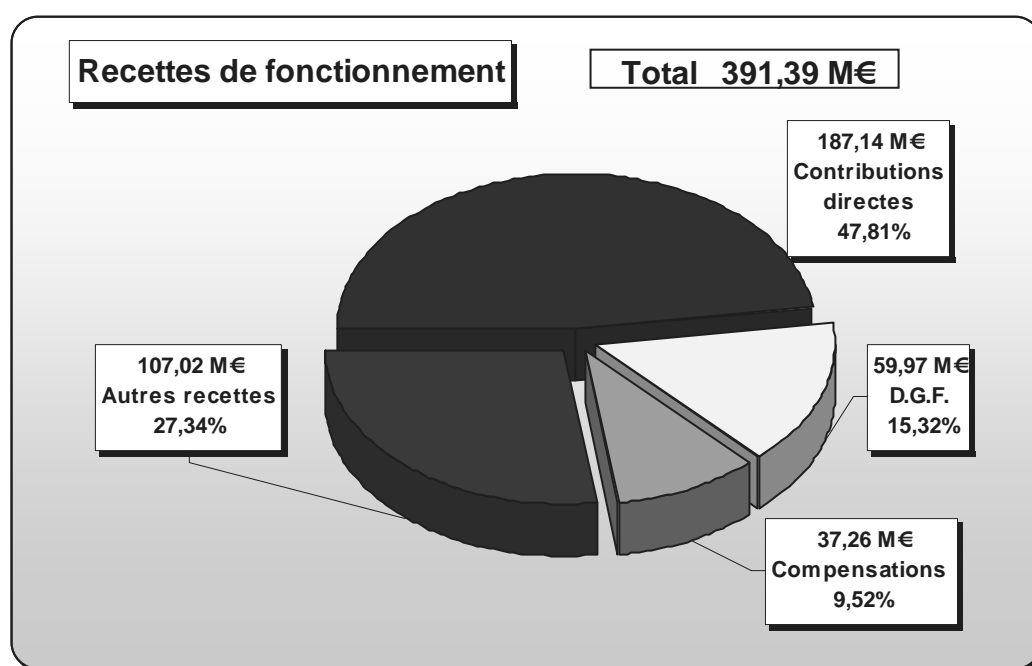
Avant prise en compte des reports de l'exercice 2012, le résultat brut s'élève à 11,26 M€. Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement dégage pour 2012 un excédent de 46,22 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 44,42 M€. Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à 1,80 M€.

Excédent de fonctionnement :	46,22 M€
Besoin de financement :	44,42 M€
Excédent disponible/Résultat net :	1,80 M€

Ce résultat de 1,80 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2013.

Les recettes de fonctionnement (391,39 M€)



Le produit fiscal (187,14 M€)

En 2012 comme depuis 2009, les taux communaux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti) n'ont pas augmenté. Sans évolution des taux, le produit fiscal a progressé de 3,67 % par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (1,8 %), le produit fiscal perçu témoigne d'une progression physique des bases communales de 1,87 %.

La dotation globale de fonctionnement (59,97 M€)

Cette dotation est en baisse de près de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent traduisant l'effort de plus en plus important demandé par l'Etat aux Collectivités territoriales et aux communes en particulier pour réduire les dépenses publiques.

Cette diminution qui s'accroît dès 2013 et ira en s'amplifiant dans les prochaines années est quelque peu atténuée par les effets positifs du recensement de population, favorable à Bordeaux.

Les compensations financières (37,26 M€)

Elles sont en diminution de près de 2 % par rapport à l'année dernière.

L'attribution de compensation permet de neutraliser le système mis en place avec la T.P.U. sur le territoire communautaire. Son montant versé par la CUB est fixe et s'élève à 20,96 M€.

La dotation de croissance et de solidarité communautaire versée par la CUB aux communes membres représente notamment une partie du dynamisme de la croissance des bases de

l'impôt économique sur le territoire de BORDEAUX. Son montant a été gelé en 2012 au niveau de 2011 et s'est élevé à 9,34 M€.

Enfin, les autres compensations sont versées par l'Etat au titre des mesures d'exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. S'élevant à 6,96 M€, elles sont en forte baisse de 3,5 %, à l'instar de la baisse de DGF.

Les autres recettes (107,02 M€)

Cette rubrique qui comprend notamment les recettes tarifaires et domaniales, les participations reçues par notre commune ainsi que certaines ressources fiscales, telles que les droits de mutation ou le produit des jeux du Casino, est en très forte progression de 11,5 %, notamment du fait des cessions de patrimoine

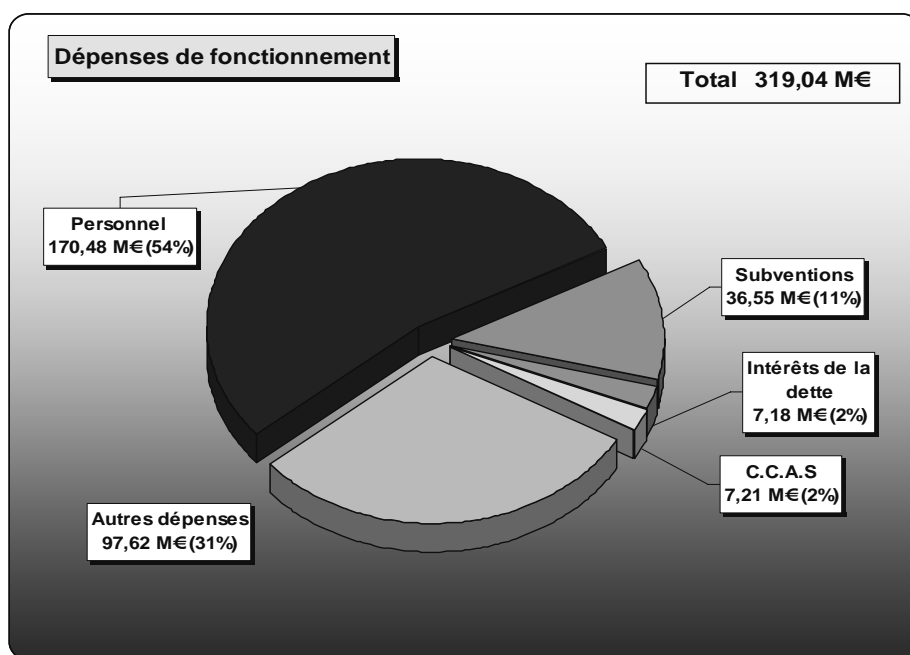
Liées au développement des prestations de services proposées aux bordelais, les recettes des services sont en progression de plus de 3 % en 2012. Les droits de stationnement augmentent de plus de 20 % essentiellement en raison de l'extension du périmètre concerné.

La participation de la CAF liée à l'évolution de notre offre de services dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse est également en forte augmentation de plus de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le produit des jeux du Casino, après une forte remontée en 2011, est quasiment stable avec une évolution symbolique de 0,5 % (5,62 M€).

Dans le secteur immobilier, les droits de mutation, avec 16,75 M€ réalisés sont en progression de plus de 5 % constituant ainsi une année record, signe de l'excellente tenue du marché immobilier bordelais. Enfin, les cessions de patrimoine se sont élevées à 20,19 M€ en 2012 contre 11,33 M€ en 2011.

Les dépenses de fonctionnement (319,04 M€)



Les frais de personnel (170,48 M€)

Avec 170,48 M€ les frais de personnel sont en faible évolution de 1,23 %. Ceci est en partie dû à l'effet du changement de périmètre en année pleine par rapport à l'exercice précédent. En effet, la transformation de l'école des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle entraîne un transfert de la masse salariale correspondante à l'EPCC et se traduit donc par une diminution de frais de personnel et une augmentation corrélative du poste « autres dépenses » dans le budget de la ville.

A périmètre constant, l'évolution des frais de personnel s'élève à 2,08 %.

Les subventions (36,55 M€)

Désormais distinguées en deux catégories, les associations qui ont un intérêt public (crèches, centres d'animations et de loisirs, activités périscolaires) et celles qui ont un intérêt général (tous les autres secteurs) ont bénéficié d'un important soutien financier de la Ville de plus de 36 M€. Les subventions concernant la 1^{ère} catégorie sont en évolution de près de 7 % liée notamment à la création de places en crèche et en centres d'animation.

Le C.C.A.S. (7,21 M€)

En très forte hausse de près de 6 %, la participation de la ville inclut notre contribution au plan de redressement concernant le foyer Leydet et témoigne de la volonté de notre commune d'apporter un soutien important aux populations les plus démunies ainsi qu'aux personnes âgées.

Les autres dépenses (97,62 M€)

Elles sont en évolution globale de 2,38 % par rapport à 2011, liée notamment à une augmentation des fluides en raison de leur augmentation tarifaire (+ 1,1 M€), à la croissance du coût de la restauration scolaire, liée au nombre d'enfants plus important qui la fréquente, mais également à un changement de périmètre lié à la transformation de l'école des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle déjà évoqué plus haut (+ 1,43 M€).

La gestion de la dette et de la trésorerie

Comme indiqué lors du vote du Budget 2012, ayant retrouvé des marges de manœuvre après une période de désendettement depuis 1995, la Ville a eu recours cette année à l'emprunt de façon plus soutenue. 35 M€ ont ainsi été mobilisés pour financer nos dépenses d'équipement. Malgré un contexte économique délicat, et une raréfaction des ressources d'emprunt, la Ville a pu mobiliser sans difficultés le volume nécessaire à ses besoins de financement.

L'annuité 2012 s'est élevée à 27,40 M€ en diminution de 16,3 % par rapport à 2011. Les intérêts de la dette et des lignes de trésorerie se sont élevés à 7,18 M€ et ne représentent que 2,2 % de nos dépenses de fonctionnement.

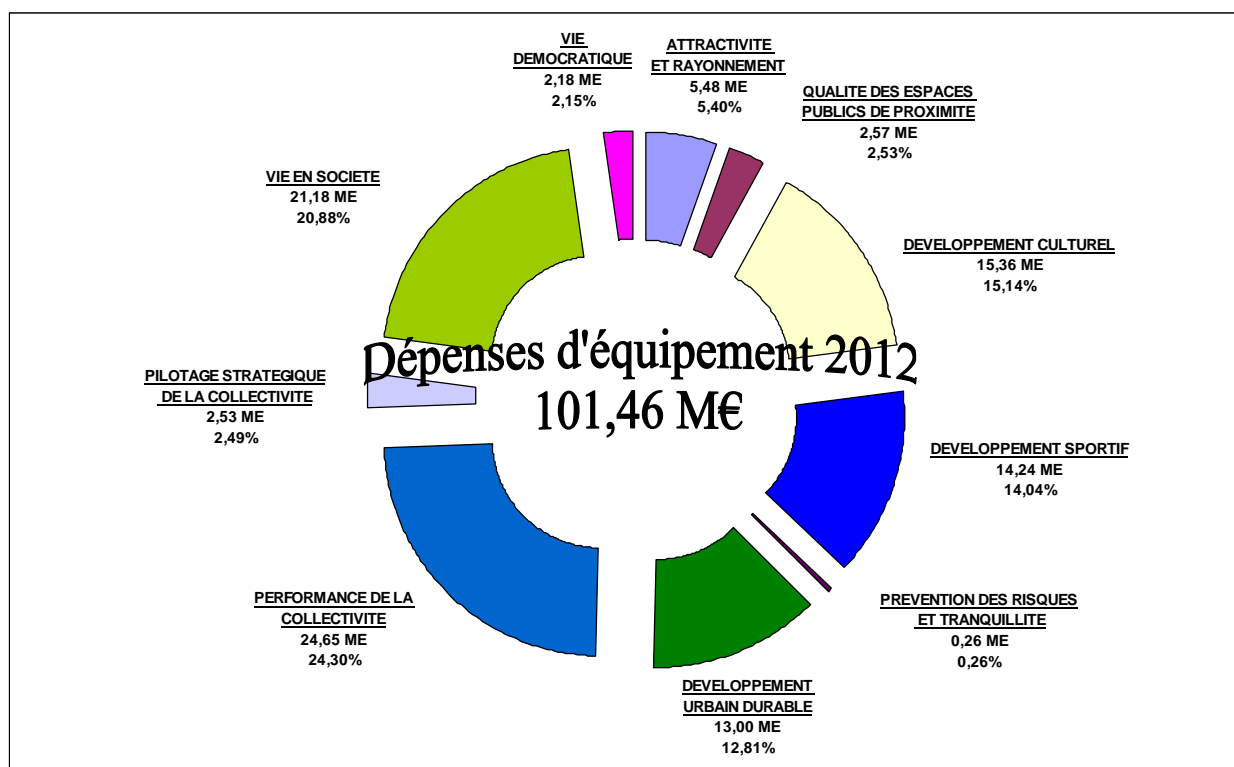
Au 31 décembre 2012, l'encours global de la dette s'élevait à 199,9 M€. Globalement, depuis 1995, la Ville s'est désendettée de plus de 66 M€.

Au titre de l'exercice 2012, la structure de l'endettement de la Ville se caractérise par un taux moyen de 3,91 %, une durée résiduelle de 10 ans et 7 mois et une capacité de désendettement de 3 années.

Les dépenses d'investissement (101,46 M€)

Les dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21, 23 et 204 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.

En 2012, elles dépassent les 100 M€ et atteignent le chiffre record de 101,46 M€, en augmentation de 27 % par rapport à 2011 (année déjà exceptionnelle). Ce montant de 101,46 M€ de dépenses d'équipement réalisées dépasse très largement le montant qui avait été inscrit au BP 2012 (90 M€).



Parmi les opérations les plus significatives, on peut noter :

- Réalisation de la cité municipale	11,48 M€
- Création d'un auditorium	13,06 M€
- Requalification de la Bibliothèque Mériadeck	3,41 M€
- Construction d'un groupe scolaire Berges du Lac	7,14 M€
- Restructuration de l'école Albert Thomas	2,21 M€
- Restructuration de l'école Henri IV	0,7 M€
- Construction d'une crèche Berges du Lac	1,7 M€
- Restructuration de la crèche Mirassou	0,58 M€
- Restructuration de l'auberge de jeunesse Barbey	0,49 M€
- Création de la Cité des civilisations du vin	3,33 M€
- Construction du nouveau stade	10,00 M€
- Aménagement du gymnase Armagnac	0,54 M€
- Aménagement d'un terrain de football aux Aubiers	0,32 M€
- Travaux d'efficacité énergétique	1,96 M€

Les recettes d'investissement

Près de 80 M€ de cofinancements publics ont été contractualisés en 2012 sur des projets d'investissement portés par la Ville.

Cette année 2012 exceptionnelle s'explique par la qualité des projets ambitieux lancés par la Ville (Nouveau stade, Cité des civilisations du vin, ...) qui ont pu mobiliser d'importants partenariats dont beaucoup ont été finalisés dans le courant de l'exercice.

Sur les 79,4 M€ conventionnés en 2012 figurent par exemple 28 M€ de l'Etat (CNDS) pour le nouveau stade et 32,5 M€ de différents partenaires (Europe, Région, CUB, CIVB) pour la Cité des civilisations du vin.

Par ailleurs, le contrat de co-développement 2012-2014 avec la CUB a connu un bon démarrage.

Le développement durable

La Ville a poursuivi en 2012 la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et le plan climat énergie territorial (PCET). Elle a assuré le pilotage et le bilan annuel des 260 mesures selon le référentiel national et élaboré un nouveau plan d'actions PCET pour la période 2012 - 2016. Elle s'est engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie et a prolongé la territorialisation de son action dans les quartiers de la ville.

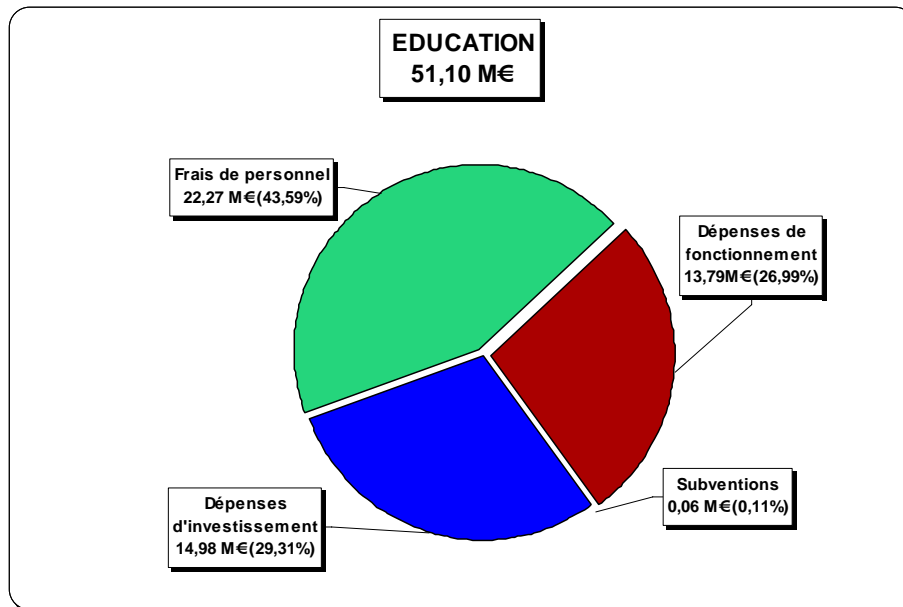
Le maintien des efforts de veille, d'expertise et d'accompagnement des services dans le montage de projets, a notamment permis une réelle amélioration des performances, tant au sein des bâtiments et espaces communaux, qu'en faveur des Bordelais, ainsi que l'a montré le forum Agenda 21 qui a attiré plus de 4 000 participants au Hangar 14 le 13 octobre 2012.

Quelques chiffres clés :

- stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville et baisse sensible des émissions associées au patrimoine municipal
- réduction cumulée sur la période 2008 / 2012 de 21% de la consommation d'énergie des bâtiments communaux,
- réduction de 53 % de la consommation d'eau des services entre 2006 et 2012,
- 23,6 % en volume d'achats bio par le SIVU
- équipement suivi de 550 foyers bordelais en kits d'économie d'eau et d'énergie,
- 50 000 heures d'insertion réalisées (l'objectif fixé pour 2012 était de 40 000 heures).

En appui de ces actions, la Maison Eco-Citoyenne a su trouver sa place dans le paysage bordelais au sein d'un réseau associatif et institutionnel dense. En 2012, 22 474 visiteurs ont eu accès aux ateliers et conseils mis en place au sein de cet établissement qui a attiré plus de 60 000 visiteurs depuis son inauguration en octobre 2010.

L'éducation



Le patrimoine et ses équipements, les actions éducatives, la vie scolaire et la vie étudiante ont été prioritaires en 2012.

Patrimoine et équipements

De nombreux projets ont été finalisés et, plus particulièrement, la construction de groupes scolaires dans les nouveaux quartiers, ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain :

- livraison du nouveau groupe scolaire ZAC Berge du Lac, rentrée 2012 (coût global : 11,6 M€)
- nouveau groupe scolaire Bassins à Flots dont les études du projet ont débuté en 2012 (0,33 M€)
- livraison du groupe scolaire Beck-Buisson au printemps à la suite de travaux de restructuration (0,56 M€ en 2012)
- restructuration du Groupe scolaire Albert Thomas : les travaux ont démarré à l'été 2012 et s'achèveront à l'été 2013 pour l'élémentaire, et l'été 2014 pour la maternelle. Montant réalisé pour l'opération en 2012 : 2,21 M€.
- travaux de restructuration de l'école élémentaire Henri IV : livraison à la fin des vacances d'été 2013 (0,7 M€ en 2012)
- étude de restructuration partielle de l'école élémentaire Balguerie : les travaux, débutés fin 2012, se poursuivront en 2013 pour une livraison à l'été (coût total 0,37 M€)
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Bernard Adour durant l'été 2012 (0,18M€).
- mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle Yser durant l'été 2012 pour un montant total de 0,13 M€.
- amélioration des locaux de restauration de l'élémentaire David Johnston durant l'été 2012 pour un montant total de 0,08 M€ en 2012.

A côté de ces opérations, l'équipement des espaces extérieurs a été poursuivi (0,43 M€), et les travaux de sécurité et de grosses réparations dans les écoles ont mobilisé 1,34 M€.

Au total, 14,98 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements scolaires.

Les actions éducatives

Les moyens consacrés aux actions éducatives ont été accrus par rapport à 2011.

Concernant les classes transplantées, 22 classes ont bénéficié de séjours ski et environnement à la montagne (0,19 M€), 53 classes ont bénéficié d'un séjour en classes de découverte (0,17 M€), 26 classes maternelles et 28 élémentaires ont été accueillies sur la structure municipale des Classes Vertes de Bordeaux Lac.

Concernant les activités sportives, 3 000 bus ont été affrétés pour assurer les déplacements vers les installations sportives (stades, gymnases, piscines, patinoire, voile, tennis de table, golf, bicross) (0,32 M€).

E-éducation

L'étude sur la définition de contenus numériques à mettre à disposition des écoles dans le cadre notamment d'un « espace numérique de travail » (ENT) a été finalisée pour le développement d'une expérimentation sur 8 écoles pilotes en 2013.

Le renouvellement des équipements informatiques des écoles se poursuit avec la mise en place du nouveau schéma directeur informatique. 135 postes ont été installés en 2012.

Les écoles ont été dotées de nouveaux copieurs, mis en place en juin 2012. Le coût total de ces locations s'élève à 0,06 M€ pour 2012.

Le changement des postes de direction des écoles de la Ville a été amorcé en octobre 2012 avec une fin prévue en mars 2013.

Vie scolaire

15 553 enfants en écoles élémentaires (9 013) et maternelles (6 540) soit 1,7 % de plus qu'en 2011 ont été inscrits pour l'année scolaire 2012-2013 et 3 classes maternelles et 8 élémentaires ont été ouvertes.

La Ville de Bordeaux a souhaité donner l'accès à la restauration scolaire à 100 % des enfants scolarisés : en 2012, l'accroissement du nombre d'inscriptions à la restauration scolaire est 2,6 fois plus élevé que celui des inscriptions à l'école par rapport à 2011. Cette décision a entraîné un effort significatif de 0,22 M€ en équipements (achats de lave-vaisselle à haut débit, extension de lignes de self, etc ...).

Les tarifs de la restauration scolaire sont restés identiques pour la rentrée 2012.

Concernant le personnel, plusieurs objectifs ont été poursuivis en 2012 :

- Répondre aux besoins croissants en matière d'encadrement et de sécurisation des enfants en adaptant les missions des agents des écoles : en 2012, 40 écoles bénéficient de la sécurisation des abords des écoles soit le matin, soit le soir, soit matin et soir.
- Renforcer l'encadrement des élèves durant l'interclasse : 20 personnes ont été recrutées à la rentrée de septembre 2012.
- Poursuivre et renforcer la déprécarisation des agents sous contrats : stagiairisation de 20 agents à 35 heures en janvier 2012.
- Renforcer le pool d'agents pour les remplacements de longue durée .
- Maintenir l'effort de formation des agents des écoles et mettre en œuvre un encadrement de proximité dans chaque école : 13 responsables de site dans 13 écoles sont en poste depuis la rentrée de septembre 2012.

Ecoles privées : la poursuite du plan de revalorisation du forfait communal :

Le plan quinquennal de revalorisation du forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association, débuté en 2007, doit permettre d'aboutir en 2013 à une égalité avec le coût moyen d'un élève du public. En 2012, l'effectif global des élèves scolarisés dans les 19 établissements privés sous contrat est de 4 881 enfants dont 3 316 domiciliés à Bordeaux.

Par ailleurs, afin d'accompagner ces établissements dans leur équipement numérique, la Ville leur a octroyé en 2012 une subvention d'équipement pour permettre le déploiement de 35 TNI (30 en 2011).

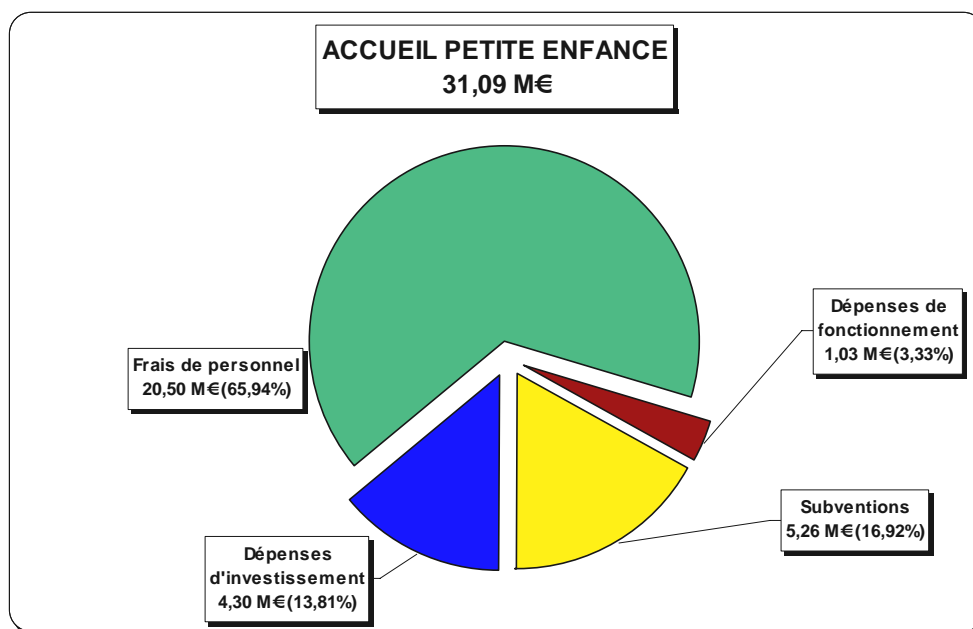
La Vie étudiante

En 2012, le soutien aux projets des associations étudiantes a été poursuivi, avec la subvention de différentes animations (festival les Campulsations, Musique de Rue, Printemps des poètes). De plus, la manifestation « Bordeaux accueille ses étudiants » a été reconduite et la Ville a été partenaire de salons organisés pour les étudiants.

La santé scolaire

La promotion de la santé fait partie des actions prioritaires engagées par la Ville de Bordeaux. Elle y contribue par le suivi médical dans 4 centres médico-scolaires des 19 350 enfants bordelais scolarisés en maternelles et primaires. Dans ce cadre, on observe une montée de besoins spécifiques d'enfants porteurs de maladies chroniques ou de handicaps.

L'accueil de la petite enfance



Le patrimoine et les équipements, l'augmentation et amélioration de la qualité de l'offre faite aux familles, la diversification des acteurs de la petite enfance, et l'accroissement du présentisme ont été les priorités de 2012.

Le présentéisme

Le taux de présentéisme financier (rapport entre capacité potentielle d'accueil et nombre d'heures payées par les parents) a été porté à 86 %. Le taux de présentéisme physique (rapport entre capacité potentielle d'accueil et le nombre d'heures de présence des enfants) s'est élevé à 67,6 %.

En 2012, tous modes de garde confondus, 5 186 enfants ont été accueillis. La Ville offre 1 331 places municipales, dont 988 en accueil collectif et 343 en accueil familial

Le Patrimoine et les équipements

L'effort de construction d'équipements dans les nouveaux quartiers et zones d'aménagement urbain ainsi que dans les quartiers en renouvellement urbain s'est poursuivi tout au long de l'année :

Globalement, ce sont 211 places nouvelles qui ont été ouvertes en 2012 : 93 en milieu associatif et 118 dans des locaux réalisés par la Ville et gérés dans le cadre d'une délégation de service public :

- Mutualité Sociale Agricole, rue Ferrère - création de 30 places dont 20 pour la Ville,
- Pitchoun, à Talence - création de 10 places sur la crèche inter-institutionnelle P'tit Campus,
- Mirassou – création de 60 places (pour 0,58 M€ en 2012).
- Association AGEAC Canaillous, îlot Armagnac – création de 20 places,
- Lucilann, rue Deveaux à Caudéran – création de 20 places,
- Aléma Sablières 2 – création de 13 places
- Berge du Lac Ginko – création de 58 places (pour 1,7 M€ en 2012).

Des équipements plus performants ont été acquis en vue d'améliorer les conditions de travail des agents : lave-vaisselle semi-professionnels pour les crèches Carreire, Albert Barraud, Ornano, Gaspard Philippe et Doves, lave-linge et sèche-linge semi-professionnels pour les crèches du Grand-Parc et de Carreire.

Au total, ce sont 4,3 M€ qui ont été consacrés à l'investissement dans le domaine de la petite enfance.

La qualité de l'offre et de l'accompagnement faits aux familles.

Projet partagé avec la Caisse d'Allocations Familiales le travail sur l'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) se traduit depuis 2010, par la mise en place de permanences de préinscriptions dans sept lieux neutres répartis sur le territoire bordelais.

La réflexion visant à prioriser la liste d'attente commune à l'ensemble des structures, quel que soit leur mode de gestion, a permis d'aboutir à une liste de critères partagés.

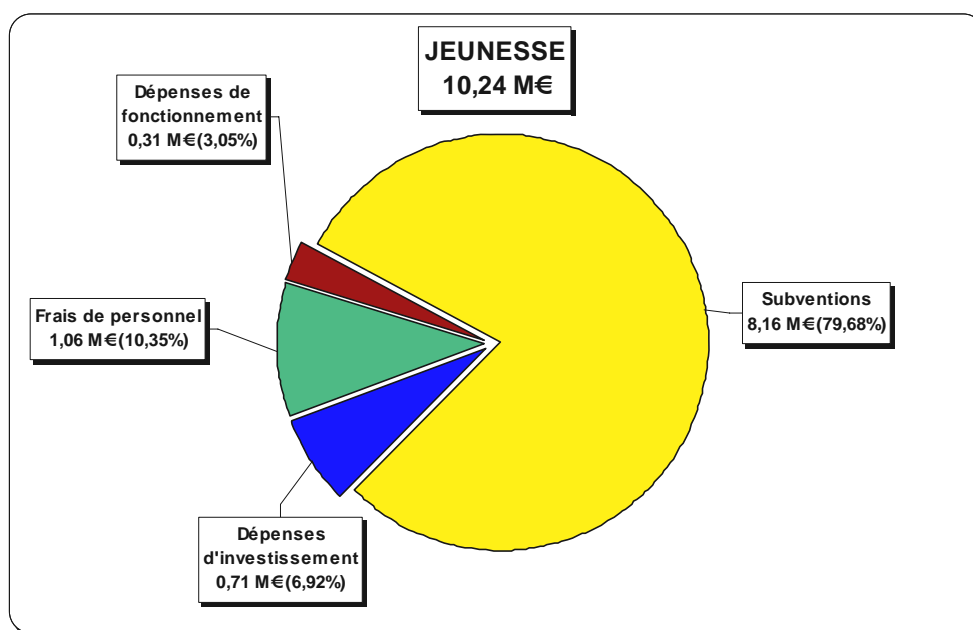
Le montant des subventions versées aux associations en charge de l'accueil de la petite enfance s'élève à 4,97 M€ en 2012, permettant notamment le financement des 93 nouvelles places d'accueil associatives présentées ci-dessus.

Deux structures ont été attribuées par affermage à des entreprises privées à l'issue d'une procédure de délégation de service public : la structure Mirassou, attribuée à l'entreprise

Babilou début février 2012 pour une durée de 4 ans et demi et la structure Berge du Lac, attribuée à l'entreprise People and Baby en décembre 2012 pour une durée de 4 ans et 2 mois.

L'exercice 2012 a vu également l'ouverture de 3 maisons d'assistantes maternelles. Sur l'année 2012, 9 assistantes maternelles ont intégré une structure familiale. Fin 2012, 127 assistantes maternelles salariées de la Ville, accueillant 324 enfants, étaient en fonction sur Bordeaux.

La jeunesse



Le Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales fixait de nouveaux objectifs d'augmentation de capacités d'accueil des enfants bordelais âgés de 3 à 11 ans afin de prendre en compte la croissance démographique forte et continue de la ville et l'évolution des comportements.

Ainsi, 332 places supplémentaires en Centre d'Accueil et de Loisirs ont été ouvertes en 2012. S'agissant des accueils périscolaires, 110 places ont été créées en fin d'année 2012 pour les 3/5 ans et 98 places pour les 6/11 ans. Afin que les familles puissent s'exprimer sur les contenus et organisations de ces différentes offres d'accueil à partir de leurs propres choix éducatifs, la tenue d'ateliers de la coéducation s'est poursuivie en 2012 dans 4 nouveaux quartiers. Intégrée au Projet social de la Ville, cette action qui a débuté en 2011 avec l'organisation de deux ateliers s'achèvera en 2013 au cours d'une manifestation touchant toute la Ville.

Concernant la politique jeunesse en direction des 12/17 ans, elle s'est élaborée tout au long du premier semestre 2012 avec les partenaires institutionnels et associatifs. Le projet réoriente les propositions vers une ouverture à tous les jeunes, leur laissant plus d'autonomie dans les choix et constructions de projets, dans un souci de cohérence territoriale. Une part a été laissée à l'expérimentation, afin de suivre et accompagner l'évolution des pratiques de loisirs des jeunes.

Le Conseil Municipal des Enfants a présenté au Maire des propositions de projets émanant des trois commissions de ce mandat : Cité Digitale, Economie et Tourisme, Urbanisme :

- La commission « Cité Digitale » a travaillé à la création du blog du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Bordeaux.
- La commission « Economie et Tourisme » a élaboré en lien avec la future « Cité des Civilisations du Vin » un questionnaire à destination des enfants ayant pour objectif de cibler leurs connaissances. L'analyse des réponses servira à adapter les contenus pédagogiques des activités du site à destination du jeune public.
- La commission « Urbanisme » collabore aux travaux de rénovation de la place André Meunier en réfléchissant à l'aménagement de l'aire de jeux et de l'allée des arbres fruitiers. Ils ont aussi rencontré plusieurs fois l'artiste Federica Matta qui travaille pour la Ville sur ce projet.

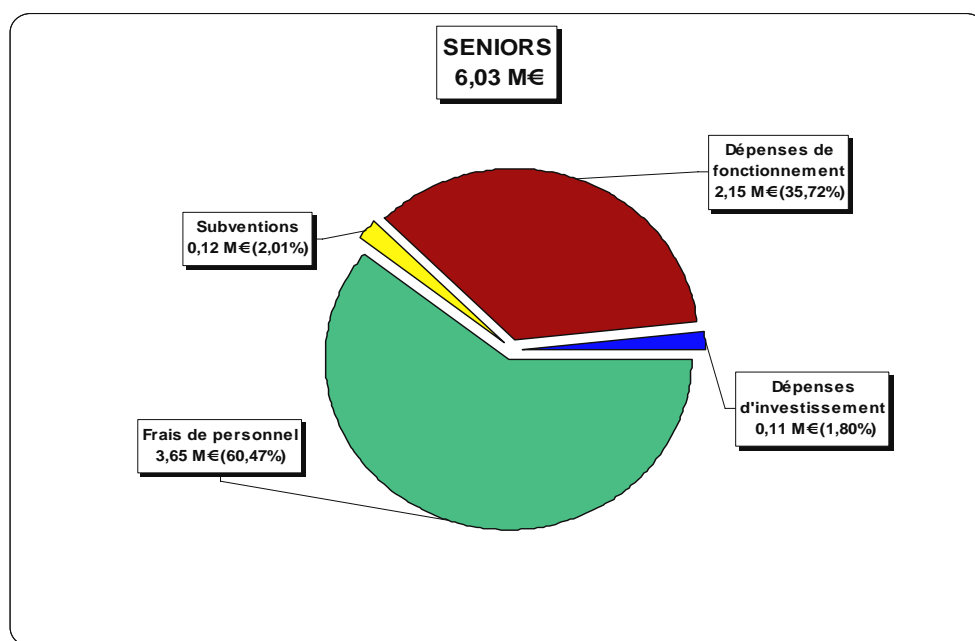
Depuis la rentrée de septembre 2012, une permanence du Maire Adjoint, chargé de la Jeunesse accompagné par un jeune du CJB, est organisée tous les premiers jeudis de chaque mois. Cette permanence a pour objectif d'informer les jeunes Bordelais sur les différentes actions de la Ville de Bordeaux et de recueillir leurs attentes.

Dans le cadre du dispositif AJC, 17 dossiers de candidature ont été déposés en 2012 et 13 ont été retenus. 9 l'ont été dans la thématique Expression Culturelle, 3 dans la thématique Citoyenneté, 1 dans la thématique Sport.

En 2012, afin d'améliorer son fonctionnement, le Domaine de la Dune a mis en place de nouvelles procédures pour les réservations. 12 049 nuitées et 968 jours de location de salles ont été traités et 30 940 repas ont été servis aux usagers. Des travaux importants de sécurisation et de réparation ont été entrepris afin de renforcer l'attractivité du site (0,21 M€).

Concernant l'Auberge de jeunesse, l'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux de rénovation notamment de la totalité des chambres et une réouverture de l'auberge mi-juin. Les chambres rénovées offrent aujourd'hui une qualité d'hébergement dont les effets sont encourageants. Les taux d'occupation ont été de 58 % en juin, 81 % en juillet et 92 % en août.

Les seniors



Afin d'enrichir son offre de services et de mieux connaître son public, la Ville a décidé de lancer en 2012 une carte spécialement dédiée aux seniors, le Pass Senior, avec pour objectif le lancement de l'opération au premier trimestre 2013.

Destiné aux bordelais de 60 ans et plus, ce Pass a pour objectif de les faire bénéficier d'offres d'activités culturelles, sportives, de loisirs, et des avantages proposés par des commerçants partenaires. Ce nouveau dispositif s'accompagne d'une infolettre trimestrielle, le Pass Info, qui présente toute l'actualité des seniors de la Ville de Bordeaux et des informations sur le programme des activités et des événements organisés par la Ville. Au 31 décembre 2012, 80 partenaires se sont associés au dispositif, 5 000 cartes ont été éditées, et un kit de communication a été réalisé.

Le programme des activités de loisirs et de détente a été lancé sur les 25 clubs seniors. 2 584 séquences d'activités ont été proposées tout au long de l'année dans ces structures par 8 animatrices de la direction du Pôle seniors et 22 intervenants professionnels. En outre, les ateliers Brach et Giono ont dispensé 70 séquences d'activités chaque semaine permettant ainsi à 359 détenteurs d'un passeport d'accéder à une à trois activités.

Parallèlement, des événements ont été proposés aux 46 000 seniors de la Ville : le Noël du Pôle au Fémina, les vœux du Maire au Grand Théâtre, la semaine Bleue dans les 8 quartiers, la dictée du Pôle, etc...

Enfin, la Ville a poursuivi sa réflexion visant à élaborer un nouveau programme d'activités, de détente et de loisirs en tenant compte des situations multiples des seniors, et en bénéficiant de l'expertise d'un comité de 4 experts de la Société de Gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Résidences seniors

Les efforts ont concerné également les conditions d'hébergement des seniors autonomes et notamment ceux résidant dans les RPA. Des opérations de réhabilitation ont été confiées à la maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux (Logévie, SNI). Après la RPA Buchou livrée fin 2011, les travaux des RPA Achard et Dubourdieu (coût prévisionnel : 4.3 M€) sont programmés à partir du mois de juin 2013 pour une livraison en 2014.

Le choix d'un opérateur pour la réhabilitation des RPA Bonnefin, Alfred Smith, Notre Temps et Billaudel sera effectué au 1^{er} semestre 2013 pour un engagement des travaux dans les 12 mois suivants (12,7 M€).

De plus, 0,11 M€ ont été consacrés à des travaux d'embellissement et de rénovation des clubs seniors, notamment pour la mise aux normes du club seniors Buchou et l'acquisition de mobilier et de matériel.

Un projet global de résidence mettant en avant une organisation simplifiée et unifiée, reposant sur un fonctionnement en équipe et par roulement s'est poursuivi et développé en 2012 sur la résidence-club Alfred Smith. L'ensemble des prestations, de l'accueil aux services tels que la restauration, l'hébergement, l'animation, est pris en charge et coordonné par une équipe intégrée, qui intervient tout au long de la journée et assure une continuité de services de 8 h 30 à 19 h 00. Cette amélioration de l'offre de services doit se poursuivre par la mise en œuvre de téléassistance dans tous les établissements.

Favoriser le maintien à domicile

Le CLIC a assuré 900 visites à domicile d'évaluation globale en 2012 et le Pôle Solidarité Seniors a permis de mettre en place des visites de convivialité auprès de 24 personnes âgées isolées en partenariat avec Unis Cité (16 jeunes volontaires du service civique) ; ainsi que des moments d'échanges et de convivialité au sein des clubs seniors (10 jeunes volontaires du service civique de la Ville de Bordeaux).

La Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) a ouvert fin 2012. Inscrit dans le troisième Projet Social, ce dispositif de proximité destiné à aider les personnes en perte d'autonomie vivant à leur domicile, et leurs proches, permet de simplifier le parcours d'aide et de soins dans le cadre d'un partenariat avec des associations de professionnels.

Restauration

En 2012, 141 500 repas ont été servis dans les 25 clubs de la Ville à 562 bénéficiaires (moyenne annuelle par jour). Par ailleurs, 165 818 repas ont été livrés à domicile à 539 bénéficiaires inscrits en moyenne annuelle. L'indice global de satisfaction s'est élevé à 91,7 % en 2012.

Une formation sur le thème « le temps du repas chez la personne âgée » a été dispensée à 11 agents de service et d'accueil des clubs seniors afin de leur permettre de disposer d'outils pédagogiques pour faire du repas un temps de plaisir pour la personne âgée. De plus, 50 agents de service et d'accueil et 8 responsables de clubs ont pu bénéficier d'une formation sur le thème « Mieux communiquer pour mieux accompagner » afin d'améliorer l'accueil dans les clubs seniors.

L'action en direction des personnes en situation de handicap

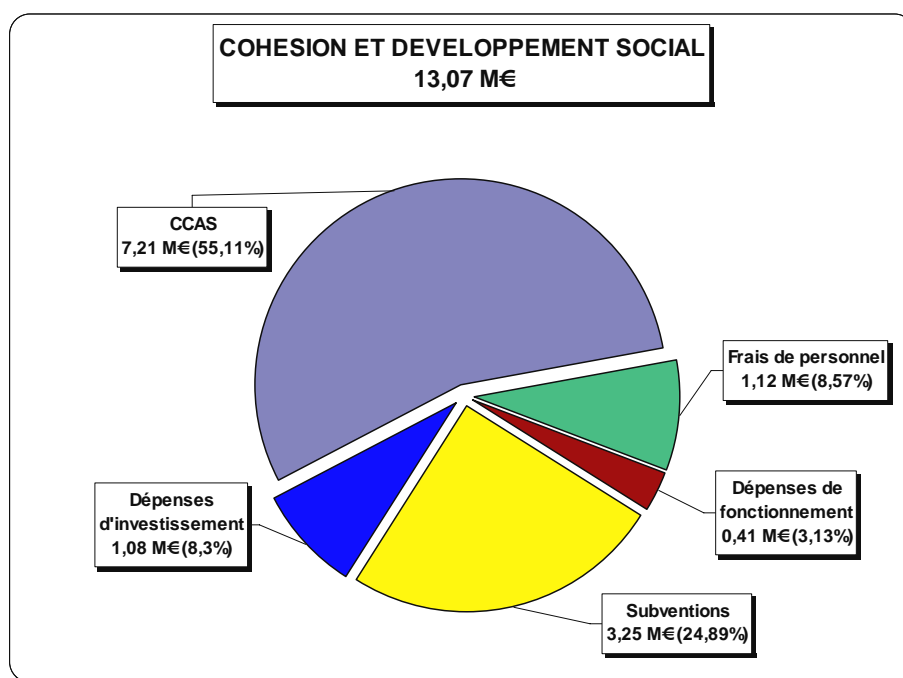
En 2012, l'attention a porté sur le déploiement du schéma directeur de mise en accessibilité comportant 66 établissements municipaux inscrits : 19 établissements culturels et culturels, 16 sites sportifs, 12 établissements scolaires et crèches, 9 salles municipales ou centres d'animation, 4 mairies +de quartier, 6 clubs seniors.

L'accessibilité de plusieurs bâtiments a été réalisée pour un montant global de 0,82 M€ (le Musée des Beaux Arts, le gymnase Promis, le gymnase Nelson Paillou et l'amphithéâtre de l'Athénée municipal). Les études pour 12 établissements faisant partie de la programmation ont été engagées en 2012 ainsi que les travaux de réalisation d'un ascenseur au Grand Théâtre.

Dans les services de la Ville, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a été porté à 6,18 % en 2012 (3,66 % en 2008), et une convention a été conclue avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées, pour améliorer qualitativement l'emploi de celles-ci dans les services.

Enfin, les associations du Conseil Ville et Handicaps ont été fortement sollicitées à l'occasion de la première édition de l'évaluation de la charte Ville et Handicaps. Un workshop réunissant une centaine de personnes a été organisé. Cette large concertation a permis de faire émerger des axes d'amélioration et des idées autour de la place de la personne handicapée dans la Ville d'aujourd'hui et de demain.

La Cohésion sociale et territoriale



Un partenariat avec la caisse d'allocation familiale renforcé

Confirmant une communauté de vue dans une coopération exemplaire, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde ont signé le 30 juin 2011 une Convention Territoriale Globale (CTG). D'une durée de quatre ans (2011-2014), cette convention a pour objectifs de :

- conforter la coopération pour une meilleure mise en œuvre des projets partagés,
- concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil de leurs enfants et plus généralement des jeunes bordelais,
- concourir à l'épanouissement des familles en soutenant la parentalité,
- poursuivre la démarche de développement social local à Bordeaux,
- favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles,
- garantir une place à chacun pour mieux vivre à Bordeaux.

En 2012, 93 actions ont été accompagnées dans le cadre de la CTG et les financements sont allés de 400 € (Ateliers de proximité à Bacalan) à 25 000 € (Parc des sports Saint Michel) représentant un montant global de 0,42 M€.

Le projet social en 2012

Des crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions viennent en complément des moyens mobilisés par les services municipaux et l'ensemble de nos partenaires.

En 2012, 38 projets, dont le forum social, ont bénéficié d'un financement pour un total de 0,27 M€.

Le développement social territorial

Dans un contexte en pleine évolution, avec le projet de réforme de la politique de la ville qui se dessine pour 2013 / 2014, l'objectif a été de conforter les projets existants et de ne développer de nouveaux projets que s'ils répondaient prioritairement aux besoins des habitants, , avec des actions favorisant le lien social, la participation citoyenne et l'évolution de la ville en ne perdant pas de vue le vivre ensemble dans le respect des différences (d'âge, de sexe, d'origine ou de conditions sociales).

260 projets, et une centaine d'actions (dispositif ville vie vacances), portés par 226 associations ont été accompagnés par notre collectivité au titre de la politique de la ville.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, ces actions ont concerné 9 quartiers prioritaires (Aubiers-Lac / Bacalan / Grand-Parc / Chartrons Saint-Louis / Bastide - Benauges / Saint Michel / Saint-Jean / Carle Vernet et Belcier) et 6 thématiques transversales (prévention, éducation, médiation, insertion, santé et accompagnement social). Un budget de 0,61 M€ a été dégagé à cet effet.

Dans le domaine éducatif, la poursuite du programme de réussite éducative, avec une extension décidée fin 2012 pour 2013 sur le quartier de Saint Michel, a permis de conforter le travail partenarial mené autour des situations les plus complexes avec la mise en œuvre de parcours de réussite éducative individualisés, adaptés pour 300 enfants et leur famille. Le CUCS s'est attaché à conforter ce programme par le financement d'actions collectives dans le domaine de l'éducation.

10 % des actions ont concerné le champ de l'insertion professionnelle et économique. De nouveaux gisements ont été recherchés sur le modèle de l'activité développée avec le Garage moderne autour de l'entretien des vélos de la Ville avec la préparation d'un marché permettant de mobiliser des heures d'insertion, autour d'activités d'entretien des espaces publics.

En 2012, le budget accompagnement social a représenté 1,6 M€.

Avec le conseil local de prévention de la délinquance, Il s'est agi de conforter l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Des thématiques particulières ont été abordées :

- La poursuite du travail autour des relations filles / garçons et la lutte contre le sexisme avec l'édition d'un numéro spécial Bordeaux du journal national « mon petit quotidien » décliné autour de la question égalité filles garçons avec la distribution du journal à tous les élèves de Ce2, Cm1 et Cm2 des écoles publiques et privées de la ville, soit 9 760 exemplaires et 2 000 tirés à part pour les maisons de quartier et centres sociaux de la ville.
- la poursuite de la lutte contre les pratiques addictives et notamment la déclinaison du programme « Festiv'attitude ».
- L'expérimentation du projet « travail payé à la journée » pour des jeunes en errance.

Le budget consacré à la prévention s'est élevé à 0,14 M€ et celui consacré à la médiation à 2,21 M€ pour la part Ville.

L'action des deux médiateurs auprès du public Rom s'est poursuivie en partenariat avec les acteurs concernés dans la dizaine de squats bordelais, avec un objectif de réduction et fermeture des squats et d'accompagnement vers l'intégration et l'insertion des familles européennes venant majoritairement de Bulgarie.

Dans le cadre du conseil local de santé, les actions de prévention primaire et le développement des Ateliers Santé Ville ont été poursuivies. Un travail particulier a été conduit autour de la médiation santé avec une prise en compte particulière des occupants des squats.

Par ailleurs, la Ville prépare les bases d'un futur contrat local de santé pour 2013, en vue de contractualiser avec l'agence régionale de santé et d'autres partenaires

Globalement, 2,81 M€ de subventions ont été consacrés aux actions de développement social territorial.

Diversité et lutte contre les discriminations

L'action poursuivie repose sur deux piliers : la promotion de la diversité culturelle, de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

- la promotion de la diversité culturelle

Les atouts de la diversité culturelle à Bordeaux, ont été mis en exergue dans une publication spécifique « Destins bordelais Regards croisés », réalisée avec la participation du Conseil de la Diversité et de nombreux acteurs bordelais intéressés.

La 4^{ème} journée bordelaise de la citoyenneté, organisée en décembre 2012, a rassemblé les citoyens français de Bordeaux naturalisés dans l'année.

La 3^{ème} conférence inter religieuse et citoyenne de Bordeaux, organisée le 2 février 2012 avec l'appui du réseau diversité, a rassemblé plus de 450 personnes.

- la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

Un appel à projet « Bordeaux pour l'égalité » a été lancé en décembre 2012 en direction des associations. Les partenariats se développent par exemple autour de l'étape du Tour de France de la diversité avec l'INSEEC et avec IMS Entreprendre autour de la charte de la diversité. La concertation sur les dossiers et projets communs notamment avec les Relations Internationales, la Culture, l'Education (ALIFS, Promo Femmes, LICRA, Mémorial pour les Républicains Espagnols, ...) a été confortée

Le C.C.A.S.

Le CCAS, dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public en difficultés et des personnes âgées. Son offre de service spécifique en matière d'accueil, d'hébergement et de logement se formalise, notamment, à travers la poursuite soutenue de la réalisation et de la requalification de certains équipements.

Parmi les opérations de construction et de réhabilitation déjà engagées, portant sur les lieux d'accueil et d'hébergement de ces publics, deux d'entre elles trouvent leur aboutissement. L'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière - de Lussy à Bordeaux Caudéran et la structure multi-accueil sur le site du Repos Maternel à Gradignan ouvriront leurs portes au cours du premier semestre 2013. Parallèlement à ces opérations majeures d'équipement, le CCAS, en complémentarité avec la Ville, s'attache également à améliorer et à adapter les conditions d'accueil dans le cadre de ses actions quotidiennes et de proximité en direction des différents publics.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement fort entre la Ville et son CCAS, dont une déclinaison significative consistera à l'intégration de l'établissement public à l'opération de Cité Municipale, et une logique de rapprochement des services de plus en plus concret (groupements de commande, conduites d'opérations).

Le Centre d'Accueil d'Urgence Leydet et le CHRS Nansouty :

La première phase des travaux d'humanisation du Centre d'Accueil d'Urgence Leydet avec la création d'unités de vies adaptées aux besoins des résidents s'est achevée en 2012. Cette opération d'un coût total de 3 M€ se poursuit en 2013 pour une livraison en 2014. Pendant la durée des travaux, l'activité du CHRS sera externalisée. Ces travaux sont conduits, simultanément à la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre financier, menée en coordination avec les services de l'Etat sur la période 2012-2015.

Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille (CAAF) :

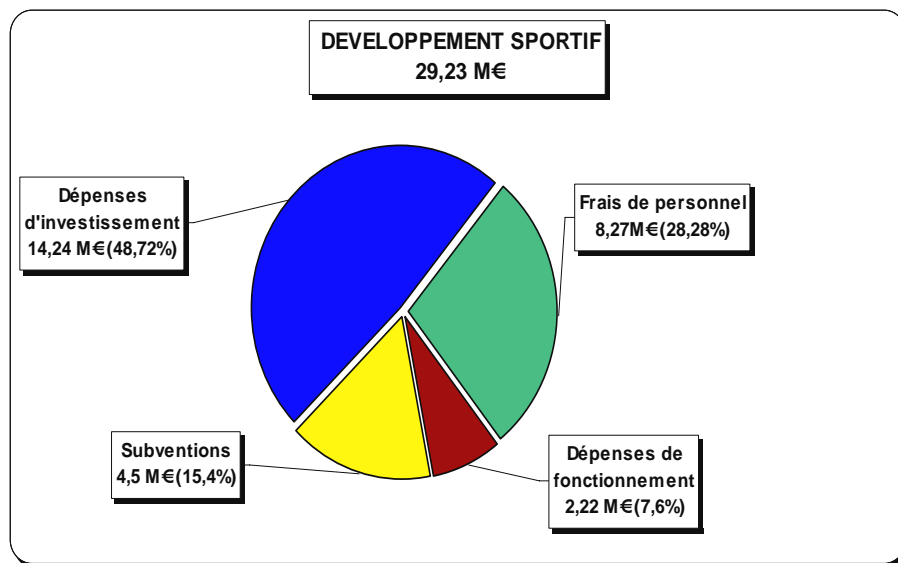
Celui-ci fait l'objet de travaux importants sur les différents sites du CAAF à Bordeaux et à Gradignan : les travaux de réhabilitation sur un pavillon de l'ensemble du Repos Maternel situé à Gradignan pour la création d'une structure multi-accueil sont achevés (1,5 M€). Dès le mois de mai 2013, 20 places ont été mises à la disposition des résidentes du Repos Maternel et 5 places à disposition de la Ville de Gradignan.

Le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment du Repos Maternel est validé et le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2014 pour un coût prévisionnel de 5,8 M€. Concernant le bâtiment du Foyer Maternel à Bordeaux qui abrite également l'équipement municipal de petite enfance des Douves, les crédits d'étude de faisabilité ont été engagés en 2012.

L'action en faveur des publics en difficultés s'est aussi concrétisée de la façon suivante :

- le soutien des projets et des démarches individuelles avec l'instruction de 10 800 dossiers (dont 4 800 pour une aide financière) concernant l'accès aux droits ou à un soutien économique.
- la mise en œuvre d'une procédure rigoureuse et respectueuse de la réglementation en matière de domiciliation a permis à 1 522 personnes sans domicile stable de justifier de leur lien avec la commune et ainsi de faire valoir leurs droits civiques et sociaux.
- la mobilisation du réseau partenarial (Ville, Conseil Général et partenaires associatifs) a favorisé l'accès au logement pour plus de 250 personnes accompagnées par le CCAS et ses établissements (pôle relations location - hébergement Leydet Nansouty et CAAF).
- l'offre de service social a permis à 1 011 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et à 653 jeunes de moins de 25 ans (dans le cadre du Plan local d'accompagnement des jeunes PLAJE) de trouver des réponses et un accompagnement adaptés à leurs difficultés.
- le développement d'un accueil social immédiat et de proximité par la mise en place ou la consolidation de permanences ouvertes et de permanences de territoire qui connaissent aujourd'hui une fréquentation croissante et correspondent aux besoins repérés de réception immédiate.
- la participation active aux actions mises en place en faveur des personnes vivant en squat ou occupant l'espace public. Les interventions de médiation sur des situations d'occupation de l'espace public, menées conjointement par les services de la ville (surveillance administrative, services d'hygiène, Police Municipale, DSU) et le CCAS, ont permis plus de 300 visites ou entretiens sur site et abouti au traitement d'une centaine de situations.

Le développement sportif



Le sport éducatif et de loisirs

Dans ce domaine, la recherche d'amélioration de la qualité de service a guidé l'année 2012.

- Concernant les piscines, les nouveaux projets d'établissements mis en œuvre en septembre 2012 ont permis une extension de 20 % des horaires d'ouverture et l'affirmation de spécificités par piscine (accessibilité au plus grand nombre à Tissot, ouverture sur le quartier à Galin, des activités de la petite enfance aux seniors au Grand Parc et l'événementiel à Judaïque Jean Boiteux). Par ailleurs, certaines actions à destination du plus grand nombre ont été renforcées. L'opération « plage du lac 2012 » a rencontré un franc succès avec une estimation de la fréquentation du site d'environ 60 000 personnes sur la saison. C'est le deuxième site aquatique du territoire bordelais le plus fréquenté de l'été (après la piscine Judaïque Jean Boiteux qui a enregistré plus de 34 000 entrées). Les usagers ont pu bénéficier de nouveaux aménagements et services et les animations proposées sur place ont connu une forte participation.
- L'amélioration de la sécurité des équipements terrestres a été poursuivie grâce à la généralisation de kits sécurité dans les équipements, la formation des personnels et la prise en charge de la maintenance.
- La mise à disposition des équipements pour la pratique sportive au cours de l'année 2012 a concerné 163 établissements scolaires sur 43 sites sportifs comprenant 199 aires de jeux, 165 associations sportives pratiquant 60 disciplines sportives.
- la Ville a octroyé des aides financières pour le développement du sport éducatif et de loisirs pour un montant total de 1,46 M€. La Ville a ainsi signé des contrats d'objectifs avec 27 clubs sportifs bordelais (représentant 123 sections) évalués en fin d'année. Ce sont donc plus de 38 000 licenciés qui ont bénéficié du soutien de la municipalité. Ce partenariat fort avec les clubs sportifs bordelais a également permis l'organisation de la 5ème édition du Quai des Sports, dont l'édition 2012 a été l'un des succès de

l'été bordelais, en termes de fréquentation (40 000 personnes) et de qualité. Cette édition a proposé une programmation riche avec 49 sports et 22 ateliers thématiques.

- La maintenance des buts et panneaux sportifs suivant la dernière norme en vigueur NF-E 52-409 a été mise en œuvre et sera complètement finalisée sur le premier semestre 2013.

Enfin, concernant les actions liées au développement durable :

- Le plan d'actions pour l'économie d'eau d'arrosage a été poursuivi dans sa phase de substitution des sources d'alimentation pour l'arrosage des terrains. Ainsi les forages de Chaban-Delmas et Jules Ferry ont été confortés, et le nouveau forage de Tregay a été réalisé pour un montant de 0,05 M€.
- Un suivi spécifique de 13 manifestations sportives a été réalisé dans le cadre de la charte éco manifestations avec notamment des actions sur la réduction de la production de déchets, l'organisation des collectes et la mise en place du tri sélectif.

Le sport de haut niveau et performance

3 actions majeures permettent d'illustrer l'action de la Ville dans le domaine du haut niveau :

Dans le but d'utiliser la performance et les événements majeurs comme un outil de communication et de valorisation de sa politique, la Ville a octroyé 0,19 M€ de subventions aux associations sportives afin d'organiser 13 manifestations labellisées haut niveau. L'évènement phare s'est déroulé sur l'esplanade des Quinconces avec l'organisation du Championnat de France de BMX qui a réuni plus de 40 000 personnes.

D'autre part, le public bordelais a pu accéder à 2 matchs de rugby de haut-niveau (finale d'accession pro D2 et demi-finale de la H Cup) ainsi qu'aux rencontres sportives des trois clubs professionnels de la Ville (FC Girondins de Bordeaux, Union Bordeaux Bègles et JSA Bordeaux Basket) et à tous les matchs des clubs de haut niveau. Au total, le public total est estimé à 920 000 personnes.

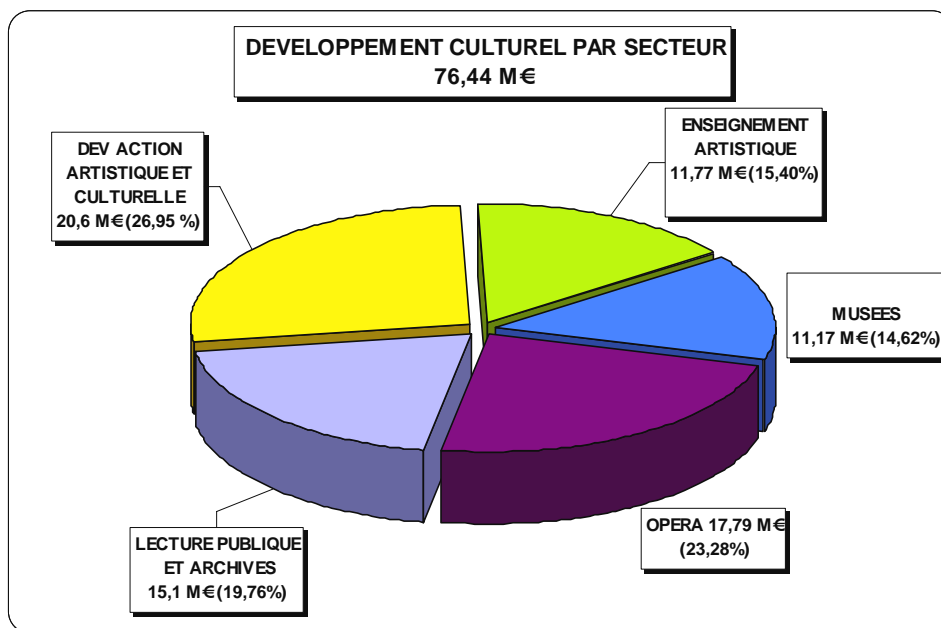
L'accompagnement des filières de formation, pour permettre une meilleure représentation de la mixité du sport Bordelais au plus haut niveau s'est traduit par l'accession à l'Elite (Top 10) pour le Stade Bordelais Rugby.

On compte 3 équipes féminines en haut niveau (ASPTT hockey, Union St Bruno water-polo, CAM tennis de table), et une bonne représentation du haut niveau dans 8 sports individuels (athlétisme, aviron, badminton, BMX, escrime, natation, pentathlon moderne, tennis de table). Ainsi 27 femmes en catégorie espoir, jeune et senior sont classées en 2012 sur la liste Haut Niveau Ministère des sports

Concernant la gestion du patrimoine sportif destiné à la pratique du haut niveau, l'année 2012 a vu le lancement de la dernière tranche de rénovation des bétons (juillet 2012 / juillet 2013) du stade Jacques Chaban Delmas et surtout le démarrage des travaux de construction du Nouveau Stade le 12 novembre 2012. Les études préalables au projet du Palais des Sports se sont également poursuivies.

Globalement, 14,24 M€ ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les équipements sportifs.

La démocratie culturelle



Les musées

En 2012, 440 714 visiteurs se sont rendus dans un musée de Bordeaux. La Nuit des musées a attiré 16 % de visiteurs supplémentaires, confirmant l'attractivité des choix innovants de Bordeaux en la matière. Les visiteurs 2012 sont originaires pour 56.6% de Bordeaux et 7,2 % de la CUB. Les visiteurs provenant des autres régions françaises représentent 14 % du total (57 007 entrées) et leur nombre est à peu près comparable aux visiteurs en provenance de l'étranger (57 135).

Le CAPC - Musée d'art contemporain

En 2012, le CAPC a lancé un nouveau cycle d'expositions intitulé « L'œuvre et ses archives ». A travers cette nouvelle série, il s'agissait de s'interroger sur la particularité des pratiques artistiques contemporaines et le rôle du musée dans ses dimensions patrimoniale et prospective.

Le CAPC a continué à accueillir de jeunes artistes bordelais en offrant une résidence de travail au Collectif Dispersion.

La programmation culturelle, les collaborations artistiques dans leur diversité ont été maintenues pour favoriser la venue au musée de publics différents et plus variés. Des actions ont pu être développées avec diverses associations : Monoquini, Permanences de la Littérature, Présence capitale ou Cinémarges, ainsi qu'avec les Ecoles d'art de Bordeaux et d'Angers.

Des actions avec des associations d'aide aux personnes se sont développées pour permettre aussi bien la formation d'animateurs sociaux ou socioculturels que l'accueil et l'initiation à l'art contemporain pour les bénéficiaires (Cultures du Cœur Gironde, Cultures du Cœur Aquitaine, Esprit de quartier, Fabrique Pola....).

En 2012, le CAPC a accueilli près de 10 expositions de tout format, destinées à un large public mais aussi aux professionnels de l'art. Elles ont aussi permis de découvrir de jeunes talents locaux ou nationaux tels que Michel N'guie ou Jonathan Binet.

A travers les expositions Michel Majerus et Michael Krebber, ce sont aussi des artistes majeurs qui ont été accueillis à Bordeaux.

Enfin, en novembre 2012 la boutique du CAPC a été ouverte. Nommée Acapulco by capc, elle a été créée en même temps que le nouvel espace d'accueil / billetterie, répondant ainsi au double objectif d'améliorer l'accueil du public et de développer la qualité du service public par la création d'un équipement attractif indispensable au développement d'un musée du XXIème siècle.

Le Musée des Arts décoratifs

Quatre expositions temporaires ont été proposées au cours de la saison :

- « Napoléon III et Eugénie reçoivent à Fontainebleau » qui a permis d'évoquer la vie et l'art de vivre du couple impérial à travers le prêt d'environ 170 œuvres ;
- Laurent Le Deunff – Kremlin (artiste lauréat de l'Ecole des Beaux-arts de Bordeaux et déjà remarqué sur la scène nationale) ;
- Carlo et Tobia Scarpa ;
- L'art au creux de la main.

En 2012, le musée des Arts Décoratifs a été intégré dans le parcours « rallye des silhouettes » organisé cet été par l'office de tourisme. Il a également développé son partenariat avec le pôle Seniors.

Enfin, le restaurant du musée des Arts Décoratifs, réaménagé par les services techniques de la Ville de Bordeaux, a rouvert le 2 janvier 2012. Il propose une offre culinaire méditerranéenne de très grande qualité.

Le Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)

L'année 2012 a été marquée par un nombre important d'expositions temporaires dont les plus significatives sont :

- Iturria : La vie comme elle : rétrospective de ce grand dessinateur de presse ;
- Océan noir de William Wilson ;
- Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César ;
- Uberleben : Survivre au Centre Jean Moulin ;
- Goya : chroniqueur de toutes les guerres au Centre Jean Moulin.

L'année a également été marquée par des expositions photographiques et des expositions dossiers :

- France 3, 50 ans en Aquitaine : octobre / novembre.
- Pour une vie meilleure « exposition photographique de Gérald Bloncourt : octobre 2012 / février 2013 ».
- Japon Tradition et modernité : 24 novembre / 2 décembre.

En 2012, quatre cycles de conférences ont été proposés en lien avec les expositions : les génocides de l'Europe de l'Est, les dessins de presse, les Gaulois en Aquitaine.

Dans l'objectif de manifestations communes, la collaboration avec les associations et les institutions culturelles locales s'est poursuivie tout au long de l'année, donnant lieu à des partenariats avec cinquante associations ou institutions (en particulier les universités de Bordeaux).

Le projet scientifique des nouvelles salles permanentes du musée d'Aquitaine (XIX^e et XX^e siècles) a été achevé et sera mis en œuvre en 2013.

Le Musée des Beaux-arts

2012 fut une année particulière en raison de la fermeture totale de l'établissement pendant plusieurs mois du fait des travaux d'accessibilité. Cependant, le programme d'expositions est resté varié.

L'exposition « Comme Jamais ! », issue des collections du musée, mais également l'exposition consacrée au peintre Tobeen ont rencontré un beau succès.

Une exposition consacrée aux MNR (Musées nationaux récupération – œuvres issues de la spoliation artistique et confiées aux musées de France), « L'art, victime de la guerre », a été organisée en partenariat avec la Drac Aquitaine dans différents musées de la région, dont le musée des Beaux-arts de Bordeaux.

Comme lors des années précédentes, le musée a accueilli une œuvre invitée : « Nature morte au comptoir » de Fernand Léger, prêtée par le LAM de Lille.

7 conférences en 3 cycles ont été organisées (Tobeen, Montparnasse / Saint-Germain-des-Prés et les MNR).

Depuis octobre 2012, les personnes en situation de déficience auditive se voient proposer des visites en langue des signes dans les collections permanentes ou les expositions temporaires.

Les travaux de mise en accessibilité ont été achevés et le musée a été labellisé « tourisme et handicap ».

Le Muséum d'histoire naturelle

En marge du projet de réhabilitation du muséum, les collections de la réserve des Chartrons ont fait l'objet de conditionnement pour leur transfert qui s'est échelonné tout au long de l'année. Le déménagement des collections exposées a été complètement achevé avec le transfert au Centre de Conservation des Collections (CCC) de l'éléphante « Miss Fanny » et de son squelette.

Le Muséum a présenté « Le Muséum fait peau neuve », exposition-rencontre autour du projet de rénovation qui a permis d'accueillir le public dans la toute nouvelle bibliothèque.

Le programme « Le Muséum chez vous », a été étendu en direction des résidences pour personnes âgées et des établissements pour personnes âgées dépendantes.

L'enseignement artistique

Le Conservatoire

Le Conservatoire s'est attaché au renforcement de l'ancrage dans les quartiers et au développement des partenariats locaux. Sur la base de la nouvelle convention de partenariat signée pour la période 2010/2015, le Réseau de Réussite Scolaire a poursuivi son développement tant au niveau du dispositif pédagogique, que des projets d'action culturelle.

L'effort en direction des jeunes publics a été développé. L'année 2012 a été marquée par une nouvelle étape de la mise en œuvre du dispositif « Apprentissages Premiers » (Premiers Pas,

Opus et Orphéons) et poursuit son développement, avec une progression régulière des effectifs (+ 3,22 % par rapport à 2011).

La reconnaissance de ce dispositif se traduit également par le succès des projets artistiques offrant aux enfants inscrits des participations régulières aux scènes publiques du Conservatoire.

Reconnu sur le plan international, le Conservatoire a accueilli 2 personnalités québécoise et oranaise en 2012 dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le Conservatoire de Bordeaux a également renouvelé sa participation à la nouvelle édition de l'European Jazz School, dans le cadre du partenariat avec la région Aquitaine et le Land de Hesse.

L'école des beaux-arts de Bordeaux

Pour l'école supérieure des beaux-arts, 2012 a été la première année pleine en autonomie d'EPCC. L'école s'est inscrite dans le champ de la recherche, du PRES de Bordeaux, et des travaux menés avec les ministères de l'enseignement supérieur et de la culture.

Elle a renforcé son ancrage dans les quartiers, notamment avec la mise en œuvre des premières classes à horaires aménagés arts plastiques, conventionnées avec le collège Aliénor d'Aquitaine, le Frac et la Drac.

Le nombre d'étudiants de l'école des Beaux-arts est en constante progression depuis 2010 (262 étudiants en 2012 contre 236 en 2010) et le nombre des auditeurs libres se stabilise autour de 145.

Les partenariats, notamment avec les écoles des réseaux Socrates Erasmus, se sont poursuivis.

La lecture publique et les archives :

La Lecture publique

L'année 2012 a été celle des travaux de grande rénovation de l'établissement de Mériadeck. Les investissements ont atteint 4,64 M€ dont plus de 3,4 M€ pour la seule bibliothèque de Mériadeck (seconde phase de la requalification)

Des travaux importants ont également concerné deux bibliothèques de quartier :

- une opération d'extension-relocalisation de la bibliothèque Saint-Augustin (0,09 M€ en 2012)
- la création d'une bibliothèque multimédia de 1 000 m²) dans l'îlot Armagnac venant se substituer à la bibliothèque Son Tay (100 m²) au cœur d'Euratlantique rive gauche (0,48 M€ en 2012).

Les ouvertures au public sont prévues respectivement en septembre et novembre 2013.

A ces travaux se sont ajoutés :

- la mise en place d'un nouveau système de gestion informatisée du catalogue,
- l'extension du portage des livres à domicile,
- et l'engagement d'un vaste programme de numérisation et de mise en ligne du patrimoine écrit et graphique de la Bibliothèque municipale.

En 2012, la bibliothèque a par ailleurs développé ses modes de relation avec le grand public. La page et le blog Facebook de la Bibliothèque (Bi.Bo), ouverts au début de l'été, apportent des compléments constamment renouvelés tout en renforçant les échanges avec les lecteurs, effectifs ou potentiels.

En complément, la Bibliothèque a accru sa présence hors de ses murs, en proposant une nouvelle manifestation de son offre originale de « biblio. », cette fois durant l'été, sous la forme d'une biblio.sports durant le Quai des sports. Le succès a été au rendez-vous puisque 6 000 personnes ont fréquenté cet espace en plein air, pour pratiquer des jeux vidéo, participer aux nombreuses animations proposées par les bibliothécaires ou, simplement, lire, se détendre et se reposer.

La Bibliothèque a également développé ses actions en direction de publics spécifiques. Ainsi, une plaquette portant sur les services aux personnes en situation de handicap a été publiée et diffusée largement, notamment lors de forums thématiques. Une plaquette pour les non francophones, élaborée en 2012, sera imprimée en 2013.

Poursuivant les actions lancées en 2010 dans le cadre de Bordeaux Cité digitale, la Bibliothèque a pu inaugurer en février 2012 un nouveau système interconnectant les catalogues de la Ville et ceux de l'Université de Bordeaux.

La programmation culturelle dans les bibliothèques de quartier a été renforcée tout au long de l'année 2012, particulièrement durant les 3 mois estivaux de fermeture exceptionnelle de Mériadeck pour travaux, durant lesquels les bibliothèques de quartier sont restées, tout aussi exceptionnellement, ouvertes.

Les Archives municipales

L'année a surtout été marquée par la préparation du projet de construction du nouveau bâtiment. L'investissement de la Ville a dépassé 1 M€ en 2012. Des visites guidées de la Halle aux farines pendant les Journées du patrimoine ont permis à plus de 250 personnes de découvrir le site.

En 2012, plus de 4 500 personnes ont été accueillies aux Archives pour des séances de recherche et de travail.

Les ateliers Monumérique / Archimérique ont été reconduits avec cinq classes du secondaire et un nouveau partenariat avec l'association Permanences de la littérature a permis la résidence de l'écrivain Jacques Jouet.

Trois expositions - dossiers ont été organisées : Bordeaux-Fukuoka, à Sciences-Po Bordeaux, Le Maroc dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, s'inscrivant dans le prolongement d'un partenariat avec les Archives du Maroc et l'association Casamémoire, et Les Juifs marranes à Bordeaux, à l'occasion d'un projet mené avec l'association Lettres du monde.

En août 2012, une nouvelle action a été menée avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Leydet-Nansouty, entièrement coconstruit avec les résidents qui ont ainsi pu découvrir les archives et s'approprier leurs ressources afin d'en proposer une restitution dans le journal de l'établissement. Cette action va déboucher sur l'inscription des Archives municipales au Projet social de la Ville.

L'Opéra National de Bordeaux

Toutes activités confondues, ce sont 235 représentations qui ont rythmé la saison 2011 / 2012 à Bordeaux pour une fréquentation de plus de 158 200 spectateurs et visiteurs : 51 représentations d'art lyrique, 42 ballets, 61 concerts, 9 représentations de compagnies invitées, 72 représentations destinées au jeune public, scolaire ou non.

Le taux moyen de remplissage dépasse 91 %, contre 84 % pour la saison 2010/2011.

2012 a été également la dernière année d'application de la convention d'Opéra national en cours de renégociation.

Le chantier de l'auditorium s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 pour déboucher sur une livraison en tout début d'année 2013. Bordeaux est désormais équipée d'une remarquable salle de concerts unanimement reconnue pour sa qualité acoustique.

L'aide au développement culturel

105 structures ont été directement aidées en 2012 au titre de l'aide au développement culturel pour un montant total de 3,85 M€.

Aide à la création

2012 a été l'année de la deuxième édition de Novart nouvelle formule, dirigée cette année par l'équipe de La Manufacture Atlantique en collaboration avec l'association Novembre@Bordeaux. L'édition a réuni 18 600 spectateurs.

36 projets ont été soutenus dans le cadre de l'enveloppe d'aide à la création pour un total de 0,15 M€. On peut notamment citer le soutien à la compagnie Soleil Bleu, le festival Relâche, ou encore l'exposition Street art Bdx-Lax.

31 structures ont bénéficié des appartements gérés par la Ville dans le cadre de leurs projets de résidences et d'invitations à échelle nationale comme internationale (notamment avec Québec, le Japon, le Burkina Faso, Los Angeles, les Pays-Bas, l'Espagne), dans le cadre de créations portées par des compagnies comme à l'occasion de manifestations récurrentes.

4 ateliers d'auteurs de bandes dessinées ont été mis en place et ont accueilli notamment David Prudhomme ou Jung.

Aide aux lieux

La Ville a accompagné le projet de La Manufacture Atlantique porté par l'équipe de Frédéric Maragnani.

La subvention au théâtre Glob a été augmentée de 15 000 € dans le cadre du soutien à l'aide à la création des équipes en résidence.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment municipal du 79 rue Bourbon se sont poursuivis dans la perspective d'un usage culturel avec l'installation d'une première association photographique, « C dans la boîte » qui développe de nombreux projets d'expositions.

Enfin, le projet de relocalisation de la fabrique Pola vers une implantation définitive caserne Niel se poursuit.

Dynamisation du tissu de diffusion local

La Ville a poursuivi le soutien à la culture dans les quartiers : autour de projets communs et du travail de proximité d'opérateurs locaux (ADMAA - Allez les Filles / Relâche, Arts de la Parole / Chahuts, Rock School Barbey, Association Nomades...).

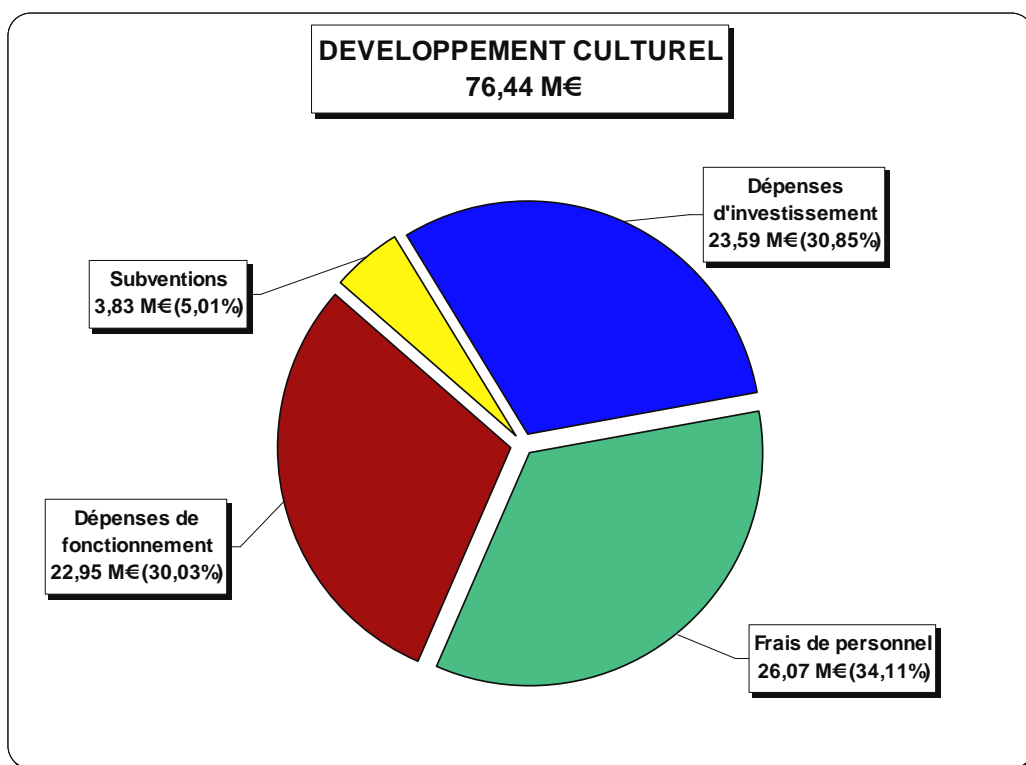
Les nouvelles scènes ouvertes (classique et chanson) ont rencontré un réel succès lors de la Fête de la musique.

La pérennisation du soutien à Bordeaux chanson a été affirmée et une réflexion sur la mise en place d'un projet de lieu dédié aux musiques d'écoute a été lancée.

La Ville a également collaboré à la programmation de l'exposition PMU dans l'espace du CCAS. Enfin, le développement d'une programmation estivale de cinéma en plein air dans les quartiers et les lieux patrimoniaux a attiré près de 4 000 spectateurs.

La Base sous-marine

La Base sous marine a accueilli près de 70 000 visiteurs pour ses expositions en 2012 (+35 % par rapport à 2011).



La ville et la démocratie locale

Démocratie et médiation de proximité

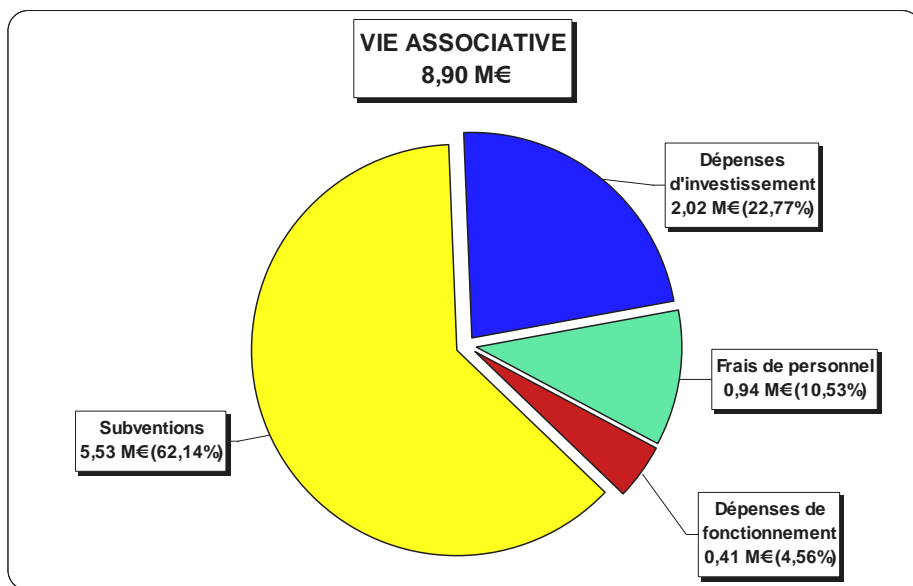
Afin de répondre à l'aspiration croissante de nos concitoyens à participer concrètement au développement de leur ville et à la définition des projets qui les concernent, la Ville a décidé de généraliser les commissions permanentes au sein des conseils de quartiers

Le dispositif expérimenté dans les quartiers St Augustin / Victor Hugo, St Michel / Nansouty / St Genès dans un 1^{er} temps, puis Bordeaux Centre a été étendu à Bordeaux Sud et Caudéran. 5 quartiers disposent donc aujourd'hui d'une commission permanente et l'ensemble des 8 quartiers fonctionnera selon ce mode d'ici à fin 2013.

Par ailleurs, elle a mis en chantier une charte de la participation. Un groupe composé d'habitants a travaillé jusqu'en décembre à l'élaboration de cette charte, qui sera présentée à l'occasion de la 2^{ème} édition des Participiales en juin 2013. La 1^{ère} édition des Participiales en octobre 2012 a été un succès démontrant l'intérêt du public pour l'offre de la Ville en services de proximité.

Un outil d'évaluation des différents dispositifs de participation dans les quartiers a été développé en 2012 dans un contexte de croissance continue du nombre de réunions : ateliers, forums... Un bilan global depuis 2008 est en cours d'élaboration.

La vie associative et la diversité



Une charte de la vie associative a été rédigée et adoptée au conseil municipal de novembre 2012, avec l'objectif de formaliser une relation durable et lisible entre la Ville et les associations fondée sur des engagements réciproques et des principes et valeurs partagés.

Les associations bordelaises peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite de 12 équipements composés d'un total de 50 salles municipales réparties sur l'ensemble des 8 quartiers de Bordeaux.

Les travaux de rénovation de l'amphithéâtre de l'Athénée Père Joseph Wresinski ont été menés comme prévu de juillet 2012 à décembre 2012 (coût global 0,7 M€). En centre ville, d'une capacité de 494 places, cet amphithéâtre est devenu un équipement de référence en terme d'accessibilité des personnes en situation de handicap (rampe d'accès à la scène, boucle magnétique, cheminement lumineux ...). Les salles de l'Athénée ont également été rénovées afin d'en améliorer l'acoustique et l'esthétisme. Ces salles, d'une capacité d'accueil comprise entre 20 et 80 personnes, sont dorénavant équipées de vidéos projecteur. La plus grande est pourvue d'une boucle magnétique pour faciliter l'accès des personnes déficientes auditives.

La salle St Augustin a elle aussi connu une phase de travaux de rénovation (livraison printemps 2013) et, au global, ce sont 2,03 M€ qui ont été consacrés en 2012 à l'investissement dans les salles municipales.

Dans le cadre du projet du marché des Doves, la Ville de Bordeaux et le collectif d'associations « Halle des Doves » ont souhaité formaliser leur adhésion à des valeurs universelles partagées au travers d'une charte. Sa vocation est de poser les fondements éthiques participant au fonctionnement de cet équipement. Par ailleurs, la Ville et l'Association ont décidé de développer un projet commun sous un mode de gouvernance et cogestion partagées. Ce projet se traduira par la mise en œuvre d'une convention courant 2013.

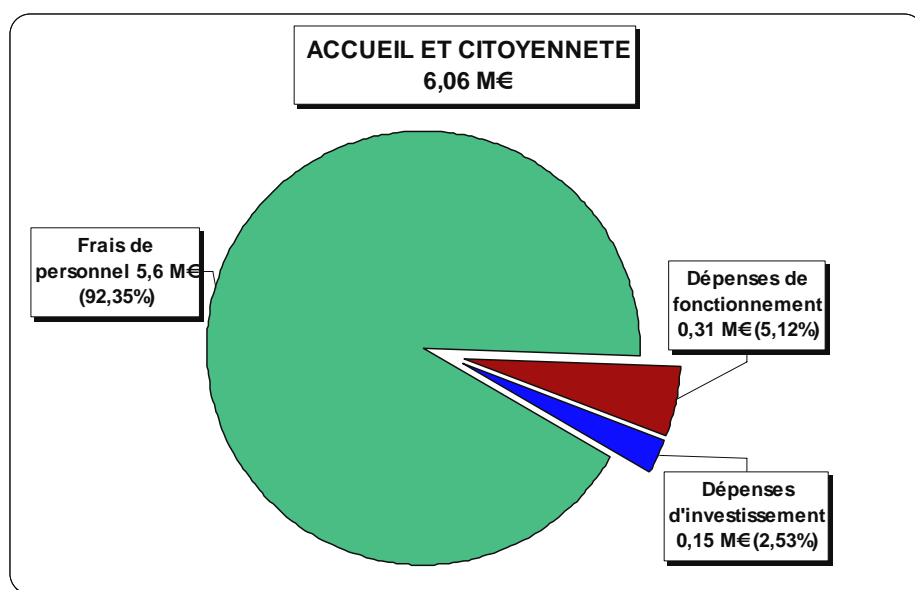
En 2012, la Ville de Bordeaux a mené de nombreuses actions afin de contribuer au dynamisme et à la valorisation de la vie associative. Ainsi, pour favoriser les liens inter-associatifs et la rencontre avec les bordelais, Cap Associations a réuni le 23 septembre 2012 plus de 300 associations et 6 000 visiteurs.

Le prix de l'innovation associative qui a pour but de récompenser les projets d'associations ayant moins de 5 ans d'existence a été attribué à 3 associations ayant pour thématique le culturel, le social / solidarité, et la santé. Ces prix ont été remis lors de la célébration de la journée mondiale du bénévolat rassemblant plus de 400 bénévoles à l'hôtel de Ville.

Des sessions de formations, sous forme d'ateliers de 20 personnes, ont été dispensées gratuitement aux bénévoles des associations bordelaises sur le site de l'Athénée (thèmes abordés : fiscalité, gestion comptable, aide à la création d'association, méthodologie de projet...). 134 bénévoles issus de 54 associations ont bénéficié de cette prestation.

Le 4 février 2012 s'est tenu, au pôle juridique et judiciaire de Bordeaux, la 2ème conférence de la vie associative, réunissant les associations et les bénévoles bordelais afin d'échanger avec ces acteurs incontournables qui participent à l'animation de la Ville. Cet événement a été co-organisé par la Ville et le cabinet Deloitte Inextenso. La thématique abordée était « les associations au cœur de la ville ».

L'accueil et la citoyenneté



Accueil de la population

En 2012, 166 740 usagers se sont adressés au bureau d'accueil de l'hôtel de ville et 74 333 dans les quatre mairies de quartier de Caudéran, Grand Parc, La Bastide et Bordeaux Maritime.

L'activité des guichets des titres d'identité et des formalités administratives s'est traduite par l'établissement de 20 312 demandes de CNI, et 16 848 demandes de passeport. Par ailleurs, 1 675 attestations d'accueil ont été établies.

En termes d'état civil, 25 298 actes ont été restitués en guichet, 129 547 par correspondance, dont 52 585 par internet. 17 990 mentions marginales ont été apposées, 9 087 livrets de famille créés et mis à jour.

En 2012, 8 066 naissances (+ 1,08 %) dont 2 383 domiciliées à Bordeaux, 1 362 reconnaissances, 4 306 décès ont été enregistrés et 752 mariages ont été célébrés.

La démarche d'amélioration de la qualité a abouti en juin 2012, pour la deuxième année consécutive, au maintien de la certification *AFNOR-AFAQ Qualiville* des prestations d'accueil et de renseignement du public, de gestion de l'état civil et des formalités administratives, du standard de l'hôtel de ville, validant les progrès réalisés et les initiatives prises.

Cimetières

Le plan pluriannuel d'investissement des cimetières a suivi la progression prévue. Dans l'ensemble des 3 cimetières, des travaux divers ont été réalisés pour une somme totale de 0,13 M€. Le plan de sauvegarde du patrimoine a, quant à lui permis de rénover 3 monuments pour un montant total de 0,02 M€. L'humanisation des terrains non concédés s'est poursuivie : 4 allées supplémentaires ont été réalisées, pour un montant de 0,06 M€ et une place centrale a été aménagée par la pose d'un revêtement calcaire, l'installation de bancs et de plantations arbustives.

Durant l'année 2012, au cimetière de la Chartreuse, l'entrée des voitures des usagers a été progressivement limitée, pour être interdite au 1er janvier 2013, à l'exception des personnes

handicapées détentrices d'une carte d'invalidité. Parallèlement, deux voiturettes électriques avec chauffeurs sont désormais à la disposition des usagers souhaitant se rendre sur leur concession.

Le déploiement du logiciel de gestion des cimetières s'est poursuivi, par l'intégration progressive de la cartographie (implantation de toutes les concessions, série par série).

Elections

L'année 2012 a été marquée par la refonte des listes électorales. Elle a permis de concrétiser le travail de rééquilibrage de 86 bureaux de vote, commencé en 2011, et la création de sept nouvelles salles, portant à 127 le nombre total de bureaux de vote de la Ville.

Les 15 799 mouvements sur les listes électorales, dont 3 543 nouveaux inscrits, 7 173 modifications, 5 083 radiations, ont amené la Ville à une population électorale de 137 356 électeurs. On constate une augmentation continue de la demande d'inscription en ligne, qui porte désormais sur près de 25 % des dossiers.

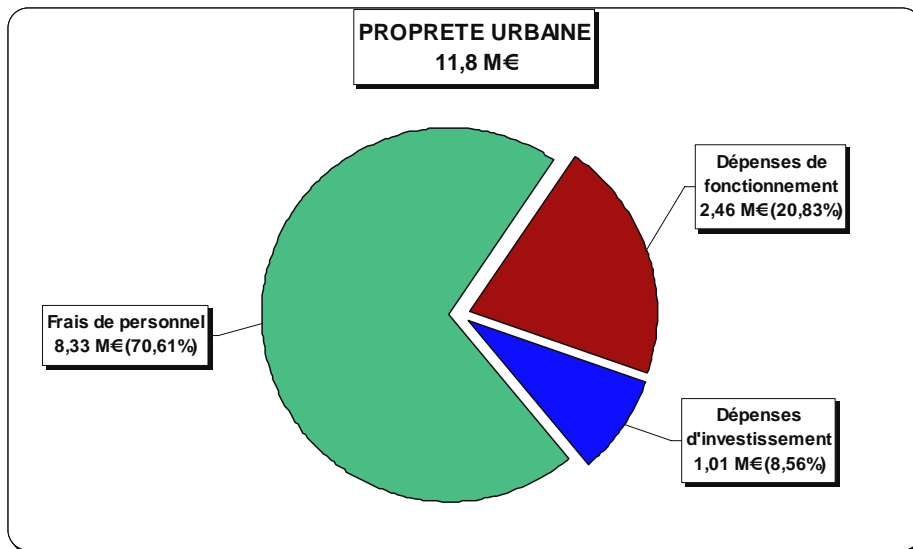
Recensement et démographie

La 9^{ème} collecte annuelle du recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 25 février 2012 et a mobilisé 70 agents. La Ville a vu sa population municipale augmenter de 2 432 habitants en 2012, la population municipale s'élevant à 239 157 habitants, la population totale à 242 945 habitants (publication INSEE au 1^{er} janvier 2013 – année de référence 2010).

La qualité des espaces publics de proximité

La qualité des espaces publics de proximité vise à rendre l'espace public convivial, propre et sûr pour tous ceux qui y vivent ou y passent, y compris les populations les plus vulnérables.

La propreté urbaine



Le niveau de qualité de la propreté dans le cœur historique de la ville s'est amélioré. La mise en place d'un dispositif spécifique lors des vacances scolaires a intensifié le niveau des prestations sur les lieux de forte fréquentation touristique grâce à une présence renforcée des équipes. Cette nouvelle organisation qui nécessite une forte implication des agents porte ses fruits et permet de maintenir un bon niveau de propreté lors des pics d'affluence.

La modernisation du parc d'engins se poursuit avec l'acquisition de 5 débroussailleurs, 2 véhicules, 3 souffleurs électriques répondant aux exigences environnementales de la Ville. 2 balayeuses, 2 laveuses et 1 scooter ont également été achetés en 2012 (0,7 M€). Les agents de terrain ont en outre été équipés de radios TETRA (0,16 M€). Au total 0,98 M€ ont été investis en 2012 dans les matériels et engins de propreté.

Le développement du travail collaboratif avec tous les acteurs de la propreté sur l'espace public (CUB, Kéolis, Véolia...) permet de gagner en réactivité et en efficacité. En 2012, 2 150 tonnes d'encombrants ont été collectées, dont 18 % ont été valorisés (bois, ferraille...). 920 tonnes de déchets hors bacs, soit 100 tonnes de plus qu'en 2011, ont également été collectées.

Dans le quartier St-Pierre / St-Eloi, une enquête a été menée conjointement par les services municipaux et communautaires auprès des habitants afin de réduire la présence de bacs sur la voie publique. Des solutions en termes d'amélioration des dotations, de création de locaux de pré-collecte ou de développement de bornes enterrées sont appliquées ou à l'étude.

L'implication des habitants demeure une condition indispensable au maintien d'un bon niveau de propreté de l'espace public. C'est pourquoi la Ville a poursuivi en 2012 son programme de sensibilisation avec 4 semaines d'animation dans 4 quartiers de la Ville visant à encourager le civisme et le développement des gestes en faveur du développement durable (tri des déchets) notamment.

En parallèle, la lutte contre les déchets sauvages a donné lieu à l'établissement de 436 facturations d'office pour un montant global d'environ 0,04 M€.

Gestion de la voie publique

En 2012, la Ville a entrepris un vaste chantier de réforme de son dispositif de gestion de la voie publique. Une nouvelle organisation a ainsi vu le jour visant à une plus grande cohérence et une meilleure réactivité des équipes de terrain. En matière d'occupation du domaine public, les ressources sont désormais concentrées sur les marchés et l'activité s'adapte aux rythmes commerçants avec le développement des contrôles en soirée. L'agent placier devient l'interlocuteur unique du commerçant.

En ce qui concerne les équipes de proximité, chaque quartier dispose aujourd'hui d'une équipe de terrain territorialisée avec, à sa tête, un responsable de proximité qui traite l'ensemble des questions relatives à la gestion de l'espace public. Chaque mairie de quartier est aujourd'hui équipée d'e-care. Le déploiement de ce logiciel de gestion utilisé par la plateforme « Allo Proximité » permet de centraliser l'ensemble des demandes et signalements des usagers. « Allo proximité » a pris en charge 35 000 demandes dont 82 % ont été résolues, ce qui démontre la qualité du suivi réalisé par la plateforme.

En parallèle, la Ville a mené à bien la refonte de ses tarifs d'occupation du domaine public dont l'application entrera en vigueur progressivement à partir de 2013. Cette nouvelle tarification mettra la ville de Bordeaux au niveau des autres grandes villes de France dans ce domaine et permettra de mieux tenir compte de la valeur économique des espaces extérieurs autorisés. Elle contribuera également, par la mise en place de tarifs dissuasifs, à limiter la prolifération des accessoires qui encombrant la voie publique, nuisent à l'esthétique ou sont consommateurs d'énergie (chauffages, brumisateurs...).

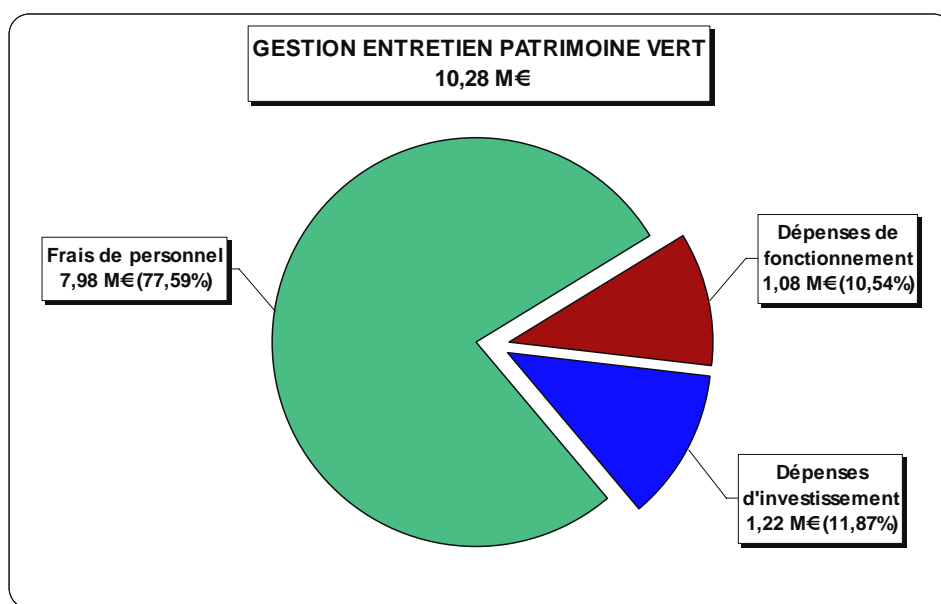
En 2012, les redevances d'occupation du domaine public se sont élevées à 2,3 M€ pour les droits de place, 0,3 M€ pour les taxes annuelles de voirie, 1,2 M€ pour les droits de voirie et 0,9 M€ pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Enfin, le nouveau règlement municipal de police administrative, accompagné de diverses chartes (terrasses, devantures,...), a été finalisé en 2012 pour entrer en vigueur en 2013.

En septembre 2012, le déplacement du marché Lucien-Victor Meunier sur la place des Martyrs de la Résistance a permis l'extension du nombre de places de 10 à 15 dans un lieu particulièrement agréable (0,12 M€). Les marchés bio de Saint-Augustin et Saint-Emilion (0,04 M€) ont été créés en 2012.

En matière de travaux, la Ville a permis la réalisation du programme de renouvellement des réseaux avec 13 kms de canalisations par Régaz, 16,5 kms pour ERDF.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert



En 2012, le travail de normalisation de l'activité de gestion et d'entretien des parcs, jardins et espaces naturels de la ville s'est poursuivi avec une quatre exigences :

- garantir la qualité, la sécurité et le confort des espaces ouverts à nos concitoyens,
- favoriser la biodiversité et la qualité de l'environnement au travers des nombreuses actions entreprises (eau, zéro pesticide, inventaires faunistiques et floristiques, labellisation écologique) et accompagner le développement du projet urbain en veillant au mieux au respect de l'environnement dans les projets,
- développer les actions de proximité grâce à des réalisations diverses telles que de petits aménagements ou réaménagements d'aires de jeux, de squares,
- sensibiliser nos concitoyens à la nature en ville et aux actions collectives de jardinage ou de végétalisation de rues en organisant la concertation et en s'appuyant sur la Maison du jardinier.

Le travail sur les économies de consommation d'eau s'est poursuivi en 2012 avec un focus particulier sur les fuites touchant les réseaux et les bassins. Le bassin de la place Gambetta a été rénové et étanché. L'installation de réseaux de distribution en 'goutte à goutte' a été étendue.

Grâce à ses actions de gestion raisonnée, la Ville de Bordeaux a obtenu 2 labels :

- EVE, label qualifiant la qualité de la gestion d'un parc ou d'un espace vert, obtenu depuis 2011 pour 12 parcs, soit 236 hectares de patrimoine (dont deux jardins historiques), a été maintenu en 2012 ;
- REFUGE LPO, label décerné pour une durée de cinq ans par la Ligue de Protection des Oiseaux à dix de nos principaux parcs en 2012 dont deux jardins historiques. Bordeaux est la seule ville en France à avoir obtenu un tel nombre de parcs qualifiés par ce label.

En 2012, 1 162 arbres ont été plantés pour 366 abattages.

Près de 30 000 arbres ont été 'géo localisés' et intégrés à la base de données informatique de la Ville grâce à un système GPS. Cela représente la majorité des arbres plantés sur terrains aménagés, parc, espaces verts d'accompagnement, jardins d'établissements ou voiries. La gestion et maintenance assistée par ordinateur devient ainsi opérationnelle et efficace.

En 2012, la Ville de Bordeaux aura consacré 0,27 M€ à l'insertion socio-économique pour l'entretien au sens large des espaces verts.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche ISO 14001, les mises en conformité se sont poursuivies en 2012 avec :

- le lancement de l'installation d'une plateforme informatique (CARL) de gestion des flux et des stocks pour toute la direction,
- le traitement de 18 tonnes de traverses de chemin de fer par incinération contrôlée,
- la mise en place du dispositif de traitement des résidus phytosanitaires du Haillan et des eaux de rinçage de peinture,
- la mise aux normes de l'aire de lavage du Haillan,
- la mise en place d'une aire de pesée au Haillan,
- la poursuite de la politique de protection des sols par l'approvisionnement en absorbants préventifs et curatifs,
- la collecte sur le centre de cultures du Haillan d'une tonne de déchets industriels dangereux conformément aux exigences réglementaires,
- la collecte sur le centre de culture du Haillan de 2,3 tonnes de déchets de plastiques pour valorisation à titre d'essai.

Un budget de 0,09 M€ aura été consacré à ces actions durant l'exercice.

La création de jardins partagés s'est poursuivie en 2012 avec l'accompagnement du jardin partagé de la cité Carreire, animé par l'association Cap Carreire, de l'Ech'eau Jardin à la Bastide animé par Les Coquelicots et du jardin partagé d'établissement de la RPA Buchou (Bordeaux Sud). Le jardin partagé de la rue Barreyre, animé par l'association « Esprit de quartier », est en cours de réalisation et sera livré avant l'été 2013.

Enfin, 91 interventions de proximité ont été réalisées en régie ou par des entreprises allant de la pose d'une couche d'étanchéité dans le bassin de la place Gambetta, de poses de clôtures et de portails, de pose de boîtes à lire, à la réalisation d'aires de jeux ou à leur réhabilitation.

La politique de prévention des risques et de tranquillité

La politique de prévention des risques et de tranquillité a pour objectif de favoriser un climat de sûreté et de tranquillité dans la ville en privilégiant les actions de prévention et en veillant aux normes réglementaires en vigueur.

En 2012, la Ville s'est principalement attachée à rationaliser la gestion du stationnement payant, à structurer son action coercitive et à étendre ses compétences en matière de sécurité, au-delà de la sécurité incendie.

La tranquillité publique

L'organisation des équipes s'adapte aux nouveaux usages de la Ville en assurant notamment une présence en soirée.

La mission Hibou, présente en 1^{ère} partie de soirée, a permis de limiter les nuisances, de mettre un terme à certaines incivilités et de renforcer la tranquillité publique. Son action auprès des exploitants de débits de boissons, en collaboration avec la « cellule de contrôle des commerces et des débits de boissons », a notamment montré toute son efficacité (242 contrôles, 110 verbalisations).

Un important travail collaboratif entre diverses directions de la Ville a permis d'assurer un suivi efficace des squats (237 interventions soit + 50 %).

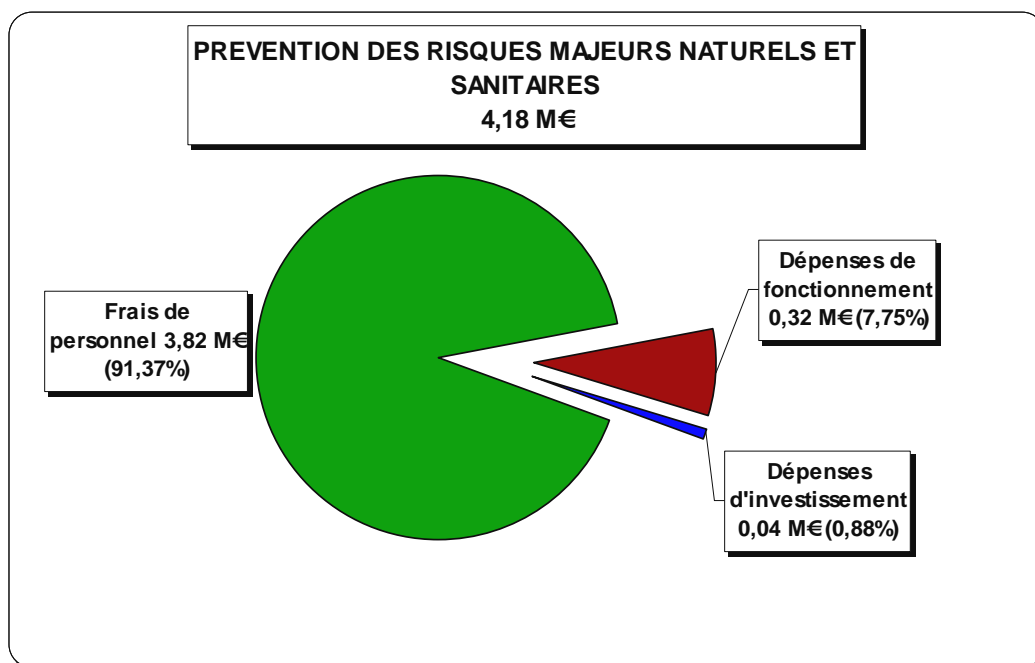
La 1^{ère} phase du plan triennal de vidéo protection a été réalisée avec deux repositionnements de caméras sur les places Camille Jullian et St Projet et la pose de deux nouvelles caméras à Mériadeck et place Ferdinand Buisson (0,03 M€).

La mise en liaison de toutes les bornes à contrôle d'accès, notamment sur les quais, est désormais achevée (0,04 M€).

L'extension du stationnement payant se poursuit et la surveillance s'intensifie. L'acquisition de 28 horodateurs supplémentaires porte le nombre total de places payantes à 7 345 fin 2012. La mise en place en janvier 2012 des PV électroniques (0,05 M€) a permis un important gain d'efficacité sur la surveillance du stationnement payant (3,96 M€ de recettes de stationnement en 2012). En matière de sécurité routière, 524 contrôles de vitesse ont donné lieu à 108 PV.

Enfin, 56 places pour handicapés ont été créées cette année, soit un total de 1 046 places à fin 2012.

La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires



L'action en faveur de la protection de l'air

Un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère a été élaboré par les services de l'Etat avec le concours des collectivités territoriales concernées. Adopté en Conseil Municipal, ce nouveau PPA fixe d'ambitieux objectifs de réduction des particules polluantes pour 2015.

La Ville a également participé à la définition et au suivi des études de faisabilité ZAPA qui permettront de mieux identifier et comprendre les mécanismes responsables des épisodes de pollution sur Bordeaux.

Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) est en cours d'élaboration. Il recense, expose et coordonne les actions de la Ville visant à une amélioration significative de la lutte contre divers types de nuisances sonores urbaines sur 5 ans. En matière de lutte contre les nuisances sonores, 300 dossiers ont été instruits avec un délai de résolution inférieur à 6 mois.

Un déploiement raisonné des antennes-relais

Un nouveau protocole entre la Ville et les opérateurs, renforçant l'information du public et les mesures de champs électromagnétiques, a été signé le 5 octobre 2012.

43 contrôles ont été effectués dans des établissements situés à moins de 100 m d'un relais de téléphonie mobile.

L'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Une mission d'assistance à conduite de projet a été préparée pour la refonte et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la ville. L'aboutissement de cette actualisation est fixé à fin 2013 (0,06 M€).

Prévention sécurité incendie et accessibilité des ERP aux personnes handicapées

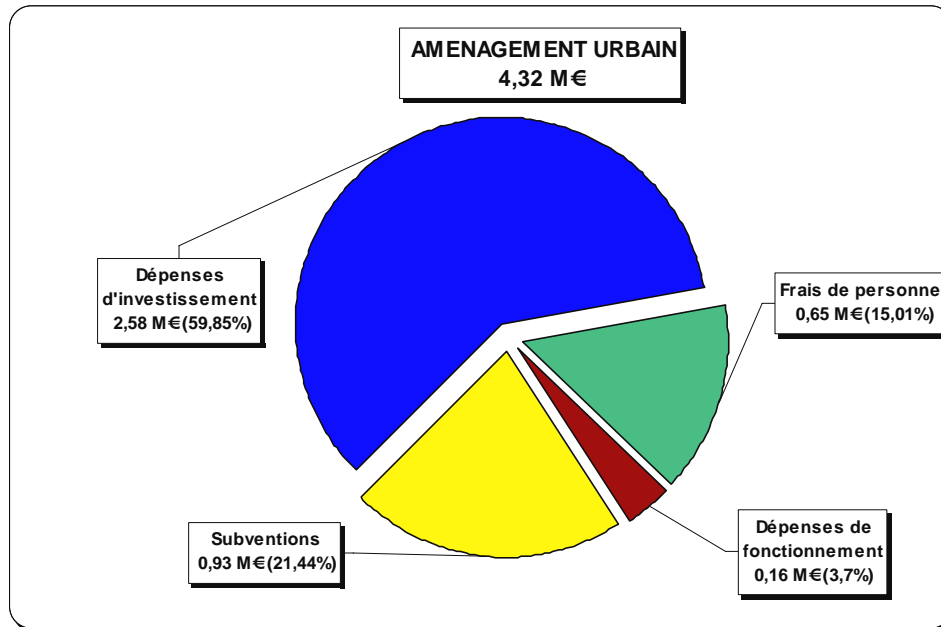
L'instruction des dossiers d'autorisations de travaux et de permis de construire des ERP est en nette progression ces dernières années : 459 dossiers en 2012 contre 340 en moyenne entre 2007 et 2011.

Une nouvelle organisation se met progressivement en place afin d'accroître la cadence des visites des commissions de sécurité.

Un suivi des avis défavorables délivrés par la commission a été mis en place, 48 ERP restent concernés contre 54 en 2011.

Le développement urbain durable

Le développement urbain



Bordeaux souhaite pouvoir accueillir, à l'horizon 2030, 100 000 habitants supplémentaires. Cette ambition s'est traduite en 2012 par la poursuite :

- des études d'urbanisme et des opérations d'aménagement,
- de la concertation autour du projet urbain,
- du conseil et de la communication en termes d'autorisations du droit des sols,
- du recensement de la ville de pierre et la valorisation du patrimoine.

Poursuivre les grands objectifs d'un développement urbain durable

L'engagement opérationnel du projet urbain Bordeaux (re) Centres, stratégique pour l'intégration des quartiers anciens à la dynamique générale de Bordeaux, implique une coordination importante entre les services municipaux, la CUB, l'Etat et In Cité en tant que titulaire de la convention publique d'aménagement. En 2012, les intentions sur la rue Kléber et le secteur Marne / Broca ont été définies. Les phases de négociation foncière, faisabilité et permis de construire ont été préparées en vue de la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (juin 2012).

L'avenant à la convention initiale a été signé avec l'Etat en novembre 2012 sur le thème « Patrimoines et Centralités ».

La Ville a également poursuivi, en partenariat étroit avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre de l'opération des Bassins à flot où le Programme d'Aménagement d'Ensemble, approuvé en mars 2010, est entré en phase opérationnelle.

Au-delà des 2 500 logements en permis de construire qui ont été instruits et / ou délivrés en 2012, les études techniques se sont poursuivies pour finaliser des accords opérateurs pour la réalisation du réseau de chaleur, implanter la Cité des civilisations du Vin et programmer les équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, notamment le premier groupe scolaire.

Les Bordelais ont été associés par le biais d'une concertation régulière sur ce quartier, notamment pour la rue Lucien Faure, la plaque portuaire et la place Latule.

L'opération GINKO s'est accélérée avec la livraison de 350 logements, du premier groupe scolaire et du jardin promenade.

Sur le secteur Aubiers / Cracovie, l'année 2012 a été consacrée à la validation des propositions de l'équipe de F. Leclercq, à la réalisation des études relatives au futur pôle intermodal Aubiers / Cracovie et au schéma de voirie (0,2 M€).

Concernant l'opération Bastide Niel, la Ville a demandé à la Communauté Urbaine de Bordeaux de lancer la réalisation d'îlots pilotes, notamment les programmes prévus sur l'avenue Thiers.

L'année 2012 marque le lancement opérationnel de l'aménagement du secteur de Brazza Nord. En février 2012, le conseil municipal a approuvé le plan guide de l'étude opérationnelle. En octobre 2012, la Ville de Bordeaux a confié à l'agence Youssef Tohmé, la mission d'architecte urbaniste conseil de l'aménagement de Brazza pour 6 ans.

Les négociations foncières se sont poursuivies aboutissant à un accord avec le groupe Total pour l'acquisition du site Soferti. La Ville sera propriétaire du terrain dès la fin des travaux de dépollution.

Le travail partenarial s'est poursuivi avec l'EPA Euratlantique pour la constitution du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier prévu pour la fin de l'année 2013.

Enfin, pour la ZAC Garonne Eiffel, après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (agence TVK) par l'EPA Euratlantique, la Ville a mené des réflexions conjointes avec la CUB pour préparer le dossier de création.

L'accompagnement de la démarche « 50 000 logements » sur le territoire de Bordeaux nord. Deux sites stratégiques ont été retenus : le faisceau ferroviaire de Cracovie et le secteur Alfred Daney et Aliénor d'Aquitaine. Des études ont été engagées en liaison avec la CUB et les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine sont retenues.

Participation à une étude de projet urbain sur le Grand-Parc

La Ville de Bordeaux a mené une étude urbaine, cofinancée par la CUB et les bailleurs, devant définir une ambition et une stratégie d'investissement. Un travail de concertation avec les habitants a permis de définir les orientations de l'étude confiée à l'agence F.Leclercq.

En 2012, un travail spécifique a été réalisé avec les habitants afin de déterminer les conditions de réouverture de la salle des fêtes du Grand-Parc.

Etude Université de Bordeaux sur le site de Carreire (quartier Saint-Augustin)

La Ville a poursuivi son accompagnement auprès de l'Université dans l'étude de restructuration du pôle hospitalo-universitaire de Carreire (Saint-Augustin). Les objectifs principaux étant :

- la définition d'une programmation nouvelle sur le site universitaire en particulier sur le terrain Léo Saignat, et au niveau des pôles Tondu et Canolle.
- la définition d'une politique de stationnement pour l'Université.

Etudes sur les secteurs de projets diffus

La Ville a mené des études urbaines sur des secteurs de projets comme le site du CFA boulevard Albert 1er et le devenir du site de la clinique du Tondu. Enfin, la Ville a lancé la réflexion sur l'évolution urbaine du quartier de Caudéran.

L'animation du projet urbain – Agora 2012

Après le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Ville de Bordeaux en 2007, et, un an après, le lancement effectif du projet urbain de Bordeaux (re) Centres, l'édition d'Agora 2012 s'est intéressée aux thèmes de la centralité (ou plutôt des centralités) et du patrimoine, matériel ou immatériel. L'édition 2012, dont l'épicentre était au Hangar 14, s'est fortement ancrée au cœur des quartiers par des visites dédiées aux Bordelais de tous les projets en cours ou à venir. Une soirée dans le quartier des bassins à flot a été organisée. La préfiguration de l'aménagement de la rue Kleber, illustration du travail menée dans Bordeaux (Re) Centres, a été présentée.

Le coût net de l'édition d'Agora 2012 s'est élevé pour la Ville à 0,37 M€.

L'organisation d'ateliers avec les habitants

La Ville a poursuivi en 2012 les concertations engagées sur les différents territoires concernés par la mise en œuvre du projet urbain : Aubiers / Cracovie, Bassins à flot, Brazza et Niel, Benauges, Bordeaux (Re) Centres. Chaque cycle de concertation a été accompagné d'un livret restituant la parole des habitants.

Les Publications

La Ville a poursuivi son travail de publication, avec l'édition de nouveaux livrets et également la déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux documents, racontant à la fois l'histoire, l'actualité, les acteurs et les projets à venir sur les quartiers de Caudéran et de Bordeaux Re (centres) (0,07 M€).

Le droit des sols et l'architecture durable

Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme

Afin de bien faire comprendre les aspects réglementaires et les ambitions de qualité architecturale et urbaine portées par la Ville pour faciliter par la suite l'instruction des demandes, la Ville consacre un temps important à l'accueil de tous les porteurs de projet (promoteurs, architectes, particuliers).

En 2012, la Ville a été particulièrement sollicitée pour la participation aux différents ateliers de coproduction urbaine organisés par la CUB. Elle a également rédigé le projet de territoire bordelais, comprenant nos propositions dans le cadre de la révision du PLU.

En 2012, la révision du secteur sauvegardé, en particulier pour le bilan / diagnostic du règlement actuel, a également débuté.

Dans le cadre de la contribution de la Ville au PLU communautaire, la mission Recensement du paysage architectural et urbain réalise un inventaire exhaustif des ensembles urbains, architectures, et espaces libres dans l'objectif d'en préciser l'intérêt patrimonial et d'élaborer les règles d'urbanisme qui permettent d'optimiser la densification.

Développer les premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés

Fin 2012, deux étapes importantes de ce programme de numérisation ont été franchies :

- la consultation en ligne de l'état d'avancement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour chaque pétitionnaire, via un code d'accès sécurisé remis au moment du dépôt du dossier
- une démarche expérimentale pour le traitement numérique des certificats d'urbanisme (6 000 en 2012) en collaboration avec trois notaires.

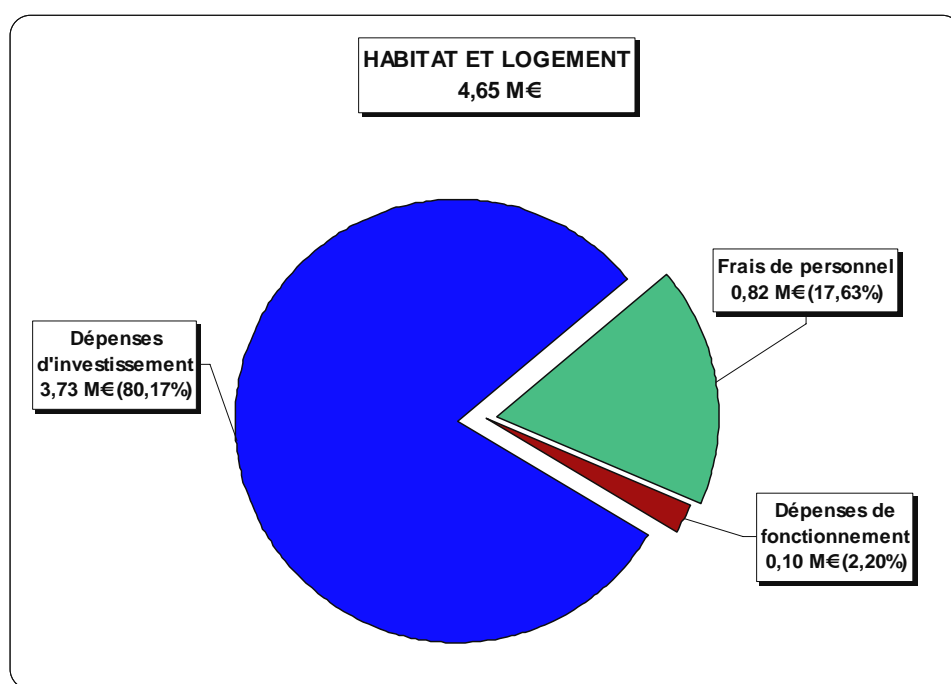
Maintenir une présence renforcée de l'architecte conseil

Compte tenu de la reprise de l'activité immobilière en 2010-2011, la présence renforcée de l'architecte conseil avec, en moyenne, la tenue mensuelle de deux à trois commissions des avant-projets a été nécessaire.

Poursuite de l'expertise en matière de développement durable

Un prestataire a été désigné en 2011 pour assurer le suivi de la charte de construction durable signée par la Ville, les organismes sociaux de l'habitat et l'ensemble de la promotion immobilière (0,04 M€).

L'habitat et logement



Le logement est au cœur de tout projet de société et il est au centre des trois piliers de la politique municipale : projet urbain, projet social et agenda 21. C'est cet ensemble qui fera la métropole de demain. Depuis 1995 et le premier projet urbain, la ville de Bordeaux est ainsi passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui.

La Ville a poursuivi son action de lien avec les bailleurs sociaux afin d'obtenir un taux de satisfaction important des demandeurs de logement. L'objectif de reloger 600 familles a été atteint en 2012, puisque 637 demandes faites en mairie ont été satisfaites.

Dans le cadre du projet social, la thématique « de la structure d'hébergement au logement stable » s'est traduite par un travail plus étroit avec les services du CCAS pour permettre l'accès au logement à des personnes en dynamique de réinsertion démontrée (sortie des structures d'hébergement) et un meilleur accueil des publics en grande précarité. Parmi les attributaires, 40 hébergés sociaux ont pu bénéficier cette année d'un logement autonome, soit 20 % de plus qu'en 2011. Par ailleurs, 85 personnes bénéficiaires du RSA activité et 52 personnes bénéficiaires du RSA socle ont pu être relogées.

Habitat

En 2012, 439 logements locatifs sociaux, PLAI / PLUS / PLS ont été mis en service. Compte tenu des mises en service de logements sociaux en 2011, le pourcentage de logements sociaux comptabilisés au titre de la loi SRU s'élevait au 1er janvier 2012 à 16,03 % contre 15,95 % au 1er janvier 2011. La Ville n'est redevable d'aucune pénalité liée au manque de logements sociaux au titre de l'année 2012, compte tenu des subventions versées aux bailleurs sociaux.

Logements sociaux subventionnés en 2012

La Ville a subventionné 457 logements locatifs conventionnés, dont 349 PLUS et 108 PLAI pour un engagement de subventions de 2,79 M€. Compte tenu du délai entre la décision de financement, en amont de la construction, et la réalisation, ces logements devraient être mis en service entre 2014 et 2015.

Sur le plan de la programmation, 1 344 nouveaux logements sociaux ont été programmés, dont 354 PLAI et 847 PLUS représentant plus de 2 fois l'objectif fixé par le PLH communautaire actuel fixé à 576 logements par an.

Logements conventionnés privés subventionnés en 2012

Dans le cadre de l'amélioration du parc privé, la Ville participe au financement de l'OPAH-RU-HM Centre historique. La Ville a pour sa part financé 33 logements locatifs pour 0,31 M€ et 11 logements de propriétaires occupants pour 0,01 M€. Lancé fin 2011, le dispositif a connu en 2012 une montée en régime.

Faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux en favorisant l'accession à la propriété à prix maîtrisés

En 2012, 50 familles ont bénéficié du Passeport 1er Logement pour un montant de 0,18 M€. 42 familles ont acheté dans le neuf sur une opération labellisée, 5 auprès d'un organisme HLM et 3 dans l'ancien.

Rénovation urbaine

Dans le cadre du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers anciens Dégradés), les opérations suivantes ont été validées :

- la réhabilitation de la halle des Douves en maison des associations,
- la programmation de 93 logements locatifs sociaux après recyclage foncier,
- la réhabilitation de 57 logements locatifs conventionnés et 21 logements de propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH RU, ainsi que la remise aux normes d'un hôtel meublé dont l'intégralité des 15 chambres produites sera conventionnée,
- l'amélioration thermique de 24 logements de propriétaires occupants et l'accompagnement de 6 ménages en auto-réhabilitation accompagnée.

L'année 2012 a également vu la signature de la charte locale d'insertion et de la charte de relogement, permettant ainsi la réservation d'une partie des logements produits par les bailleurs sociaux et privés afin de reloger les ménages mal logés du territoire PNRQAD au plus près de leur logement d'origine.

La mise en œuvre de la Convention Publique d'Aménagement conclue avec Incité pour le renouvellement du Centre historique se poursuit, et, à fin 2012, plus de 2 000 logements ont été réhabilités, soit plus de 85 % de l'objectif de 2 400 logements. Un tiers des logements produits sont à loyer maîtrisé (intermédiaire, social, très social). En 2012 ont été également menées les premières réflexions en vue de relancer une nouvelle concession d'aménagement sur la période 2014-2020.

Opération Léo Saignat

Après la formalisation de la convention multipartite en 2011, la Ville a avancé avec Domofrance sur la reconstitution de l'offre qui a abouti au dépôt de 3 permis de construire sur trois sites, permettant même un développement et une diversification de l'offre incluant de l'accession sociale. Les trois chantiers doivent démarrer en 2013.

Lutte contre la précarité énergétique

L'année 2012 a été marquée par la mise en place d'une gouvernance au sein de la Ville en matière de lutte contre la précarité énergétique : un comité partenarial a été organisé afin de présenter la démarche et les pistes de réflexion à l'ensemble des partenaires, deux groupes de travail ont permis de mener des réflexions autour du repérage et du traitement des situations de précarité énergétique, ainsi que de la réhabilitation des copropriétés.

La convention de lutte contre la précarité énergétique et d'auto-réhabilitation accompagnée sur le PNRQAD a été mise en œuvre dès janvier 2012.

Lutte contre le mal logement et l'habitat indigne

Les secteurs de lutte contre l'habitat insalubre ont été redéfinis afin de mieux répondre à une plus forte demande sur Bordeaux Centre. Une participation active de la Ville au dispositif OPAH-RU HM, en lien avec l'opérateur IN CITE, a permis de renforcer le nombre des interventions.

Sur le secteur Marne-Yser, la Ville et la CAF se sont associées par une mise en complémentarité des procédures et des échanges de données dans le cadre d'un programme « vivre dans un logement décent » afin de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. Dans cette configuration 21 logements ont été visités.

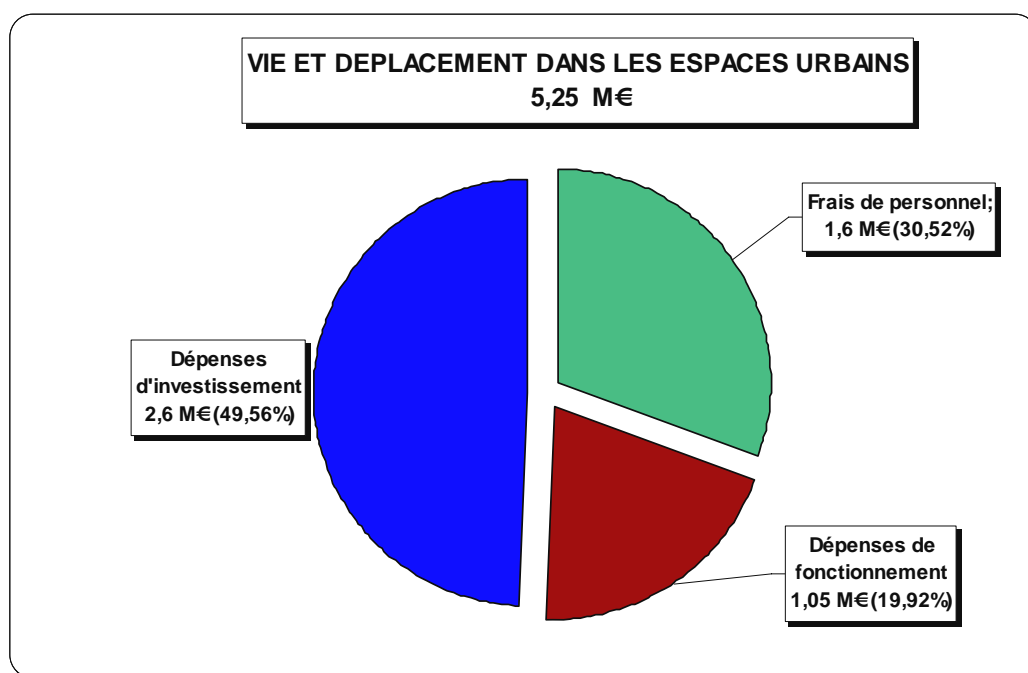
La mise en place du dispositif de signalements dès 2010 permet de mieux quantifier le mal logement et l'habitat indigne et de localiser les situations sur le territoire communal. En 2012, 207 signalements sont parvenus à la Mission Mal Logement et Habitat Indigne (233 en 2011).

Projet social : « de la structure d'hébergement au logement stable »

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture d'établissements de natures différentes, mais tous à vocation sociale inscrits dans l'objectif « de l'hébergement au logement stable » :

- une maison-relais : la Maison Saint Fort (Habitat et Humanisme)
- un foyer pour les jeunes errants avec leurs chiens : Prodomo (CEID)
- une nouvelle extension de foyer de jeunes travailleurs, en complément de celle ouverte en 2011 : Habitat Jeunes (Le Levain)
- une résidence sociale pour jeunes en insertion : Foyer Paolo Freire (Emmaüs)

Vie et déplacements dans les espaces urbains



Le programme de mise sous contrôle d'accès du centre ancien s'est étendu dans les secteurs suivants :

- Corcelles - Millanges - 3 Chandeliers
- Les travaux de préparation de la mise sous contrôle d'accès de la rue de la Cour des Aides ont été réalisés dans l'attente des travaux de voirie de la CUB
- Dans le quartier Paludate, l'accès à la rue du Commerce a été modifié
- Reprise du contrôle d'accès "Intendance" à la suite du réaménagement des circulations place Gambetta

Pour ces 4 opérations un budget de 0,2 M€ a été dégagé en 2012.

En outre, des contrôles d'accès par bornes à télécommande et des équipements interphonie (IP) reliés au CVPU ont été mis en place progressivement, notamment pour la gestion des accès aux places et autres espaces publics (0,03 M€).

La rénovation complète des sites des contrôles d'accès en entrée a été finalisée (0,35 M€).

Enfin, dans le but de permettre aux résidents de stationner facilement, des parkings de foisonnement ont été aménagés (parking Détrois à Caudéran, parking Hortense à la Bastide) ou engagés (parking Albert Marquet à Saint Augustin) pour un total de 0,03 M€.

L'espace Mériadeck a fait l'objet d'un important programme de rénovations, comme le nettoyage des garde-corps (0,35 M€) et la réfection des emmarchements au droit du "Ponant" (0,07 M€). Outre ces rénovations, des travaux d'entretien courant (peinture des garde-corps métalliques et de reprise des garde-corps) (0,06 M€) ainsi que des reprises des espaces dallés pour un montant global de 0,08 M€.

La pose de mobilier urbain anti-stationnement s'est poursuivie (0,29 M€).

Déplacements doux

Le parc de vélos a été maintenu dans l'attente de l'arrivée du vélo PIBAL. Une action de dynamisation des maisons du vélo dans les quartiers a été engagée. 0,11 M€ ont été consacrés à l'entretien du parc actuel.

Dans le cadre du plan cyclable, l'installation d'arceaux vélos sur la Ville s'est poursuivie. En 2012, 185 arceaux ont été posés sur le domaine municipal et 327 sur le domaine communautaire, soit un total de 1.024 places. A fin 2012, la Ville comptait 11 344 places.

Une zone 30 a été aménagée dans le quartier Ségur - Treuil (achèvement des travaux en mars 2013) ainsi que rue Bonnac

L'éclairage public

La Ville a poursuivi en 2012 le renouvellement de son réseau d'éclairage public, afin d'assurer une qualité de service et de sécurité optimales pour les Bordelais.

Le taux de panne des points lumineux (PL) bordelais est extrêmement faible entre 0,11 % et 0,21 %. Sur l'année 2012, 93 % des dépannages ont été réalisés en moins de 48 h. Les lampes les plus énergivores ont été pratiquement supprimées du parc, passant de plus de 9 000 en 2008 à 236 à fin 2012. Par ailleurs, des sources LED ont été installées (1 213 à ce jour), avec de nouvelles installations, notamment Porte de Bourgogne, Square Armand Faulat et impasse Pachon.

Enfin, plus de 300 luminaires ont été équipés d'appareillages électroniques pour minimiser les dépenses énergétiques et améliorer la durée de vie des lampes. Près de 1 700 points lumineux sont désormais équipés de dispositifs électroniques avec abaissement de puissance au milieu de la nuit.

L'image et le confort de la ville ont également été améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) sur les voies : l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Louis Barthou dans le cadre de leur réaménagement, les rues Brunet et Schinazi, ainsi que le Quai de Brazza.

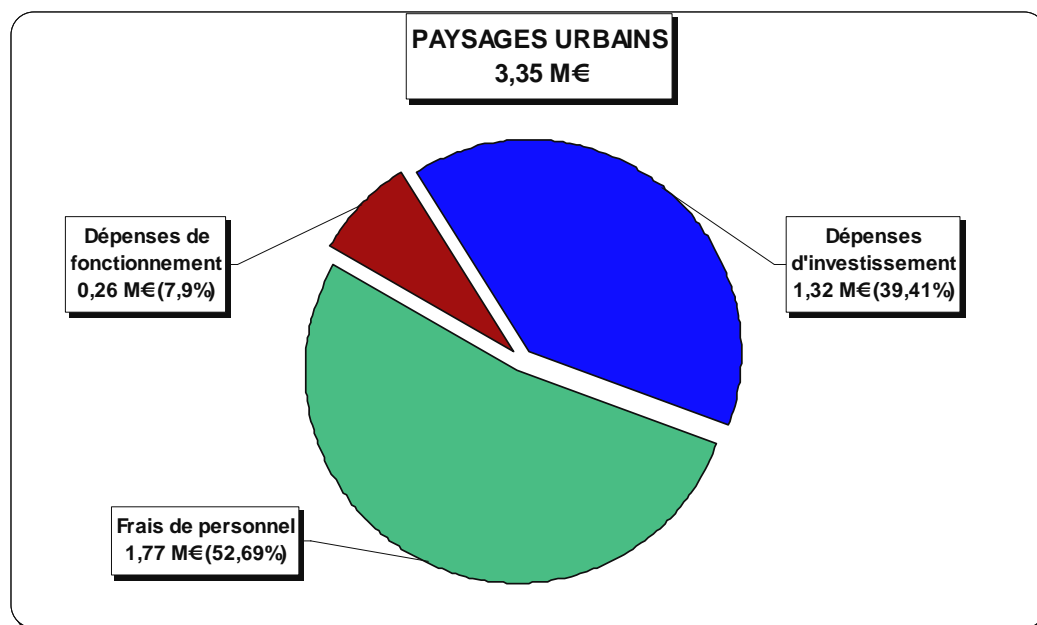
Par ailleurs, de nombreuses interventions de rénovation, de changement de matériel ou d'amélioration ont été nécessaires pour assurer la pérennité des installations existantes et améliorer la qualité des équipements.

Trois opérations de renouvellement complet d'installation peuvent également être soulignées : cours Balguerie-Stuttenberg, rue de la Benauge, rues des Palanques, Etuves et Birouette, le tout pour 1,38 M€.

Globalement 2,55 M€ ont été consacrés à l'investissement dans l'éclairage public en 2012.

Enfin, il est à noter en 2012 une augmentation d'environ 5 % du prix du KWh consommé au tarif éclairage public. Ceci s'est traduit par une augmentation de 0,14 M€ de la facture d'énergie.

Les paysages urbains



Les études d'aménagement de la place Saint Michel se sont poursuivies, pour un démarrage des travaux en 2013, après la réfection des réseaux en 2012.

Concernant le Parc aux Angéliques, l'aménagement de la section aval du Pont de Pierre se poursuit : la une nouvelle tranche de travaux sera réceptionnée en mai 2013. La réhabilitation de la cale nautique a débuté en septembre.

L'aménagement de la place André Meunier a été défini, pour des travaux qui doivent démarrer courant 2013, pour un coût de 4 M€. L'intervention de l'artiste Federica Matta est prévue pour accompagner ce projet de et y créer différentes œuvres.

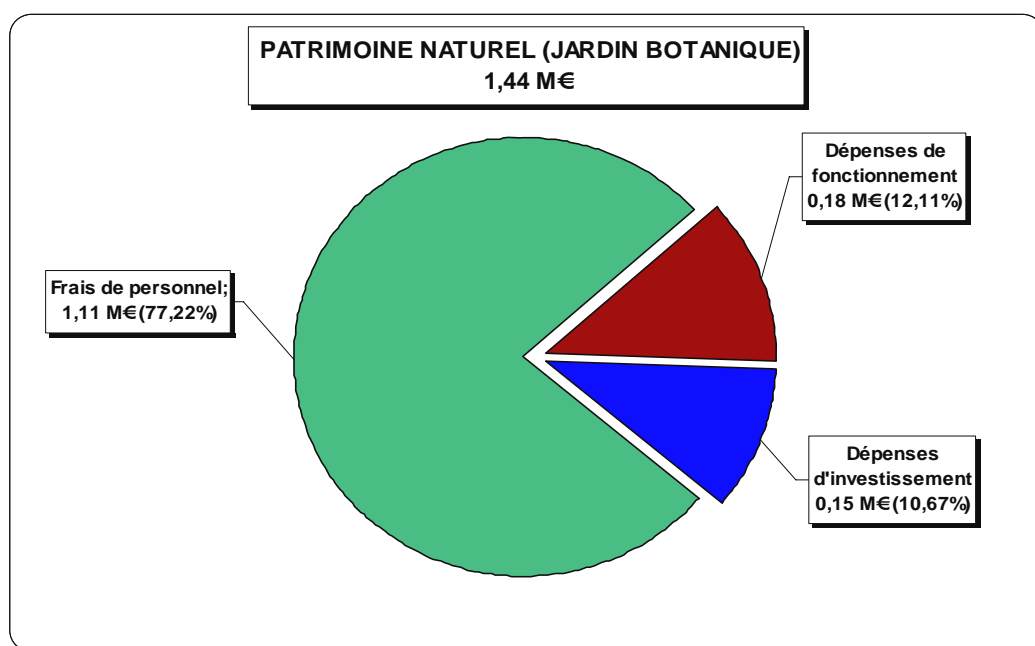
Par ailleurs, de nombreux aménagements de proximité ont été engagés en 2012 à la suite des concertations menées de manière spécifique pour chaque aménagement. Un square a été créé (Souriaux) et six réhabilités en 2012. Globalement, 1,2 M€ ont été consacrés à l'investissement dans les paysages urbains.

Le Lycée horticole

Les effectifs du Lycée horticole ont augmenté, dynamisés par la création de la section BTS : 186 élèves en 2011 / 2012, 188 élèves en 2012 / 2013 contre 165 en 2010 / 2011.

Avec un taux de réussite de 74 %, les résultats du BAC sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente, ceux de l'examen de 3^{ème} atteignent 100 % et sont particulièrement satisfaisants.

Le patrimoine naturel



En s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, le Jardin botanique poursuit son inventaire des milieux naturels urbains, tient à disposition une banque de données sur ce sujet, et met en œuvre une action pédagogique vis-à-vis du public, des scolaires et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

Les chiffres montrent que la fréquentation de la partie muséographique de l'établissement oscille autour de 30 000 visiteurs / an. En 2012, l'augmentation de la fréquentation, tous publics confondus, est de 6,79 %. Ce bon résultat est lié, d'une part, à la qualité des expositions et, d'autre part, à un travail de fond sur la communication et la compréhension du Jardin.

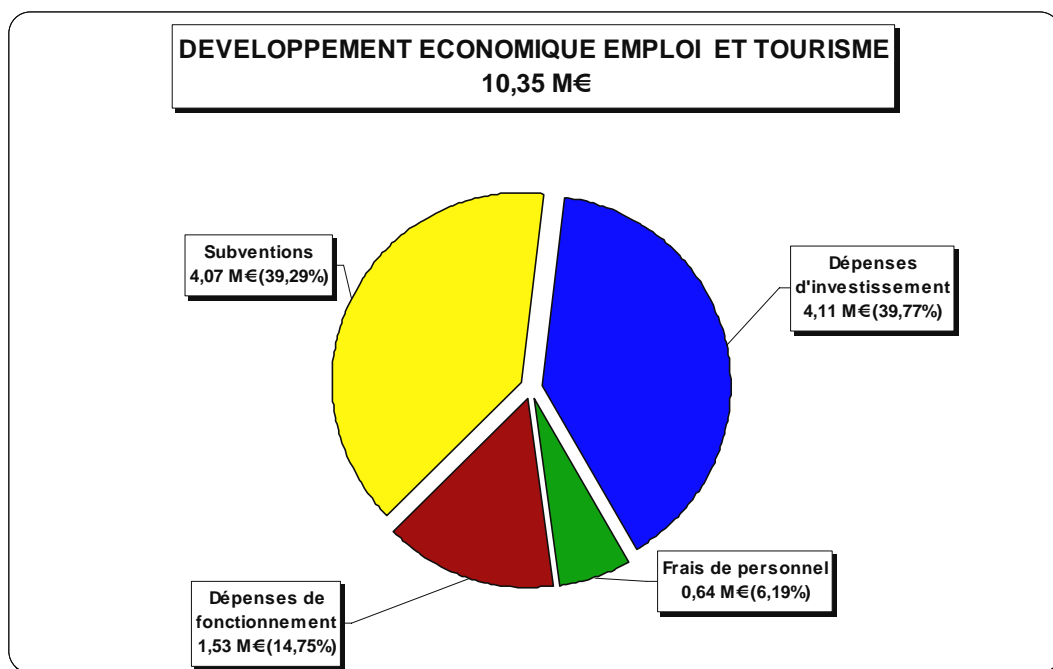
En effet, deux expositions importantes ont été créées par le Jardin Botanique :

- Orange botanique (fin décembre à mi avril) : exposition sur la famille des agrumes (histoire, botanique et culture) qui a conquis 8 347 visiteurs.
- Herbiers, trésors vivants (de mi-avril à mi-septembre) : exposition montrant la valeur scientifique et patrimoniale des herbiers, en s'appuyant sur les herbiers réalisés par des auteurs de la région.

Ces deux expositions ont pu être montées pour un budget de 0,03 M€.

Enfin, plusieurs opérations d'investissement ont été réalisées en 2012 (réfection du mur de clôture, création de coffres de culture, acquisition de matériel horticole électrique ainsi que diverses opérations d'acquisitions et d'aménagements) pour un montant total de 0,08 M€.

Le développement économique et l'emploi, tourisme et enseignement supérieur



Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs

Outre le soutien aux clubs, associations de chefs d'entreprises et aux initiatives innovantes en matière de création d'entreprises, la Ville de Bordeaux a accompagné le lancement de Bordeaux Entrepreneurs, association d'entrepreneurs bordelais désireux de faire partager leur expérience au service des nouveaux porteurs de projet.

En matière d'implantations d'entreprises, la Ville de Bordeaux a poursuivi son partenariat avec Bordeaux Gironde Investissement.

Prendre la parole économique et développer l'attractivité du territoire

La Ville, en coordination avec les acteurs économiques et de l'emploi, a lancé le JT Bordeaux Eco permettant un éclairage des initiatives qui reflète le dynamisme économique de notre territoire.

En partenariat avec les membres du Service public de l'Emploi Local, les sujets traités illustrent notamment des exemples de retour à l'emploi durable, via les dispositifs d'insertion promus par la Ville.

En 2012, la Ville a également été présente aux salons professionnels nationaux et internationaux (SIEC, SIMI, MIPIM, MAPIC).

Numérique : Une croissance digitale à Bordeaux

Une opération de promotion concernant la filière numérique à laquelle a participé une délégation d'entreprises représentatives de l'innovation numérique bordelaise a été organisée en mars 2012 à Austin (Texas) à l'occasion du festival « Interactive » mettant en scène l'innovation mondiale en matière de développement numérique.

L'ouverture du NODE a été effective en septembre et l'inauguration a eu lieu le 2 octobre 2012. Un gestionnaire du lieu a été retenu après appel à candidatures.

Accompagner et animer le développement du tissu artisanal et commercial bordelais

La Ville a lancé en 2010 une Opération Urbaine Collective permettant d'obtenir une importante contribution de l'Etat, au travers de fonds FISAC, de cofinancer un programme d'actions d'animations et d'investissement pluriannuel ambitieux en faveur du commerce et de l'artisanat, dont la 1^{ère} tranche s'est achevée en février 2012.

Avec 21 actions lancées ou terminées, le programme de la 2^{ème} tranche a été mis en œuvre de manière dynamique dès mars 2012. 18 commerçants et artisans ont été retenus pour bénéficier des aides directes à la modernisation des magasins sur les secteurs de St Michel et de Fondaudège.

Par ailleurs, hors Opération Urbaine Collective, 16 actions et manifestations portées par 27 acteurs économiques (associations de commerçants et artisans, chambres consulaires) ont été soutenues par la Ville.

Enfin, la Ville a maintenu sa vigilance sur la diversité commerciale des espaces commerciaux de proximité. Elle a ainsi fait usage pour la deuxième fois de son droit de préemption sur les baux commerciaux pour maîtriser la destination d'un local situé place Gambetta afin de relancer la diversité commerciale de cet espace.

Economie créative

La seconde édition des imaginaires du savoir a été organisée en mars 2012 et a rassemblé environ 80 personnes (étudiants, entreprises, organisations, universitaires, médiateurs culturels...) autour de la thématique « Transmédia et public jeune ».

La Ville a soutenu l'implantation et le démarrage de l'activité de Sew et Laine, association qui développe, cours de l'Argonne, une action de promotion des jeunes créateurs de mode, gérant un atelier professionnel et organisant des animations auprès des jeunes, des scolaires et des citoyens.

La Ville a accompagné l'édition 2012 du « petit salon de la mode » porté par l'association DAMODE CONCEPT. La Ville a également accompagné l'édition 2012, des « Escales du design » au mois de décembre.

Enseignement supérieur et recherche

La Ville a conforté son partenariat avec l'Université de Bordeaux dans la conduite de ses principaux projets, à savoir la mise en œuvre des Initiatives d'Excellence, les études en cours dans le cadre de l'opération Campus ou encore la gestion et le développement de la Fondation Bordeaux Université.

En matière d'enseignement supérieur privé, la Ville accompagne le développement de Campus Chartrons par l'accueil de nouvelles écoles sur Bordeaux et le renforcement de partenariats internationaux (Québec).

Favoriser l'accès à l'emploi

Dans la continuité des dispositifs engagés en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires et en particulier de la Maison de l'Emploi, la Ville a renforcé ses actions envers des publics ciblés : les jeunes, les personnes en situation de handicap, les séniors, etc...

Elle a également mis l'accent sur le recours aux clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés de travaux (Grand Stade, Cité municipale, PNRQAD, CCV, etc.). Grâce au rôle de coordinateur et d'accompagnement du PLIE, facilitateur et gestionnaire des clauses d'insertion sur le territoire bordelais, le nombre d'heures d'insertion est passé de 30 000 à 50 000 h en 2012.

La Ville a poursuivi son engagement aux côtés de Pôle Emploi, à travers une relation opérationnelle et concrète dans une logique d'actions conjointement développées, telles que les forums pour l'emploi (commerce et artisanat, alternance, handicap, etc), le partage d'informations sur les recrutements de la Ville, la synergie avec les Universités.

2012 a été marquée par la fin de la phase 2 de l'expérimentation engagée en 2010, sur la mise en place d'une Ecole de la 2^{ème} Chance.

La Ville s'est dotée de nouveaux partenaires pour mener des actions sur des publics ciblés, en particulier envers les jeunes. Ainsi, l'association « Nos quartiers ont des talents » a trouvé un déploiement très réussi en inscrivant plus de 200 jeunes diplômés dans son dispositif d'accompagnement vers l'emploi en entreprise.

Tourisme

La fréquentation touristique de Bordeaux a poursuivi sa hausse en 2012, avec une augmentation de 2 % des nuitées par rapport à 2011, nouveau record historique avec en particulier plus de 90 000 visiteurs dans les sites patrimoniaux.

2012 a été marquée par la poursuite de la valorisation du fleuve avec notamment le lancement d'un Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux permettant de disposer d'une vision prospective pour les moyen et long termes, compte tenu du nombre croissant de projets (paquebots fluviaux, bateaux à passagers, navettes fluviales ...) et la prise de décision d'accueillir en 2013 un évènementiel nautique majeur : la Solitaire du Figaro dans le cadre de « Bordeaux Fête le Fleuve ».

Le tourisme fluvial s'est fortement développé, avec une nouvelle infrastructure d'accueil (le ponton d'honneur) et une première compagnie de croisiérisme fluvial à demeure.

Le projet de Cité des Civilisations du Vin est entré dans une phase opérationnelle avec la démolition des anciens entrepôts, la dépollution du site et la recherche active de mécènes.

Une offre d'accueil spécifique et adaptée pour les personnes en situation de handicap a été créée et mise en ligne à l'issue de l'expérimentation du projet de label Destination pour Tous, avec, en parallèle, une forte croissance du nombre de sites labellisés Tourisme & Handicap.

2012 a été marquée également par le couronnement de Bordeaux en matière de tourisme d'affaires, la Ville passant à la 2^{ème} place pour l'accueil des congrès internationaux en France, après Paris.

Les relations internationales

Pour hisser Bordeaux au rang de métropole européenne, la Ville s'emploie à promouvoir les atouts les plus aptes à faire rayonner Bordeaux à l'international, et à la rendre plus attractive. Pour ce faire, elle s'appuie tant sur les relations institutionnelles entre villes que sur l'aide aux actions des partenaires bordelais.

L'affirmation de Bordeaux à l'international est en outre facilitée par notre adhésion à des réseaux internationaux de villes et à des rencontres internationales thématiques permettant de mettre en valeur les atouts et les savoir-faire bordelais. Cette « diplomatie des villes » et le travail de fond entamé depuis plusieurs années, avec notamment la participation aux instances dirigeantes de l'association internationale des Maires francophones (AIMF), de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ou de l'Association française des communes et des régions d'Europe présidée par le Maire depuis fin 2012 positionne fortement BORDEAUX dans le domaine international.

L'année 2012 a été marquée par la célébration de trois anniversaires de jumelage. Les 50 ans du jumelage Bordeaux - Québec, les 30 ans du jumelage Bordeaux - Fukuoka et les 20 ans du jumelage Bordeaux – Saint-Petersbourg. Chacune de ces célébrations a donné lieu à une programmation renforcée, autour de deux temps forts, l'un à Bordeaux et l'autre dans la ville jumelle. La priorité a été donnée aux partenariats existant entre organismes des deux villes, le but étant d'encourager le renforcement et la pérennisation des échanges au-delà de la célébration de ces anniversaires.

En 2012, Bordeaux était présente à la 1^{ère} Fête du Vin à Québec. La présence bordelaise a été rendue possible par la forte mobilisation des Mairies de Québec et de Bordeaux, Bordeaux Grands Evénements, les professionnels de la filière du vin et l'engagement du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux. Pour cette première, plus de 60 viticulteurs et négociants se sont rendus à Québec pendant toute la durée de la manifestation. L'événement s'est au final avéré particulièrement profitable pour les professionnels et sera désormais réédité périodiquement (sous forme de biennale), à compter de 2013.

En 2010, l'accent avait été mis sur l'Afrique et en 2011 sur la Méditerranée, il était donc important en 2012 de relancer l'ensemble des actions sur la zone Asie, zone des principaux partenaires émergents. L'anniversaire du jumelage Bordeaux - Fukuoka et la participation comme invité d'honneur de la Ville de Bordeaux au Festival « Wine and Dine » de Hong Kong furent les événements phares de cette année.

Le rayonnement patrimonial et culturel

La mise en valeur du patrimoine urbain et culturel

L'évolution du projet urbain de Bordeaux intéresse de nombreux étrangers, qu'ils soient praticiens ou universitaires. Ainsi ont notamment été accueillis pour une présentation du projet urbain des paysagistes allemands, des professionnels finlandais, des enseignants et étudiants des écoles d'architecture et d'urbanisme belges de Liège et de Louvain-Bruxelles.

La place du patrimoine dans le projet urbain bordelais et les méthodes mises en œuvre suscitent des visites comme celle de la Commission d'esthétique de la ville de Bruges (Belgique), équivalent du Comité Local Unesco Bordelais ou la présence d'ambassadeurs auprès de l'UNESCO à l'occasion d'Agora 2012.

Valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La Ville s'est impliquée aux niveaux national et international dans les réseaux du patrimoine mondial en tant que membre du conseil d'administration de l'organisation des villes du patrimoine mondial mais aussi très concrètement avec les villes jumelles.

Le CLUB a poursuivi son action, notamment en ce qui concerne le suivi du nouveau projet de collège Cassagnol, de l'étude urbaine et des projets en cours dans le quartier du Grand-Parc, des projets de requalification de place dans le projet Re-Centres et des projets de restauration des hôtels particuliers de Latresne et de Razac.

Pour esquisser les orientations de l'évolution du quartier Mériadeck et préciser ce qui fait sa valeur patrimoniale, un atelier intitulé « quelles sont les valeurs de Mériadeck dans le périmètre Unesco ? », a été organisé les 26 et 27 avril 2012 en coordination avec le centre du patrimoine mondial et Icomos international. Les conclusions de cet atelier ont permis de définir dans le PLU des dispositions réglementaires adaptées à la particularité de ce patrimoine du XXème.

Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

Dans la foulée d'Agora, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'instauration de la loi du 4 août 1962 dite "loi Malraux" sur les secteurs sauvegardés, la Ville de Bordeaux a organisé des rencontres en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH&VSSP) et l'association « Amitiés internationales André Malraux ».

Près de 300 personnes de nombreuses villes françaises et des acteurs de tous horizons, élus, administrations, experts, professionnels, associations ont témoigné de leurs expériences et fait part de leurs attentes pour l'avenir de la politique nationale de protection et de mise en valeur des centres et quartiers urbains « d'intérêt historique ou esthétique ».

Les actes des rencontres seront publiés par l'association « Amitiés internationales André Malraux » dans le courant de l'année 2013.

Poursuivre l'organisation de démarches prospectives

Appel à idées pour le devenir du Parc Lescure

En juin 2012, la Ville de Bordeaux a lancé un appel à idées ouvert aux architectes, urbanistes et paysagistes, professionnels et étudiants, pour réfléchir au devenir du stade Chaban-Delmas dans le site du parc Lescure.

Les éléments de réflexion apportés par les candidats examinés par un jury présidé par Eduardo Souto de Moura vont nourrir la rédaction d'un cahier des charges qui permettra de lancer une consultation en 2013.

Le devenir des anciennes halles de l'usine Soferti au cœur du futur Brazza

En juin 2012, un atelier pour préciser la vocation des halles conservées de l'ancienne usine Soferti a réuni architectes et experts en développement. Les échanges ont permis de préciser les éléments de programme, la faisabilité technique et économique qui en découlent, tout en prenant en compte son intégration urbaine et son aspect patrimonial.

L'échoppe du XXIème

Un atelier entre habitants et architectes a été organisé les 22 et 23 novembre 2012, dans le cadre des 4èmes rencontres de la Bastide dans l'objectif de préciser les enjeux de l'habitat de Bordeaux pour demain. Il pourrait prendre la forme de l'échoppe du XXIème siècle et le projet urbain Bordeaux Brazza Nord permettra de l'expérimenter.

L'animation du patrimoine

En 2012, les travaux de réparation et de mise en sécurité, réalisés par les ateliers municipaux, ont permis de rouvrir au public la Porte de la Grosse Cloche.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville a mis en place des visites thématiques en collaboration avec l'Office du Tourisme de Bordeaux : les Balades urbaines, qui concernent 7 quartiers de Bordeaux. La zone couvre essentiellement les quartiers d'échoppes et / ou d'installation récente et dont l'histoire est peu connue par les bordelais.

Les Archives municipales et la direction du patrimoine ont mis en place une série d'animations patrimoniales à destination des écoles élémentaires bordelaises équipées de TNI.

Les journées européennes du patrimoine 2012 ont innové avec la conception d'un programme commun Agora / Journées européennes du patrimoine, la création de visites dans les quartiers et l'ouverture de nouveaux sites, dont la Grosse Cloche.

Au total, ces journées ont attiré plus de 130 000 visiteurs.

Plusieurs publications ont été éditées, 3 dépliants chartés Villes d'art et d'histoire (Bourse du travail, Maison cantonale et Piscine Judaique) sur le patrimoine des années 1920-1930 à Bordeaux, et un dépliant Balades urbaines.

La restauration des édifices patrimoniaux et des monuments historiques

S'agissant des monuments historiques, 0,58 M€ ont été consacrés à la poursuite de la restauration des façades de la Bourse du travail et du Palais Rohan, à la restauration du clocher de l'église Sainte-Eulalie, à l'orgue de l'église Sainte-Croix, à l'église Saint-Michel, au retable de la Vierge de l'église Saint-Paul, et au lancement de la restauration des colonnes rostrales.

De plus un budget de 0,6 M€ a été consacré à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux. Ils ont concerné l'église Sainte-Marie de la Bastide (première phase livrée en novembre 2012), l'église Saint-Louis, l'orgue de l'église Saint-Amand, l'orgue de l'église Notre-Dame, la réparation de l'orgue de tribune de l'église Saint-Pierre, la galerie bordelaise pour un diagnostic sur la façade principale et les clochers de l'église Saint-Nicolas.

Fouilles archéologiques :

La dernière tranche de l'opération de fouilles consacrée au Palais Gallien s'est déroulée du 21 juin au 20 juillet. La Ville a collaboré au projet de carte archéologique de la Gaule, un programme national à vocation scientifique et patrimoniale patronné par l'Institut de France qui consiste dans le recensement, l'analyse et la cartographie de l'ensemble des vestiges antiques connus dans les limites géographiques de la ville actuelle et sur la période s'étendant des origines de Bordeaux, vers le VII^e av. JC jusqu'au VIII^e siècle.

Embellir la ville : le ravalement

Dans le cadre de la 3^{ème} campagne de ravalement, 71 chantiers ont été lancés. La 4^{ème} campagne de ravalement prévoyait 30 immeubles à traiter. A fin 2012, 32 chantiers ont été lancés. Un budget de 0,13 M€ a été consacré à ces 2 campagnes en 2012.

La sécurité dans les bâtiments culturels

Un programme pluriannuel de remplacement des centrales sécurité incendie a été mis en œuvre pour les établissements les plus anciens (CAPC, Musée des Arts Décoratifs et du Design et Base Sous Marine). 0,41 M€ y ont été consacrés.

Une réflexion stratégique d'ampleur sur l'optimisation de la sécurité et de la sûreté au sein des bâtiments culturels de la Ville a été amorcée en 2012. Cette démarche englobe les domaines de la sécurité (conformité aux normes sécurité incendie des ERP) et de la sûreté (anti-intrusion, protection des œuvres, contrôle d'accès, alarmes techniques).

Bordeaux grande métropole culturelle

De nombreux projets tournés vers l'international ont été menés en 2012 notamment dans le cadre des jumelages de Bordeaux.

Parmi les plus importants, on peut citer :

- Seconde résidence croisée Bordeaux / Los Angeles avec l'Institut Français, la Ville de Los Angeles et le Consulat de France : Patricia Fernandez (L.A) et Laurent Le Deunff (Bordeaux) sélectionnés pour une résidence de 2 mois.
- Projet des deux architectes du Bureau Baroque à la galerie Artium à Fukuoka à l'occasion du trentenaire du jumelage : « la Baraque de la Lune » construction scénographique présentant la Ville de Bordeaux et espace collectif accueillant les cafés éphémères de la designer bordelaise Anne Xiradakis.
- Soutien du projet « Mécanismes pour une entente » de l'association Point Barre : projet de résidences et création artistique sur le tracé de l'ancien chemin de fer entre Cracovie, Kosice et Budapest.
- Projet « fleur de silence », mené par la Cie Théâtre Thump dans les townships d'Afrique du Sud, dans le cadre de la saison croisée France / Afrique du Sud
- Projet « Engagement féminin » mené avec Ouagadougou par la compagnie Paul les Oiseaux.

La lisibilité et la notoriété culturelle de la ville de Bordeaux se sont renforcées

Faire connaître l'offre culturelle bordelaise dans toute sa diversité est essentiel. En complément de l'agenda trimestriel « Délices », la Ville a publié à la rentrée 2012 un guide exhaustif des lieux, opérateurs et rendez-vous culturels et artistiques principaux de l'année intitulé Guide Bordeaux culture.

En matière de parcours culturels, l'année 2012 a été marquée par le succès de la Nuit des Masques, déclinaison bordelaise de la Nuit des Musées, qui a réuni 9 établissements et a attiré 40 000 visiteurs en une soirée.

Le développement de la politique numérique dans l'offre culturelle de la Ville a connu une accélération avec le lancement réussi des sites du Musée des Beaux-arts et du Musée d'Aquitaine, la conversion des pages facebook des musées et de la Bibliothèque ainsi que la montée en puissance de la page facebook de Bordeaux culture qui totalisent globalement près de 18 500 fans (« j'aime ») soit 6 fois plus de fans en moins d'un an.

La performance de la collectivité

La gestion des ressources humaines

Les dépenses de personnel 2012 représentent 53,44 % des frais de fonctionnement de la Ville. La progression du compte administratif 2012 par rapport au compte administratif 2011 est de 1,23 % (2,08 % à périmètre constant). Cette faible progression témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale, tout en maintenant la qualité de la ressource humaine de la collectivité.

En 2012, le régime indemnitaire a été aménagé, avec des revalorisations significatives pour certaines catégories d'agents, et avec un dispositif particulier pour lutter contre l'absentéisme abusif. Il en résulte une augmentation du pouvoir d'achat des agents, dans une période de rigueur budgétaire générale, de même qu'un renforcement de l'attractivité de la Ville au regard des candidatures qu'elle propose

La formation des agents, essentielle dans leur épanouissement personnel et professionnel, a été développée au travers des 11 612 journées de formations assurées.

Leur évolution professionnelle a également été assurée grâce aux 1 507 avancements d'échelons qui ont été prononcés en 2012, ainsi que 250 avancements de grade, 47 promotions internes et 43 nominations après réussite aux concours.

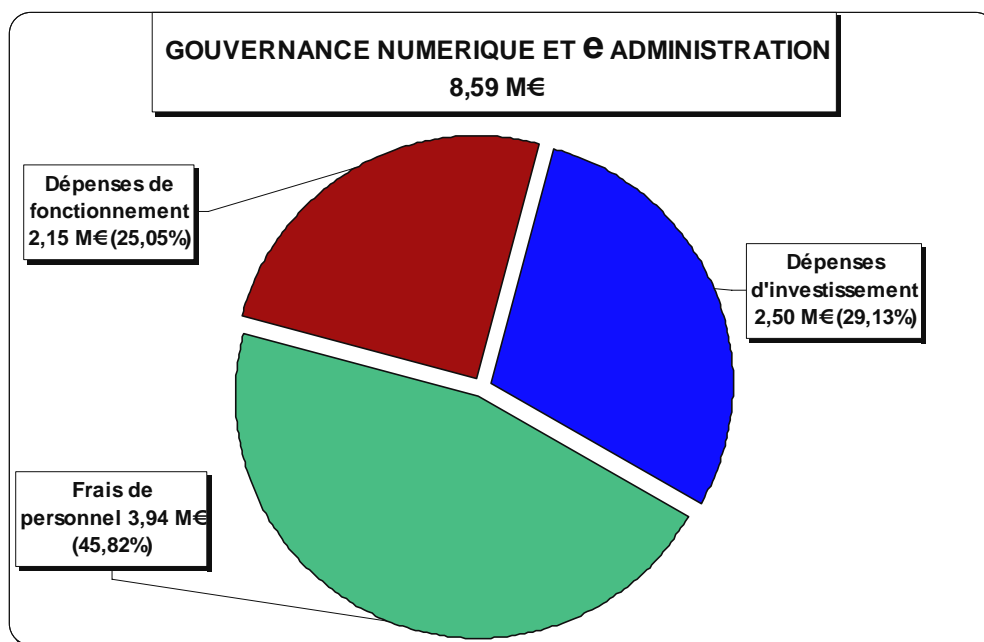
L'effort en matière de politique sociale s'est poursuivi, il représente près de 2 % de la masse salariale. Les assistantes sociales dédiées au personnel municipal ont ainsi reçu plusieurs centaines d'agents.

La collectivité est également en pointe en matière de prévention du risque. L'écriture des « documents uniques » des directions s'est poursuivie. Plusieurs directions sont désormais équipées de ce recueil qui permet de lister les risques ponctuels et de mettre en phase les solutions à mettre en œuvre pour les limiter. Cette prévention permet notamment de diminuer le nombre d'accidents du travail.

La poursuite du travail de déprécarisation a été menée, en ayant recours en particulier à des associations d'insertions, qui gèrent désormais les emplois aidés de la Ville, donnant aux intéressés des gages de suivi social supplémentaires, tout en assurant à la Collectivité une bonne qualité de service.

Sur le plan immobilier, la construction de la future cité municipale a débuté en fin d'année, et permettra aux 850 agents concernés de disposer de locaux fonctionnels en juillet 2014.

La gouvernance numérique



Formidable levier de performances économiques, sociales et écologiques, le numérique est plus que jamais un outil essentiel de développement de la ville d'aujourd'hui et de celle de demain.

Le programme d'actions de Bordeaux Cité digitale, décliné en 10 axes, permet de créer les conditions d'utilisation du numérique par tous les citoyens, d'imaginer et de déployer de nouveaux services dans les secteurs de l'administration en ligne, de la participation, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, du déplacement en ville, de l'information et des services à la personne... La stratégie digitale de la ville vise également à favoriser et à amplifier le développement d'une économie numérique créative et dynamique, en accompagnant les entreprises et en aménageant le territoire.

L'aménagement du territoire et la réduction de la fracture numérique pour favoriser l'accès à Internet pour tous

Le schéma directeur départemental territorial d'aménagement numérique a été adopté par l'ensemble des collectivités. Il pose le cadre de travail entre le Département, Gironde Numérique, la CUB et les communes.

Le déploiement du très haut débit sur Bordeaux a progressé avec la rénovation du réseau câble qui permet à 95 000 logements d'être éligibles à 100 Mbs, les logements du quartier Ginko fibrés avant l'arrivée des locataires, l'assistance des bailleurs afin qu'ils fassent poser la fibre dans les immeubles de plus de 12 logements ou encore le reclassement de certaines zones en zone très dense afin de faciliter l'aménagement en très haut débit comme au PAE des Bassins à flot.

Le WIFI gratuit pour les Bordelais et les touristes a été déployé, avec actuellement plus de 70 points opérationnels sur l'espace public, dont Camille Jullian, Saint Projet, la Victoire, les Aubiers, le Grand Parc, la Benauge.

Les services numériques en ligne pour une population de plus en plus connectée et mobile

La population est de plus en plus connectée et mobile. Aussi, notre offre de services numériques aux usagers s'est-elle enrichie sur le web via bordeaux.fr, la création de nouveaux sites Web, le développement de nouvelles applications mobiles, mais aussi par la présence de la Ville sur les réseaux sociaux (11 800 abonnés sur Facebook et 17 600 suiveurs sur Twitter - 3^{ème} Ville française). Le site bordeaux.fr est toujours très consulté avec plus de 3,5 millions de visiteurs.

Afin d'améliorer le traitement des demandes d'interventions, l'accès aux dossiers 'Allo proximité' a été ouvert aux mairies de quartiers. (66 200 demandes en 2012). En complément, les Bordelais peuvent maintenant faire leurs demandes de déménagement en ligne (6 500 arrêtés), signaler des dégradations, des anomalies sur la voie publique depuis bordeaux.fr et bientôt par mobile.

Bordeaux ville ouverte

La Ville a ouvert ses données dans une démarche de transparence démocratique afin de favoriser la participation citoyenne et le développement économique. Le portail opendata.bordeaux.fr a été mis à la disposition du grand public avec 60 jeux de données publiés dès son ouverture, mais aussi des visualisations et des contenus explicatifs. Sur les 5 premiers mois, il a totalisé 26 200 visites et 80 563 pages ont été vues.

Bordeaux ville mobile et territoire d'innovation

Les technologies évoluent très vite, les citoyens sont de plus en plus multi-écrans et mobiles, ce qui impose à la Ville d'être innovante et d'adapter ses services à la population mais aussi en interne.

La Ville de Bordeaux a été retenue sur l'appel à projet gouvernemental comme chef de file du groupement avec la CUB et l'Office du Tourisme pour le développement de services innovants sur la base des technologies sans contact. L'objectif est de développer un bouquet de services dans différents domaines : transport, information citoyenne, tourisme, paiement et fidélité commerçants, ensemble de services Ville. Ainsi, dans le cadre de la modernisation du système de contrôle d'accès des voies piétonnes, l'ensemble des lecteurs de bornes a été remplacé pour accepter ces supports.

Les objets deviennent de plus en plus communicants dans la Ville à travers les codes 2D mais aussi les étiquettes RFID donnant ainsi aux touristes et aux bordelais un accès direct à des informations contextuelles multimédia et multilingue. On a décompté 37 353 flashes sur nos monuments, œuvres, arbres...

Le système de vidéo protection a évolué pour intégrer 13 caméras de type haute définition. Elles ont été installées sur les quais et en centre-ville en favorisant la mutualisation des infrastructures de fourreaux, mais aussi les réseaux vidéo et informatique.

L'outil de gestion du patrimoine arboré et des interventions a été finalisé, permettant le recensement d'une base de plus de 30 000 arbres dont les données ont été rendues accessibles aussi au grand public sur le portail opendata.bordeaux.fr, mais aussi depuis l'application mobile 'arbres.bordeaux.fr' permettant de visualiser la localisation des arbres recensés, leur espèce, leur âge ...

L'action culturelle

Le numérique favorise l'accès au patrimoine culturel de la ville et propose progressivement de nouvelles façons de diffuser l'offre culturelle.

Trois nouveaux sites Internet ont été développés pour le musée d'Aquitaine, le musée des Beaux-arts et la bibliothèque numérique « Bordeaux 18^e siècle ». Les deux premiers sites sont trilingues et proposent l'accès aux collections des musées mais aussi à des illustrations et des actualités intégrées automatiquement à l'agenda de la Ville, le troisième permet au public l'accès à 7 000 documents des fonds patrimoniaux.

Par ailleurs, la refonte du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques a été finalisée facilitant la gestion interne et apportant des nouveautés pour les usagers : nouveau graphisme, recherche bibliographique enrichie, suggestion d'achats et avis des lecteurs, réservation en ligne, lien avec le catalogue des universités.

Les systèmes de billetteries des musées ont été modernisés en 2012, facilitant l'exploitation des données statistiques et permettant l'informatisation de la nouvelle boutique du CAPC.

L'école numérique au service de la pédagogie et de la transmission des savoirs

Avec un déploiement unique à l'échelle d'une grande Ville, Bordeaux a lancé un ambitieux programme d'équipement d'outils numériques dans ses écoles, mais aussi d'accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques et éducatifs.

Le plan de déploiement des Tableaux Numériques Interactifs s'est poursuivi avec 297 installations opérationnelles. 170 heures de formation pour les enseignants ont été assurées par les formateurs de l'Atelier Informatique. Pour garantir une bonne utilisation de cet outil, chaque école a pu bénéficier d'un accès à l'internet haut débit.

Par ailleurs, la Ville, en collaboration avec 8 autres communes de la CUB, a conduit un groupement de commandes permettant de choisir un Espace Numérique de Travail pour les écoles. Cette plate-forme sécurisée permettra à chaque classe de communiquer et d'interagir avec d'autres classes, de produire des contenus, individuellement ou en groupe, et de les partager avec des correspondants en toute simplicité. Les fonctionnalités proposées sont nombreuses : messagerie, cahier de texte, cahier de liaison, blog....

Le rayonnement de la Ville

Plusieurs évènementiels au service du rayonnement numérique de la ville ont ponctué toute l'année 2012. La seconde édition de la semaine digitale qui s'est tenue en mars et a réuni à la fois les professionnels et le grand public, mais aussi les lycéennes autour des enjeux des femmes dans les professions du numérique a rencontré un grand succès. Le troisième Barcamp a été également une belle réussite avec 500 participants dans les salons de l'hôtel de ville sur 2 jours et la Nuit Digitale a clôturé la semaine avec plus de 1 500 jeunes au CAPC.

Le plan d'informatisation des services internes de la Ville, du CCAS, de l'Opéra de l'EPPC et l'accompagnement au changement associé

Une cinquantaine de projets fonctionnels et techniques ont été menés en vue d'améliorer la performance des fonctions supports.

Le nouveau système d'information des ressources humaines, commun à la Ville, au CCAS et à l'Opéra, s'est enrichi de plusieurs briques fonctionnelles pour une meilleure performance

globale. Par ailleurs, la dématérialisation des transferts de données a inclus la dématérialisation de la paie vers la trésorerie.

Le logiciel Grand Angle, nouveau système d'information financier et de gestion de la Ville et du CCAS, a démarré au 1er janvier 2012, apportant une évolution des processus de gestion en intégrant les politiques publiques, la gestion pluriannuelle, l'exécution des marchés, la dématérialisation des processus participant progressivement à la certification des comptes.

Une nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics a été mise en place pour accompagner le renforcement des échanges électroniques.

Une première version du module de gestion immobilière de la Ville a été mise en œuvre pour rationaliser la gestion des 300 contrats de location.

Un groupement d'achat mis en place entre la Ville, le Conseil Général, la Région Aquitaine, la CUB a abouti au choix d'une solution qui permettra aux collectivités de développer ensemble les premières briques de leur système d'archivage électronique.

Garantir une infrastructure technique mutualisée, durable et sécurisée

Le Système d'Information est aujourd'hui présent dans tous les métiers de la Ville. A ce titre, sa modernisation, sa fiabilité et sa sécurité sont des enjeux majeurs auxquels il convient de répondre au meilleur coût.

Le nombre d'audits de sécurité a été augmenté et une étude d'organisation de la sécurité a été conduite au regard de l'évolution des risques et de la mise en œuvre du référentiel général de sécurité auquel les collectivités sont soumises.

Le matériel de la reprographie a été modernisé afin de répondre aux attentes des services et améliorer l'efficacité des équipes. Par ailleurs, la rationalisation du parc des moyens d'impression a permis de maîtriser les coûts d'édition des services mais aussi dans les écoles où 96 copieurs multifonctions ont été mis en réseau.

Une baisse de 25 % des coûts de consommation téléphonique sur 3 ans a été atteinte par un travail combiné entre le changement d'opérateur, l'extension de notre réseau fibre et le suivi détaillé des coûts par direction piloté par le service télécom, et cela malgré une forte évolution du parc des mobiles et des Smartphones liée à l'évolution des usages.

Les moyens opérationnels d'exploitation

L'effort de mutualisation des véhicules légers s'est poursuivi, permettant une réduction du nombre d'engins au sein des services de la Ville. Le volume total du parc automobile est à fin 2012 de 853, contre 854 en début d'exercice et 857 en début 2011, et ceci malgré une augmentation du nombre de véhicules utilitaires. Cette stabilisation a été possible grâce à la création d'un troisième site de véhicules mutualisés (Jabrun) qui a ouvert en Août 2012, portant à 44 le nombre de véhicules légers mutualisés au sein de la Ville.

Le coût du renouvellement de la flotte s'élève à 1,73 M€ (0,53 M€ pour la location, 0,50 M€ pour l'acquisition de matériel standard et 0,7 M€ pour le matériel spécifique de la propreté).

La Ville a, par ailleurs, investi dans l'acquisition de matériels de prêt (tentes, estrades, grilles...) afin de mieux accompagner le milieu associatif pour l'organisation des 2100 interventions recensées (1955 en 2011).

Cette politique d'investissement se poursuit sur les bases amorcées en 2011, à savoir :

- Diminution du nombre de références et optimisation des matériels afin d'améliorer les performances en termes d'efficacité logistique (stockage, transport, temps de montage et d'installation...).
- Modernisation des équipements sonorisation / audiovisuel, énergie / éclairage (banc montage vidéo, éclairage basse consommation...)

Le rattachement de l'atelier de signalétique aux ateliers du bâtiment a permis de développer des synergies visant à mieux répondre tant aux commandes liées aux manifestations qu'à celles liées à la communication de proximité dans les quartiers et à la signalétique des bâtiments municipaux.

La stratégie immobilière et les économies d'énergie

En 2012, la Ville a exécuté par actes notariés et administratifs 39 opérations foncières (acquisitions, cessions, baux emphytéotiques, échanges, affectations hypothécaires) pour répondre à ses besoins en matière d'équipements publics et participer pour certaines d'entre elles, à l'effort de production de logements sociaux.

Parallèlement, la Ville a réalisé 10,62 M€ d'acquisitions foncières dans le cadre des opérations programmées pour les besoins de ses services dont notamment pour la future cité municipale, éducation (acquisition du foncier destiné au groupe scolaire situé dans la ZAC berges du Lac GINKO), culturels (acquisition du hangar de stockage pour les décors de l'Opéra situé 23 rue Pierre Baour), associatifs (acquisition en VEFA de la maison polyvalente située dans l'éco-quartier Ginko).

L'année 2012 a aussi vu la réception de deux ouvrages en VEFA, le gymnase et la médiathèque Armagnac.

Par ailleurs, le guide des procédures immobilières a été intégralement finalisé en 2012 et recense l'ensemble des opérations immobilières traitées par la Ville décrivant précisément le déroulement de chaque opération. Il concerne tant les transactions foncières que la gestion locative.



D-2013/336
Compte de Gestion du Receveur des finances pour l'exercice 2012. Avis

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le compte de gestion rendu par Monsieur Jean-Pierre BOUDIER, Administrateur des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2011 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2012.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2012 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur Jean-Pierre BOUDIER, Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2012 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

VILLE DE BORDEAUX				
	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	- 40 347 223,29		+ 1 981 887,68	- 38 365 335,61
Fonctionnement	+ 48 405 495,80	- 41 268 942,61	+ 42 483 921,91	+ 49 620 475,10
TOTAL	+ 8 058 272,51	- 41 268 942,61	+ 44 465 809,59	+ 11 255 139,49

REGIE SPORTS ET LOISIRS				
	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	+ 264 331,61		+ 973 056,90	+ 1 237 388,51
Fonctionnement	+ 791 952,62	-405 824,42	- 73 359,70	+ 312 768,50
TOTAL	+ 1 056 284,23	-405 824,42	+ 899 697,20	+ 1 550 157,01

ARTICLE 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2012 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2012) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 11 255 139,49
REGIE SPORTS ET LOISIRS :	+ 1 550 157,01

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques pour l'exercice 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/337

Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Gestion en AP/CP dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses investissements, la Ville a l'ambition d'allouer une partie significative de ses moyens aux opérations de restructuration et de création des équipements scolaires et de la petite enfance.

Ces opérations s'étalant sur plusieurs exercices, elles sont gérées pour les plus structurantes d'entre elles en Autorisations de programme – Crédits de paiement en application de l'article 2311-3 du CGCT.

Conformément à cet article, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en fonction de l'ajustement des programmes fonctionnels et des résultats des consultations.

C'est le cas concernant deux projets conjoints aux secteurs de l'éducation et de la petite enfance, à savoir la restructuration de l'école A Thomas et la construction du groupe scolaire et de la crèche BAF Chartrons, le projet de construction de la crèche Détroit et les projets de rénovation de l'école Paul Lapie et de la crèche du Grand Parc dont les budgets actualisés conduisent à une révision des AP 2012 Patrimoine des écoles et Patrimoine de la Petite enfance.

S'agissant du projet de restructuration de l'école A Thomas, la révision de 2.27 M€ (dont 1.81M€ pour le groupe scolaire et 0.46 M€ pour la crèche) s'explique principalement par un besoin de désamiantage complémentaire sur le bâti existant, par la mise en œuvre d'une surface de panneaux photovoltaïques permettant d'en faire un bâtiment à énergie positive et une expérimentation de luminothérapie.

Le projet de construction du groupe scolaire Bassins à flots Chartrons voit son coût révisé de 1.32M€ et 1.9M€ pour la crèche éponyme du fait des modifications imposées par les prescriptions en matière de sécurité des biens et des personnes, que ce soit au titre de la dépollution des sols, des risques climatiques ou circulatoire.

L'ajustement du programme fonctionnel conduit à une révision de 0.17M€ et 0.36M€ respectivement pour le projet de crèche au Grand Parc et rue Détroit et de 0,90M€ pour l'école Paul Lapie dont la rénovation ira au-delà de la seule mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'Autorisation de programme complémentaire afférente aux opérations du secteur de l'éducation s'établit alors à 4 033 197 euros portant le total de l'AP 2012 Patrimoine de l'éducation à 31 461 146 euros. Le calendrier de Crédits de paiement associé s'établirait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
9 649 140,00	12 368 158,88	5 177 017,07	795 425,42

L'Autorisation de programme complémentaire afférente aux opérations du secteur de la Petite enfance s'établit alors à 2 890 037 euros portant le total de l'AP 2012 Patrimoine de la petite enfance à 15 575 767 euros. Le calendrier de Crédits de paiement associé s'établirait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
4 218 378,00	5 419 376,59	4 815 917,35	403 343,39

Conformément aux dispositions réglementaires, le suivi de ces Autorisations sera retracé dans les documents budgétaires à l'annexe correspondante et toute modification dans leur volume sera soumise au vote de l'Assemblée municipale.

Vu l'article Article R2311-9, et compte tenu de l'intérêt de la gestion AP/CP, il vous est demandé de bien vouloir voter les mouvements d'AP proposés dans le cadre de la modification du Budget 2013, ainsi que les ajustements de CP correspondants pour le même exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit de quelques modifications par rapport au financement d'un certain nombre d'opérations, notamment d'écoles. En effet, nous avons convenu de travailler par autorisation de programmes, c'est-à-dire que dans la durée il y a un financement qui est pratiquement figé, mais il se trouve qu'il peut y avoir ici ou là des aléas, ce qui est le cas dans ce dossier.

Je reste à disposition pour des renseignements complémentaires.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN a demandé la parole.

M. MAURIN. -

Nous allons voter ces autorisations de programmes de crédits puisqu'il s'agit de réalisations d'équipements publics très attendus, avec toutefois une question concernant celles-ci : le pourquoi d'une non anticipation de ces modifications qui ne sont pas anodines, dépollution, désamiantage, photovoltaïque, etc. ?

Je profite de cette délibération sur le suivi pluriannuel des investissements pour vous demander où en est le dossier de programmation d'un équipement de quartier également très attendu qui est le gymnase du stade Charles Martin dont je crains que les contraintes du PPRI soient l'argument facile pour différer la réalisation. Merci.

M. LE MAIRE. -

Argument facile mais incontournable et infranchissable. On est sous un mètre d'eau à cet endroit-là. Donc ce n'est pas un argument facile, c'est hélas une contrainte qui nous est imposée. Je ne peux donc pas délivrer de permis de construire sauf à être immédiatement déféré devant le tribunal administratif.

Y a-t-il des oppositions sur cette 337 ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

<p>D-2013/338 Budget de l'exercice 2013. Décision Modificative n°1</p>
--

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2013 les résultats et reports de l'exercice 2012, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2012 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2013

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2012

Conformément à la délibération du 24 Juin 2013 ayant approuvé le compte administratif 2012 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2013 comme suit :

1 - Budget VILLE**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2012 : 38 365 335.61 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2012 : 78 358 456.28 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 44 423 631.93 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2012 : 72 300 159.96 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2012 : 3 398 619 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 5 196 843.17 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 1 798 224.17 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2012 (D001)

0 euro

Restes à réaliser 2012

0 euro

Recettes d'investissement :

Excédent de financement CA 2012 (R001)

1 237 388.51 euros

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

1 237 388.51 euros

Restes à réaliser 2012

0 euro

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2012

0 euro

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté 2012 (R002)

312 768.50 euros

Soit un solde positif de 1 550 157.01 euros.

II - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Cette année, la décision modificative n° 1 intègre le solde des participations des cofinanceurs du projet de nouveau stade à hauteur de 23 M€. Cette opération exceptionnelle se traduit par l'inscription de recettes à hauteur de 23 M€ (solde de la participation des cofinanceurs Etat, Région, CUB) et par l'ouverture des dépenses correspondantes (23M€) qui seront mandatées dans l'exercice. A côté de cette opération la DM1 intègre également l'ajustement des crédits de paiement des opérations d'investissement dans les secteurs scolaire, petite enfance, sports et jeunesse notamment. Les crédits de fonctionnement inscrits dans cette DM1 restent quant à eux à un niveau comparable à celui des années précédentes.

Outre les opérations exceptionnelles, compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

La décision modificative n°1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Par ailleurs, dans le cadre de la fin du contrat de régie intéressée, les résultats excédentaires du budget annexe font l'objet d'un reversement dans le budget principal.

Les principales opérations inscrites à la DM1 sont les suivantes :**Subventions**

Subvention CCAS	0,42 M€
Subventions Petite enfance	0,13 M€
Subventions diverses	0,17 M€

Crédits complémentaires

Energie	0,7 M€
Masse salariale	0,3 M€
Nouveau régime – Cotisations sociales Elus	0,35 M€
SIVU (restauration scolaire)	0,3 M€
Eclairage public consommation et maintenance	0,44 M€
Contrôle d'accès hyper-centre, maintenance	0,16 M€
Bibliothèque, gardiennage	0,12 M€
Expo Jaume Plensa	0,11 M€
Hangar G2 Location et déménagement	0,11 M€
Location CIAP	0,09 M€
Affermage Sports et Loisirs	0,46 M€
Divers crédits de fonctionnement	0,87 M€

Acquisitions, Travaux, études et subventions d'équipement

Nouveau stade	23 M€
Archives municipales	3,9 M€
Ecole A.Thomas	3,06 M€
Travaux et équipements dans les écoles	2,32 M€
Crèche Détrois	1,53 M€
Travaux dans les crèches et équipements	1,24 M€
Gymnase Virginia	2,77 M€
Travaux liquide réfrigérant patinoire	1,44 M€
Reconversion Palais des Sports et Marché V.Hugo	1,23 M€
Skate Parc Darwin, subvention d'investissement	0,15 M€
Travaux divers dans les bâtiments sportifs	1,16 M€
Centre d'animation Argonne	0,91 M€
Halle des Douves	0,40 M€
Travaux dans les bâtiments culturels	0,6 M€
Travaux d'efficacité énergétique	0,7 M€
Logements d'urgence provisoires, Acquisitions et installations	0,18 M€
Aménagement place A.Meunier	0,5 M€
Espaces verts de proximité, aménagements	0,25 M€
Parc aux Angéliques	0,3 M€
Plantation peupleraie pont J.Chaban Delmas	0,15 M€
Promenade Martin Luther King, aménagements	0,12 M€
Espaces verts, travaux divers	0,15 M€
Aménagement rue Kléber	0,1 M€
Extension stationnement payant	0,2 M€
Enfouissement des réseaux	0,1 M€
Fondation Terre Nègre, travaux de rénovation	0,19 M€
Création d'un magasin mutualisé municipal	0,49 M€
Immeuble St Augustin - Travaux	1 M€
Acquisition terrain rue Clithène	0,98 M€
Maison polyvalente Ginko - VEFA	0,43 M€
Immeuble St Martial (US Chartrons) Acquisition	0,73 M€
Acquisition parts BMA	1,2 M€
Crédits divers d'investissement	0,8 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Excédent 2012 Budget Principal et reversement budget annexe	3,35 M€
Nouveau stade (Participations Région ,CUB , Etat)	23 M€
Cession terrain Labarde REGAZ	4,4 M€
Participations PAE Bassins à flots	1,4 M€
Archives (Participations Etat , Région)	1,88 M€
Produit fiscal, DGF , Dotations	0,56 M€
Piscine Tissot (Remboursement d'assurances)	0,69 M€
Crèches (Participation des familles)	0,44 M€
Programmes MH (Participation DRAC)	0,41 M€
Gymnase Armagnac (Participation Région)	0,3 M€
Taxe Locale d'Equipement	0,27 M€
Cessions diverses	0,85 M€
PNRQAD (Participation Etat)	0,38 M€
Parc Deschamps (Participation Euratlantique)	0,15 M€
Récupération TVA	0,24 M€
Subventions et participations diverses	0,53 M€
Emprunt	18,16 M€

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 196 746 832.49 Euros**

dont : 193 959 286.97 Euros pour la Ville

dont : 2 787 545.52 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **En Dépenses à la somme de 196 746 832.49 Euros**

dont : 193 959 286.97 Euros pour la Ville

dont : 2 787 545.52 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

La 338 concerne la Décision Modificative. J'ai indiqué tout à l'heure que nous disposions de crédits de 1,8 million d'une part et de 1,5 million de l'autre, c'est-à-dire les restes du Compte Administratif.

Vous avez la liste de l'ensemble des opérations. Le fait nouveau c'est que cette année cette DM intègre le solde des participations des co-financeurs au projet du nouveau stade à hauteur de 23 millions. C'est évidemment une opération exceptionnelle qui est en recette, et progressivement nous abonderons selon les montants qui seront nécessaires.

Il existe également des opérations en investissements qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux et complémentaires. Vous avez la liste, mes chers collègues.

Je reste, là encore, à votre disposition.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais ajouter que s'agissant de la section de fonctionnement les ajustements sont tout à fait marginaux et correspondent à des adaptations de crédits.

En ce qui concerne la section d'investissement, une opération équilibrée en recettes et en dépenses, c'est l'inscription de 23 millions d'euros au titre des dépenses du nouveau stade compensés par 23 millions de participations assurés de la part de l'Etat, de la Région et de la CUB.

Assurés puisque nous avons signé avec l'Etat une convention qui fixe le montant de la subvention.

La Région a inscrit sa subvention à son budget primitif et délibère en ce moment-même en commission permanente du calendrier du versement de cette subvention.

Et la CUB s'est déjà engagée dans la mobilisation des fonds qu'elle s'est engagée à verser vis-à-vis de la Ville.

Donc ces deux inscriptions sont équilibrées, je le répète, et sans incidence sur le contribuable bordelais.

Outre ces crédits du nouveau stade il y a environ 18,5 millions de crédits complémentaires pour des équipements de proximité, par exemple l'école Albert Thomas, des travaux et des équipements dans les écoles, la crèche Détrois à Caudéran, le gymnase Virginia également à Caudéran, et la liste que vous avez sous les yeux qui correspond à des crédits d'étude ou à des débuts d'engagement de travaux comme sur la Halle des Douves, ou l'aménagement de la place André Meunier.

Tout ceci est équilibré par un certain nombre de recettes et pour l'essentiel par un emprunt complémentaire de 18 millions d'euros. Comme cela a été signalé tout à l'heure je crois, la Ville est peu endettée. Elle a donc une marge de manœuvre, d'autant que les taux d'intérêts sont actuellement historiquement bas, comme on aime à le dire, et que nous n'avons aucune difficulté à mobiliser ces emprunts.

Voilà le commentaire complémentaire que je voulais faire sur cette DM 1.

Pas de demandes de parole ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Bon. Alors je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité ?

Je répète :

Qui vote contre la DM1 ?

Le groupe socialiste fait quoi ? Il vote contre, à tout hasard ?

Qui s'abstient ? Le groupe communiste s'abstient.

Je suis assez surpris. Il est vrai que certains auditeurs à la tribune nous manquent, donc peut-être que le débat présente moins d'intérêt.

Mais le vote a été fait.

Nous continuons.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le règlement financier de la Ville de Bordeaux...

M. LE MAIRE. -

Pardon. M. RESPAUD, mais le débat est clos...

M. RESPAUD. -

Vous semblez ne pas comprendre...

M. LE MAIRE. -

Mais il faut lever la main... Vous vous êtes abstenus ?

M. ROUVEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Attendez, je ne vous entends pas, M. ROUVEYRE...

M. RESPAUD. -

Sur le budget on veut intervenir !

M. ROUVEYRE. -

On n'était pas au budget, on était aux AP/CP de la délibération précédente !

M. LE MAIRE. -

Excusez-moi, mais vous êtes vraiment déconnecté du débat. Sur les AP/CP le vote est intervenu.

Puis M. MARTIN a présenté la Décision Modificative pendant 5 minutes. Je suis intervenu sur la Décision Modificative. J'ai fait appel à la prise de parole. Personne n'a réagi. J'ai appelé au vote. J'ai été moi-même assez surpris.

M. ROUVEYRE, vous avez perdu le fil du débat. Ça arrive à tout le monde.

M. ROUVEYRE. -

On n'a pas perdu le fil du débat.

Le budget, nous avons demandé son dégroupement et j'imagine que vous avez bien enregistré que nous intervenions sur le budget.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, ça ne fait pas de difficultés, mais j'ai attendu une bonne minute que vous vous manifestiez. C'est incroyable !

Très bien. On ne va pas polémiquer sur des questions subsidiaires. M. MARTIN a présenté la Décision Modificative. Je me suis exprimé longuement sur ce sujet. J'ai fait appel aux demandes de parole. J'ai été surpris qu'aucun clignotant ne s'allume, et j'ai même insisté, j'ai demandé : personne ne veut prendre la parole ?

Ça vous a échappé. Maintenant je vous donne la parole, naturellement. Il n'y a pas de difficulté.

Enfin quand même, il ne faut pas non plus faire preuve de mauvaise foi et encore dire que je n'ai pas voulu organiser le débat ! Je vous ai demandé trois fois si vous vouliez parler !

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Non. C'est M. ROUVEYRE

M. LE MAIRE. -

C'est M. ROUVEYRE. Alors M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, enregistrez d'ores et déjà que nous voterons contre ce budget et que de toute façon concernant l'intervention on aurait pu également la faire dans la délibération suivante.

Ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'ailleurs je crains que mon intervention n'aille pas dans le sens de votre retour à la présidence de la réunion des présidents de groupes, c'est que moi je vous accuse en effet de nous présenter un budget truqué...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Vous avez en effet sciemment et fortement surestimé des recettes d'investissement dans le but de vous substituer partiellement aux banques qui ont abandonné, en tout cas pour le moment, le projet de grand stade.

Dans ce nouveau budget vous avez enregistré l'intégralité des subventions que doivent verser sur deux ou trois ans les collectivités partenaires, ainsi que l'Etat.

Ainsi vous avez enregistré une subvention communautaire de 10 millions d'euros alors que la part de la subvention de la CUB au titre de l'année 2013 est de 7 millions. D'ailleurs, et c'est ce qui est le plus troublant, ces 7 millions vous ne pouviez pas les ignorer, vous ne pouviez pas enregistrer 10 millions parce que vous avez signé vous-même en février une convention qui portait sur ces 7 millions et non sur ces 10 millions.

Donc il va falloir quand même que vous répondiez à cette question de savoir pourquoi d'ores et déjà sur la subvention communautaire vous avez surestimé ces rentrées financières.

Vous enregistrez la subvention de l'Etat à hauteur de 28 millions d'euros. Si cette subvention est acquise dans son principe elle est aujourd'hui suspendue à la décision de la Commission Européenne ; et je vous renvoie au Journal Officiel du 5 janvier de cette année où à l'occasion d'une question écrite d'un parlementaire nous obtenons la réponse ministérielle qui nous précise qu'effectivement pour le moment l'Etat attend la réponse liée à la notification de la subvention à Bruxelles.

Donc en tout état de cause de toute façon s'agissant d'un fonds de concours le versement de la subvention de l'Etat s'échelonne durant la période des travaux comme c'est prévu au contrat. Il n'est donc pas possible d'inscrire l'intégralité des 28 millions sur le budget 2013.

Troisième chose, vous enregistrez la subvention du Conseil Régional pour 15 millions d'euros. Là encore, la subvention de la Région sur son principe est également acquise par une autorisation de programme, sauf que, et vous le savez bien puisque c'est des documents que vos propres services m'ont remis, dans le budget 2013 du Conseil Régional d'Aquitaine s'il y a bien une autorisation de programme il n'y a aucun crédit de paiement pour 2013.

Donc il était absolument impossible que vous enregistriez ces 15 millions sur l'année 2013 puisque les crédits de commande ne sont pas votés.

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de manière sincère.

Or, je le disais, le nouveau budget principal de la Ville de Bordeaux est insincère car les recettes d'investissement sont surestimées pour un montant allant jusqu'à 45 millions d'euros. Par conséquent le budget est déséquilibré, puisque, évidemment, les recettes réelles sont inférieures aux dépenses réelles.

Bien entendu, vous le savez bien, l'insincérité est parfaitement illégale et si jamais vous ne retiriez pas ce budget nous saisirions immédiatement dès demain matin le préfet pour qu'à son tour il saisisse la Chambre Régionale des Comptes, et vous connaissez la sanction dans ce cadre-là.

Si nous n'avions pas des éléments probants pour établir que vous avez surestimé de manière formelle, alors que vous saviez que les rentrées financières n'étaient pas celles escomptées, nous ne nous amuserions pas à saisir le préfet. Mais là vous avez vous-même signé la convention de la CUB. Vous savez très bien, puisque vous nous l'avez fourni, que dans le budget de la Région il n'y a aucun crédit de paiement, et vous savez enfin que l'Etat attend avant de verser la subvention promise la notification de Bruxelles. Donc vous savez parfaitement que votre budget est insincère.

J'attire votre attention sur deux choses. D'abord il est probable que sur cet aspect-là la Chambre Régionale des Comptes vous demande de revoir la copie, mais il y a deux risques. Là je serai moins affirmatif, mais je vais finalement rendre hommage à un de vos adjoints et à votre DGS.

D'abord votre adjoint considère que cette manipulation peut être sanctionnée administrativement, parce que, on le sait bien, pour quelle raison vous avez enregistré des recettes supplémentaires ? Uniquement pour vous substituer aux banques dans le cadre du projet du grand stade puisque, on le sait et je le disais tout à l'heure, les banques ont abandonné le projet. Donc pour permettre la poursuite des travaux vous allez financer sur vos propres fonds, ceux de la mairie évidemment, puisque les subventions d'équipements que vous avez enregistrées n'arriveront pas, sur les fonds de la mairie vous allez faire la banque en quelque sorte.

M. DUCHENE considère que c'est une opération illégale. C'est la raison pour laquelle il a attaqué la convention qui a enregistré cela au Conseil Général dans le cadre du PPPDMSI.

Et puis votre Directeur Général des Services s'en est ouvert lors de l'inauguration de l'Auditorium à Jacques RESPAUD. Il considère lui qu'il peut y avoir un risque pénal. Il considère qu'il peut y avoir un délit de favoritisme. Alors, il n'est pas trop à jour, on parle de délit d'octroi d'avantages justifiés. Mais enfin j'attire votre attention sur le fait qu'à partir du moment où cette délibération est votée vous prenez des risques.

Vous allez peut-être me dire ici : il n'y a pas de problèmes, je suis droit dans mes bottes - c'est d'ailleurs la meilleure solution parfois pour aller droit dans le mur - je maintiens ce budget.

Mais si jamais c'est le cas, eh bien sachez, puisque le dossier est prêt, qu'il atterrit sur le bureau du préfet demain matin.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Quelques très brèves observations.

D'abord une observation préliminaire en réponse à Hugues MARTIN si vous le permettez.

Vous avez raison. Quand j'ai déploré ici le fait que le Compte Administratif ne soit pas très lisible dans sa présentation par rapport au précédent, vous m'avez répondu que le Compte Administratif 2011 avait la même présentation. Vous avez raison, je voulais comparer au Compte Administratif 2010, car c'est effectivement l'an dernier qu'il y a eu une modification totale de présentation des comptes administratifs, qui, je crois l'avoir déjà dit timidement l'an dernier, nous déstabilise en ce qui concerne l'examen de ce document.

Donc c'est bien de 2010 dont je vous parlais. Excusez-moi d'avoir dit 2011 qui est tout à fait comparable à la présentation de 2012.

Ensuite, vous nous avez donné les explications que je souhaitais obtenir sur les 23 millions d'euros consacrés à l'investissement pour le grand stade. Je constate que vous anticipez, vous allez peut-être me dire à un jour près, sur les 15 millions d'euros du Conseil Régional. Le Conseil Régional au moment où nous parlons n'a toujours pas délibéré sur cette subvention de 15 millions d'euros. J'imagine, s'il a mis tant de temps à délibérer alors que l'accord de principe est donné depuis plusieurs années, que ça pose un certain problème à une partie de la majorité composant le Conseil Régional.

Ils ont peut-être attendu le dernier moment pour inscrire cette subvention de 15 millions d'euros. Vous l'inscrivez, vous, prématurément dans les subventions dont la Ville de Bordeaux va bénéficier. Je crois que ce tour de passe-passe traduit en tout cas l'espèce de malaise qui existe en ce qui concerne la contribution d'un certain nombre de partenaires à ce projet de futur grand stade.

Ensuite, sans vouloir être long, nous constatons également qu'il y a des ratios qui au moment du budget primitif sont en baisse et qui au moment où l'on vote le budget modificatif sont présentés à la hausse.

Par exemple j'avais noté que parmi ces lignes budgétaires présentées à la baisse au budget primitif et revues à la hausse à la délibération modificative, concernant l'eau et l'assainissement vous nous aviez présenté au moment du budget primitif une baisse de 16%, nous nous en étions réjouis, et maintenant au moment de la Décision Modificative vous nous présentez une hausse de 12,5%. Donc une espèce de yo-yo entre le primitif et le modificatif qui rend difficile la lecture budgétaire de la politique de la Ville de Bordeaux.

Enfin dernière observation. Nous avons noté l'explosion d'un poste qui s'appelle le poste 77-88 « Produits exceptionnels divers ». Ce poste-là a augmenté de 335%... 335% d'augmentation de ce poste, je souhaiterais que vous puissiez nous dire exactement ce que recouvre ce poste 77-88 qualifié de « Produits exceptionnels divers ».

Voilà la dernière partie de mon intervention.

Fidèle à nos votes habituels nous voterons contre ce budget modificatif.

M. LE MAIRE. -

Poste 77-88. On est en train de regarder.

Je ne veux pas prolonger le débat sur le stade. Le projet est en cours. La construction se poursuit. Nous avons visité le chantier tout à fait récemment. Vous avez en ce moment une très belle exposition à Arc en Rêve qui montre les grands stades du monde dans laquelle figure ce stade de MM. Herzog & de Meuron.

Le budget traditionnellement sur ces grosses opérations est présenté en autorisation de programmes et en crédits de paiement. Il est donc parfaitement loisible d'inscrire des subventions dès lors qu'elles sont certaines. Toutes les subventions qui sont inscrites sont certaines.

Il est inexact de dire que le Conseil Régional n'a pas délibéré. Ce crédit est inscrit à son budget primitif. L'engagement de la Région à hauteur de 15 millions d'euros doit permettre le financement des travaux de construction de l'enceinte sportive. Ceci figure dans le budget primitif de la Région. Je suis en en train de regarder ici... Oui, c'est à la rubrique Sport, Jeunesse, Solidarité.

Par ailleurs nous avons signé avec le CNDS une convention relative à la participation de l'Etat au nouveau stade de Bordeaux qui fixe les chiffres. Cette convention a été signée par les partenaires. Elle date d'avril 2012. Donc ces dépenses sont tout à fait certaines.

Si le préfet est saisi dans le cadre du contrôle de légalité il lui appartiendra bien entendu de se prononcer, et le cas échéant s'il l'estime bon, de saisir la juridiction administrative.

Je voudrais rappeler que si M. ROUYEYRE retirait aujourd'hui des recours dont il sait qu'ils n'ont aucune chance de prospérer, le coût global du stade pour la collectivité au cours des prochaines années serait diminué de 30 millions d'euros.

Et donc M. ROUYEYRE c'est 30 millions de dépenses supplémentaires sur le stade de Bordeaux pour des raisons purement procéduriers. Les Bordelais apprécieront.

M. ROUYEYRE, vous avez le droit de réponse bien entendu.

M. ROUYEYRE. -

Bien sûr. Monsieur le Maire, pour commencer sur les 30 millions, si vous étiez parfaitement honnête...

M. LE MAIRE. -

Tout le monde sait que je suis malhonnête. Vous l'avez déjà dit plusieurs fois. Il n'y a que vous qui êtes honnête, M. ROUYEYRE.

Vous allez jusqu'à me proposer maintenant des deals sur le stade. Vous m'avez dit : si vous mettez 1 million d'euros supplémentaire sur le budget du CCAS je retire mes recours. Ça c'est d'une grande honnêteté intellectuelle. Et il y a des témoins de cette transaction que vous avez proposée.

C'est tout à fait honnête, ça...

M. ROUVEYRE. -

Comment, Monsieur le Maire, je peux vous proposer des deals quand vous refusez de me recevoir dans votre bureau ?

M. LE MAIRE. -

Vous avez des moyens de me faire parvenir vos desiderata, et vous l'avez fait à plusieurs reprises.

M. ROUVEYRE, c'est ça : 30 millions, ou 1 million d'euros sur le CCAS. Voilà comment on négocie. Ça s'appelle des marchandages de marchands de tapis. Moi je ne rentre pas dans cette musique.

M. ROUVEYRE. -

Il y a des marchandages beaucoup moins honorables sur lesquels je ne m'appesantirai pas devant ce Conseil...

M. LE MAIRE. -

Plus précisément ? Dites.

M. ROUVEYRE. -

Oui, oui. Demandez à vos services.

M. LE MAIRE. -

Dites. Dites.

M. ROUVEYRE. -

Demandez donc à vos services.

M. LE MAIRE. -

Oh Oui, à mes services... Voyez pourquoi je ne reçois pas M. ROUVEYRE. On ne peut pas travailler avec quelqu'un qui se comporte comme ça. Ce n'est pas possible.

M. RESPAUD, vous-même vous êtes gêné. On le voit bien.

Allez, M. ROUVEYRE concluez. Répétez ce que vous avez déjà dit.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, j'observe que vous avez répondu sur la Région et sur l'Etat, sur lesquels évidemment je vais revenir. Mais vous n'avez pas répondu sur la CUB quand vous avez signé vous-même en février de cette année une convention qui disait que la subvention de la CUB serait de 7 millions en 2013 et non de 10 millions. Donc sur cet aspect-là vous en avez au moins la preuve.

Concernant le budget, vous nous parlez du Conseil Régional. Je l'ai ici. Si le Conseil Régional, je le disais tout à l'heure, a voté une autorisation de programme. Vous le savez mieux que quiconque en tant que président de l'assemblée délibérante et au regard de votre corps d'origine, que tant que les crédits de paiement ne sont pas votés vous ne pouvez pas enregistrer dans votre budget le montant de la subvention. La Région ne dit rien d'autre que : je n'ai pas provisionné la subvention à la Ville de Bordeaux concernant la subvention du grand stade.

Et quand bien même, parce que moi je pense qu'au final elle va être versée, quand bien même elle sera versée, elle ne sera jamais versée en intégralité sur l'année 2013. C'est le premier point.

Et concernant la subvention de l'Etat, aujourd'hui, et vous devez en tenir compte, la subvention est gelée par la notification à Bruxelles.

Et alors - c'est tout de même ironique et ça m'évitera d'intervenir sur la délibération suivante que j'ai faite dégrouper, mais je fais d'une pierre deux coups - dans la délibération suivante que moi je trouve extrêmement intéressante et évidemment nous voterons pour ce document de réglementation financière, vous nous expliquez que « les prévisions du budget doivent être sincères. Toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues. »

Là, on est typiquement dans le cas d'une surestimation des recettes liées aux subventions des collectivités territoriales partenaires et de l'Etat.

On verra bien ce que dira le préfet, mais j'attire votre attention sur les risques que fait peser une éventuelle annulation, même partielle, de ce budget sur les deux autres points que j'ai développés précédemment.

Je me demande si vraiment le risque vaut la peine d'être pris, puisque là encore vous ne faites que vous substituer aux banques qui normalement auraient dû financer ce partage financier.

M. LE MAIRE. -

Bien. J'ai déjà répondu à ces observations. Sont inscrites des recettes prévisibles. Vous avez cité le règlement intérieur. Ces recettes sont prévisibles, elles sont même plus que prévisibles, elles sont certaines. Et ce n'est pas la première fois que nous inscrivons des recettes dont le calendrier de versement effectif n'est pas complètement assuré. Si tel devait être le cas nous n'inscrivons jamais les recettes du FEDER qui sont parfois versées avec deux ou trois ans de retard.

C'est une pratique constante dans la gestion des finances publiques. Et je le répète, l'autorité de tutelle, ou de contrôle arbitrera entre ces points de vue qui sont très clairement exprimés.

S'il n'y a pas d'autres observations nous allons mettre aux voix la Décision Modificative N° 1 de cette délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Je vous remercie.

D-2013/339

Règlement financier de la Ville de Bordeaux. Information.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2012, d'un nouveau système d'information financière dénommé « Grand Angle », développé par l'éditeur CGI.

Ce système d'information financière permet d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le cadre du processus de qualité des comptes engagé en partenariat avec le comptable public depuis quelques années.

Le règlement financier présenté ci-joint pour information s'inscrit dans cette démarche de transparence et de qualité en permettant de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires et de garantir la permanence des méthodes.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, ce dossier a été évoqué par M. ROUVEYRE. Il s'agit du règlement financier de la Ville. C'est un document très bien fait. C'est une espèce de vade-vecum sur l'ensemble des opérations budgétaires et financières de la Ville.

M. LE MAIRE. -

Pas de demandes de parole ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstention ?

Merci.

Règlement financier de la Ville de Bordeaux



**Mairie de
Bordeaux**

Auteur : Direction des Finances

Date de version : 31 mai 2013
Date de création : 7 mai 2012
N° de version : V1.0

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU RÈGLEMENT FINANCIER.....	4
I- LE CADRE BUDGETAIRE ET LA PREPARATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX	5
I-1- LES PRINCIPALES RÈGLES RELATIVES AU BUDGET ET MODALITÉS DE VOTE	5
I-2- LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF	6
I-3 - LE CADRE BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX.....	7
I-4 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE)	9
I- 5 - LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR GRANDES CLASSES DE DÉPENSES ET RECETTES.....	12
I- 6 - LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET LES DÉCISIONS MODIFICATIVES	15
I- 7 - LES VIREMENTS DE CRÉDITS.....	16
II- L'EXECUTION BUDGETAIRE	17
II- 1 - LA GESTION DES TIERS	17
II- 2 - LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS, DES FAMILLES ET DES REF-CMP.....	17
II- 3 - LA TRANCHE DE FINANCEMENT.....	20
II- 4 - LA COMPTABILITÉ DES ENGAGEMENTS	22
II- 3 - LA GESTION DE LA FACTURE.....	24
II- 4 - LA GESTION DU SERVICE FAIT	25
II- 5 - LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT OU L'ORDONNANCEMENT.....	26
II- 6 - LA GESTION DU PATRIMOINE.....	27
II- 7 – LE CAS PARTICULIER DES RÉGIES	29
III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE	31
III- 1 – LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS.....	31
III- 2 – LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE.....	32
III- 3 – LES REPORTS DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT.....	32
III- 4 – LES REPORTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	32
IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF	34
GLOSSAIRE.....	35

Objectifs du Règlement Financier

- Le règlement financier de la Ville de Bordeaux formalise et précise les principales règles de gestion financières qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.
- Il définit également des règles internes de gestion propres à la Ville de Bordeaux dans le respect des textes ci-dessus énoncés.
- Le système d'information financier « Grand Angle » mis en place à partir du 1^{er} janvier 2012 met en application :
 - la réglementation budgétaire et comptable ;
 - les règles de gestion internes à la Ville de Bordeaux ;
 - l'organisation des services de la Ville.
- Par ailleurs, dans un objectif de réduction des documents papiers, la Ville de Bordeaux s'inscrit pleinement dans une démarche de dématérialisation des pièces comptables, des pièces justificatives et des signatures.
- Depuis quelques années, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans une démarche de qualité des comptes en étroite relation avec le comptable public. Il s'agit d'une démarche expérimentale permettant d'aboutir à la certification des comptes. Le règlement financier s'inscrit dans cette démarche permettant de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires et de garantir la permanence des méthodes.

I- LE CADRE BUDGETAIRE ET LA PREPARATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

I-1- Les principales règles relatives au budget et modalités de vote

- Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.
 - En dépenses : les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits préalables votés préalablement.
 - En recettes : les crédits sont évaluatifs. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions
- Dans les 2 mois précédant le vote du budget, Le Maire de la Ville de Bordeaux doit présenter au conseil municipal un débat d'orientation budgétaire. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
- Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues.
- Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.
- Le conseil délibère sur un vote du budget par nature ou par fonction des crédits. Cette délibération ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du conseil municipal. La Ville de Bordeaux a choisi de voter son budget par nature.
- Le budget est donc assorti en annexe d'une présentation croisée par fonction. Le budget contient également d'autres annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la commune.
- Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur à la date du vote. Les documents budgétaires sont édités au moyen de l'application TOTEM déployée par la Direction Générale des Collectivités Locales garantissant la conformité des éditions.
- Un rapport de présentation accompagne le budget. La Ville de Bordeaux réalise en sus des documents réglementaires un document de gestion qui présente par Politique, Programme et Opérations les principaux budgets alloués en dépenses et recettes.
- Le Maire propose le vote du budget par section et par chapitre. Le conseil municipal peut, le cas échéant, voter un ou plusieurs articles spécialisés. L'article correspond toujours au compte le plus détaillé ouvert à la nomenclature par nature.
- Il peut également proposer au vote des autorisations de programmes et des crédits de paiements en investissement (AP/CP) ou des autorisations d'engagements et crédits de paiements en fonctionnement (AE/CP) et leurs révisions éventuelles. Conformément à l'article R2311-9 du CGCT, ces AP et AE sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

- Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives de la Ville doivent permettre le remboursement de la dette.
- Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État mais uniquement à partir du 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

I-2- Le calendrier budgétaire du budget primitif

- Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique (ou jusqu'au 15 avril l'année du renouvellement du conseil Municipal). Par dérogation, le délai peut également être repoussé au 15 avril lorsque les informations financières communiquées par l'Etat parviennent tardivement aux collectivités locales.
- La Ville de Bordeaux a choisi de voter son budget pour l'année à venir en décembre. Par conséquent, le calendrier budgétaire propre à la Ville de Bordeaux est le suivant :
 - Juin : cadrage budgétaire du Maire suivi d'une lettre de cadrage à destination des adjoints et des Directeurs de la Ville
 - Juin - juillet - Août : propositions budgétaires des Directions opérationnelles de la Ville.
 - Septembre - octobre : arbitrages financiers. Les instances d'arbitrage sont :
 - 1- Budget hors subventions : réunions d'arbitrages en présence de l'adjoint chargé des Finances, l'adjoint de secteur, la direction générale ainsi que les directeurs concernés.
 - 2- Subventions accordées aux associations : commission des subventions
 - Novembre : arbitrage final du Maire, équilibre du budget et réalisation par la Direction des Finances des documents réglementaires (budgets, annexes obligatoires et rapport de présentation) et du document de gestion
 - Octobre - Novembre : débat d'orientation budgétaire.
 - Mi-décembre : Vote du budget
- Sous réserve du respect des échéances légales, le Maire peut chaque année modifier la date de vote du prochain budget primitif. Le calendrier ci-dessus présenté serait alors modifié en conséquence.
- La Direction des Finances est garante du respect de ce calendrier budgétaire. Elle est la seule habilitée à déterminer les périodes durant lesquelles les directions opérationnelles peuvent saisir leurs propositions budgétaires dans Grand Angle.

I-3 - Le cadre budgétaire de la Ville de Bordeaux

- Dans le respect des règles de la M14, la ville de Bordeaux organise sa gestion budgétaire autour des notions de Politiques, Secteurs, Sous-secteurs, Programmes et Opérations issues de la GLOB' (Gestion Locale par Objectifs)

○ La Glob' permet d'améliorer la transparence et la performance municipale. Trois thèmes concourent à cet objectif :

- Mieux identifier les politiques menées par la ville et définir des objectifs pour améliorer le service public,
- Mieux connaître le coût des politiques menées,
- Faciliter la prise de décision et mieux évaluer l'action de la Ville.

○ La gestion budgétaire au sein du système d'information financier « Grand Angle » intègre cette architecture par objectif comme suit :

- Politique sectorielle
- Secteur d'intervention
- Sous-secteur d'intervention
- Programme
- Opération

○ Les politiques, secteurs et programmes sont les éléments permanents du cadre de gestion de la Ville de Bordeaux. Ils sont saisis dans Grand Angle (création, modification, suppression) par la Direction des Finances sur proposition des directions après avoir été validés par la Direction générale.

I-3-1 Les Programmes :

○ Le programme comporte un ensemble d'opérations avec un objectif commun en vue de contribuer à la réalisation d'une politique donnée. Il est rattaché de façon unique au niveau le plus fin de la politique sectorielle (Politique, secteur et éventuellement sous-secteur).

○ Le programme est sous la responsabilité d'un Centre de Responsabilité (CDR) unique. Le CDR instructeur et gestionnaire de programme correspond au niveau Direction de l'organigramme administratif de la Ville de Bordeaux. Aussi, seule une modification de l'organigramme administratif de la Ville peut justifier le changement de CDR pour un programme.

○ La préparation budgétaire est arbitrée au niveau du programme. Le responsable du programme est chargé de collecter les propositions émises par les CDR gestionnaires des opérations. Après arbitrage interne au sein du programme, les propositions portées par le responsable du programme sont examinées lors des séances d'arbitrage financier. Il veille en priorité à ce que toutes les dépenses obligatoires soient inscrites au budget primitif. Il doit également motiver toute augmentation et/ou proposition nouvelle. Il doit enfin veiller à ce que les recettes ne soient ni sous-estimées, ni surestimées. Sous réserve du respect du montant total alloué au programme et sous réserve de l'inscription des dépenses obligatoires, le responsable du programme est libre de l'ajustement budgétaire au sein des opérations qui composent le programme.

○ **A** l'issue des réunions d'arbitrages relatives au budget de fonctionnement hors subventions, le responsable du programme sollicite les gestionnaires d'opérations pour ajuster les prévisions budgétaires à hauteur des montants décidés en réunion d'arbitrage.

○ Le responsable du programme participe à la rédaction du débat d'orientation budgétaire ainsi qu'à celle du rapport de présentation du budget. Il transmet à la Direction des Finances, tout élément permettant de justifier la finalité des crédits alloués.

○ Chaque programme est composé d'une ou plusieurs enveloppes de financement en dépenses et en recettes catégorisées en :

- enveloppe annuelle ou pluriannuelle d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subvention d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de fonctionnement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subventions de fonctionnement

○ Chaque enveloppe de financement est composée d'une ou plusieurs « natures analytiques ». La nature analytique correspond au croisement entre la nature et la fonction M14.

○ La Direction des Finances est chargée de la création, de la modification et de la clôture des programmes après validation de la Direction Générale. Elle initialise également les enveloppes de financements associées. Elle ajoute les natures analytiques au programme. Elle veille notamment à la cohérence entre les fonctions M14 et l'objet du programme.

○ Les programmes ne peuvent être clôturés que si toutes leurs opérations et enveloppes de financement sont préalablement clôturées.

○ Des programmes spécifiques sont créés pour les services assujettis à la TVA dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une individualisation en budget annexe. Les crédits relatifs à ces programmes sont prévus conformément au prorata d'assujettissement de l'activité.

I-3-2- Les opérations :

○ Le responsable de l'opération (CDR instructeur de l'opération) est systématiquement sous la responsabilité hiérarchique du responsable du programme.

○ Le CDR gestionnaire de l'opération peut être différent du CDR instructeur et ne pas lui être hiérarchiquement rattaché. Dans ce cas, il agit sous la responsabilité du responsable (CDR instructeur), maître d'ouvrage de l'opération.

○ Les responsables de programmes proposent la création des nouvelles opérations à la Direction des Finances. Les opérations doivent obéir aux principes suivants :

- objet bien défini et récurrent (a titre d'exemple, une exposition temporaire ne peut pas faire l'objet d'une opération...)
- montant significatif
- opérations validées du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

○ La Direction des Finances, garante du cadre de gestion, est également garante de l'homogénéité des opérations de la Ville de Bordeaux. La Direction des Finances valide et saisit dans Grand Angle les opérations nouvelles proposées par les responsables de programme.

○ Les modifications apportées à une opération obéissent aux mêmes règles que celles relatives à sa création : proposées par le responsable de programme, validées et saisies par la Direction des Finances.

○ Chaque opération est composée d'une ou plusieurs enveloppes de financement présentes dans le Programme auquel elles se rattachent.

○ Chaque enveloppe de financement des opérations comporte une ou plusieurs natures analytiques présentes sur les enveloppes de financement des programmes auxquelles elles se rattachent.

○ L'ajout des enveloppes de financement est effectué, soit par la Direction des Finances, soit par le gestionnaire de l'opération.

- La saisie des propositions budgétaires est effectuée au niveau des opérations (par le CDR gestionnaire des opérations) pour le compte et sous la responsabilité des responsables des programmes (CDR instructeurs des programmes). Les prévisions par opération sont agrégées au programme auquel elles se rattachent.
- Les propositions budgétaires sont saisies par nature analytique. La direction opérationnelle doit veiller à la cohérence entre l'objet de la dépense ou de la recette et le libellé de la nature analytique. Chaque montant inscrit par nature analytique doit pouvoir être justifié.
- Une opération nouvellement créée peut faire l'objet d'une prévision budgétaire dès lors qu'elle porte dans Grand Angle le statut « intégré au Plan Pluriannuel ». Seule la Direction des Finances peut intégrer une opération au Plan Pluriannuel. Une opération ne peut pas être supprimée si elle a le statut « intégré au Plan Pluriannuel » ou si elle dispose de crédits votés.
- Sur proposition des responsables de programmes, la Direction des Finances peut appliquer pour une opération le statut « terminé ». Même s'il est toujours possible d'affecter, engager, mandater sur les opérations terminées, ce statut est réservé aux opérations pour lesquelles il n'y a plus d'engagement à créer mais qui disposent encore d'engagements, factures ou mandatements en cours.
- Une opération peut être clôturée par la Direction des Finances sur proposition des responsables de programmes. La clôture ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

I-4 - Les autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE)

I-4-1- Qu'est-ce qu'une Autorisation de Programme (AP) ?

- Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.
- La somme de ces crédits de paiement (CP) annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.
- Les AP sont décidées et modifiées par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; le calendrier de crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

I-4-2 Comment se constitue une AP ?

- Une AP peut financer une ou plusieurs opérations (A titre d'exemple, une AP globale intitulée « patrimoine de la petite enfance » a été votée et finance 5 opérations, une par structure). L'AP peut financer chacune des opérations partiellement ou en totalité et peut comporter une ou plusieurs natures comptables. La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.
- L'opportunité d'un financement en AP de nouvelles opérations, et leur chiffrage, est discutée entre la Direction opérationnelle (avec l'appui de la Direction des constructions publiques le cas échéant) et la Direction des Finances avant arbitrage de la Direction Générale et du Maire.
- Les opérations financées en AP doivent présenter les caractéristiques suivantes : une surface financière suffisante (de l'ordre du million d'euros *a minima* Toutes Dépenses Confondues - TDC) et une exécution sur plusieurs années.
- Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût Toutes Dépenses Confondues (TDC) et comporte un poste aléas et révisions.
- Dans Grand angle, les AP sont individualisées dans une enveloppe de financement spécifique du programme.
- Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes de planning ou d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision avec ajustement des derniers CP. Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.
- Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet d'une ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

I-4-3 Modification et ajustement des crédits de paiements (CP)

- Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'autorisation de programme.
- Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N + 1
- L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par Décision Modificative.
- L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.
- Si cet ajustement n'est pas réalisé pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés peuvent faire l'objet d'un lissage. Cette procédure consiste à inscrire en prévision sur une année ultérieure de l'AP le CP non consommé de l'exercice en cours.

I-4-4 Gestion des AP

- La Direction des Finances est chargée de l'exécution des virements d'AP.

- La délibération relative au vote d'une AP est rédigée par la Direction des Finances en relation avec la Direction Opérationnelle concernée.
- Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du Budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part les nouvelles AP et les opérations y afférant.

I-4-5 Les autorisations d'engagement

- Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.
- Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.
- Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

I- 5 - Les prévisions budgétaires par grandes classes de dépenses et recettes

I-5-1 - Les recettes de fonctionnement :

- Les recettes de fonctionnement comprennent notamment, des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des impôts et taxes, des subventions accordées (arrêtés de subventions ou conventions)
- Le produit des impositions directes, les reversements de fiscalité ainsi que les dotations de l'Etat sont prévues au budget et saisies dans Grand Angle par la direction des Finances. Les autres recettes (prestations de service, subventions reçues et recettes diverses) sont prévues et saisies dans Grand Angle par les directions opérationnelles.
- La prévision de recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées.

- Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs. Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées.
- Chaque direction responsable de programme doit mettre tout en œuvre pour percevoir un maximum de recettes possibles.
- En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

I-5-2 - Les charges de personnel :

- La masse salariale de la ville de Bordeaux fait l'objet dans Grand Angle d'un programme spécifique.
- La prévision budgétaire et la saisie dans Grand Angle sont assurées par la Direction des ressources humaines dans le respect de l'enveloppe globale, définie par le cadrage budgétaire, et validée par le Maire. La saisie des propositions budgétaires par opération doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction (par nature analytique dans Grand Angle).
- La Direction des ressources humaines fournit à la Direction des Finances les éléments de prévision de sa masse salariale par politique, secteur et programme pour l'élaboration du document de gestion
- Les crédits inscrits au budget primitif doivent être suffisants pour honorer toutes les dépenses obligatoires (salaires et charges) de l'exercice budgétaire considéré.
- L'état du personnel titulaire et non titulaire fait partie des annexes obligatoires au budget. Il est également fourni par la Direction des ressources humaines.
- Le système d'information financier n'a pas vocation à affecter la dépense de personnel par direction et par service. Le suivi analytique des dépenses (et recettes) relatives à la masse salariale est effectué dans l'application propre à la gestion des ressources humaines.

I-5-3 - Les subventions de fonctionnement accordées :

- Les subventions de fonctionnement correspondent aux prévisions de l'article par nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Les autres subventions (allouées aux personnes morales de droit public, contributions obligatoires...) sont classées dans la catégorie « dépenses courantes de fonctionnement »
- Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés au chapitre concerné.
- L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.
- Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.
- Les responsables de programmes peuvent saisir leurs propositions budgétaires avant arbitrage. Les propositions budgétaires sont, soit saisies, soit ajustées, par la Direction des Finances au regard des décisions prises par la commission des subventions. Ladite commission décide des subventions attribuées aux associations au regard de l'enveloppe globale de subvention actée par le cadrage budgétaire. La commission des subventions dispose, si nécessaire, de son propre règlement intérieur.

○ La saisie des propositions dans Grand Angle est effectuée par opération sur des enveloppes de financement spécifiques permettant de distinguer les subventions des autres dépenses de fonctionnement.

I-5-3 - Les autres dépenses de fonctionnement :

○ Les dépenses courantes correspondent aux charges à caractère général (chapitre 011), aux charges de gestion courantes hors subventions (chapitre 65 hors 6574) et aux atténuations de produits (chapitre 014)

○ L'arbitrage financier est effectué en réunion d'arbitrage au niveau du montant global prévu au programme. La saisie des propositions budgétaires est effectuée par opération et doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction (par nature analytique dans Grand Angle).

○ Toute proposition doit pouvoir être justifiée. Une distinction peut être faite entre les charges incompressibles et les charges facultatives.

○ Les autres dépenses (charges financières et charges exceptionnelles) sont saisies par la Direction des Finances.

I-5-5 - Les dépenses d'investissement :

○ Les responsables de programme prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les prévisions doivent s'inscrire dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toute dépense proposée non prévue dans ce PPI ne sera pas considérée comme prioritaire. Elle devra être dûment justifiée et faire l'objet d'une validation par le Maire.

○ Les responsables de programmes prévoient en priorité les crédits relatifs aux opérations commencées.

○ Outre les prévisions propres à l'exercice budgétaire, les responsables de programmes proposent également les prévisions budgétaires relatives aux exercices N + 1, N + 2 et N + 3.

○ Si les opérations sont incluses dans une Autorisation de Programme, la somme des crédits de paiements prévus ou votés par exercice budgétaire ne peut pas être supérieure au montant de l'Autorisation de programme sauf à solliciter une revalorisation de celle-ci.

I-5-6 - Les subventions d'investissement accordées :

○ Les subventions d'équipement versées font l'objet d'un chapitre particulier (chapitre 204) de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

○ Les responsables de programme prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les subventions d'équipement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés.

○ L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.

○ Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.

○ Les règles de versement et caducité des subventions sont définies par la convention.

I-5-7- Les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement sont composées des ressources propres définitives (FCTVA...), des subventions d'équipement, des recettes d'emprunt, des cessions patrimoniales et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.
- Les recettes d'investissement sont toutes prévues et saisies dans Grand Angle par la Direction des Finances. Les recettes d'équipements (subventions affectées à des opérations d'investissement) sont prévues en collaboration étroite avec les Directions opérationnelles et la Direction de la Coopération Territoriale et Européenne.
- Les recettes affectées à des opérations sont inscrites au budget d'une part au regard d'un engagement juridique (arrêté de subvention, convention...) et d'autre part au regard des montants inscrits en dépense.
- En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement correspond en prévision à la somme du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), des dotations aux amortissements et des provisions (chapitre 040).
- Les recettes d'emprunt assurent le financement complémentaire de la section d'investissement (à l'exception du remboursement en capital de la dette).

I-5-8 - L'annuité de la dette :

- L'annuité de la dette correspond au remboursement des emprunts en capital (chapitre 16) et intérêts (articles 66111 et 66112). L'annuité de la dette est une dépense obligatoire de la Ville.
- La prévision annuelle inscrite au budget primitif est effectuée par la Direction des Finances. Des ajustements pourront, le cas échéant, être prévus par décision modificative.
- L'état de la dette est présenté au travers de différentes annexes du budget.

I- 6 - Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

- La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.
- Les décisions modificatives concernent également des transferts équilibrés entre chapitres budgétaires.
- Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet le vote des résultats antérieurs reportés, des reports d'investissement et des reports de fonctionnement. Le montant des reports en dépenses et en recettes est conforme aux restes à réaliser constatés au Compte Administratif.
- Toute demande de crédits complémentaires doit être dûment motivée sous peine de ne pas être examinée par la Direction des Finances.

- La Direction des Finances recense les demandes de crédits complémentaires proposées par les responsables de programmes. Ces demandes nouvelles sont arbitrées par le Maire et le Maire-Adjoint chargé des Finances sur proposition du secrétaire général.
- Sauf cas exceptionnel, la Ville de Bordeaux se limite à 2 décisions modificatives (y compris budget supplémentaire) par exercice budgétaire.
- Le vote des décisions modificatives est effectué selon les mêmes modalités que le vote du budget primitif.
- Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative ou par le budget supplémentaire doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

I- 7 - Les virements de crédits

- Les virements de crédits sont autorisés au sein d'un même chapitre budgétaire.
- Les gestionnaires au sein des directions opérationnelles peuvent effectuer tous les virements de crédits qu'ils souhaitent, sous réserve des crédits disponibles sur l'opération (ou la tranche de financement) au sein d'un même programme et pour un même Centre de responsabilité.
- Le budget étant arbitré par programme, les virements entre programmes doivent toujours pouvoir être justifiés. La Direction des Finances saisit ces virements au regard des justificatifs apportés par le (ou les) responsable(s) des programmes concernés.
- Des virements entre autorisations de programme ne modifiant pas le volume de chacune des AP sont possibles. Tout virement se traduisant par une modification du montant de l'AP doit faire l'objet d'une décision du Conseil municipal (décision modificative). Tout virement modifiant le montant des CP de l'exercice doit également faire l'objet d'une décision du Conseil municipal. La Direction des Finances est chargée des virements d'AP.
- La direction des Finances saisit les virements dès lors que le CDR est différent, après accord écrit du CDR source.
- La refacturation interne de prestation via les virements de crédits est proscrite, sauf exceptions. La gestion des exceptions est appréciée par la Direction des Finances. En effet, la refacturation ne peut être un mode de gestion courante, les services prestataires doivent prévoir les budgets nécessaires aux prestations internes à la ville qu'elles sont amenées à fournir.
- En revanche, les directions opérationnelles peuvent déléguer aux services prestataires des tranches de financement pour engagement. Les crédits ainsi délégués restent sous la responsabilité de la direction délégante.

II- L'EXECUTION BUDGETAIRE

II- 1 - La gestion des tiers

- La création des tiers dans Grand Angle est effectuée par les utilisateurs habilités. Les tiers ainsi créés, ont un statut de tiers « Administratif »
- Les utilisateurs peuvent demander l'intégration des tiers administratifs au référentiel financier. Seuls les tiers intégrés au référentiel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.
- Les personnes habilitées à intégrer les tiers au référentiel financier sont désignées par l'Administrateur fonctionnel de Grand Angle. L'intégration est effectuée sous sa responsabilité et dans le respect de la charte de saisie des tiers.
- La charte de saisie des tiers sert de base commune à la saisie des tiers. Elle est consultable dans l'intranet IRIS par l'ensemble des utilisateurs habilités à créer des tiers.

II- 2 - La gestion des marchés publics, des familles et des Réf-CMP

- Toutes les dépenses de fournitures, prestations de services ou travaux sont soumises au code des marchés publics quels que soient leurs montants. Toute commande publique doit donc faire l'objet d'une mise en concurrence.

II-2-1- Les seuils de mise en concurrence :

- Le code des marchés publics prévoit des modalités de mise en concurrence (niveau de publicité) différentes en fonction de l'importance de la commande. Les seuils s'entendent Hors Taxes :
 - 1- Marchés compris entre 0 € et 14 999 € : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable. Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur a toutefois l'obligation de choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire;
 - 2- Marchés de fournitures ou services à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans le BOAMP, avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines.
 - 3- Marchés de travaux à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales ou au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP), avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines.
 - 4- Marchés de fournitures ou services supérieurs à 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)
 - 5- Marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)

- Dans Grand Angle, un type de procédure est créé pour chacun des seuils indiqués ci-dessus avec contrôle bloquant de seuil. Le contrôle de seuil est effectué à l'engagement de la dépense soumis au code des marchés publics
- Pour les marchés de fournitures, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :
 - la valeur de l'ensemble des fournitures homogènes (même famille de produits) récurrentes ;
 - la valeur de l'ensemble des fournitures récurrentes correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est de un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année ;
 - la valeur totale d'un besoin unique.
- Pour les marchés de services, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :
 - la valeur de l'ensemble des prestations si les besoins de la personne publique donnent lieu à un ensemble de prestations homogènes concourant à une même opération ou constituant une unité fonctionnelle;
 - la valeur totale des prestations correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est de un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année.
- Le caractère homogène des fournitures et des services est apprécié par référence à une nomenclature interne à la Mairie de Bordeaux dénommée dans Grand Angle « Famille CMP ». La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est responsable de la création, modification et suppression des codes Familles CMP dans Grand Angle. Elle est également chargée de recenser les besoins récurrents de la Ville de Bordeaux permettant de déterminer le niveau de mise en concurrence.
- Pour les marchés de travaux, les seuils sont appréciés en prenant en compte la valeur de tous les travaux se rapportant à une même opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation que le pouvoir adjudicateur met à disposition des opérateurs.
- Il y a opération de travaux lorsque le pouvoir adjudicateur prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.
- Par exception, des marchés peuvent être passés sans mise en concurrence dans les conditions définies par le code des marchés publics.

II-2-2- Les « Références CMP » :

- Dans Grand Angle, toute fourniture ou prestation de service est engagée sur une Référence CMP. *A contrario*, la référence CMP n'est pas obligatoirement renseignée pour les marchés de travaux.
- La référence CMP correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...). Elle porte également le type de procédure et permet par conséquent de contrôler les seuils par famille
- Pour les fournitures : une référence CMP générique est créée pour supporter les achats récurrents sur une famille donnée. Une référence CMP distincte est créée pour chaque unité fonctionnelle sur cette même famille.
- Pour les services : une référence CMP est créée par :

- Opération / ensemble unique
- Opération récurrente
- Famille pour les services continus

○ Sur proposition des services, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est responsable de la création, modification et suppression des Références CMP.

○ Le contrôle des seuils s'effectue principalement de la manière suivante :

	Référence CMP	Type de procédure	seuil
Fourniture récurrente	Oui	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Famille
Fourniture récurrente	Oui	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Fourniture – besoin unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Référence CMP
Fourniture – besoin unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Services continus ou récurrents	Oui	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Famille
Services continus ou récurrents	Oui	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Services – opération / ensemble unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	< 15 000 €	Seuil de 15 000 € sur la Référence CMP
Services – opération / ensemble unique	Oui - n° unique avec référence de la Famille	MAPA ou appel d'offres	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres
Travaux	Non	< 15 000 €	Seuil de 15 000€ sur le montant de l'opération
Travaux	Non	MAPA ou appel d'offre	Seuil sur le montant du MAPA ou l'appel d'offres

II-2-3- Les procédures de marchés publics :

○ Le code des marchés publics prévoit différentes procédures de marchés dont : les appels d'offres, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les accords-cadres etc.....

○ Les marchés peuvent prendre les formes suivantes :

- marchés simples : la prestation doit correspondre au cahier des charges et l'engagement correspond au montant notifié au marché

- marchés à bons de commande : les marchés à bons de commande peuvent comporter un seuil minimum et maximum de commande. Ils peuvent également ne prévoir aucun montant OU uniquement un montant minimum ou un montant maximum.
 - marchés à tranches : le marché à tranches conditionnelles comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles.
- Sur proposition des services, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique est chargée de la gestion administrative de l'ensemble des procédures marchés publics (appels à concurrence, gestion des cahiers des charges, secrétariat de la commission d'appel d'offres...)
 - La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique effectue le choix de la procédure la plus adaptée aux besoins des services tout en garantissant la conformité de la procédure avec le code des marchés publics et le respect des modalités de mise en concurrence.
 - A l'issue de la procédure, chaque marché notifié est saisi dans le module « marché » de Grand Angle par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique. Le marché comprend notamment, un numéro séquentiel, le libellé, les dates de début et de fin, les montants (sauf pour les marchés à bons de commande sans mini et maxi), les contractants et leurs coordonnées bancaires et les actes (notification, avenants, sous-traitants, interruption, résiliation...)
 - Lorsqu'un marché comporte des lots, chaque lot fait l'objet dans Grand Angle d'un marché distinct.

II- 3 - La tranche de Financement

- La tranche de financement matérialise l'affectation des crédits d'une opération. Elle correspond dans Grand Angle au premier niveau d'exécution budgétaire et s'apparente à une réservation des crédits sur l'opération ou à un découpage de l'opération en « sous-opérations ».
- La tranche de financement est obligatoire pour permettre d'engager en dépenses comme en recettes.
- Elle matérialise en dépenses la limite supérieure disponible pour l'engagement.
- En recettes, le montant de la tranche est indicatif. L'engagement peut être supérieur au montant affecté à la tranche. Il est néanmoins fortement recommandé d'ajuster le montant de la tranche à hauteur des recettes susceptibles d'être perçues.
- La tranche de financement est créée à partir d'une et d'une seule enveloppe pluriannuelle de financement (AP/EPCP) de l'opération. Il est donc impossible de créer une tranche de financement regroupant en son sein, une enveloppe de fonctionnement et une enveloppe d'investissement. Il ne peut également pas y avoir sur une tranche, une enveloppe annuelle (EPI ou EPF) et une enveloppe pluriannuelle (AP ou AE).
- En revanche, une tranche peut être mixte (dépense et recette) sans qu'il y ait de restrictions au niveau de la section (investissement ou fonctionnement).
- Les possibilités en ce qui concerne les tranches de financements mixtes sont donc les suivantes :

TRANCHE MIXTE	Dépense de fonctionnement	Dépense d'investissement	Recette de fonctionnement	Recette d'investissement
Dépense de fonctionnement	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>	Possible	Possible
Dépense	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>	Possible	Possible

d'investissement				
Recette de fonctionnement	<i>Possible</i>	<i>Possible</i>	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>
Recette d'investissement	<i>Possible</i>	<i>Possible</i>	<i>Impossible</i>	<i>Impossible</i>

- Les crédits de la tranche de financement sont ventilés par nature analytique et par exercice. Il y a toujours adéquation entre le montant global de la tranche de financement et la ventilation par nature analytique. A noter que les tranches de financement sur Autorisations de Programmes peuvent ne pas être ventilées, elles sont alors dites « globales ».
- Chaque gestionnaire d'opération gère librement ses tranches de financement selon deux modes :
 - tranches récurrentes non limitées à l'exercice budgétaire avec abondement par exercice budgétaire (moyens généraux...)
 - tranches non récurrentes et limitées dans le temps permettant d'isoler un projet particulier, une action...
- Chaque gestionnaire d'opération peut gérer directement les tranches qu'il crée ou les déléguer à un service « prestataire ». Un service « prestataire » est toujours un service ou une direction interne à la Ville de Bordeaux. Les tranches déléguées sont créées d'un commun accord entre le service gestionnaire de l'opération et le service « prestataire ». Le service « prestataire » précise sur quel CDR la tranche doit être déléguée.
- Sous la responsabilité du maître d'ouvrage de l'opération, le service « prestataire » qui reçoit en gestion une tranche déléguée est chargé de l'exécution de la dépense ou la recette (engagement, Service Fait, liquidation et suivi). Le libellé de l'engagement doit être suffisamment explicite pour la bonne information du maître d'ouvrage de l'opération ainsi que des personnes chargées de la validation.
- Si le maître d'ouvrage de l'opération le souhaite, l'engagement peut lui être soumis à la validation hiérarchique.
- La diminution des crédits affectés à une tranche est possible sous réserve de disponible pour engagement. Le maître d'ouvrage de l'opération peut seul décider de la diminution d'une tranche qu'il a déléguée.
- La clôture des tranches est à l'initiative des maîtres d'ouvrages d'opérations. Elle ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

II- 4 - La comptabilité des engagements

- L'engagement préalable est obligatoire dans Grand Angle en dépenses et en recettes, quelle que soit la section (investissement ou fonctionnement)
- L'engagement permet de répondre à trois objectifs essentiels :
 - déterminer les crédits disponibles ;
 - rendre compte de l'exécution du budget

- générer les opérations de clôture (rattachement des charges et produits à l'exercice et détermination des restes à réaliser et reports)

○ Sur le plan juridique, un engagement est un acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un simple bon de commande, d'une lettre de commande, etc....

○ La signature d'un contrat ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs, doivent impérativement être précédés d'un engagement validé dans Grand Angle. L'engagement dans Grand Angle permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants.

○ La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur (le Maire) ou, par délégation, ses Adjointes. Le maire a délégué sa signature au Secrétaire Général de la Ville.

○ L'engagement en dépenses dans Grand Angle doit donc toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué a posteriori. Dans ce cas, l'urgence ne peut concerner que les actes de prévention des atteintes relatives à la sécurité des biens et des personnes. L'engagement correspondant dans Grand Angle doit être fait pour régularisation dans les meilleurs délais.

○ Dans le cas des marchés simples, la notification matérialise l'engagement juridique de la Ville de Bordeaux. Pour les marchés de travaux, l'ordre de service vaut démarrage des travaux.

○ Pour les marchés à bons de commande, le bon matérialise l'engagement juridique de la Ville. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

○ L'engagement juridique de la Ville des fournitures ou prestations hors marché doit systématiquement être matérialisé par un bon de commande. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

○ L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

○ L'engagement des recettes issues des tarifs est effectué au 1^{er} janvier sur la base des prévisions du budget voté. Il peut être réajusté à la hausse ou à la baisse en cours d'année au regard des réalisations passées (mensuelles, annuelles...) ainsi que des revalorisations de tarifs. L'engagement est caduc à la fin de l'exercice budgétaire.

○ Dans Grand Angle, deux catégories d'engagement sont proposées :

- catégorie : « soumis au code des marchés publics »
- catégorie « non soumis au code des marchés publics »

○ Les types d'engagements associés aux 2 catégories d'engagement sont les suivants :

Soumis au code des marchés publics	Non soumis au code des marchés publics
Procédure inférieure à 15 000 € (Hors travaux)	Dette et frais financiers
Procédure inférieure à 20 000 € (Hors travaux)	Mouvements d'ordre
MAPA de 15 000 à 199 999.99 €	Autres Dépenses hors CMP
Régularisation sur marché externe	Subventions
MAPA travaux de 15 000 à 4 999 999 €	Contrat PPP, Crédit bail, Loyers et Charges locatives
Procédure formalisée (Hors travaux)	Recettes courantes
Procédure sans mise en concurrence	Interfaces
Article 30	Recettes spécifiques sur marché

Procédure formalisée (Travaux)	Régies
Accord-cadre avec marchés subséquents directs	
Exceptions du code des marchés publics	

- Chaque type d'engagement porte ses propres règles de gestion (suivi des seuils, gestion de la facture, gestion des services faits, gestion de la TVA, gestion des visas,...).
- Le montant budgétaire de l'engagement est égal au montant TTC exception faite des activités entrant dans le champ de la TVA déclarable.
- Pour les activités entrant dans le champ de la TVA déclarable : le montant budgétaire correspond au montant Hors Taxe. Si ces activités ont un prorata de TVA, le montant budgétaire correspond au Hors Taxe augmenté de la TVA non déductible.
- Chaque engagement doit faire l'objet d'une validation. Le nombre de validations pour un engagement est fonction du type d'engagement.
 - ⇒ dépenses soumises au code des marchés publics : au choix de la direction opérationnelle 1 ou 2 niveaux de validation hiérarchique, validation de la direction de la Concurrence et de la Commande Publique, validation finale par la direction des Finances.
 - ⇒ dépenses non soumises au code des marchés publics : validation hiérarchique (1 seul niveau), validation finale par la direction des Finances
 - ⇒ recettes : au choix de la direction opérationnelle 1 validation hiérarchique ou absence de validation hiérarchique, validation finale par la direction des Finances
- La validation hiérarchique concerne :
 - l'opportunité de la dépense
 - la régularité de la recette
 - la bonne imputation budgétaire de la dépense ou de la recette, (investissement ou fonctionnement notamment)
 - le régularité des dépenses vis-à-vis du code des marchés public
- Par sa validation, le « Valideur » certifie que l'objet de la dépense ou de la recette entre bien dans le cadre de la mission de service public de la Ville (compétences de la Ville), dans l'intérêt communal et dans le respect du cadre comptable M14.
- A titre d'exception, les engagements qui font l'objet d'une validation hiérarchique suffisante dans un applicatif « métier » susceptible de faire l'objet d'une interface avec Grand Angle peuvent ne pas être validés hiérarchiquement dans ce dernier. Dans ce cas, les engagements restent soumis à la validation de la direction de la Concurrence et de la Commande Publique et de la direction des Finances.
- Les personnes habilitées à valider les engagements ainsi que leurs suppléants sont désignés par le responsable de programme.
- Un engagement ne peut en aucun cas être validé hiérarchiquement par celui qui l'a créé.

II- 3 - La gestion de la facture

- La gestion de la facture dans Grand Angle ne concerne que les types d'engagements de la catégorie « soumis au code des marchés publics » en dépense.

- Les factures doivent être adressées à l'adresse suivante : « *Mairie de Bordeaux – Direction des Finances - 33077 Bordeaux cedex* ». Elles sont réceptionnées par le bureau du courrier. La date d'arrivée est attestée par le tampon du bureau du courrier. La facture est ensuite enregistrée dans Grand Angle par la direction des Finances.
- Dans Grand Angle, la date de la facture doit impérativement correspondre à la date de réception du bureau du courrier. A défaut de tampon du bureau du courrier, la date à inscrire dans Grand Angle correspond à la date de la facture + 2 jours.
- Par dérogation à la règle d'un enregistrement des factures centralisé à la direction des Finances, certains services ont été habilités à recevoir directement leurs factures et à les saisir dans Grand Angle. Les dérogations ont été accordées, dans le cadre des objectifs de réduction des délais de mandatement, pour les services recevant de nombreuses factures. La règle relative à la saisie des factures dans Grand Angle est identique à celle décrite ci-dessus.
- L'organisation de l'enregistrement des factures pourra être revue lors des travaux relatifs à la dématérialisation des pièces justificatives.
- Sauf exceptions (contrats d'assurance, abonnements, avances sur marchés...), la facture ne peut être émise par le fournisseur avant la livraison.
- Les délais de mandatement courent à compter de la date de la facture enregistrée dans Grand Angle compte-tenu des règles de date ci-dessus énoncées, sauf si la facture n'est pas liquidable (absence constat et certification de service fait à la réception de la facture). Dans ce cas, la facture doit être renseignée dans Grand Angle comme étant « abandonnée » et elle doit impérativement être retournée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail. Les factures abandonnées ne peuvent pas être liquidées.
- Les prestataires externes à la Ville de Bordeaux – tels que les architectes – doivent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour le compte de la Ville

II- 4 - La gestion du Service Fait

- Le constat et la certification du Service Fait sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation des factures. Ils sont de la responsabilité du gestionnaire des factures.
- Pour les liquidations hors factures, la date de service fait est renseignée dans Grand Angle pour information.

1- le constat du service fait

- Le constat du service fait correspond à l'attestation de la conformité entre la livraison et la commande.
- La réception d'une fourniture (matérialisée par le bon de livraison) consiste à valider les quantités reçues : s'assurer que les biens ont bien été commandés, contrôler la quantité et la qualité reçues par rapport à la commande, traiter les anomalies de réception.
- Pour les prestations, la réception consiste à :
 - définir l'état d'avancement physique de la prestation,
 - s'assurer que la prestation a bien été commandée et qu'elle est conforme techniquement à l'engagement juridique (contrat, convention ou marché).
- La date de constat du service fait dans Grand Angle doit être égale à:

- 1- la date du bon de livraison pour les fournitures
- 2- la date de réalisation de la prestation (quelques exemples : réception d'un rapport conforme à la commande, date d'intervention, ...)
- 3- la constatation physique d'exécution de travaux

○ La date de constat du service fait doit toujours être antérieure (ou égale) à la date de facture. Le constat du service fait peut donc être effectué à partir de l'engagement avant réception de la facture.

○ Dans le cas où le constat est impossible à dater avant réception de la facture, la date du constat doit être égale à la date de la facture.

○ Le constat peut être total ou partiel. Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

○ Si la livraison n'est pas conforme à la commande, le constat du Service Fait ne peut pas être jugé conforme. Si la facture correspondante est adressée à la mairie de Bordeaux sur la base de cette livraison erronée, elle n'est pas liquidable, interrompant ainsi le délai de mandatement. Dans ce cas, la facture doit être renvoyée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail.

○ Les différents cas possibles sont :

1- constat conforme à l'engagement => certification possible et liquidation possible à hauteur de la facture

2- constat partiellement conforme à l'engagement => certification possible sur la base des réceptions constatées et liquidation possible si la facture est conforme au constat du service fait

3- constat non conforme à l'engagement => certification impossible et facture non liquidable

2- la certification du service fait

○ La certification du service fait correspond au contrôle de cohérence entre la livraison et la facture. A ce titre, la certification du service fait ne peut intervenir qu'après constat du service fait et réception de la facture. La certification est l'étape préalable indispensable à la liquidation de la dépense.

○ Le contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense

○ Si la certification est refusée, le constat du service fait doit être réexaminé

○ Les différents cas possibles sont :

1- facture conforme au constat => certification conforme => liquidation

2- facture non conforme au constat => pas de certification => en attente de constatation => Facture en attente de service fait (non encore liquidable)

II- 5 - La liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement

- La liquidation effectuée par le service gestionnaire des crédits désigne l'action visant à proposer le mandat ou le titre de recette après certification du service fait.
- Les factures doivent être signées par les personnes habilitées attestant de la validité de la liquidation de la dépense. La liquidation des recettes est accompagnée d'un état liquidatif signé certifiant la validité de la créance.
- La direction des Finances valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.
- Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes se traduisent par l'émission des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.
- En recette, les titres sont émis, soit avant encaissement avec édition d'un avis des sommes à payer, soit après encaissement pour régularisation.
- Le gestionnaire de recette doit proposer la liquidation de la recette dès que la dette est exigible (dès service fait) avant encaissement. Les titres de recettes correspondants doivent engendrer concomitamment l'avis de sommes à payer. Les avis de sommes à payer sont mis sous plis et transmis automatiquement aux redevables.
- L'émission des titres recettes après encaissement doit rester l'exception.
- A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements – remboursement de la dette, électricité...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.
- La numérotation des mandats, des titres et des bordereaux est chronologique. Les mandats et titres des services assujettis à la TVA font l'objet de séries distinctes de bordereaux par activité. Les réductions et annulations de mandats et de titre font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.
- L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat ou un titre fait l'objet d'un rejet dans Grand Angle. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat ou du titre.
- La direction des Finances est seule chargée des relations avec la Recette des Finances, de la gestion des opérations d'ordre, la gestion des rejets, des réductions, des annulations ainsi que des ré imputations.
- Le délai global de paiement des factures est fixé règlementairement à 30 jours. Ce délai intègre le délai de mandatement de l'ordonnateur (20 jours) ainsi que le délai de paiement du comptable public (10 jours). Dans le cas où des intérêts moratoires doivent être versés pour une facture, la dépense correspondante est systématiquement prise en charge par le service gestionnaire de la facture concernée.
- Si le dépassement du délai global de paiement est imputable au comptable public, la Ville de Bordeaux se réserve la possibilité d'émettre des titres de recettes à l'encontre des services de l'Etat pour remboursement des intérêts moratoires versés.

II- 6 - La gestion du patrimoine

- Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés de la ville. Ces biens ont, exceptions faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte, fait l'objet d'un mandatement en section d'investissement. Cet ensemble est valorisé à son coût historique dans l'Inventaire de la Ville. Tout mouvement en investissement (comptes de la classe 2) doit obligatoirement faire référence à un numéro d'inventaire.
- Les acquisitions de l'année (à titre onéreux ou non) sont retracées dans une annexe du Compte administratif.
- Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Receveur des Finances en charge de la tenue de l'Actif de la collectivité. Un ensemble d'éléments peut être rassemblé au sein d'une notion de Groupe patrimonial.
- Les travaux réalisés en investissement viennent augmenter à leur achèvement la valeur du patrimoine ou empêcher sa dépréciation. Cette dernière peut être constatée au travers des dotations aux amortissements ou lors des mises à la réforme et des cessions.
- Pour les communes, exception faite des immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles, l'amortissement n'est obligatoire que pour les biens meubles, les biens immatériels (en particulier les études non suivies de réalisation) et les subventions d'équipement versées.
- La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du conseil municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.
- Si des subventions d'équipement sont perçues pour des biens amortissables alors la ville doit les amortir sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés.

La cession de biens mobiliers et biens immeubles :

- Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'aliénation des biens mobiliers au-delà de 4 600 euros TTC et une mise en concurrence proportionnelle à l'importance de la cession doit être organisée.
- Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition. Le recours au commissariat aux ventes des Domaines, habilité à vendre aux enchères les biens des collectivités territoriales, est privilégié pour les biens ayant encore une valeur marchande.
- Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense. Le montant correspondant à la récupération du bien par l'entreprise n'est en aucune manière déduit de la facture d'acquisition. Il doit donc faire l'objet d'un titre de cession retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien repris.
- Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par France Domaine et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente. Les écritures de cession sont réalisées par la direction des Finances. Il est important de préciser la valeur nette comptable du bien cédé et d'indiquer s'il s'agit d'une cession totale ou partielle. Dans ce dernier cas, la valeur nette comptable cédée sera calculée au pro rata de la surface cédée. Cependant, si le bien partiellement cédé avait une valeur nette comptable (VNC) symbolique, cette même valeur peut être appliquée aussi bien à la VNC cédée qu'à son solde.
- La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

- Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au Compte administratif.
- Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision. Par ailleurs, les écritures de régularisation de l'actif (constat de la VNC et de la plus ou moins value) ont la spécificité de s'exécuter sans prévision préalable (y compris en dépenses).

II- 7 – Le cas particulier des régies

- Seuls l'Administrateur des Finances publiques (comptable public) est habilité à régler les dépenses et recettes de la Ville de Bordeaux
- Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.
- La création d'une régie est de la compétence du Conseil Municipal mais elle peut être déléguée au Maire. Lorsque cette compétence a été déléguée au Maire, les régies sont créées par Arrêté municipal.
- L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.
- Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'ordonnateur sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas ses fonctions dans le respect de la réglementation.
- Les régisseurs sont fonctionnellement sous la responsabilité des directeurs opérationnels. Les directions opérationnelles sont chargées du contrôle d'opportunité et de légalité des recettes encaissées ainsi que des dépenses payées par les régisseurs (contrôle de la conformité des opérations avec l'arrêté constitutif de la régie).
- Les régies doivent être engagées dans Grand Angle, en recettes comme en dépenses.
- En recettes : un engagement par an et par régie : les versements mensuels sont tous effectués sur le même engagement
- En dépenses : l'engagement doit toujours être préalable à la dépense soit en début d'année pour l'année entière, soit à chaque reconstitution de la régie. En effet, l'engagement permet de s'assurer de la disponibilité des crédits.
- La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que les dépenses pouvant être réglées par régie sont très encadrées par les textes. L'acte constitutif doit indiquer le plus précisément possible l'objet de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.
- Le régisseur de recette doit verser son encaisse dès que le montant de celle-ci atteint le maximum fixé par l'acte de création de la régie et au minimum une fois par mois, et obligatoirement :
 - en fin d'année, sans pour autant qu'obligation soit faite d'un reversement effectué le 31 décembre dès lors que les modalités de fonctionnement conduisent à retenir une autre date ;
 - en cas de remplacement du régisseur par le régisseur intérimaire ou par le mandataire suppléant ;
 - en cas de changement de régisseur ;
 - au terme de la régie.

○ Concernant les régies de dépense, le montant maximum de l'avance mis à la disposition du régisseur ne doit pas excéder le quart du montant prévisible des dépenses annuelles à payer. L'acte constitutif de la régie précise le montant maximum de l'avance susceptible d'être mis à la disposition du régisseur.

III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

- Les opérations de fin d'exercice s'appuient sur les événements de gestion précisés précédemment ; la bonne tenue de la comptabilité d'engagement constitue un préalable indispensable au bon déroulement des opérations de clôture.
- Le calendrier des opérations de fin d'exercice est déterminé chaque année par la direction de Finances.

III- 1 – Le rattachement des charges et des produits

- Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.
- Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :
 - en dépense : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue
 - en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.
- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les droits acquis au plus tard le 31 décembre peuvent faire l'objet de titre de recettes pendant la journée complémentaire et au plus tard le 31 janvier dès lors que la recette est certifiée et dûment liquidée. Ainsi, le rattachement en recette peut ne concerner que les droits acquis au 31 décembre n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre de recette sur l'exercice.
- Les engagements à rattacher sont proposés par les gestionnaires de tranches de financement et sont validés par la direction des Finances
- Chaque gestionnaire de tranche pour engagement doit justifier auprès de la direction des Finances les dépenses et les recettes à rattacher. Le service fait relatif aux fournitures est justifié par le bon de livraison. Le rattachement des prestations de service est effectué sur la base de toute pièce justifiant des dates d'interventions.
- Peuvent ne pas être rattachées les charges ou les produits n'ayant pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice. Cependant, pour la Ville de Bordeaux, tout engagement, quel que soit son montant, peut faire l'objet d'un rattachement sous réserve que le service fait puisse être justifié.
- Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.
- Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts en cours est réalisé sur un article budgétaire M14 spécifique en dépense de fonctionnement (compte 66112). Aussi, la prévision et la réalisation peuvent, le cas échéant, être négatives si la contrepassation est supérieure au rattachement.
- La direction des finances fixe chaque année le calendrier de rattachement des charges et des produits.
- Les engagements ayant fait l'objet de rattachement sont automatiquement prorogés au 31 décembre de l'année N+1

III- 2 – Les charges et produits constatés d'avance

- Parallèlement au rattachement des charges et produits, sont exclus du résultat de l'exercice les charges et produits constatés d'avance qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre mais qui se rapportent totalement ou partiellement à l'exercice suivant.
- Les gestionnaires de tranches peuvent indiquer à la Direction des Finances, les mandats et titres émis en section de fonctionnement qui se rapportent à l'exercice suivant. Sur la base des justificatifs adressés, la direction des finances passe les écritures comptables correspondantes.

III- 3 – Les reports de crédits de fonctionnement

- Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) sur les tranches de financement et sur les opérations ne peuvent pas être reportés. Les crédits non engagés sont systématiquement annulés.
- En fonctionnement, les reports de crédits ne peuvent être effectués que sur la base des engagements reportés.
- Les reports de crédits en fonctionnement concernent les engagements pour lesquels le service fait n'a pu être justifié au 31 décembre. La direction des Finances juge de l'opportunité du report des engagements et des crédits correspondants sur la base des justificatifs pouvant être produits par le gestionnaire de tranche.
- S'agissant de dépenses obligatoires, les subventions accordées dans le cadre du budget doivent être versées au cours de l'exercice considéré.
- Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées.
- Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par les gestionnaires de tranches de financement et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.

III- 4 – Les reports de crédits d'investissement

- Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) sur les tranches de financement et, par exception, sur les opérations peuvent être reportés.
- Les engagements juridiques et comptables valides et non réalisés au 31 décembre peuvent être reportés sur l'exercice suivant en dépenses comme en recettes.
- Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées.
- Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par les gestionnaires de tranches de financement et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.
- Les restes à réaliser de crédits de paiements sur les autorisations de programme au 31 décembre sont automatiquement proposés au vote de l'exercice suivant (à la différence des reports ils ne sont donc pas disponibles à l'ouverture de l'exercice).

IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF

- Le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire d'un exercice. Il compare à cette fin :
 - Les montants votés se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
 - Le total des émissions de titres de recettes et de mandats sur chaque subdivision du budget y compris les mandats ou titres de rattachement
 - Il fait apparaître les restes à réaliser de dépenses et recettes par section
 - Les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections)
 - Les annexes obligatoires
- Le compte administratif est appuyé des restes à réaliser d'investissement.
- Il est proposé au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le Maire présente le compte administratif mais ne prend pas part au vote
- Le compte de gestion, présenté par le comptable public, correspond au bilan de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il doit être concordant avec le compte administratif et doit être remis par la comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré.
- Le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).

GLOSSAIRE

- Grand Angle : système d'information financier de la Ville de Bordeaux et du CCAS : gestion du budget (prévision, cadre réglementaire), exécution financière, gestion financière des marchés publics, gestion financière du patrimoine...
- Centre de Responsabilité (CDR) : Direction ou service de la Ville en charge de la gestion d'un budget dans Grand Angle. Une distinction est faite entre le CDR instructeur (responsable budgétaire d'un programme ou d'une opération) et le CDR gestionnaire (chargé de la prévision des crédits et de leur exécution)
- Programme Grand Angle : cadre de gestion budgétaire de la Ville. Le programme agrège les informations financières issues des opérations Grand Angle
- Opération Grand Angle : cadre de gestion budgétaire de la Ville. L'opération est une décomposition du programme. La gestion financière (prévision et exécution) est effectuée au niveau de l'opération
- Enveloppe de financement (AP/EPCP) : décomposition des crédits des programmes et des opérations Grand Angle permettant une distinction entre les crédits (fonctionnement annuel, investissement annuel, AP...)
- Nature analytique : imputation budgétaire dans Grand Angle correspondant au croisement entre la nature comptable et la rubrique fonctionnelle définies par l'instruction budgétaire et comptable M14
- Budget primitif : budget voté par chapitre pour un exercice donné. Il prévoit l'ensemble des recettes et dépenses annuelles par section (investissement et fonctionnement). Il doit être présenté et voté en équilibre. Il est accompagné d'annexes réglementaires
- Chapitre budgétaire : niveau de vote des crédits d'un budget correspondant à un regroupement d'articles budgétaires. L'article correspond à la nomenclature M14 par nature
- Décision modificative : délibération du conseil municipal permettant d'ajuster les crédits du budget primitif concernant des dépenses ou recettes dont la prévision au budget était impossible
- Budget supplémentaire : Décision modificative particulière qui intègre les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports de crédits issus des restes à réaliser constatés tels que constatés au Compte Administratif.
- Virement de crédit : ajustements équilibrés de crédits au sein d'un même chapitre budgétaire
- Compte Administratif : délibération du conseil municipal qui détermine les résultats de l'exercice budgétaire. Il compare les réalisations par rapport aux prévisions et fait apparaître les restes à réaliser
- Restes à réaliser : en investissement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées non réalisées au 31 décembre de l'exercice considéré. En fonctionnement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées et encore valides n'ayant pas donné lieu à Service Fait au 31 décembre
- Rattachement des charges et des produits à l'exercice : réalisation budgétaire (mandats ou titres de recette) des engagements pour lesquels le service a été effectué au 31 décembre de l'exercice budgétaire considéré

- Contrepassation (ou extourne): neutralisation des charges et des produits rattachés à l'exercice par leur annulation l'exercice suivant
- TOTEM: application informatique mise à disposition par la DGCL pour générer et éditer les documents budgétaires conformément à la maquette M14 réglementaire
- Autorisation de programme ou d'engagement: délibération du conseil municipal définissant un programme pluriannuel et permettant à la Ville d'engager juridiquement les dépenses avant inscription des dépenses correspondantes au budget
- Crédits de paiements: part des crédits votés au budget nécessaire au financement des autorisations de paiement ou d'engagement pour un exercice considéré
- Programme fonctionnel des besoins: notion distincte du Programme Grand Angle. Le programme fonctionnel de besoin correspond au programme physique (chantier, opération de travaux...)
- Coût toutes dépenses confondues (TDC): coût global pluriannuel d'un programme fonctionnel des besoins (études, travaux, mobilier...)
- MAPA: marchés à procédure adaptée: marchés dont les modalités de mise en concurrence peuvent être définies par la collectivité
- Famille CMP: nomenclature interne définissant le caractère homogène des fournitures et des services de la collectivité
- Référence CMP (Réf-CMP): correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...)
- Tranche de Financement: décomposition de l'opération en sous-opérations permettant l'engagement des dépenses et des recettes. Elle peut s'apparenter à une réservation de crédits sur l'opération
- Engagement: l'engagement comptable correspond à la réservation de crédits pour un objet déterminé. Il précède ou est concomitant à l'engagement juridique qui correspond à un acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge.
- Service fait: contrôle de cohérence entre la commande, la livraison et la facture
- Liquidation: attestation de la certification du service fait – bon pour mandatement
- Ordonnancement/mandatement: ordre donné par l'ordonnateur au comptable public pour le paiement d'une dépense ou le recouvrement d'une recette

D-2013/340

Terrain avenue de Labarde/ 91 rue Jean Vaquier. Cession à la SAEML REGAZ Bordeaux, avenant n°12 à la convention d'exploitation. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes d'une convention en date du 25 juillet 1991 et de ses avenants successifs, la Ville de Bordeaux loue à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux, différents sites et immeubles communaux destinés à l'exploitation et au fonctionnement du service de distribution du gaz.

Sur le site de Bacalan, 91 rue Jean Vaquier, les services techniques de la société REGAZ occupent un ensemble immobilier important déployé sur 90 560 m² et composé de 17 bâtiments disparates à usage de dépôts, ateliers, bureaux et logements.

REGAZ a proposé d'acquérir une partie de cette propriété afin d'y recentrer ses activités dans un ensemble plus fonctionnel et modernisé moyennant un prix de 4 400 000 € TVA éventuelle en sus , au vu du rapport de France Domaine en date du 11 février 2013.

Ce prix tient compte des bâtiments non amortis soit 600 000 € situés sur la parcelle conservée par la Ville qui lui seront restitués en l'état en tant que biens de reprise au titre de la concession de service public.

Cette acquisition porte sur la parcelle TM 73, issue de la division future de la parcelle TM 30, pour 47 704 m². La Ville conservera la propriété des parcelles TM 76 (1997 m²) affectée à un poste de détente gaz, seul élément de domaine public sur le site, TM 75 et TM 74 (40 859m²) pour les besoins de ses services.

Toutefois, le temps que soient achevés les travaux nécessaires à la réalisation de son projet, REGAZ restera locataire des parcelles TM 75 et TM 74, soit environ jusqu'en 2016. Aussi, le loyer annuel de la convention d'exploitation s'élèvera à compter de la signature de l'acte de cession à 524 062,01 € HT par an calculé au prorata des surfaces occupées.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- la cession à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux de la parcelle TM 73 pour 47 704 m² située 91 rue Jean Vaquier, moyennant un prix de 4 400 000 € TVA éventuelle en sus
- l'ouverture au budget de l'exercice concerné d'une recette d'un même montant

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment l'acte de cession à intervenir et l'avenant n°12 à la convention d'exploitation du 25 juillet 1991 ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la cession de notre terrain avenue de Labarde à REGAZ dont le président est ici présent.

Chacun a le dossier. Il y va d'un prix de 4.400.000 euros, avec une partie des bâtiments qui eux-mêmes sont amortis pour 600.000 euros.

C'est une acquisition qui porte sur une parcelle de 47.704 m², le reste de la parcelle restant propriété de la Ville.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, vous connaissez notre réserve quant au principe qui consiste pour notre ville à se séparer du patrimoine immobilier ou foncier.

Ici il s'agit d'une très grosse opération puisque 90.000 m² et 17 bâtiments sont en jeu sur un site qui est pourtant très lucratif pour la Ville de Bordeaux. M. PALAU corrigera l'approximation de mon chiffre. Le loyer payé par REGAZ à la Ville de Bordeaux représente chaque année près de 1 million d'euros.

C'est en revanche une bonne opération pour la société REGAZ dont je rappelle que la ville est majoritaire dans le capital.

Pour ces deux raisons nous nous abstenons.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres observations ?

Abstention du groupe communiste.

M. PALAU

M. PALAU. -

Je voulais revenir sur les raisons, mais ce n'est pas nécessaire je pense. C'est du bon sens.

M. LE MAIRE. -

Faites, cher collègue.

M. PALAU. -

Premier argument, une société de la taille de REGAZ est assez légitime à être propriétaire de son immobilier. Cette entreprise, je le rappelle, fait partie des 10 plus grosses entreprises du département et une des plus grosses d'Aquitaine, donc il n'y a rien d'illégitime à ce qu'elle puisse être propriétaire de ses bâtiments.

Les locaux actuels ne sont pas adaptés et méritent d'être améliorés dans leur efficacité, et la propriété est grande, donc coûteuse à entretenir.

Du fait de la position géographique de ce terrain la Ville pourra très certainement beaucoup plus valoriser son pôle technique Alfred Daney par rapport à son déménagement probable du fait de place, et le positionner en dessous du Pont d'Aquitaine. Ainsi elle pourra valoriser certainement beaucoup mieux les terrains actuels d'Alfred Daney.

Enfin je rappelle que la ville qui va récupérer un peu plus de 40.000 m², récupérer des bâtiments qui sont aujourd'hui maintenus en bon état par REGAZ, donc qui sont directement opérationnels.

Monsieur le Maire, je pense que c'est une opération gagnant / gagnant.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Le vote a déjà été enregistré. Nous continuons.

Commune :
Bordeaux

DA NUMERIQUE

Section :TM
Qualité du plan : 4
Echelle d'origine : 1 / 1000
Echelle d'édition : 1 / 2000
Date de l'édition : 7/6/2013

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
-
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Thierry NAVARRA
24 Quai Wilson

33130
BEGLES
Téléphone : 05.56.49.42.64
Fax : 05.57.12.82.45
courriel :
geometre@geo-aquitaine.com

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés a été établi :
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ,
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ,
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci jointe, dressé le 7/6/2013 par M Thierry NAVARRA géomètre à BEGLES
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A BEGLES , le 7/6/2013

Document d'arpentage dressé par
M . Thierry NAVARRA
à BEGLES
Date : 7/6/2013
Signature :



Pour REGAZ BORDEAUX,
M.....

Pour la Commune de Bordeaux,
M.....

**AVENANT N° 12 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION
PASSEE AVEC LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
REGAZ - BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « La Ville »

D'UNE PART,

ET

La S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît MEUGNIOT, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration le

Ci-après dénommée « La S.A.E.M.L »

D'AUTRE PART,

ONT EXPOSE CE QUI SUIT

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, par délibérations en date des 19 novembre 1990 et 10 mai 1991, a décidé la constitution d'une S.A.E.M.L dans laquelle la Ville conserverait le pouvoir décisionnel.

Pour les besoins de l'exploitation, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de la S.A.E.M.L Gaz de Bordeaux devenue REGAZ Bordeaux par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2008, différentes propriétés communales.

Sur le site de Bacalan, 91 rue Jean Vaquier, les services techniques de la société REGAZ occupent un ensemble immobilier important déployé sur 90 560 m² et composé de 17 bâtiments disparates à usage de dépôts, ateliers, bureaux et logements.

La Ville cède une partie de ce site à la Société REGAZ afin d'y recentrer ses activités dans un ensemble plus fonctionnel et modernisé qu'il convient par conséquent de retirer de la liste des biens nécessaires à l'exploitation du service et figurant dans la convention du 25 juillet 1991. Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

A compter de la date de l'acte de cession, la parcelle cadastrée TM 73 de 47 704 m² située 91 rue Jean Vaquier, est retirée de la liste des biens nécessaires à l'exploitation du service par la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux.

Reste en location à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux :

- centrale de la Benauge cadastrée AR 187 (7152 m²),
- centrale Mériadeck cadastrée KA 104 (932 m²),
- poste de détente Labarde cadastré TM 76 (1997m²)

Reste en location à la S.A.E.M.L REGAZ Bordeaux dans l'attente de l'achèvement des travaux nécessaires à la réalisation du projet de regroupement de ses services techniques.

- partie du site Bacalan cadastré TM 75 (38 396 m²)
- partie du site Bacalan cadastré TM 74 (2 463 m²)

ARTICLE 2 : PRIX DE LA LOCATION

Le prix de la location est désormais arrêté à la somme de 524 062,01 € HT à compter de la cession déduction faite de la valeur de la partie vendue à REGAZ visée à l'article 1 et calculée de la manière suivante :

$1\,014\,832,61 \text{ € HT (loyer 2013)} \times 50\,940 \text{ m}^2 / 98\,644 \text{ m}^2 = 524\,062,01 \text{ € HT/an}$

ARTICLE 3 : CONDITIONS

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 25 juillet 1991.

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile :

-Monsieur Alain JUPPE, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland à Bordeaux.

-Monsieur Benoît MEUGNIOT, ès qualités, en son siège social, 6 place Ravezies à Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour la S.A.E.M.L Regaz Bordeaux
Le Directeur Général

Alain JUPPE

Benoît MEUGNIOT

D-2013/341
Terrain rue du Petit Cardinal cession à Aquitanis. Décision.
Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2010/0629 en date du 29 novembre 2010, vous avez décidé de céder à Aquitanis - Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - une emprise située rue du Petit Cardinal en frange de la Cité de la Benauge, afin d'y réaliser 20 logements individuels à caractère social.

L'OPH Aquitanis se propose d'acheter la parcelle attenante cadastrée AR 210 d'une superficie de 1765 m², actuellement occupée par le City Stade de la Benauge, afin d'étendre le projet d'aménagement initié en 2010 dans ce secteur en y édifiant une dizaine de logements à caractère social supplémentaires pour une surface utile de 840 m².

Cette opération, conforme aux orientations du projet urbain du quartier de la Benauge, permet d'achever le front bâti et de développer l'habitat dans ce secteur tout en regroupant les équipements sportifs et de jeux. En effet, il est prévu que le City Stade de la Benauge implanté sur cette emprise, soit déplacé sur la parcelle en face du groupe scolaire de la Benauge.

Compte tenu du caractère social de cette opération et au vu de l'avis du service de France Domaine en date du 21 janvier 2013, le prix de cession s'élèvera à 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

Il conviendra, préalablement à la cession et une fois les travaux de relocalisation du City Stade achevés, de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- le principe d'une cession à Aquitanis de cette emprise de 1765 m², cadastrée AR 210, et moyennant un prix de 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit de la vente à Aquitanis d'un terrain rue du Petit Cardinal. C'est un complément qui va permettre d'édifier de nouveaux logements sociaux.

Prix de cession : 200.000 euros pour 10 logements complémentaires.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, bien entendu nous sommes favorables à la construction de logements sociaux. Celle-ci entraîne malheureusement une péréquation a priori de démolition derrière. Ça, nous sommes déjà un peu moins d'accord. Mais ce n'est pas sur ce principe là que j'interviendrai.

Cette délibération met en lumière deux points sur lesquels nous revenons souvent pour la politique de la Ville : le manque de concertation récurrent avec les acteurs locaux et des dépenses qui parfois deviennent illogiques allant au détriment du nécessaire appui à une véritable politique de proximité en souffrance.

Le déplacement d'un city stade coûte cher. Au minimum 70 à 80.000 euros. Nous le savons. Nous l'avons déjà expérimenté dans le quartier de La Bastide avec celui de Queyries qui avait été implanté sans concertation et qui avait rencontré rapidement des conflits d'usage entre les riverains et les utilisateurs du city stade, demandant en urgence de déplacer le city stade.

Aujourd'hui nous allons déplacer un city stade sans concertation avec les riverains et les associations sportives locales, lesquelles, il est vrai, auraient peut-être toussé de voir le montant de ce déplacement alors que toutes souffrent d'absence de certains équipements comme l'absence d'un terrain synthétique de foot, ou souffrent aussi de travailler dans des équipements dans un état parfois de délabrement assez avancé dans le quartier, comme l'état du gymnase Promis.

Une concertation, une fois de plus non réalisée, vous aurait permis sûrement de penser à rapprocher cet équipement du stade Galin à côté de la piscine du même nom afin que les associations et écoles voisines puissent utiliser aussi cet équipement en attendant qu'un jour un projet construit avec les acteurs soit réalisé sur le territoire.

Une fois de plus la précipitation et le manque d'intérêt pour la vie du quartier de La Benaugue va entraîner une dépense pour un projet approximatif qui manque d'une vision globale et d'appui réel à la politique de proximité.

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Je voulais simplement préciser que le city stade dont parle Mme AJON va être effectivement déplacé à côté de l'aire de jeu des enfants qui elle-même a été déplacée pour pouvoir réaliser 10 petites maisons d'Aquitanis.

Aquitanis se propose dans le prolongement des premières maisons d'en faire encore une dizaine.

Le déplacement de ce city stade est totalement validé par ceux qui l'utilisent régulièrement c'est-à-dire les jeunes du quartier. Ce ne sont absolument pas les associations sportives qui l'utilisent, mais les jeunes de La Benauges essentiellement. Le déplacer de quelques mètres leur convient parfaitement.

M. LE MAIRE. -

C'est une très bonne opération comme j'ai pu le vérifier en rencontrant les jeunes de La Benauges que je dois d'ailleurs rencontrer ce soir même à 19 h 45. Si Mme AJON veut venir ça sera très bien. Elle pourra vérifier qu'ils sont d'accord.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

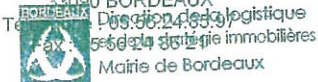
Commune :
BORDEAUX

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
52-66-7

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits : _____

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C
Cité Administrative - Boîte 53
Tour A - 11ème Etage
Rue Jules Ferry
33000 BORDEAUX



CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le 04/10/09 par M. PEDEZERT
géomètre à Bordeaux

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.

A Bordeaux, le 11

Vu et pas contesté
et homologué



Section : AR
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/06/2009
Support numérique : _____

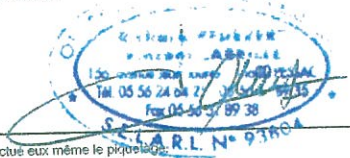
Document d'arpentage dressé par

M. PEDEZERT-LABELLE

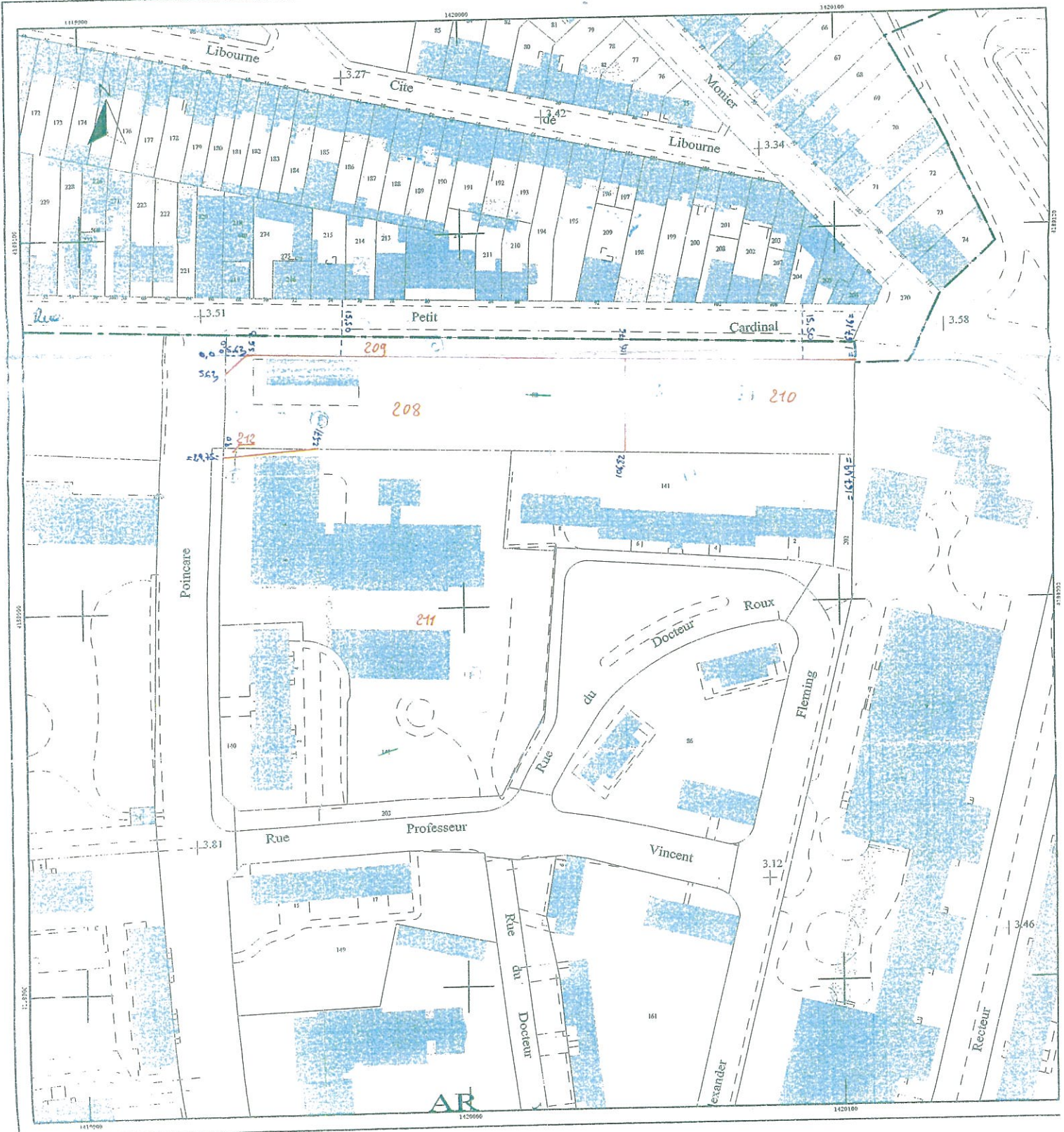
à : PESBAC

Date : 07/09/09

Signature : _____



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).



D-2013/342

**Terrain situé rue Saint Nicolas, bail emphytéotique administratif au profit de l'association Le Pain de l'Amitié.
Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Pain de l'Amitié affiliée à l'association dénommée « Société de Saint-Vincent-de-Paul », gère un restaurant social, situé dans un local en sous-sol derrière l'Eglise Saint Nicolas. Ce restaurant fournit 25 000 repas chauds par an et plus de 6 000 colis alimentaires à des personnes en situation de grande précarité.

La Ville est propriétaire d'un terrain, cadastré EC 210, issu de la division de la parcelle EC 169, d'une superficie de 335 m² environ, situé sur l'arrière de l'Eglise accessible depuis la rue Saint Nicolas et actuellement mis à disposition du diocèse en vertu d'un bail d'habitation en date du 28 janvier 2009.

Afin de reconstruire ce restaurant dont les conditions d'exploitation ne répondent plus aux normes de sécurité et d'hygiène, la Ville se propose de consentir un bail emphytéotique administratif à l'association le Pain de l'Amitié sur cette emprise cadastrée EC 210, sise 43 rue Saint Nicolas à Bordeaux, d'une superficie de 335 m² environ pour une durée de 30 ans. Préalablement, la Ville procédera au retrait de cette parcelle par voie d'avenant au bail d'habitation conclu avec le diocèse .

L'association projette de réaliser un restaurant social et une épicerie solidaire, sous forme d'un bâtiment modulaire d'environ 200 m².

Compte tenu du caractère social de l'opération projetée et des investissements réalisés par l'association, chiffrés à hauteur de 250 000 euros HT, la redevance d'occupation s'élèvera à 500 euros par an au vu de l'évaluation du service de France Domaine en date du 8 avril 2013. Cette somme s'entendant hors taxes et hors frais d'enregistrement qui restent à la charge de l'association le Pain de l'Amitié. En contrepartie, l'association s'engage à maintenir l'activité telle qu'elle est prévue dans son projet et à ne pas en changer la destination pendant la durée du bail.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- de donner à bail emphytéotique administratif conformément à l'article L1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'association le Pain de l'Amitié la parcelle EC 210 d'une superficie de 335 m² environ pour une durée de 30 ans et moyennant une redevance annuelle de 500 euros en raison de l'intérêt général de cette opération.

- l'ouverture au budget en recette aux exercices concernés de l'encaissement de la redevance

Autoriser Monsieur Le Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne un terrain situé rue Saint Nicolas que nous allons confier par bail emphytéotique au profit de l'association Le Pain de L'Amitié.

C'est une très belle opération qui va leur permettre de réaliser un restaurant social et une épicerie solidaire dans un bâtiment modulaire sur une parcelle de 335 m², pour un loyer symbolique de 500 euros par an.

M. LE MAIRE. -

Voilà aussi une très bonne opération. Ce foyer fonctionne dans des conditions de grande précarité en sous-sol de ce local derrière l'église. Donc là ça va leur permettre de construire un bâtiment d'une superficie suffisante et dans de bonnes conditions de salubrité.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bordeaux

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :

Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 04/02/2013
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____
géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463

A Bordeaux, le 15 02 2013
Hugues MARTIN

Section : EC
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 13/02/2013
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par

M. Cédrik FERRERO

à : CANEJAN

Date : 13/02/2013

Signature :



Société de Géomètres - Experts

4, Voie Romane, Espace France

33 610 000000

Tél : 05 56 78 14 23 Fax : 05 67 34 17 95

contact@geo-sat.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mapdataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente, direction de la logistique et de la stratégie immobilières Mairie de Bordeaux)



D-2013/343

**Emprise quai de Queyries SCI ED convention financière
entre la Ville de Bordeaux et la Société ED. Autorisation.
Signature**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention constitutive de droits réels du 3 mars 1999, la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a été autorisée par le Port Autonome de Bordeaux à occuper une emprise du domaine public fluvial située 75 Quai des Queyries. Par avenant en date du 25 mai 2001, la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a cédé ses droits à la SCI ED en vue de l'exploitation du restaurant « La petite Gironde ».

A la suite du transfert de gestion du 29 décembre 2006, la Ville de Bordeaux s'est trouvée substituée dans les droits et obligations du Port Autonome, pour la gestion des emprises du parc des berges et des autorisations accordées.

Par avenant du 26 octobre 2012, la SCI ED a été autorisée à occuper une emprise de 5390 m² jusqu'au 28 février 2033 moyennant une redevance annuelle de 25 548, 60 euros HT révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

Aujourd'hui, la SCI ED connaît des difficultés financières et une importante baisse de son chiffre d'affaires sur 2012, notamment liée à l'exécution de travaux de voirie dans le cadre de la mise en place du pont Chaban Delmas et de l'aménagement du Parc aux Angéliques, perturbant ainsi la circulation et les accès aux quais. En outre, le décès du gérant et la restructuration de la masse salariale afin de l'adapter au niveau du chiffre d'affaires et au volume d'activités du restaurant, ont contribué à la dégradation de la situation financière de la société.

Compte tenu de ces éléments , après analyse détaillée des bilans de la société, et de l'intérêt de ce restaurant pour l'attractivité et le dynamisme du Parc aux Angéliques, il vous est proposé d'accepter la demande de la société d'échelonner le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Il s'agit d'accorder à la SCI ED un gel de la redevance pour l'année 2013 d'un montant annuel de 26 734,40 euros HT soit 31 974,36 euros TTC avec un échelonnement de son paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014.

Ce nouvel échéancier et l'absence de charges sur 2013, permettront à la société de redresser sa situation économique. Il est précisé que la société aura la possibilité d'anticiper le paiement de la dette exigible au profit de la Ville si sa situation financière venait à s'améliorer plus rapidement. A cet égard, la Société ED devra présenter à la Ville son bilan financier annuel.

Une convention financière, annexée aux présentes, est établie entre la Ville de Bordeaux et la SCI ED définissant les modalités de l'échelonnement de la redevance de l'année 2013.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- autoriser le paiement de la redevance de l'année 2013 d'un montant de 26 734,40 euros HT soit 31 974,36 euros TTC sur 4 ans à compter du 3^{ème} trimestre 2014

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe telle qu'exposée ci-dessus et tous les documents relatifs à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne une emprise quai de Queyries. Il s'agit en réalité d'aider les exploitants d'un restaurant. Malheureusement le propriétaire est décédé. Il y a eu un certain nombre de difficultés financières résultant également des travaux du pont Jacques Chaban-Delmas.

Un protocole d'accord a été trouvé pour étaler la dette.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter et être d'accord avec vous pour apporter un appui aux acteurs économiques bordelais qui, dans ce cas, ont par leur implantation sur ce territoire bastidien il y a bien longtemps participé à sa dynamisation.

Nous espérons que le soutien sera donc apporté avec la même bonne volonté pour toutes les activités, en particulier pour ceux qui se sont installés sur la rive droite il y a bien longtemps alors que ce n'était qu'un champ de ruines et n'était pas encore un spot tendance.

Je pense ici au chantier Nicolas qui rencontre aujourd'hui des difficultés pour maintenir son activité, difficultés liées à un problème de cohabitation avec de nouvelles activités économiques.

Je rappelle que le chantier Nicolas fait partie de ces entreprises qui ont un rare savoir-faire recherché dans le monde entier et qui permet à notre fleuve de voir des bateaux de collection se balader au cours de celui-ci, chose que nous acceptons tous.

Aussi j'espère que l'arrivée de nouveaux acteurs économiques sur ce quartier très dynamique à l'expansion boulimique ne se fera pas sans que vous accompagniez cette expansion dans le respect des activités anciennes du fleuve et qu'elle n'entraînera pas l'abandon des activités qui étaient là depuis longtemps.

M. MARTIN. -

Ma chère collègue, le problème des chantiers Nicolas n'a rigoureusement rien à voir avec celui-là. Je vous remercie d'ailleurs de votre coopération sur celui-là.

Le chantier Nicolas a des difficultés parce qu'il y a eu la cession d'un bâtiment à proximité du sien. Nous sommes en relation permanente avec cet artiste. Il n'y a pas d'autres mots. Nous sommes convaincus que nous trouverons le moment venu les voies et les moyens de lui faire continuer son activité.

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Je souhaite compléter en renforçant ce qu'a dit Hugues MARTIN, Vraiment l'activité des chantiers Nicolas nous la suivons de très près, très régulièrement. Nous la soutenons. Nous leur avons bien dit que nous ferons le maximum pour qu'ils continuent leur activité sur le site et même qu'ils puissent la développer pour les années à venir.

M. LE MAIRE. -

J'ai du mal à comprendre cette querelle. J'étais sur place le jour de l'inauguration du nouveau club qui s'appelle « Les marins de la lune ». M. Nicolas était là. J'ai conversé avec lui. Il se réjouissait beaucoup de cette installation. Il m'a amené revoir ce que je connaissais déjà, c'est-à-dire son chantier de réparation de très beaux bateaux.

Donc je ne vois pour ma part aucune espèce de contre-indication entre la cohabitation de ces deux activités, sauf conservatisme absolu consistant à ne rien changer de rien dans aucun endroit de La Bastide.

Eh bien nous, nous faisons évoluer La Bastide. Elle a prodigieusement changé depuis 10 ou 15 ans et dans la bonne direction.

Mme AJON

MME AJON. -

Je suis obligée de retraduire ce que j'ai dit puisque vous le déformez.

Je vous demandais juste votre attention particulière sur l'accompagnement de ce dossier...

(Brouhaha)

MME AJON. -

Je vais relire la phrase exacte...

M. LE MAIRE. -

Non, non. Mme AJON. Calmez-vous. Ne prenez pas ce ton un peu sec...

MME AJON. -

Je n'ai pas besoin de me calmer entre les fois où vous me coupez la parole...

M. LE MAIRE. -

Vous êtes très excitée en ce moment. Calmez-vous un peu.

MME AJON. -

C'est vous qui vous excitez...

M. LE MAIRE. -

Non, pas du tout.

MME AJON. -

Je vais finir dès que vous ne me couperez plus la parole.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez le son de votre voix. Il est vraiment assez agressif. Vous ne vous en apercevez pas ?

MME AJON. -

Pour couvrir le brouhaha qu'il y a autour de nous c'est souvent un peu compliqué.

M. LE MAIRE. -

Serais-je un brouhaha ?

MME AJON. -

Je vous demandais simplement un accompagnement juste aussi.

J'ai bien entendu la réponse de M. MARTIN qui était cordiale et qui ne prêtait pas à critique.

Je prends note de votre accompagnement à cette bonne chose. Je répondais là aux interventions qui étaient après les vôtres et qui pouvaient porter à question.

M. LE MAIRE. -

Bien. Je persévère, et je ne parle pas de vous. Il vous arrive souvent d'élargir le débat, moi aussi. J'ai vu ici ou là et j'ai lu même des affirmations selon lesquelles il y aurait incompatibilité entre les « Marins de la lune » et le chantier Nicolas. Je répète qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux et que nous ne vous avons pas attendue, Madame, pour y faire attention.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous allons enregistrer votre soutien je pense.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SCI ED

ENTRE

LA SCI ED, représentée Madame Anne-Marie VERGNOLLE, agissant en sa qualité de gérant habilitée aux fins des présentes par une délibération de l'assemblée générale du
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux et identifiée sous le numéro SIREN 434 894 721

Ci-après dénommée « la SCI ED »

ET

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Hugues MARTIN, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal de ladite Ville en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée "la Ville"

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Vu la convention constitutive de droits réels du 3 mars 1999 par laquelle la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a été autorisée par le Port Autonome de Bordeaux à occuper une emprise du domaine public fluvial située 75 Quai des Queyries.

Vu l'avenant en date du 25 mai 2001 par lequel la SA « Le Grand Ballon de Bordeaux » a cédé ses droits à la SCI ED en vue de l'exploitation du restaurant « La petite Gironde ».

Vu le transfert de gestion du 29 décembre 2006, par lequel la Ville de Bordeaux s'est trouvée substituée dans les droits et obligations du Port Autonome, pour la gestion des emprises du parc des berges et des autorisations accordées.

Vu l'avenant du 26 octobre 2012, par lequel la SCI ED a été autorisée à occuper cette emprise jusqu'au 28 février 2033 moyennant une redevance annuelle de 25 548, 60 euros HT révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

Considérant que la SCI ED connaît actuellement des difficultés financières et une importante baisse de son chiffre d'affaires sur 2012. Que ces difficultés sont notamment liées à l'exécution de travaux importants dans le cadre de la mise en place du pont Chaban Delmas et de l'aménagement du Parc aux Angéliques, perturbant ainsi la circulation et les accès aux quais.

Considérant que le décès de Monsieur Vergnolle et la restructuration de la masse salariale afin de l'adapter au niveau du chiffre d'affaires et au volume d'activités du restaurant, ont contribué à la dégradation de la situation financière de la société.

Considérant l'intérêt de ce restaurant pour l'attractivité et le dynamisme du Parc aux Angéliques, la SCI ED a sollicité un gel de la redevance due au titre de l'année 2013 avec un échelonnement du paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014.

CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du paiement échelonné de la redevance due au titre de l'année 2013 conformément à l'avenant n° 4 à la convention du 3 mars 1999 d'occupation temporaire du domaine public portuaire constitutive de droits réels.

Il est ici précisé qu'aucune autre modification n'est apportée aux articles de ladite convention qui restent applicables dans leur ensemble.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT

Afin de permettre la SCI ED de redresser sa situation économique, il est prévu un gel de la redevance de l'année 2013 d'un montant de 26 734,40 € HT soit 31 974,36 € TTC et l'échelonnement de son paiement sur 4 ans à partir du troisième trimestre de l'année 2014, soit un échelonnement sur 16 trimestres par pactes trimestriels de 1998.40 TTC, révision annuelle de la redevance non incluse.

Il est précisé que le gérant aura la possibilité de rembourser par anticipation cette dette si la situation financière de la société venait à s'améliorer plus rapidement.

La SCI ED versera en outre le loyer annuel réactualisé en fonction de l'indice du coût de la construction à chaque échéance trimestrielle.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour s'achever par le dernier remboursement tel que prévu à l'échéancier annexé aux présentes soit au 2nd trimestre 2018. Il convient de préciser que cet échéancier ne tient pas compte des révisions annuelles basées sur l'indice INSEE du coût de la construction.

ARTICLE 4- RESILIATION

La présente convention prendra fin de plein droit en cas de remboursement anticipé de sa dette par la SCI ED à la Ville de Bordeaux.

En cas de non respect de son engagement par la SCI ED, la présente convention sera résiliée de plein droit entraînant l'exigibilité immédiate de la dette.

ARTICLE 5 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville de Bordeaux et la SCI ED relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile,

- Monsieur Hugues MARTIN, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Madame Anne-Marie VERGNOLLE, ès-qualités, au siège de la SCI ED, 75 quai des Queyries 33100 Bordeaux.

En foi de quoi, les parties ont signé cette convention en double exemplaire originaux le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire
Hugues Martin

Pour la SCI ED
La Gérante
Mme VERGNOLLE

Loyer TTC dû Loyer TTC versé dette TTC envers la ville

	Loyer TTC dû	Loyer TTC versé	dette TTC envers la ville
2013			
T1	7 993,59	0,00	7 993,59
T2	7 993,59	0,00	15 987,18
T3	7 993,59	0,00	23 980,77
T4	7 993,59	0,00	31 974,36
2014*			
T1	7 993,59	7 993,59	31 974,36
T2	7 993,59	7 993,59	31 974,36
T3	7 993,59	9 991,99	29 975,96
T4	7 993,59	9 991,99	27 977,56
2015*			
T1	7 993,59	9 991,99	25 979,16
T2	7 993,59	9 991,99	23 980,76
T3	7 993,59	9 991,99	21 982,36
T4	7 993,59	9 991,99	19 983,96
2016*			
T1	7 993,59	9 991,99	17 985,56
T2	7 993,59	9 991,99	15 987,16
T3	7 993,59	9 991,99	13 988,76
T4	7 993,59	9 991,99	11 990,36
2017*			
T1	7 993,59	9 991,99	9 991,96
T2	7 993,59	9 991,99	7 993,56
T3	7 993,59	9 991,99	5 995,16
T4	7 993,59	9 991,99	3 996,76
2018*			
T1	7 993,59	9 991,99	1 998,36
T2	7 993,59	9 991,95	0,00
T3	7 993,59	7 993,59	0,00
T4	7 993,59	7 993,59	0,00

à réactualiser en fonction des révisions de prix (indice coût de la construction)

D-2013/344
Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
2013. Attribution.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	Part Conseil Général	Part Ville de Bordeaux	FDAEC 2013
Canton 1	73 571,00 €	36 418,00 €	109 989,00 €
Canton 2	80 350,00 €	39 774,00 €	120 124,00 €
Canton 3	92 978,00 €	46 025,00 €	139 003,00 €
Canton 4	88 540,00 €	43 828,00 €	132 368,00 €
Canton 5	74 832,00 €	37 042,00 €	111 874,00 €
Canton 6	83 610,00 €	41 388,00 €	124 998,00 €
Canton 7	52 527,00 €	26 002,00 €	78 529,00 €
Canton 8	98 757,00 €	48 886,00 €	147 643,00 €
Total	645 165,00 €	319 363,00 €	964 528,00 €

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Bordeaux.

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX I

Enveloppe allouée par le CG 73 571,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 36 418,00 €

Enveloppe totale TTC **109 989,00 €**

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Jardin public	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
Centre d'animation Bacalan	Remplacement de la porte d'entrée	5 500,00 €
Stade C. Martin	Réfection d'un court de tennis	10 000,00 €
Maternelle Achard	Réfection de la salle n° 2	14 000,00 €
Elémentaire Dupaty	Réfection du hall d'entrée tranche n° 2	19 889,00 €
Crèche Claveau	Rénovation des peintures dont celle du local du personnel	10 000,00 €
Crèche des Chartrons	Remise en peinture de la halte garderie	10 000,00 €
Bibliothèque Bacalan	Acquisition de mobilier pour fonds musical	20 000,00 €
Bibliothèque du Lac	Acquisition de mobilier pour fonds musical	20 000,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX II

Enveloppe allouée par le CG	80 350,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	39 774,00 €
Enveloppe totale TTC	120 124,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
RPA Maryse Bastié	Mobilier de jardin (5 bancs / tables et chaises)	4 000,00 €
RPA Maryse Bastié	Mise en conformité électrique (sécurisation, amélioration)	4 200,00 €
Ensemble sportif P. Trébod	Réfection du gazon synthétique du city stade	30 000,00 €
Maternelle Condorcet	Remise en peinture des salles d'hygiène à l'étage	10 000,00 €
Elémentaire D Johnston	Réfection de la salle de sport - Tranche n° 1 Traitement des murs	20 000,00 €
Elémentaire Montgolfier	Remise en peinture totale du préau avec protection anti-pigeons	20 000,00 €
Maternelle Schweitzer	Réfection classe 4 murs et sols	12 559,00 €
Bibliothèque du Grand Parc	Amélioration de l'offre numérique et équipements	19 365,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX III**

Enveloppe allouée par le CG 92 978,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 46 025,00 €

Enveloppe totale TTC 139 003,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
RPA Alsace Lorraine	Connexion de la RPA au SI CCAS / Ville de Bordeaux (câblage)	600,00 €
RPA Alsace Lorraine	Équipement d'un poste informatique	483,29 €
RPA Alsace Lorraine	Équipement d'un poste téléphonique IP	195,00 €
Club Alsace Lorraine	Remise aux normes de la cuisine	14 900,00 €
Atelier Brach	Réfection de la terrasse extérieure	29 639,51 €
Atelier Brach	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général (grille et porte d'entrée)	1 435,20 €
Club Albert Barraud	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général	600,00 €
Maternelle Pas Saint Georges	Remise en peinture de la grille et du portail sur la rue du serpolet	9 900,00 €
Groupe scolaire St Bruno	Remise en peinture des ferronneries - Tranche 1 - Grilles d'entrées, dauphins et grilles de ventilation sur façade	18 850,00 €
Maternelle Paix	Remise en peinture du préau et des sanitaires extérieurs + escalier sur cour + portail	14 900,00 €
Elémentaire Vieux Bordeaux	Remise en peinture du préau ainsi que des poteaux fonte	14 800,00 €
Crèche Bordeaux Centre	Rénovation des peintures dans les salles d'activité des enfants	9 900,00 €
Crèche Albert Barraud	Amélioration de l'accueil et traitement du hall d'entrée	10 950,00 €
Chapelle Terre Nègre et Sacristie	Travaux de reprise des entablements et châteaux en zinc permettant l'étanchéité de la sacristie	11 850,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX IV**

Enveloppe allouée par le CG 88 540,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 43 828,00 €

Enveloppe totale TTC **132 368,00 €**

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Mairie annexe Saint Augustin	Mise en valeur de la façade principale par rétro-éclairage depuis l'intérieur des ouvertures vitrées et élévations des colonnes par éclairage en contre plongée	27 506,00 €
Salle municipale Saint Augustin	Création d'un préau d'accueil	15 000,00 €
Maison de quartier Saint Augustin	Restructuration des locaux de la bibliothèque	40 000,00 €
Espace public rue Joseph Lebrix	Aménagement d'un parking	20 000,00 €
Salle municipale Amédée Larrieu	Installation d'un évier et d'un lave-vaisselle	2 500,00 €
Crèche Sainte Colombe	Réfection de la pataugeoire	6 000,00 €
Temple du Hâ	Travaux de chauffage	11 362,00 €
Eglise Sainte Eulalie	Remise en état des sanitaires	10 000,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX V

Enveloppe allouée par le CG 74 832,00 €

Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux 37 042,00 €

Enveloppe totale TTC **111 874,00 €**

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Immeuble La Flèche	Remplacement du sol de la salle de boxe et sonorisation	15 000,00 €
Bourse du travail	Rénovation des façades	30 000,00 €
Parc des Sports Saint Michel	Réfection du sol du terrain de basket ball	5 232,00 €
Maternelle Menuts	Agrandissement de la classe de la directrice sur le couloir	20 000,00 €
Crèche G Philippe	Création d'une biberonnerie	8 000,00 €
Centre d'animation Saint Michel	Remise en état du sol de la grande salle et création d'un comptoir	30 000,00 €
Bibliothèque des Capucins	Fonds d'apprentissage des langues	3 642,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX VI

Enveloppe allouée par le CG	83 610,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	41 388,00 €
Enveloppe totale TTC	124 998,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Immeuble 208 rue Carle Vernet	Remplacement des plafonds suspendus	23 000,00 €
Immeuble 208 rue Carle Vernet	Remplacement des menuiseries	12 000,00 €
Immeuble 3-5 rue de Tauzia	Piquages, enduit de terrasse	7 682,00 €
Maternelle Noviciat	Mise en peinture du couloir distribuant les classes avec pose de cimaises en bois pour affichage	15 000,00 €
Elémentaire Cazemajor	Réfection de la cage d'escalier côté lycée (tranche 2)	20 000,00 €
Elémentaire Somme	Remise en peinture de la façade rue Jean Dumas (tranche 1 : angle cours de la Somme)	15 000,00 €
Maternelle C Vernet	Remise en peinture des parties communes	6 000,00 €
Elémentaire C Vernet	Remise en peinture de l'entrée	15 000,00 €
CLUB Vilaris	Changement des rideaux intérieurs	2 800,00 €
Crèches municipales C Vernet et Malbec	Acquisition de structures ludiques d'extérieur de type bacs à sable	8 000,00 €
CLUB Vilaris	Installation d'un digicode et/ou d'un système de passe général	516,00 €

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2013

CANTON BORDEAUX VII

Enveloppe allouée par le CG	52 527,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	26 002,00 €
Enveloppe totale TTC	78 529,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Nuit	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
Club Queyries	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
RPA Reinette	Acquisition d'une bibliothèque supplémentaire	450,00 €
Centre d'Animation Queyries	Remplacement vitrages dégradés	10 000,00 €
Elémentaire Benauge	Réfection des peintures d'une cage d'escalier (côté cour)	20 000,00 €
Elémentaire Thiers	Traitement du salpêtre tranche 1	20 879,00 €
Maternelle Nuits	Réfection d'une salle pour le RASED	20 000,00 €
Crèche de la Benauge	Acquisition de structures ludiques d'extérieur de type bacs à sable	6 000,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**2013****CANTON BORDEAUX VIII**

Enveloppe allouée par le CG	98 757,00 €
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	48 886,00 €
Enveloppe totale TTC	147 643,00 €

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club gelée de Francony	Installation d'un digicode et/ou système de passe général	600,00 €
RPA Armand Faulat	Réfection de la voirie du parking de la résidence (sécurisation, accessibilité)	5 620,00 €
Maternelle Jules Ferry	Enlèvement de la moquette murale d'une classe	10 000,00 €
Maternelle Jules Ferry	Mise en sécurité des mezzanines	3 000,00 €
Elémentaire Bel Air	Acquisition d'un lave-vaisselle semi-industriel	5 406,00 €
Maternelle Clos Montesquieu	Remplacement des tissus muraux (plafonds)	15 000,00 €
Maternelle Clos Montesquieu	Mise en sécurité du portail	2 000,00 €
Elémentaire Stéhelin	Acquisition de 2 entourages d'arbres pour mise en sécurité	5 534,00 €
Mairie de quartier	Commande de vestiaires pour équipe de proximité	483,00 €
Eglise Saint Amand	Dégagement décor dans transept sud	20 000,00 €
Parc Céré	Création d'une aire de jeux - tranche 2	80 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Le FDAEC, Monsieur le Maire. Pas de remarques pour moi.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO vous aviez demandé le dégroupage.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, à la lecture de ces différents devis du FDAEC tout à fait nécessaires, nous en convenons avec vous, je ne peux tout de même m'empêcher de penser qu'il aurait été certainement utile de réserver une part de leurs demandes en direction d'économies d'énergies. Je m'explique.

Encore une fois sur ce sujet nous avons vu lors du Compte Administratif la difficulté pour notre collectivité de réduire sa facture énergétique. La part des frais de gaz et d'électricité augmente pour les particuliers mais aussi malheureusement pour notre commune et ce mouvement ne s'inversera pas, bien au contraire.

Nous pensons donc que des travaux en ce sens devraient être prioritaires sur l'ensemble des bâtiments communaux. Nous savons que tous ces travaux se font peu à peu, mais nous regrettons que le FDAEC n'amplifie pas ces travaux et ne permette pas d'accélérer le processus.

C'est vrai que ces travaux ne se voient pas et sont certainement moins électoralistes, mais quand je vois l'état de certains bâtiments municipaux, véritables passoires énergétiques, je me dis que nous n'avons pas pris la mesure des changements climatiques qui s'annoncent et des urgences énergétiques.

Repeindre une grille d'entrée d'une école comme il est mentionné aujourd'hui, c'est bien, ça fait joli, mais il me semble que réparer des fenêtres qui ne ferment pas c'est mieux pour la planète, pour notre facture de gaz, pour les enfants de cette école et le personnel qui y travaille.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous allons nous abstenir sur le FDAEC pour les mêmes raisons que pour le Fonds d'Intervention Local, c'est-à-dire en raison de l'absence de vie démocratique autour des choix des services de la Ville et des Conseillers Généraux concernés.

Nous estimons qu'il y a besoin là encore de réfléchir à des structures permettant un échange, une véritable concertation avant de décider.

M. LE MAIRE. -

Abstention du groupe communiste.

Y a-t-il d'autres abstentions ? Les Verts.

Pas d'oppositions par ailleurs ?

Merci.

D-2013/345 Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de subventions

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 décembre 2012 en a précisé le montant pour l'exercice 2013.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Grand Parc Paul Doumer / Caudéran / Bastide / Bordeaux Sud / Victor Hugo Saint Augustin / Bordeaux Maritime / Saint Michel Nansouty Saint Genès, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2013 : 52 950 euros

Report 2012 : 3 256,38 euros

Total disponible : 56 206,38 euros

Montant déjà utilisé : 25 580 euros

Affectation proposée : 3 250 euros

Reste disponible : 27 376,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Migrations Culturelles Aquitaine Afrique – MC2A	Aide à l'organisation d'ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'exposition « Le Temps des Cerises »	1 000
Les Colchiques de Condorcet	Aide à l'organisation de la fête de l'école	750
Girondins de Bordeaux Natation	Soutien à la mise en place de la « Nuit de l'eau »	1 500
TOTAL		3 250

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2013 : 51 500 euros

Report 2012 : 0 euros

Total disponible : 51 500 euros

Montant déjà utilisé : 39 119,40 euros

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 10 380,60 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Présence – Compagnie Michel Cahuzac	Aide au fonctionnement de l'association	2 000
TOTAL		2 000

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2013 : 40 200 euros

Report 2012 : 621,47 euros

Total disponible : 40 821,47 euros

Montant déjà utilisé : 30 100 euros

Affectation proposée : 8 400 euros

Reste disponible : 2 321,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Jeunesse Futsal	Aide au développement du football de salle dans le quartier	1 500
Le Poquelin Théâtre	Aide au fonctionnement de l'association	1 500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Soutien à l'organisation de « Queyries fait son cirque »	4 000
Histoire(s) de la Bastide	Aide au fonctionnement de l'association	500
Bastide en Scènes	Aide à la mise en place des « Quatre Saisons de Calixte »	900
TOTAL		8 400

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2013 : 55 000 euros

Report 2012 : 0 euros

Total disponible : 55 000 euros

Montant déjà utilisé : 37 263,14 euros

Affectation proposée : 10 250 euros

Reste disponible : 7 486,86 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Atelier des Bains Douches	Soutien à la mise en place de la « Fol' Eco-journée de Belcier »	1 000
Boxing Club Bordelais	Aide à l'organisation d'un tournoi de boxe	1 500
Sport Interethnique Solidarité	Aide au fonctionnement de l'association	500
Maison de la Nature et de l'Environnement	Aide à la mise en place d'une signalétique extérieure	1 000
Yakafaucon	Soutien au développement d'animations de quartier	2 000
Jin Prod	Aide à l'organisation du festival « Bordeaux Congo Square »	1 500
Le Jardin de l'Eau Vive - APEEF	Aide à l'achat de matériel pour des ateliers de réalisation plastique	150
La Maison de Nolan	Soutien à l'organisation du « Printemps des Pères »	1 000
Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme - LICRA	Aide à l'organisation d'un « Café Licra » sur le thème « Immigration et Citoyenneté »	350
TOTAL		9 000

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction des Parcs, des Jardins et des Rives	Mise en place de « boîtes à lire »	1 250
TOTAL		1 250

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 2 398,26 euros

Total disponible : 53 198,26 euros

Montant déjà utilisé : 21 600 euros

Affectation proposée : 3 590 euros

Reste disponible : 28 008,26 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
VS Art	Aide à la mise en place d'une animation au Club Senior Alfred Smith	90
Duende Andaluz	Aide à la mise en place d'une animation au Club Senior Manon Cormier	200
Transrock	Soutien à l'organisation d'un atelier de pratique artistique au Collège Emile Combes	800
Radio CHU	Aide à la mise en place de l'émission « Racontez-nous votre histoire »	1 000
TOTAL		2 090

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction des Parcs, des Jardins et des Rives	Mise en place de « boîtes à lire »	1 500
TOTAL		1 500

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2013 : 50 450 euros

Report 2012 : 1 748,88 euros

Total disponible : 52 198,88 euros

Montant déjà utilisé : 34 530 euros

Affectation proposée : 10 550 euros

Reste disponible : 7 118,88 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bababulles	Aide à l'équipement d'une maison d'assistantes maternelles	800
Association Sportive du Collège Edouard Vaillant	Soutien à la participation de l'équipe de football au Championnat de France UNSS	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Soutien à la mise en place des actions « Soirée de la Générosité », « Vœux des associations aux habitants » et « Déambulation musicale » par le Centre d'Animation de Bacalan	3 000
Urban Vibrations School	Aide à la mise en place de l'action « Exprime Ta Créativité »	2 000
Voice and Co	Aide à la mise en place d'une animation musicale lors de la Fête des Voisins	750
Amicale des Locataires du Clos Saint Louis	Aide au fonctionnement de l'association	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation du « Festival de l'Été » par le Centre d'Animation du Lac	3 000
TOTAL		10 550

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 1 434,46 euros

Total disponible : 52 034,46 euros

Montant déjà utilisé : 26 006,69 euros

Affectation proposée : 11 813,20 euros

Reste disponible : 14 214,57 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Halle des Douves	Aide à la mise en œuvre du fonctionnement de la future Maison de la Vie Associative et des Habitants dans le marché des Douves	2 500
Chahuts	Soutien à l'organisation du projet « Travaux : vous êtes ici »	4 000
Sew et Laine	Aide à l'organisation de la « Spring Week »	2 000
Mine de Rien	Soutien à la mise en place de la manifestation « 16 en fête »	200
Maximum Tour Musique	Aide à l'organisation d'un concert du groupe « Sugar Shot » sur la place Saint Michel	500
Centre Jean Vigo Evénements	Aide à la mise en place d'une vidéoprojection au square Jean Mermoz	813,20
Duende Andaluz	Aide à la mise en place d'une animation à la RPA Magendie	200
Voice and Co	Aide à la mise en place d'une animation musicale à la RPA Dubourdieu, dans le cadre de la Fête des Voisins	100

APEL Albert Le Grand	Soutien aux frais de déplacement des élèves de l'école dans le cadre du championnat de France de jeu d'échecs	200
Surf Insertion	Aide à la production d'un éco-jeu offert aux jeunes adhérents de l'association et à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la Fête de la Saint Michel	1 300
TOTAL		11 813,20

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le FIL. Pas de remarques.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à signifier l'attribution de subventions du FIL qui fera dorénavant l'objet d'une concertation pour avis auprès de la commission permanente des nouveaux conseils de quartiers.

Ceux-ci étant composés d'une majorité de personnes choisies par des associatifs des quartiers, cela relève du conflit d'intérêt. Il est anormal que les associations représentées donnent leur avis sur l'attribution de subventions du FIL pour eux-mêmes et pour les autres qui n'ont pas droit au chapitre.

Ces nouveaux conseils n'apportent pas toutes les garanties de régularité d'élection et d'impartialité.

Je me référerai uniquement à la présentation que vous nous en avez faite lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2011. Il y était nettement stipulé que si le choix des conseillers pour les deux tiers était laissé aux maires adjoints de quartiers, ce qui dénote déjà un irrespect de la démocratie, pour le moins il était indiqué qu'il y aurait un appel à candidatures auprès des associations et personnes qualifiées locales. Rien n'a été fait dans ce sens.

En ce qui concerne Bordeaux Maritime, je peux vous affirmer qu'il n'y a pas eu d'appels à candidatures auprès des associations. De plus, si certains acteurs associatifs ont été désignés par le maire adjoint, il est antidémocratique que ce ne soit pas les conseils d'administration de leurs structures qui les aient investis. Vous vous êtes immiscés là dans le fonctionnement réglementaire de la vie associative.

Bien entendu le procédé s'est appliqué aux autres quartiers de la Ville. La loi 1901 sur les associations est piétinée.

(Brouhaha)

MME DIEZ. -

Pour toutes ces raisons nous dénonçons toute valeur démocratique à la constitution de ces nouveaux conseils de quartiers.

M. LE MAIRE. -

M. MOGA

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je voudrais signaler à nos collègues de l'opposition que les propositions FIL de notre quartier Bordeaux Sud sont maintenant filtrées, justement Madame, par la commission FIL de la commission permanente.

Justement, les personnes qui faisaient partie d'associations en sont sorties. Il n'y a plus que des personnes qui ne font pas partie d'associations.

Je suis peut-être innocent, mais je ne vois pas pourquoi vous ne votez pas cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Je vous expliquerai M. MOGA. Il ne s'agit pas d'un débat de fond, il s'agit de préparer les élections du mois mars. Allons, ne soyons pas naïfs.

En tout cas moi je voudrais souligner l'exemplarité des procédures de participation, de démocratie participative, de co-construction des projets à Bordeaux. Je crois que nous faisons référence dans ce domaine, comme on le verra d'ailleurs en fin de semaine à l'occasion des Participiales qui connaîtront j'en suis sûr le même succès que l'année dernière.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pour répondre à M. MOGA qui s'interroge pourquoi l'opposition ne vote pas. Tout simplement parce que nous pensons que la position de la municipalité n'est pas totalement démocratique dans la mesure où effectivement il y a une commission qui analyse ce qui se passe au niveau des propositions, mais au final ces propositions sont retirées ou avalisées par le maire adjoint.

Tout ceci ne nous paraît pas très démocratique dans la mesure où c'est une commission consultative, mais en fait elle ne décide pas. Alors je sais, Monsieur le Maire, vous allez me répondre que celui qui décide c'est le Conseil Municipal, mais dans les propositions qui sont faites au Conseil Municipal, M. MOGA, c'est quand même l'adjoint de quartier qui a le dernier mot, qui peut retirer une proposition ou qui peut en soumettre une sans l'avis de la commission.

Voilà, M. MOGA, pourquoi nous ne votons pas cette délibération.

M. LE MAIRE. -

La démocratie c'est un exécutif et un délibérant. Le délibérant c'est le Conseil Municipal.

A force d'attaquer la démocratie représentative qui s'exprime ici dans le Conseil Municipal, il faut faire attention aux graines de populisme que l'on sème. La démocratie, elle est ici.

Oui, oui, c'est très bien de dire que ce n'est pas démocratique... C'est démocratique. Nous sommes l'incarnation de la démocratie bordelaise. Nous avons reçu ce mandat et nous l'exerçons.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je tiens quand même à dénoncer le fait que concernant Bordeaux Maritime il a été choisi un directeur d'association sans même que le conseil d'administration se soit penché sur la désignation ou pas de cette personne au sein de ce conseil.

Je suis désolée, c'est antidémocratique.

M. LE MAIRE. -

Non, Madame, ce n'est pas du tout antidémocratique. Le conseil d'administration n'a qu'à censurer son directeur, à ce moment-là.

Si nous avons nommé exclusivement des présidents d'associations socialistes je suis sûr que vous voteriez le FIL, naturellement. On sait comment ça se passe.

Allons, on n'est pas naïfs, franchement, notamment dans votre quartier.

Oui, je rends hommage à votre implantation. Vous avez beaucoup d'associations qui sont proches de vous. C'est parfait. On les connaît. D'ailleurs quand je viens vous voir vous êtes toujours entourés par eux. C'est très bien. Moi je respecte ça. C'est parfait.

Il ne faut pas nous raconter d'histoire, Madame DIEZ, franchement...

M. HURMIC

M. HURMIC. -

En 30 secondes je voulais répondre à votre réflexion précédente sur la démocratie pour vous dire que certes vous représentez la majorité, mais que les Bordelais nous ont quand même donné à nous également élus d'opposition, mandat de participer à l'assemblée délibérante.

Si les Bordelais avaient voulu que vous dirigiez seul cette municipalité vous auriez eu 100% des voix. Il se trouve qu'ils ont tenu à ce qu'une opposition soit représentée à l'intérieur de cette assemblée.

Ce que nous vous reprochons c'est le procès d'intention que vous nous faites en permanence. Encore dernièrement, quand on critique des projets vous dites : vous êtes en campagne électorale.

Monsieur le Maire, on n'est pas plus en campagne électorale que vous. N'ayez pas vis-à-vis de votre opposition municipale ces critiques systématiques qui font monter la tension...

(Rires)

M. HURMIC. -

... qui nous énervent. C'est vrai. Vous êtes autant en campagne électorale que nous, Monsieur le Maire.

Ne nous faites pas ce procès d'intention, nous sommes avec vous la démocratie qui s'exprime.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes un homme délicieux, M. HURMIC. En somme vous pouvez me bombarder de vos critiques pendant 5 heures et il faudrait que je dise merci beaucoup...

M. HURMIC. -

Non, Monsieur le Maire, je ne vous ai jamais accusé d'être en campagne électorale. Vous venez d'accuser Patrick PAPADATO de l'être.

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie. La démocratie s'exerce parfaitement ici...

M. HURMIC. -

Oui, oui dans le respect...

M. LE MAIRE. -

Vous parlez tant que vous voulez, dans le respect mutuel. Naturellement pour ma part je ne vous ai jamais accusé d'être insincère ou malhonnête et moi j'en prends plein la gueule à longueur de séances. Voilà ce que c'est que la démocratie telle que vous la concevez.

M. HURMIC. -

Non, non...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mais si ! D'ailleurs tous ceux qui nous écoutent le voient bien. Ils voient bien la tonalité de vos propos.

Vous vous exprimez longuement. Si on faisait le décompte de la parole dans ce Conseil Municipal entre vous et la majorité on verrait que vous vous exprimez largement majoritairement. C'est parfait. Je m'y prépare à chaque séance. C'est très bien. Mais ne venez pas nous dire qu'il n'y a pas de démocratie dans ce Conseil.

M. HURMIC. -

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de démocratie !

M. LE MAIRE. -

Mais si.

Il y a de la démocratie.

M. HURMIC. -

Pourquoi vous dites des choses qu'on ne dit pas ?

M. LE MAIRE. -

Tout à l'heure j'ai entendu en permanence que c'était antidémocratique. Vous êtes sourd ou quoi ?
Moi je ne suis pas sourd. J'entends bien.

M. HURMIC. -

Nuancez vos remarques.

M. LE MAIRE. -

Vous ne m'empêchez pas de me défendre quand je suis attaqué, ou d'attaquer avant d'être moi-même attaqué. Je suis comme ça. Ne vous attendez pas à avoir un pushing-ball devant vous. Et ça va continuer comme ça, laissez-moi vous dire. Si vous cherchez la bagarre, vous l'aurez.

M. HURMIC. -

Je ne cherchais pas la bagarre...

M. LE MAIRE. -

Je sais bien que vous la cherchez ! Vous l'aurez.

M. HURMIC. -

Je voulais répondre au fait que vous disiez à Patrick PAPADATO qu'il était en campagne électorale et je disais que c'était une attaque.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes en campagne électorale, M. HURMIC ! Regardez-moi dans les yeux ! Dites-moi dans les yeux que vous n'êtes pas en campagne électorale, M. HURMIC !

M. HURMIC. -

Oui, mais...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Nous sommes d'accord !

M. HURMIC. -

Pas plus que vous ! Dites-moi dans les yeux, Monsieur le Maire, si vous êtes ou non en campagne électorale ?

M. LE MAIRE. -

Oui, bien sûr, et vous aussi.

M. HURMIC. -

D'accord. C'est plus clair comme ça. Et je n'ai jamais dit que je ne l'étais pas.

M. LE MAIRE. -

Parfait.

M. ROUYEYRE, lui, n'est pas en campagne.

M. ROUYEYRE. -

Puisqu'on est dans ce moment d'intimité laissez-moi vous dire dans les yeux que non seulement je pense que vous êtes en campagne électorale, mais en plus que vous utilisez les moyens de la mairie pour y parvenir.

M. LE MAIRE. -

Ah ! Voilà !

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

M. Feltesse n'utilise en aucune manière les moyens de la Communauté Urbaine pour sa campagne de promotion ! Bien sûr...

Il a fallu que la présidente du C2D démissionne in extremis, mais quand même pendant 5 ans on savait bien qu'elle était militante socialiste et qu'elle a fait marcher(?) le C2D. Mais M. Feltesse n'utilise pas les moyens de la Communauté Urbaine pour faire sa campagne...

Allez. Ça suffit.

M. ROUYEYRE. -

Non. Je croyais qu'on avait le droit de s'exprimer dans cette enceinte ! Je croyais que c'était la règle démocratique qui présidait.

M. LE MAIRE. -

Là on n'est pas sur une délibération...

Allez-y.

M. ROUYEYRE. -

Je voudrais simplement vous faire observer deux choses. La presse nous apprend que votre directeur de cabinet est votre directeur de campagne. Je ne suis pas sûr que dans le cadre de la campagne de Vincent Feltesse ce soit le cas.

J'ai un certain nombre de factures que je vous ai épargnées tout à l'heure, mais si vous voulez qu'on en parle sur les Participiales et sur un certain nombre de documents de communication, notamment les documentations des adjoints de quartiers, on est sur des montants très très importants.

Quand nous, nous voulons exprimer à la population notre compte rendu de mandat c'est sur nos propres deniers que nous faisons ces opérations...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Oui, oui...

M. ROUYEYRE. -

Je n'ai jamais financé un bilan de mandat sur les deniers d'une collectivité contrairement à vous et à vos adjoints !

M. LE MAIRE. -

Très bien. Alors là on n'est pas en campagne électorale du tout...

M. ROUYEYRE, je vous en prie, revenons aux débats. Vous avez votre conception de la vie politique qui est agressive, qui consiste à accuser systématiquement votre adversaire de malhonnêteté et d'insincérité. C'est votre conception des choses. Ce n'est pas la mienne. Donc on ne va pas poursuivre le dialogue.

Et ne vous étonnez pas que je ne veuille pas dialoguer avec vous parce que vous êtes dans un autre monde que le mien. Vous êtes dans le monde du dénigrement, de la méchanceté et de la critique systématique.

C'est votre tempérament. C'est comme ça. Ça m'est égal. Ça ne m'empêche pas de dormir, je vous le signale tout de suite.

Quant au reste, sur les factures vous pouvez publier tout ce que vous voudrez, nous avons des justifications et aucune réticence à nous expliquer.

C'est la première fois que je vois un Conseiller Municipal aller fouiller dans les factures...

Tiens, on va faire de même... On va aller faire de même au Conseil Général et au Conseil Régional. On va s'amuser.

Ce n'est pas ma conception de la démocratie. Moi j'ai une vision un peu plus élevée du débat démocratique.

Mais on ne s'entendra jamais là-dessus. Restons chacun à notre niveau.

Tout ça pour dire que le FIL est voté à la majorité.

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2013/346
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **18 000 euros** prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2013 (en euros)
ARDUA – Association Régionale des Diplômés d'Université d'Aquitaine : organiser des colloques autour de grands auteurs de la littérature.	500
Agora des arts : organiser un rendez-vous culturel, le premier dimanche de chaque mois sur les Allées de Tourny : lieu d'expression et d'exposition pour les artistes désirant se faire connaître.	750
Association pour l'Etude et la Prévention du Suicide en Aquitaine – AEPSA : mettre en place différentes activités entrant dans le projet thérapeutique de prise en charge des patients	2 500
Maison d'Accueil et d'Information 33 – MAI 33 : maintenir le lien familial entre les détenus de la Maison d'Arrêt et leurs proches. Assurer l'accueil des familles en attente de parloir, ainsi que la location de studios pour les détenus sortants.	400

Les Clowns Stéthoscopes : l'intervention régulière de clowns permet aux enfants hospitalisés de mieux supporter leur maladie, les diagnostics et les traitements.	1 000
Association pour l'accueil des familles d'hospitalisés : accueillir et héberger les membres des familles de malades en traitement dans les établissements hospitaliers de l'agglomération bordelaise.	1 000
Petites Sœurs des Pauvres : participer à l'organisation d'une sortie annuelle de personnes âgées, valides ou handicapées.	1 200
Alliance 33 : accompagner les personnes gravement malades, les personnes endeuillées et leur entourage	800
Association Nationale des Amis de Jean Moulin : pérenniser la mémoire de Jean Moulin, son action, et organiser la cérémonie nationale au Panthéon.	1 000
Mouvement Français pour le Planning Familial - Gironde : agir et lutter pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.	1 500
O Sol de Portugal : aider au paiement du loyer de cette association oeuvrant à la promotion d'activités favorisant l'interculturalité pour une meilleure insertion des jeunes dans la société.	6 300
Ligue contre le Cancer – Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques : soutenir le « Marathon 2 l'espoir », tour de France en béquilles en vue de sensibiliser la population à la lutte contre le cancer.	100
Radio CHU : créer un studio d'enregistrements radiophoniques au Pôle des jeunes adolescents du CHU et réaliser des émissions.	800
Généalogie Histoire : aider au fonctionnement de cette association.	150
Total	18 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 – Art. 6574 – fonction BX 020 – nature analytique 1232.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées,
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/347

**Diversité. Attribution d'aides en faveur des associations.
Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Bordeaux encourage la promotion d'une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur de la diversité.

Cette action s'articule autour des axes suivants :

- la mise en valeur de la diversité bordelaise,
- la sensibilisation et les actions en faveur du bien vivre ensemble,
- le soutien aux actions mémorielles.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil municipal a décidé d'affecter une enveloppe globale pour la Diversité d'un montant de 25 900 euros.

Je vous propose de procéder à l'affectation des crédits en faveur des associations, ce qui représente un montant total de 6 700 euros.

Ces propositions s'établissent comme suit :

Associations / Bénéficiaires	Objet	Montant
ASSOENCORE	Fonctionnement de l'association pour ses activités inter culturelles bordelaises.	400
Contact Aquitaine	Aide, écoute et soutien face à une situation de souffrance liée à l'homosexualité dans la famille et lutte contre les discriminations.	800
L'A Cosmopolitaine	Action de commémoration : « héritage de l'esclavage / 15 ans de L'A Cosmopolitaine »	1 500
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (O.H.A.D.A Bordeaux)	Organisation de Journées autour du droit des affaires en Afrique / France	1 000
Racines Haiti	Animation musicale	500
Esprit Métais	Publication du magazine	1000
A.C.M. (Arts et Communication du Monde)	Organisation concert	1500

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2013, Promouvoir l'égalité - Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/348

Association Maison des Basques. Réaménagement des locaux. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Approbation. Autorisation. Signature.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Maison Basque de Bordeaux, sise 7 rue du Palais de l'Ombrière, déclarée à la Préfecture de la Gironde le 3 janvier 1948, a pour objet la promotion de la culture basque à Bordeaux.

Forte de près de 600 adhérents, cette association est un centre culturel, la vitrine et le relais de la culture basque à Bordeaux. Elle est ouverte à tous pour découvrir, apprendre, vivre la culture basque.

L'association propose un large éventail d'activités : cours de langue, chants et danses pour enfants et adultes ; activités sportives avec la pelote basque ; conférences et concerts.

Cette association participe pleinement à la vie associative de la cité : fête de la musique, journées du patrimoine, concerts, expositions, marché basque, etc.

Depuis plus de 40 ans, l'association est propriétaire d'un immeuble au 7 rue du Palais de l'Ombrière. Des travaux de rénovation s'avérant indispensables, un programme a été établi et mis en œuvre depuis 2010.

Pour 2013, elle va procéder à la rénovation de l'entrée de l'immeuble rues du Palais de l'Ombrière. Pour ce faire, l'association nous a produit un dossier constitué d'un descriptif de travaux, de plans et d'un devis.

Ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, selon le plan de financement détaillé ci dessous:

Association : fonds Propres	5 118,68 € (22%)
Ville de Bordeaux	<u>18 000,00 €</u> (78%)
Total	23 118,68 €

En conséquence, je vous demande, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser la participation financière de la ville à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention dont le projet est ci-annexé.
- Verser une subvention de 18 000,00 €uros à l'association Maison Basque de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts – Compte 20422 - Rubrique 422
- au budget de la ville, pour l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison Basque de Bordeaux

Participation financière au réaménagement de locaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du/...../...../ reçue en Préfecture de la Gironde le/...../..... ci-après dénommée « La Ville » d'une part,

Et :

L'association Maison Basque de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur David Mugica, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du/...../..... ci-après dénommée « l'Association » d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Maison Basque de Bordeaux souhaite procéder au réaménagement de l'entrée de son immeuble, sis au 7 rue du Palais de l'Ombrière, à Bordeaux.

Le coût du projet est estimé à 23 118,68€ TTC. La Ville de Bordeaux apporte son concours financier sur le volet travaux dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 18 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de réaménagement selon le devis ci annexé. En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur production des factures acquittées, visées par le Monsieur le Président de l'association Maison Basque de Bordeaux avec le visa de certification des travaux faits, au prorata de la participation financière de la ville rapporté au coût des travaux.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour l'association Maison Basque de Bordeaux, 7 rue du Palais de l'Ombrière à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le/...../.....

En trois exemplaires.

Pour l'association Maison Basque de Bordeaux
Le Président,
David Mugica

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé



LES TRAVAUX |

Lanak

5. Descriptif des travaux

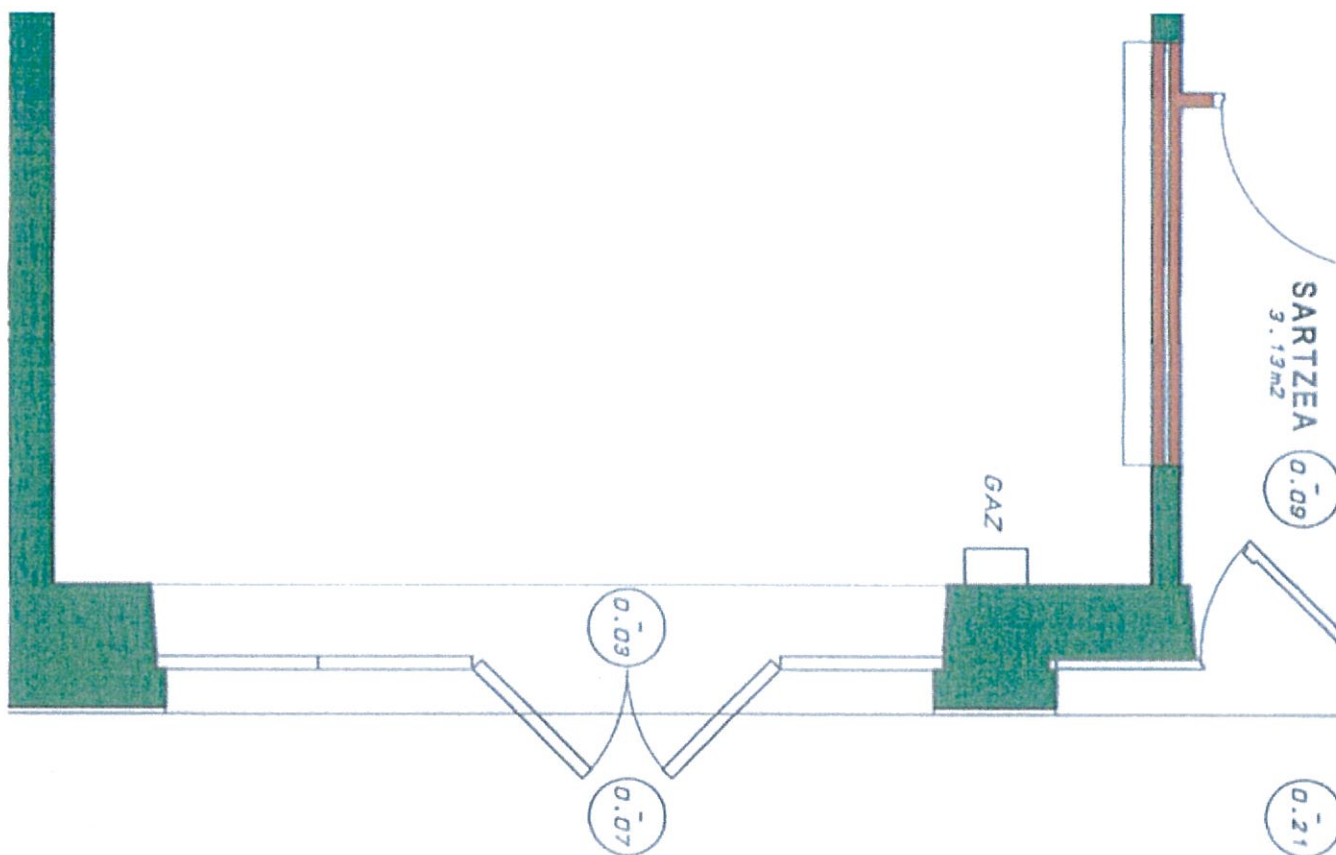
Ces travaux consistent à reconfigurer l'entrée dans son ensemble. Ils sont extrêmement importants à plusieurs égards :

1. créer une **façade accueillante**,
2. apporter une **plus grande visibilité** vers l'extérieur,
3. mettre les locaux en adéquation avec les **normes de sécurité**,
4. séparer la partie privative (porte d'entrée actuelle) et la partie collective (nouvelle porte d'entrée),
5. créer un porche pour dégager les trottoirs lors des divers rendez-vous,
6. pallier le manque de luminosité actuel.

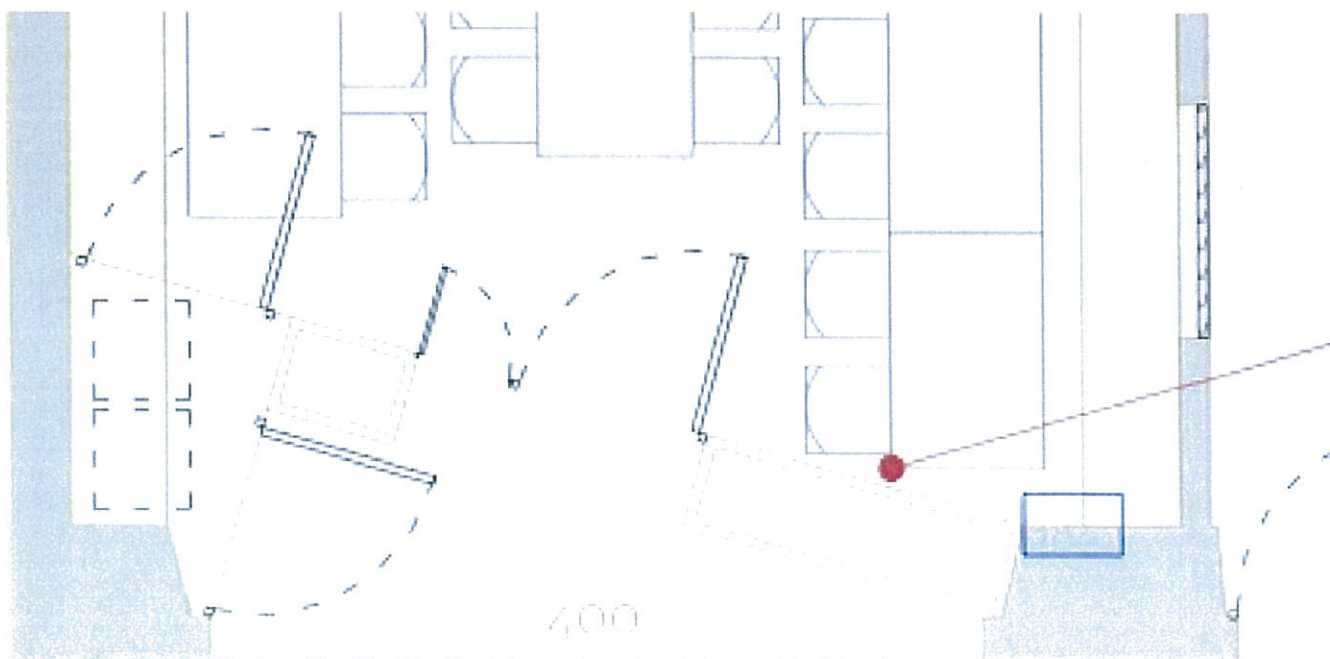
De plus, le porche rappellera les façades des maisons traditionnelles basques.

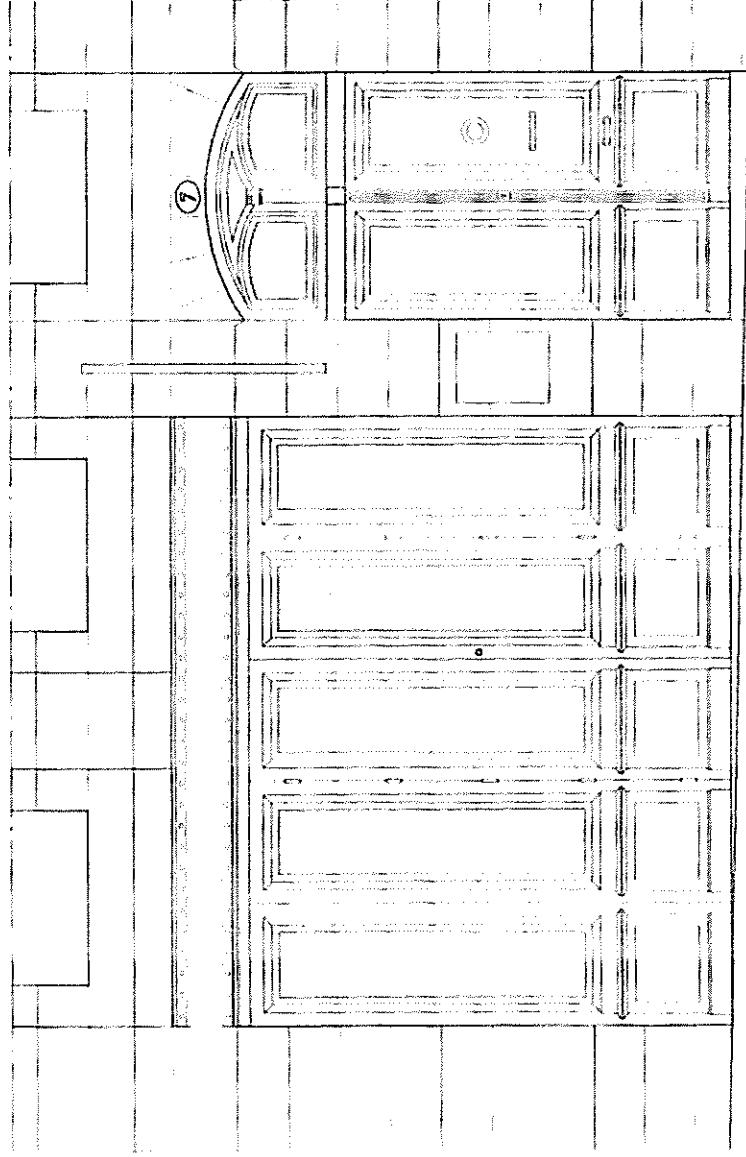
Voir plans p.6 et 7

Configuration actuelle de l'entrée rue du Palais de l'Ombrière



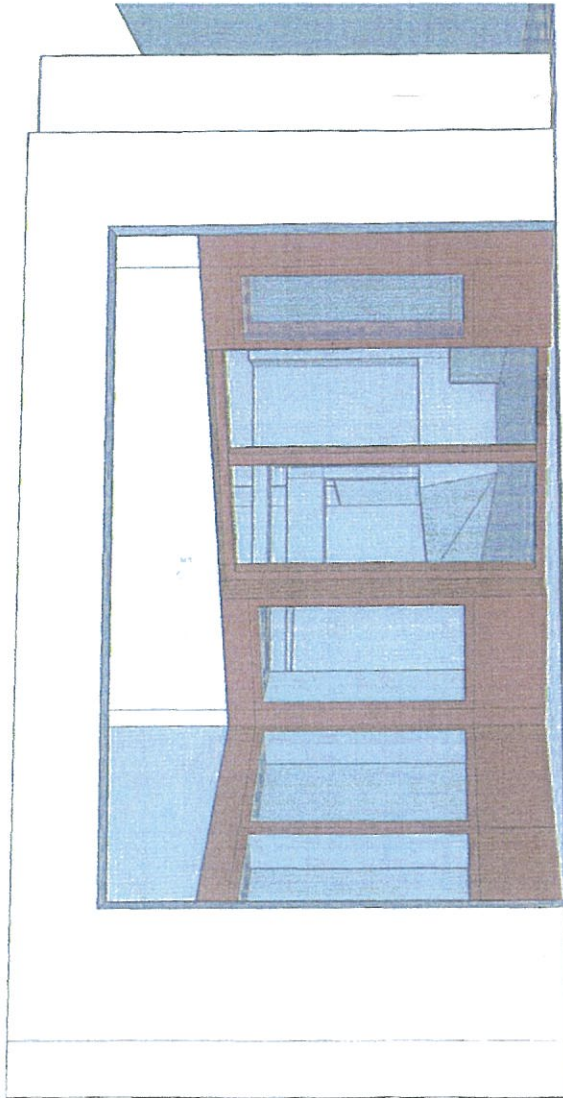
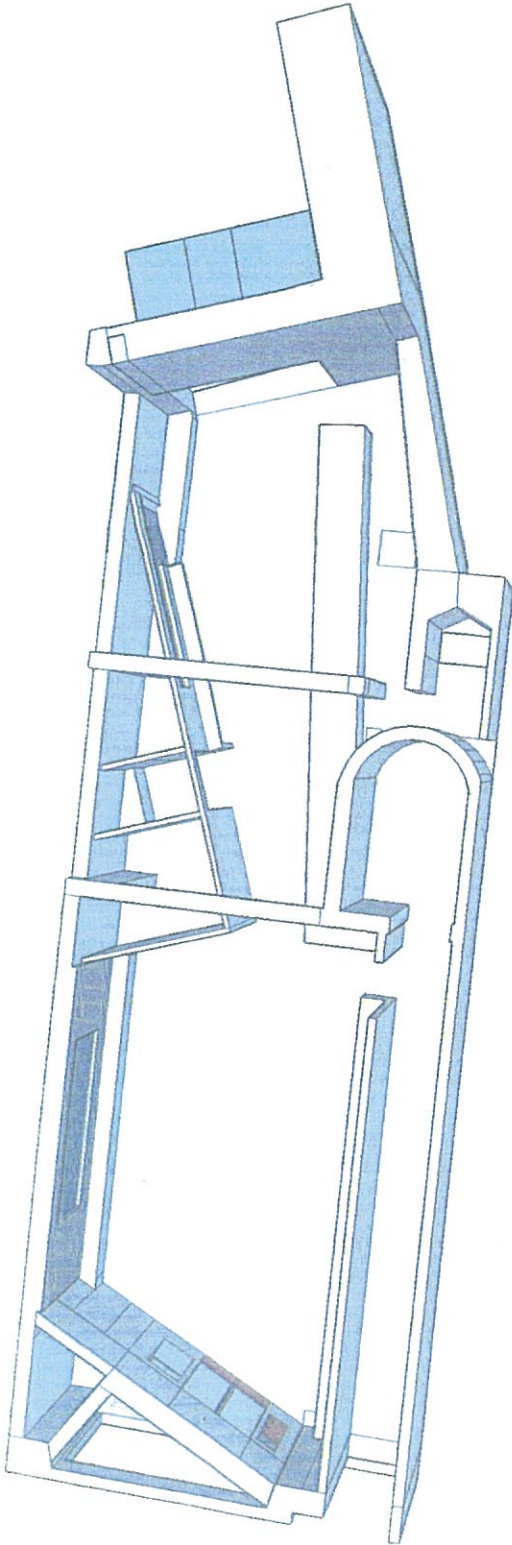
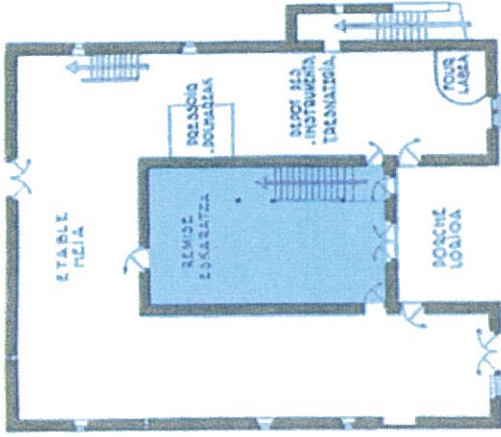
Projet de reconfiguration de l'entrée rue du Palais de l'Ombrière



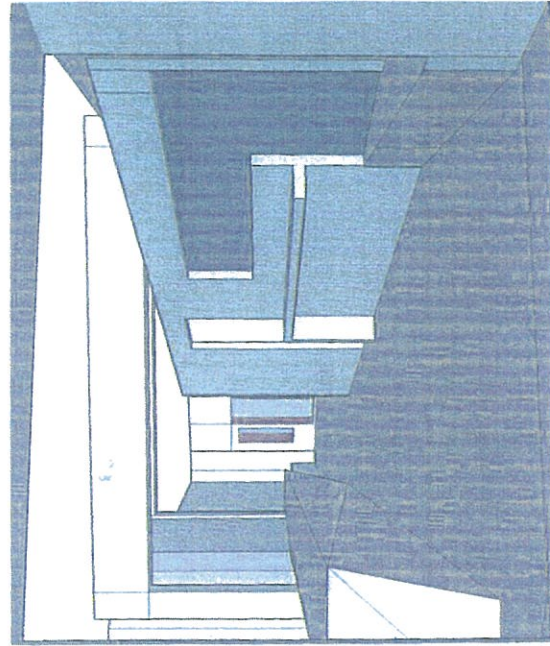


ELEVATION RUE DU PALAIS DE L'OMBRIERE

ÉTAT EXISTANTS



FAÇADE RUE DU PALAIS DE L'OMBRERIÈRE



VUE CÔTÉ BAR

Les plans sont basés sur les plans de description.
Les cotes ne sont données qu'à titre indicatif, il en va de la
responsabilité de l'entrepreneur de vérifier les relevés de façade
avant tout commencement de son ouvrage.

Selon l'article L101-2 du Code de la Propriété Intellectuelle, elle
se désuète au profit de la personne physique ou morale qui
peut être un tiers, sous réserve que celle-ci ne soit l'auteur d'un
accord explicite.

BORDELEKO ESKUAL ETXEA
7. RUE DU PALAIS DE L'OMBRERIÈRE
33 000 BORDEAUX

ETAT PROJETÉ

MAQUETTE

le 23 avril 2012



FABRICA
41, cours d'Alsace-Lorraine
33 000 Bordeaux
06 19 40 71 49
elodie.lataste@free.fr
www.fabrica.fr
N° SIRET 52259407800013
CODE APE 7111Z
N° INSCRIPTION ORDRE 1603

DEVIS

REPLACEMENT DE MENUISERIES BOIS

désignation des travaux	montant des travaux
PHASE 1	
DÉPOSE ET ÉVACUATION ENSEMBLES MENUISÉS EXISTANTS	1 390,00 €
REPLACEMENT MENUISERIES FAÇADE RUE DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE Y COMPRIS CRÉATION DE VITRINES ET D'UN LOCAL POUBELLE	7 200,00 €
REPRISE DES SOLS / CRÉATION SEUL ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS	950,00 €
ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	1 060,00 €
SIGNALÉTIQUE / ENSEIGNES & PANNEAU D'INFORMATION	1 690,00 €
MISE EN ŒUVRE DE GRILLES ARTICULÉES	3 280,00 €
MISE EN PEINTURE DE L'ENSEMBLE	3 760,00 €

Montant Total H.T	19 330,00 €
Montant TVA (19,6%)	3 788,68 €
MONTANT TOTAL TTC	23 118,68 €

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2013/349 Dénominations de voies
--

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mars 2013, la commission de viographie a examiné les dénominations qui pourraient être attribuées à des voies ainsi que les propositions reçues tendant à honorer la mémoire des personnalités.

Suite à ces travaux, il vous est proposé :

Quartier 1 :

- d'honorer la mémoire de Ferdinand MOREAU, en dénommant le terrain de football qui se situe à l'intérieur du stade Charles MARTIN. Ferdinand Moreau a été président du Bordeaux Athlétic Club pendant 46 ans. Il a été un grand joueur de football. Tout au long de sa vie, il a ouvert son sport aux jeunes du quartier de Bacalan en privilégiant les relations entre les jeunes de toutes catégories sociales.

- Dénommer le square situé entre l'allée Haussmann et la rue Aristide Sousa Mendes : square Etienne MORIN. Né vers 1717 dans la région de Cahors et mort en Jamaïque en 1771, il fut négociant travaillant principalement entre les Antilles et Bordeaux.

Quartier 5

- de dénommer le square situé rue Jean MERMOZ afin de ne pas lui donner le même nom que la rue : square de la Croix du Sud, en référence au nom de l'hydravion à bord duquel ont disparu, en mer au large de Dakar, MERMOZ et ses compagnons le 7 décembre 1936.

Quartier 7 :

- de dénommer Square des Copains, le petit square à l'angle de la cité Souriaux et de la rue Dasvin de Boismarin . Dans le cadre d'une concertation rapprochée avec les riverains et le service des Espaces Verts, il a été réaménagé il y a quelques mois. Les familles du secteur et notamment celles qui ont participé à la concertation sont enchantées. Il leur a été proposé qu'elles réfléchissent ensemble à un nom pour ce square, c'est ainsi qu'elles ont proposé "square des copains", car adultes et enfants s'y retrouvent régulièrement.

- de dénommer Jardin Paul ABADIE, l'espace vert situé à l'arrière de l'église Sainte Marie. A l'occasion de réunions de concertation, il a été fait appel à propositions pour nommer cet espace et au milieu de toutes, c'est : Jardin Paul ABADIE qui s'est largement détaché.

Si ces propositions vous agréent Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez demandé à la commission Viographie d'étudier un certain nombre de possibilités de baptêmes d'espaces publics ou de voies publiques. C'est ce qu'elle a fait en collaboration avec les maires adjoints de quartiers.

Nous vous proposons aujourd'hui sur le quartier 1, c'est-à-dire Bordeaux Maritime, d'honorer la mémoire de Ferdinand Moreau, qui était président du BAC pendant 46 ans et joueur de foot. Le terrain de foot d'honneur du stade Charles Martin pourrait désormais porter son nom.

Ensuite nous vous proposons de dénommer le square situé allée Haussmann et rue Aristide Sousa Mendes, square Etienne Morin. Né dans la région de Cahors et mort en Jamaïque, il fut un négociant travaillant principalement entre les Antilles et Bordeaux. C'est quelqu'un qui fait référence dans ce domaine-là.

Sur le quartier de Saint-Genès / Nansouty, après une demande des habitants - j'allais dire concertation, mais c'est encore plus fort - une demande des habitants qui ont souhaité dénommer le square Jean Mermoz qui est déjà donné à la rue dans lequel il se situe en le transformant en square de la Croix du Sud. La commission Viographie et le maire adjoint du quartier vous proposent de valider ce choix.

Sur le quartier de La Bastide, la population là aussi a travaillé sur le projet de dénomination du square des Copains, petit square à l'angle de la cité Souriaux et de la rue Dasvin de Boismarin.

Et la dénomination du Jardin Paul Abadie, espace vert situé à l'arrière de l'église Sainte Marie. A l'occasion de plusieurs réunions de concertation cette proposition a été validée.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Premièrement pour saluer votre choix de donner à Ferdinand Moreau le nom du terrain de football du stade Charles Martin. Effectivement, la famille de M. Moreau était présente à un match entre les Girondins de Bordeaux et le BAC de Bacalan l'été dernier pour signifier l'importance de la mémoire de leur père Ferdinand Moreau. C'est un très bon choix, très parlant pour le quartier de Bacalan et son monde de ce football populaire.

La deuxième remarque c'est pour m'étonner du nom du square Etienne Morin. J'ai appris qu'il avait effectivement œuvré entre Antilles et Bordeaux dans les années du commerce triangulaire. Je ne veux pas, évidemment, le suspecter d'avoir fait partie de ceux qui se sont enrichis à l'occasion de la traite négrière, mais je ne peux pas m'empêcher de me poser la question.

Il doit y avoir certainement des raisons liées à son œuvre, mais j'ai un petit doute.

Enfin, je voudrais à nouveau, Monsieur le Maire, vous interroger sur un grand homme dont malheureusement nous comptons les dernières heures, le monde est suspendu à l'annonce du décès proche de Nelson Mandela, et vous demander à nouveau de manière un peu solennelle, de réfléchir à ce que la Ville de Bordeaux honore le combat universel de cet homme d'Etat, prix Nobel de la Paix.

Pour cela je vous demande de manière officielle et solennelle de réfléchir à donner le nom de Nelson Mandela au futur grand stade de Bordeaux.

Pourquoi Mandela pour un grand stade ? Parce que vous n'êtes pas sans savoir l'engagement qu'a eu Nelson Mandela dans le cadre d'une réconciliation très compliquée entre le peuple d'Afrique du Sud et ses composantes avec le sport. Mandela a remis la Coupe du Monde de Rugby 95 à François Pinard, le capitaine des Springboks.

Vous vous souvenez de l'engouement de Nelson Mandela au moment de la Coupe du Monde en Afrique du Sud en 2010.

Je pense que ce serait à la fois faire honneur aux valeurs du sport et faire honneur à la mémoire de Mandela que le stade porte son nom plutôt que celui d'une société privée comme malheureusement le montage financier en PPP et le fameux « naming » risquent de nous le faire subir.

Nelson Mandela pour le grand stade serait évidemment mieux que le nom de n'importe quel groupe multinational, européen ou mondial. Merci.

M. LE MAIRE. -

J'ai rencontré Nelson Mandela pour la première fois au début de l'année 1994 à quelques semaines du premier scrutin libre et démocratique organisé en Afrique du Sud au moment de la chute de l'apartheid. J'ai été d'emblée très impressionné par cet homme duquel se dégage un rayonnement exceptionnel.

Je l'ai revu à plusieurs reprises par la suite, notamment au milieu d'un groupe de jeunes. J'avais été frappé par la façon dont il savait établir entre ces jeunes et lui qui était déjà octogénaire, une relation presque intime. C'est ce qu'on appelle le charisme, je crois.

C'est un grand homme. C'est un homme exceptionnel. Naturellement, sans anticiper sur ce qui se passe en ce moment dans sa chambre d'hôpital, la Ville de Bordeaux s'honorera de lui attribuer le nom d'un de ses espaces les plus emblématiques parce qu'il mérite l'admiration et la reconnaissance de la communauté internationale pour la manière dont il a su éviter que l'Afrique du Sud ne tombe dans ce qui aurait pu être un affrontement entre communautés.

Je regrette simplement, M. MAURIN, que vous ayez ramené le débat si bas à propos du stade de Bordeaux dont on sait bien qu'il fait l'objet aujourd'hui d'une polémique et tout simplement du choix juridique qui a été fait pour le monter. Je crois que ce n'est pas à la hauteur de la mémoire de Mandela.

Donc nous saisissons le moment venu la commission Viographie pour trouver un espace véritablement digne de la mémoire de ce grand homme.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais saluer la dénomination du terrain de football du nom de Ferdinand Moreau pour lequel sa famille s'est investie depuis plusieurs années afin qu'il y ait une reconnaissance de l'implication forte de cet homme sur le quartier, d'autant plus qu'il a œuvré énormément pour les jeunes du quartier de Bacalan.

Je voulais par la même occasion saluer son fils Jean-Claude Moreau qui lui aussi a été très grandement impliqué sur le quartier puisqu'il a été longtemps président de l'association Défense des Intérêts du Quartier de Bacalan. Donc une famille œuvrant fortement sur notre quartier.

M. LE MAIRE. -

M. BRUGERE

M. BRUGERE. -

Je rejoins l'hommage que vous rendez à Nelson Mandela, évidemment.

Je voulais savoir pourquoi on donne tout d'un coup une place à Etienne Morin qui a vécu au 18^{ème} Siècle. Je ne sais pas. Je pose la question un peu naïvement.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Monsieur le Maire, cela fait 4 ans que je porte cette demande pour qu'une partie du stade Charles Martin puisse s'appeler Ferdinand Moreau. Nous sommes très fiers aujourd'hui de votre acception à tous dans quelques minutes.

Vous aurez l'occasion, Monsieur le Maire, dans les prochaines semaines, d'inaugurer avec la famille Moreau cette partie du terrain du stade Charles Martin.

Pour Etienne Morin, cela fait partie des nombreuses demandes que nous recevons, comme a pu le faire par exemple la famille Moreau. Là c'est un autre groupe qui nous a sollicité.

Nous avons lors de la commission de Viographie étudié cette demande. Nous avons tout d'abord demandé la validation et la caution scientifique et historique de Robert Coustet et de Jacques de Cauna qui a fait une page sur Etienne Morin dans son dictionnaire des personnalités de Bordeaux.

En fait, Etienne Morin fait le lien entre le passé et le futur de Bordeaux :

- Bordeaux l'attractive. Il représente un jeune homme né à Cahors qui est venu à Bordeaux faire sa vie et sa carrière.

La Bordeaux Maritime. Effectivement il a participé à la vie du port. Nous sommes très attachés aujourd'hui à cet essor portuaire et à cette filière maritime.

- Bordeaux la « précurtrice ». Pour répondre à ta question, Nicolas, il a été le créateur du premier rite maçonnique pratiqué dans le monde. Aujourd'hui nous avons 3 millions de pratiquants de ce rite dans plus de 50 pays différents. Il a une place particulière à l'international.

Nous avons décidé cela en commission de Viographie. Ce jour-là l'opposition n'a pas daigné y siéger. Il se devait qu'il ait une place à Bordeaux, un square en l'occurrence, qui n'a modifié aucunement les adresses des riverains.

Voilà pour la réponse que je pouvais apporter, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID, je vous ai interrogé sur le comportement de M. Etienne Morin dans son travail entre les Antilles et Bordeaux. J'aimerais que vous m'indiquiez ce qui vous a été rapporté et les assurances qui nous ont été données.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Oui, Monsieur le Maire. Evidemment dans ce type de circonstance nous vérifions que l'intéressé ne soit pas inscrit sur la liste des gens qui ont été repérés comme s'étant enrichis à cette période-là dans ce type de commerce. Je peux vous assurer que dans ce cas de figure ce n'est évidemment pas le cas. Sinon nous ne vous aurions pas proposé, Monsieur le Maire, que ce square porte le nom de ce personnage.

M. LE MAIRE. -

Si quiconque a la moindre indication contraire qu'il la fasse connaître.

Je mets ça aux voix.

Oppositions ?

Abstentions ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ, vous voulez dire quelque chose ?

M. PEREZ. -

Juste un petit point. Monsieur le Maire, vous êtes parfois prompt à réagir et chacun, comme vous le dites, réagit comme il le peut, comme il le sent.

Je me sens personnellement offensé par les propos de Madame, qui dit que l'opposition n'a pas daigné siéger ce jour-là. L'opposition était malade ce jour-là. Ça peut arriver.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE regrette sans doute son terme. Mais si je me mettais à comptabiliser les mots désagréables tenus par chacun dans cette assemblée, je ne suis pas sûr que vous seriez en déficit. Je connais les vainqueurs. On va peut-être le faire un jour. On va faire cette comptabilisation.

Décidément, on ne laisse passer aucune raison de dire des choses inutiles.

D-2013/350

Convention entre la Ville de Bordeaux et le CROUS de Bordeaux Aquitaine.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a engagé dans le cadre de son Agenda 21, des actions préventives et de sensibilisation afin de préserver l'environnement. La mise en place progressive du tri sélectif participe pleinement à cette démarche environnementale. Bordeaux devient une Ville de plus en plus attractive, l'augmentation du nombre d'habitants et le renouvellement régulier d'une partie de la population, dont les étudiants, nécessitent une sensibilisation régulière sur les enjeux de cette thématique et les règles en vigueur sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de conventionner avec le CROUS Bordeaux Aquitaine pour que les Ambassadeurs du Tri puissent intervenir dans le cadre de leurs missions de sensibilisation au tri sélectif auprès des étudiants dans les résidences et restaurants universitaires.

En conséquence, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, dans la convention qui vous est proposée entre la Ville et le CROUS nous voudrions être vainqueurs du tri sélectif avec les étudiants. A ce titre nous avons travaillé avec le CROUS qui nous permettra au travers de cette convention d'aller au-devant des étudiants dans les résidences universitaires, pour, avec nos ambassadeurs du tri, expliquer quels sont les enjeux du tri sélectif en ville notamment.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Parfait. Nous continuons.

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le CROUS Bordeaux Aquitaine

ENTRE :

LA VILLE DE BORDEAUX,

Sise à Hôtel de Ville, 17 place Pey- Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, M. Alain Juppé habilité aux fins des présentes par délibération n°20060434 du 13 octobre 2006 reçue à la préfecture de la Gironde le 18 octobre 2006.

ET

LE CROUS BORDEAUX AQUITAINE,

Sise, 18 rue du Hamel, CS 11616, 33080 Bordeaux Cedex, représenté par son Directeur, M. Patrice BRETOUT, dûment habilité aux fins des présentes.

IL A ETE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le CROUS Bordeaux Aquitaine accentue sa politique environnementale en mettant à la disposition des étudiants courant 2013, de nouveaux containers et réceptacles de tri des déchets. Dans ce cadre, les ambassadeurs du tri de la Ville de Bordeaux interviendront pour une sensibilisation globale sur cette thématique.

ARTICLE 1 – OBJET

Les Ambassadeurs du tri de la Ville de Bordeaux interviendront au sein des résidences et des restaurants universitaires pour une action de sensibilisation des étudiants sur les thèmes suivants : la réduction des déchets, les règles du tri sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, les bio-déchets.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DU CROUS BORDEAUX AQUITAINE

- Information auprès des locataires du passage des Ambassadeurs du Tri dans une opération de porte à porte.
- Remise des Pass ou codes au responsable des Ambassadeurs du tri (nommément désigné en annexe 1) pour l'accès aux résidences universitaires.
- Remise des supports de communication pour la sensibilisation aux bio-déchets dans les restaurants universitaires.
- Accès gratuit à la restauration du midi pour quatre intervenants les jours de sensibilisation dans les restaurants universitaires.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

- Respect des thèmes abordés : la réduction des déchets, les règles de tri sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, les bio-déchets.
- Mise à disposition des Ambassadeurs du tri
- Remise de badges aux Ambassadeurs du tri
- Distribution de flyers concernant le tri sélectif de la Communauté Urbaine de Bordeaux

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE L'INTERVENTION

Dans les résidences universitaires : intervention de porte à porte

Dans les restaurants universitaires : distribution de flyers – discussion avec les étudiants – aide au tri des bio-déchets.

ARTICLE 5 - DATES ET HORAIRES ET LIEUX DE L'INTERVENTION

L'intervention des Ambassadeurs du tri se fera :

- du 16 septembre 2013 au 31 octobre 2013, dans les résidences universitaires, du lundi au jeudi de 17h à 20h,
- du 16 septembre au 30 juin 2014, dans les restaurants universitaires, entre 11h30 et 13h30 – une seule intervention par site.

La liste des lieux couverts par la convention est indiquée en annexe 2.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

La Ville de Bordeaux s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres et de sa présence dans les locaux du CROUS. Elle souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utile.

Elle devra remettre au CROUS Bordeaux Aquitaine copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels.

Le CROUS Bordeaux Aquitaine, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mobiliers mis à disposition de la Ville dont lui-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention prend effet à compter du 16 septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014.

ARTICLE 8 – RENOUELEMENT ET RESILIATION

La convention devra être renouvelée de manière expresse par échange de courriers entre les deux cocontractants.

La présente convention peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux le

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,
Alain JUPPÉ**

**Pour le CROUS Bordeaux Aquitaine
Le Directeur
Patrice BRETOUT**

ANNEXES



ANNEXE 1

Nom du responsable des Ambassadeurs du Tri

Jérôme DUPOUY
j.dupouy@mairie-bordeaux.fr

ANNEXE 2

RESTAURATION – LISTE DES ETABLISSEMENTS BORDEAUX & C.U.B.

Restaurant Universitaire N° 1
Avenue Prévost – 33405 Talence

Cafétaria La Soucoupe
351 cours de la Libération - 33400 Talence

Restaurant Le Haut Carré
43 rue Pierre Noailles – 33400 Talence

Restaurant Universitaire N°2
11 avenue Pey-Berland – 33608 Pessac

Restaurant La Passerelle
11 avenue Pey-Berland – 33608 Pessac

Restaurant Universitaire N° 3
Avenue Camille Julian – 33175 Gradignan

Cafétaria I.U.T.
Rue Naudet – 33170 Gradignan

Cafétaria Le Veracruz
Avenue Maine de Biran – 33608 Pessac

Restaurant Le Cap'U
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Restaurant la Bastide
15 avenue Abadie – 33100 Bordeaux

Cafétaria Les Chartrons
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Cafétaria Le Musée
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Distribution Automatique
2 rue Léon Duguit – 33608 Pessac

Restaurant le Mascaret
146 rue Léo Saignat – 33000 Bordeaux

Cafétaria la Galère
146 rue Léo Saignat – 33000 Bordeaux

Restaurant le Forum
2 rue Léon Duguit – 33608 Pessac

Cafétaria Le Sirtaki
23 esplanade des Antilles – 33608 Pessac

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2013/351
Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités d'accueils périscolaires et de loisirs de l'année 2012.
Autorisation. Décision

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération en date du 19 décembre 2011 n° D.2011/723, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat au titre de l'exercice 2012, avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Par délibérations en date du 16 juillet 2012, n° D.2012/378 et du 19 novembre 2012, n° D.2012/669, vous avez autorisé également Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2012 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Après étude des bilans d'activités 2012, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés.

En effet, les ajustements à la réalité du nombre d'enfants accueillis ainsi que la forte fréquentation de ces accueils générant des recettes familles en hausse, ont engendré de sensibles économies.

De plus, la recherche permanente d'une gestion plus rationnelle et plus efficiente permet de mieux gérer la dépense et ce, en lien avec nos partenaires associatifs.

Enfin, la liquidation judiciaire de l'Amicale Laïque Dupaty à la fin de l'année 2012 permet de remettre à disposition de la Ville les crédits non consommés par cette association du fait de l'arrêt de ses activités en juin 2012.

L'ensemble de ces réajustements, d'un montant global de **168 343,85 euros** est détaillé ci-dessous :

Associations	Fonctionnement	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Périscolaires	Interclasses	Actions jeunes	TOTAL
Amicale Laïque Dupaty	20 020,00			1 700,00	7 500,00	29 220,00
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux		1,52	36 260,21			36 261,73
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran		6 341,12	1 480,65			7 821,77
Amicale Laïque David Johnston		12 479,26		2 369,21		14 848,47
Club Pyrénées Aquitaine			983,96	2 906,37		3 890,33
Union Sportive des Chartrons			542,19			542,19
Centre Social Bordeaux Nord		773,84			7,04	780,88
Jeunes Saint Augustin			6 709,73			6 709,73

Jeunes Science					6 750,00	6 750,00
Les Coqs Rouges		1 121,86	2 289,16			3 411,02
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac		2 454,57				2 454,57
Union Saint Jean		48 239,00	5 569,00	795,00	1 050,16	55 653,16
TOTAL	20 020,00	71 411,17	53 834,90	7 770,58	15 307,20	168 343,85

Ce solde, d'un montant de 168 343,85 euros, sera utilisé pour permettre des réajustements de budgets d'activités, ainsi que des renforcements de capacités d'accueil des centres de loisirs et des accueils périscolaires.

Il donnera lieu à de nouvelles affectations qui vous seront présentées lors de cette même séance publique du conseil municipal.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse - Rubrique 421 – Compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/352**Attribution d'aides en faveur de la jeunesse. Avenant aux conventions 2013. Adoption. Autorisation. Signature.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 décembre 2012, n° D-2012/669, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2013 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Suite à l'étude des bilans d'activités 2012, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés.

Nous vous proposons de redéployer ce disponible d'un montant total de 168 343,85 euros comme décrit ci-après.

1. Le réajustement budgétaire des accueils de loisirs associatifs ayant bénéficié d'un développement dès septembre 2012.

Ces renforcements nécessitent un budget de **90 883,87 euros**, répartis ainsi :

Associations	Activités	Budgets redéployés (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Fonctionnement	15 556,00
	Centres d'Accueil et de Loisirs	55 595,87
Association Petite Enfance Enfance et Famille	Accueils Périscolaires	3 690,00
Club Pyrénées Aquitaine	Centres d'Accueil et de Loisirs	9 721,00
Les Coqs Rouges	Interclasses	1 171,00
Patronage Laïque Cazemajor Yser	Aide aux devoirs	2 150,00
Sporting Club Chantecler	Centres d'Accueil et de Loisirs	3 000,00
TOTAL		90 883,87

Le détail de ces mesures est joint en annexe 1.

2. Le réajustement nécessaire des budgets de certains accueils périscolaires et de loisirs, au regard de l'analyse des bilans 2012.

Ce réajustement s'élève à **10 628,45 euros**, répartis ainsi :

Associations	Activités	Budgets redéployés (en euros)
Amicale Laïque David Johnston	Accueils Périscolaires	644,20
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Interclasses	4061,00
Bordeaux Etudiants Club	Centres d'Accueil et de Loisirs	540,13
Club Pyrénées Aquitaine	Centres d'Accueil et de Loisirs	1 606,32
	Actions en faveur des adolescents	660,46
Patronage Laïque Cazemajor Yser	Centres d'Accueil et de Loisirs	2 367,20
Union Saint Bruno	Centres d'Accueil et de Loisirs	406,14
Union Sportive des Chartrons	Interclasses	343,00
TOTAL		10 628,45

3. La prise en charge de coûts 2013 non prévus au BP.

Le Forum sur l'éducation partagée, intitulé La Grande Conversation, qui s'est déroulé le samedi 13 avril 2013 à l'Athénée Père Joseph Wresinski, a nécessité l'emploi de six animateurs du Centre d'Animation Monséjour pour l'espace accueil des enfants des parents participants.

Le coût de la rémunération de ce personnel s'élève à **823 euros** que nous vous proposons de financer dès maintenant.

Par ailleurs, le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux, que nous accompagnons jusqu'à présent à hauteur de 6 000 euros pour la mise en œuvre d'un accueil de loisirs et de séjours en direction des adolescents, a commis une erreur dans la confection de son BP 2013.

En effet, cette association a répondu au nouvel appel à projets en faveur des 12/17 ans, sollicitant une aide de 4 500 euros pour la mise en œuvre d'une offre de séjour supplémentaire pendant les vacances d'hiver, mais a omis de solliciter le budget inhérent au fonctionnement de l'offre existante dans les temps impartis.

Nous vous proposons donc de réajuster la subvention de cette association de **1 500 euros** pour ramener la subvention totale 2013 à 6 000 euros.

Le montant total de ces réajustements 2013 s'élève à **2 323,00 euros** répartis ainsi :

Associations	Activités	Budgets redéployés (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Accueils Périscolaires	823,00
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	Actions de loisirs 12/17 ans	1 500,00
TOTAL		2 323,00

4. Le provisionnement en vue de réajustements de budgets et de développements de places indispensables en accueils périscolaires et centres de loisirs entre septembre et décembre 2013.

Nous proposons de réserver un montant non affecté de 64 508,33 euros qui nous permettrait de pallier d'éventuels réajustements de budgets d'activités périscolaires et de centres de loisirs, lors de la prochaine rentrée scolaire.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur les budgets Jeunesse.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.
- encaisser les recettes de la C.A.F.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Délibération 351 - Monsieur le Maire, je vous présente une première partie sur les subventions Jeunesse.

Après étude des bilans d'activités de 2012 il s'avère qu'un certain nombre de crédits n'ont pas été consommés.

En effet, les ajustements à la réalité du nombre d'enfants accueillis, ainsi que la forte fréquentation de ces accueils générant des recettes famille en hausse, ont engendrés de sensibles économies.

Par ailleurs la liquidation judiciaire de l'Amicale Laïque nous a permis de remettre à disposition de la Ville des crédits non consommés, tout ceci pour un montant de 168.343 euros.

Dans la délibération 352 je vous propose de réattribuer ces 168.343 euros. Nous les redistribuons d'une part pour les accueils de loisirs. Nous renforçons ces accueils de loisirs, ce qui nécessite un budget de 90.883 euros.

Par ailleurs nous renforçons aussi les budgets de certains accueils périscolaires au vu des besoins pour un montant de 10.628 euros.

Enfin nous prenons en charge des coûts 2013 qui n'avaient pas été suffisamment prévus, en particulier le coût du Forum de l'Education Partagée, la Grande Conversation, pour 823 euros.

Ainsi qu'un appel à projets pour le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux qui n'avait pas bien évalué non plus son budget initialement.

Le montant total de ces réajustements s'élève à 2.323 euros.

Enfin nous provisionnons une somme pour la rentrée scolaire prochaine d'un montant de 64.508 euros pour nous permettre de pallier d'éventuels réajustements de budgets d'activités périscolaires ou de centres de loisirs si cela s'avère nécessaire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

La délibération 352 n'était pas dégroupée, mais peu importe.

INCIDENCES FINANCIERES DES DEVELOPPEMENTS ACTES DERNIER TRIMESTRE 2012 - ACTIONS JEUNESSE - VILLE DE BORDEAUX

Quartier	Associations	Site	Prestations	Ages concernés		Nombre de places d'accueil	Période	date de démarrage	B.P. Asso 2012	coûts 2012 présentés au vote	B.P. Asso 2013	coûts 2013 présentés au vote	subvention complémentaire totale à inscrire en DM1		
				3-5 ans	6-11 ans										
Bordeaux Maritime	Centre d'Animation Le Lac	Lac III	CAL	X		8	mercredi	janv-13			10 657,87	10 657,87	10 657,87		
Bordeaux Maritime	Centre d'Animation Le Lac	Poste de direction	Fonctionnement								15 556,00	15 556,00	15 556,00		
Bordeaux Maritime	Chartrons	Balguerie	APS		X	14	soir	nov-12	absorbé		intégré au BP		0,00		
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Montgolfier	CAL		X	transfert de 36 agent de service		10-avr-13			5 877,80	3 000,00	3 000,00		
Victor Hugo/ST Augustin	CPA	Béchade	CAL	X		8	mercredi	janv-13			9 948,86	9 721,00	9 721,00		
Victor Hugo/ST Augustin	Centre d'Animation St Pierre	Paul Bert	CAL		X	36	mercredi et vacances scolaires	sept-12			44 938,00	44 938,00	44 938,00		
Bordeaux St Genès / St Michel / Nansouty	Les Coqs Rouges	Henri IV	Interclasse		X	14	pause méridienne lundi	janv-13			1 171,00	1 171,00	1 171,00		
Bordeaux Sud	Patronage Laïque Cazemajor Yser	Cazemajor	Aide aux devoirs		X		janvier juin 2013	janv-12		2 150,00			2 150,00		
Bordeaux Sud	Jardin de l'Eau Vive (APEEF)	Noviciat	APS	X		10	soir	nov-12	690	690	intégré au BP	0	690,00		
Bordeaux Bastide	Maison Soleil	Thiers	APS	X		10	soir	?2013	0,00	0,00	5 222,00	3 000,00	3 000,00		
TOTAUX			CAL			52			0,00	0,00	71 422,53	68 316,87	68 316,87		
			APS			34			690,00	690,00	5 222,00	3 000,00	3 690,00		
			Interclasse			14					0	0	1171	1171	1171
			Fonctionnement			0					0,00	0,00	15 556,00	15 556,00	15 556,00
			Aide aux devoirs			0					0,00	2 150,00	0,00	0,00	2 150,00
						100						690,00	2 840,00	93 371,53	88 043,87

D-2013/353

Versement des subventions aux associations exerçant une activité de gestion et d'animation de ludothèques destinées à l'enfance et à la famille.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance ou d'établissements exerçant une activité de gestion et d'animation de ludothèques destinées à l'enfance et à la famille.

Par délibération du 17 décembre 2012, vous avez attribué une subvention de fonctionnement de 305 000 euros à l'association Interlude, gestionnaire de ludothèques.

Octroyé pour le fonctionnement de l'année 2013, ce financement est destiné aux établissements situés à Bordeaux, 45 avenue du Commandant Hautreux et 37 allée Jean Giono et inclut également le projet de création de la ludothèque Berge du Lac, dont l'ouverture est prévue en septembre 2013.

Cependant, cette création occasionne des frais de fonctionnement supplémentaires qui nécessitent aujourd'hui un financement complémentaire.

Aussi, afin de maintenir un soutien suffisant à l'association Interlude, il convient de lui attribuer une subvention supplémentaire de 18 000 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- octroyer une subvention supplémentaire à l'association Interlude,
- signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Petite Enfance et Famille – sous fonction 64 compte 657-4.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne le versement d'une subvention à l'association Interlude qui gère des ludothèques sur la Ville, actuellement deux ludothèques, une à Chantecrit et une à La Bastide.

On leur avait alloué une subvention de fonctionnement en décembre 2012 d'un montant de 305.000 euros.

Etant donné le projet de création et d'ouverture d'une ludothèque dans le quartier des Berges du Lac dont l'ouverture est prévue en septembre 2013, l'association nous demande une subvention supplémentaire de 18.000 euros car le premier budget avait été mal évalué.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Une intervention très rapide, Monsieur le Maire, Mme COLLET, chers collègues, pour saluer le travail formidable de cette ludothèque complètement appropriée par les familles du quartier de La Bastide.

On salue l'ouverture par cette association de ce deuxième point.

Et vous dire, puisque vous aimez les chiffres, qu'il y a 2 ludothèques à Bordeaux et 16 à Toulouse.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

A Bordeaux il y a 11 bibliothèques et ludothèques et 240.000 habitants. A Toulouse il y a 450.000 habitants. Donc proportionnellement à la population nous sommes plutôt bons. Il faut se mettre ces chiffres dans la tête.

Eh oui. La seule Ville de Toulouse, je ne parle pas de l'agglomération, a 450.000 habitants.

Il doit y avoir aussi beaucoup plus de ludothèques à New York qu'à Bordeaux, si on se compare...

Qui est contre cette subvention ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Direction de l'éducation, de la petite
enfance et de la famille
Pôle Ressources
Finances-Contrôle de Gestion-
Commandes Publiques-Systèmes
d'informations

**AVENANT CONVENTION
D'OBJECTIFS VILLE - ASSOCIATION
PETITE ENFANCE**

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du 2013 et reçue à la Préfecture le 2013

ET

Jean Denis SOUYRIS, Président de l'association Interlude, autorisé par le conseil d'administration du mois de mars 2010.

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Interlude, domiciliée à Bordeaux, Résidence Chantecrit – 37 allée Jean Giono à Bordeaux

dont les statuts ont été approuvés le 22 juillet 2002 et,

dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 21 octobre 1998, exerce une activité de gestion et d'animation de ludothèques destinées à l'enfance et la famille, présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 à gérer :

- 1 ludothèque 45 avenue du Commandant Hautreux, 33000 Bordeaux
- 1 ludothèque 37 allée Jean Giono
- 1 ludothèque Berges du Lac dont l'ouverture est prévue en septembre 2013

Ayant pour objectif d'offrir un lieu d'animation autour du jeu et un lieu de prêt,

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association dans les conditions de l'article 3 de ladite convention,

- une subvention supplémentaire de 18 000.00 euros pour l'année civile

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux, pour ses dépenses de fonctionnement.

S'agissant du budget prévisionnel de l'association la réalisation des activités s'élève à 559 790 euros et la subvention municipale supplémentaire à 18 000 euros.

Article 4 – Mode de règlement

Cette somme de 18 000.00 euros sera créditée au compte de l'association n° 13335 00301 087720 95370 57 établissement Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

1° à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2° à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3° à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

4° à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5° à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général

6° à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7° à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « Association partenaire cofinancée par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la direction de la communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication et d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse....)

8° à transmettre à la Ville tout projet modifiant le fonctionnement de ces établissements

9° à alerter la Ville le plus rapidement possible si elle rencontre des difficultés pour respecter ses conditions :

- un travail de réflexion commun, Association – Caisse d'allocations familiales – Ville, sera alors entrepris pour remédier aux difficultés.

10° à inviter la ville, en la personne de l'Adjointe au Maire à la Petite Enfance et à la famille, et la direction déléguée petite enfance à participer aux assemblées générales.

Article 6 – Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'Association des engagements prévus dans la convention notamment à l'article 5, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,

- présentation d'une situation financière intermédiaire,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Interlude – 37 allée Jean Giono à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 2013

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour l'Association
Le Président
Jean Denis SOUYRIS

D-2013/354

Versement d'une subvention pour la mise en place d'heures d'accueil sur des horaires atypiques dans l'établissement d'accueil Les Petites Pousses du Lac pour des parents exerçant une activité en horaires décalés.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance, représentant aujourd'hui 31 établissements pour 800 places.

Le 17 avril 2013, l'association Auteuil Petite enfance a ouvert un établissement multi accueil régulier nommé «Petites pousses du Lac » et situé rue du Jonc 33 300 Bordeaux. Cette ouverture a permis la création de 35 places dans le quartier Les Aubiers.

Ces places supplémentaires permettent donc de poursuivre la politique ambitieuse de la ville en matière d'accueil de la petite enfance en offrant des conditions adaptées aux nouvelles demandes des familles.

Ainsi, en complément d'une offre d'accueil classique, à compter du 1^{er} juin 2013, l'établissement « Petites Pousses du Lac » proposera des heures d'accueil en horaires atypiques sur 10 places, de 5 h 30 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 21 h, pour des enfants dont les parents exercent une activité en horaires décalés.

En conséquence, afin de poursuivre un soutien suffisant à cette association et d'accompagner particulièrement ce projet innovant, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A attribuer une subvention d'un montant de 42 123 €, conformément aux modalités indiquées à l'article 2 de la convention ci-jointe
- A signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Petite Enfance et Famille – sous fonction 64 compte 657-4.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Je voulais dire qu'au-delà des chiffres il y a aussi une question de qualité et que la ludothèque de Bordeaux a un savoir-faire dont je salue moi aussi la qualité.

La délibération 354 concerne le versement d'une subvention pour la mise en place d'heures d'accueil sur des horaires atypiques dans la nouvelle crèche que nous venons d'inaugurer sur le quartier des Aubiers, qui s'appelle Les Petites Pousses du Lac.

Nous allons mettre en place à partir du 1^{er} juin 2013, 10 places en horaires atypiques de 5 h 30 à 7 h 30 le matin et de 18 h 30 à 21 h le soir.

Je vous demande donc d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 42.123 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme COLLET, vous nous présentez ici une nouvelle offre d'accueil collectif petite enfance privée en gestion associative offrant un concept novateur et attendu sur Bordeaux.

Cependant, je ne pense pas comme vous que la politique de la Ville soit ambitieuse dans le domaine de la petite enfance, mais dans une politique de rattrapage de retards qui se sont accumulés au fil des ans en termes de nombre de places.

Donc oui, vous êtes dans un sprint final avant la « date-line » des élections municipales pour remplir vos promesses de campagne en termes de nombre d'enfants accueillis.

Mais la petite enfance n'est pas une simple bataille de chiffres car on ne peut comptabiliser une place de crèche comme une place de parking. Il y a aussi une notion de qualité et d'adaptation à la réalité des situations et des besoins familiaux. Adaptation aussi aux modifications des vies et structures familiales.

C'est sûrement par cette différence de vision que vous ne pouvez entendre nos remarques qui sont basées sur une analyse croisée des chiffres et des retours des parents.

Nous sommes bien devant un projet novateur parce qu'il mixe un lieu d'accueil collectif, des horaires dits atypiques, c'est-à-dire de 5 h 30 à 21 h le soir, et un centre de formation tourné plus particulièrement vers les familles monoparentales du quartier.

Ce projet est avant tout un projet isolé n'offrant que 35 places et un investissement privé, mais un appel à projet national. La Ville, malheureusement n'a pas été le moteur de cette novation sociale au cœur de la Ville.

Rendons à César ce qui lui appartient, s'il vous plaît.

Un projet novateur aussi, parce que seul répondant à la demande réelle d'horaires atypiques avec une telle amplitude horaire, celle en phase avec la réalité qui touche de plus en plus de familles modestes, en particulier les familles monoparentales.

Alors non, la politique municipale n'est pas ambitieuse dans ce domaine. L'innovation et l'ambition dans ce domaine sont par exemple la politique portée par Grenoble qui accompagne depuis 5 ans avec une structure associative les familles les plus modestes en horaires décalés avec un service de crèche à domicile pour simplement 1,50 euro par heure.

Alors arrêtons s'il vous plaît cette autosatisfaction bordelaise qui est loin d'apporter le meilleur aux plus petits des Bordelais et à leurs parents. Merci.

M. LE MAIRE. -

J'ai déjà répondu à ces attaques injustifiées. Quand c'est bien, c'est pas nous. (Rire) Ça dit tout. Ce n'est pas la peine de commenter.

Mme COLLET.

MME COLLET. -

Je voulais préciser quand même pour mes collègues qui ne connaissent peut-être pas parfaitement ce dossier, qu'il y a deux autres structures qui faisaient des horaires atypiques.

Le Lycée d'Enseignement Professionnel Bel Orme avait lancé un projet qui marchait très bien, qui a dû être interrompu du fait de l'arrêt des subventions du Conseil Général.

Il y a aussi une deuxième association qui s'appelle Pitchoun', avenue Thiers, qui va lancer elle aussi des horaires atypiques.

Donc ce n'est pas du tout un projet isolé. C'est un projet qui s'inscrit dans une démarche volontariste. Et ce n'est pas parce que c'est un projet privé qu'il ne faut pas le soutenir.

D'ailleurs nous le soutenons, ce projet, que vous appelez privé en le réduisant vraiment beaucoup, qui est porté par une association qui s'appelle la Fête, qui a un savoir-faire sur la réinsertion et sur le retour à l'emploi de personnes en grandes difficultés.

Donc ce projet que vous appelez privé c'est en fait un projet extrêmement innovant, extrêmement créatif, que nous portons depuis 2008 avec eux. Nous ne les accompagnons pas de loin. Nous portons le dossier avec eux. Et l'aboutissement, vous l'avez vu la semaine dernière, Emmanuelle, était une franche réussite. Vous ne devriez pas faire la soupe à la grimace sur ce dossier.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais répéter que notre travail en matière d'accueil de la petite enfance est tout à fait remarquable. Nous nous situons bien devant un certain nombre de grandes villes et devant pas mal de villes de l'agglomération, et pas simplement en matière de quantité, mais en matière de qualité.

Je voudrais d'abord rendre hommage à la qualité de nos personnels aussi bien dans les crèches municipales que dans les crèches associatives où ce ne sont pas nos personnels mais ils sont remarquables, et également les assistantes maternelles qui sont encadrées, formées. C'est un métier tout à fait respectable. Elles le font avec beaucoup de conscience professionnelle.

Donc sur la qualité, aucun complexe à avoir. Je rappelle qu'une enquête récente de la Cour des Comptes sur l'accueil de la petite enfance a salué ce que nous faisons ici à la Ville de Bordeaux.

Je voudrais dire enfin que Bordeaux est la première ville à avoir lancé un processus de certification AFNOR pour la qualité de ses prestations en faveur de la petite enfance. Cette certification est en cours. Je suis très confiant sur notre capacité à l'obtenir.

Donc on va avoir ce débat maintenant pendant 6 mois en permanence, mais nous sommes tout à fait prêts à l'assumer parce que aussi bien quantitativement que qualitativement je crois que ce qui a été fait par la Ville mérite d'être salué comme une belle réussite.

Nous avons bien sûr encore beaucoup de progrès à faire parce que les familles bordelaises sont de plus en plus nombreuses, les enfants sont de plus en plus nombreux. Tant mieux. Nous nous en réjouissons. Donc l'effort doit être poursuivi. Mais il a été remarquable notamment au cours des 5 dernières années.

Je pense qu'il y aura unanimité pour approuver ce projet.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'HEURES D'ACCUEIL SUR DES HORAIRES ATYPIQUES DANS L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL LES PETITES POUSSÉS DU LAC POUR DES PARENTS EXERCANT UNE ACTIVITE EN HORAIRES DECALES

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.

ET

Jean Paul MALLERET, Président de l'association Auteuil Petite Enfance, autorisé par le conseil d'administration du.25 juin 2010

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions d'objectifs. Ces dernières précisent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Auteuil Petite Enfance, domiciliée 40 rue Jean de la Fontaine 75781 PARIS cedex 16, dont les statuts ont été approuvés le 25 juin 2010, dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 1 juillet 2010, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre et propose également un accueil spécifique sur des horaires atypiques en préservant une continuité et une qualité de l'accueil pour le jeune enfant.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Activité et projet de l'association

Le gestionnaire s'engage à :

- Proposer des heures d'accueil sur des horaires atypiques pour 10 places de 5 h 30 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 21 h, dans le cadre du fonctionnement de l'établissement Petites Pousses du Lac situé rue du Jonc 33 300 Bordeaux, pour des enfants dont les parents exercent une activité en horaires décalés.
- inscrire les modalités de cet accueil au projet social de l'établissement, validé par la Direction des actions de santé-PMI,
- mettre en place un partenariat avec les services sociaux et les organismes de formation si nécessaire, en lien avec le service d'accueil des familles qui centralise et coordonne les demandes,

- appliquer pour les familles la tarification financière ouvrant droit à la Prestation de Service Unique (PSU),
- se conformer à la réglementation de la PSU appliquée par la CAF.

La ville de Bordeaux désigne la responsable de l'accueil des familles pour coordonner ce dispositif, en lien avec les services sociaux, les organismes de formation et le gestionnaire de l'établissement Les Petites Pousses du Lac.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

La mise en œuvre de ce dispositif sera effective à partir du 1^{er} juin 2013 sur la base du calcul suivant :

- 10 places d'accueil X par l'amplitude journalière de ces horaires atypiques X par le nombre de jours d'ouverture pour la période considérée (soit $10 \times 4.50 \times 125 = 5625$ heures).

La ville de Bordeaux s'engage donc à verser au gestionnaire de l'établissement d'accueil pour la mise en œuvre du dispositif du 1^{er} juin au 31 décembre 2013 la somme de 42 123 € **correspondant à 5 625 heures d'accueil prévues de juin à décembre 2013.**

Cette somme sera créditée à la Société Générale Paris 16^{ième} n° 30003 03383 00050054065 45 – établissement CCM Bordeaux Nansouty suivant le calendrier ci-après :

- 70 % soit 29 486.10 euros dès la signature de la présente convention,
- **le solde en fin d'année 2013 en fonction de l'activité constatée.**

Article 3 : Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour une période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2013. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 4 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association des engagements prévus dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association

Fait à Bordeaux, le

La ville de Bordeaux
Le Maire

La structure d'accueil petite enfance de
l'association des Apprentis d'Auteuil.
Le Président Jean Paul MALLERET

D-2013/355

**Dotation spéciale pour les logements des instituteurs.
Reversement partiel à la CUB. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 29 juillet 1889 modifiée par la loi du 30 avril 1921 met les communes dans l'obligation de fournir aux instituteurs, soit un logement en nature, soit à défaut, une indemnité représentative de logement.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement, les communes perçoivent une compensation de l'Etat aux charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs. Ces charges comprennent, à la fois, le coût de l'entretien des logements de fonction et les dépenses d'indemnisation versées à titre obligatoire aux instituteurs qui ne peuvent recevoir un logement convenable.

Dans les Z.A.C., la CUB s'est substituée aux communes en tant que propriétaire et assure donc les charges pour l'entretien des logements d'enseignants.

Selon la circulaire du 26 juillet 1983, les groupements de communes à vocation scolaire reçoivent une compensation des charges qu'ils supportent pour le logement des instituteurs. Cette compensation doit être versée par la commune où se situe l'école.

Au titre de l'année 2012, l'état des sommes dues à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les logements d'instituteurs s'élève à 2.808,00 euros. En effet, un instituteur est logé par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Préfet a fixé le montant de la dotation par instituteur à 2.808,00 euros.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reverser une somme de 2.808,00 euros à la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentant la fraction de la dotation spéciale, correspondant au nombre d'instituteurs logés dans les écoles situées dans les Z.A.C. avec le crédit prévu à cet effet CDR Vie Scolaire – Rubrique 213 – compte 62878.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2013/356
Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1899 modifiées par la loi de finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

La consommation d'eau du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est comptabilisée sur le compteur de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture d'eau.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place un forfait à verser annuellement au titre de ces prestations.

Celui-ci est recouvré en deux mensualités calculées en fonction :

- du nombre de personnes vivant au foyer,
- de la consommation moyenne d'eau dans un ménage selon le nombre de personnes, établie lors des études effectuées par le SMEGREG,
- du montant du prix du m³ d'eau à la date du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet de l'année en cours, transmis par la Lyonnaise des eaux.

Tous les paiements devront être adressés directement à Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux-Municipale, annexe de l'Hôtel de Ville, Place Rohan 33077 Bordeaux Cedex.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce forfait selon les modalités précitées sur le CDR Vie Scolaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Il s'agit de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs. Je ne pense pas qu'il y ait des problèmes sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Je ne sais pas. Quelqu'un a demandé son dégroupement.

Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Oui, Monsieur le Maire. J'avais déjà évoqué ce problème. Il me semble, si je me rappelle bien, que vous m'aviez donné plutôt raison. Vous aviez demandé aux services pourquoi ça n'allait pas plus vite.

En fait, c'est pour faire une demande afin d'installer des compteurs individuels dans les logements. Ce serait quand même pour nous plus écolo.

Je prends un exemple. Il y a quelques années dans les HLM les fluides étaient collectifs. Chacun consommait sans compter. Dès que les syndicats ont installé des compteurs individuels la consommation a nettement baissé.

Il me semble que la Ville doit faire un effort en ce sens pour être en cohérence avec son Agenda 21. Merci.

M. LE MAIRE. -

C'est parfaitement exact. J'avais demandé que les services travaillent à cette proposition. Ils y travaillent ? Ça avance ? Bon.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Consommation d'eau : Année 2013

Ecoles	Adresses	Type	Nombre total de personnes vivant au foyer
Mat. LAGRANGE	29, rue David Johnston 33000 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Mat. FLORNOY	228, rue Berruer 33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	1
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt n°11	2
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 3ème étage appt n°5	1
Ecole FRANC SANSON	105, quai de la Souys 33100 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Elé. RAYMOND POINCARE	28 Av. Raymond Poincaré 33200 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt n°10	1
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt. n° 12	1
Mat. SOLFERINO	11, rue Solférino 33000 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Mat. BECHADE	9, rue de Madagascar 33000 Bordeaux	T3 au rez-de-chaussée	3
Elé. PAUL LAPIE	130 bis, Av. L. Barthou 33200 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Elé. CHARLES MARTIN	79, rue Charles Martin 33300 Bordeaux	T3 au 1er étage porte de droite	1
Mat. BERNARD ADOUR	119, rue Bernard Adour 33200 Bordeaux	T3	2
Elé. BALGUERIE	29, Cours Balguerrie Stuttemberg 33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt. n°3	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt. n°1	2
Elé. SOMME	286, cours de la Somme 33800 Bordeaux	T2	1
Elé. DAVID JOHNSTON	20, rue Matignon 33000 Bordeaux	T6	5
Mat. FIEFFE	58, rue Fieffé 33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Elé. MENUTS/G. PHILIPPE	11, rue G. Philippe 33000 Bordeaux	T3 au 2ème étage	2
Mat. LE POINT DU JOUR	2, rue Barillet Deschamps 33300 BORDEAUX	1er étage	1
Elé. DEYRIES	22, rue des Sablières 33800 Bordeaux	T3 au 1er étage	1
Mat. SOLFERINO	14, rue Laboye 33000 Bordeaux	T5 au 1er étage	3
Mat. F. DE PRESSENSE	8, Place F. de Pressensé 33000 Bordeaux	T6 au 2ème étage	5
Elé. ALPHONSE DUPEUX	7, rue Alphonse Dupeux 33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2
Gpe. sco. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt n°2	3
Elé. LOUCHEUR	8, rue Marcel Issartier 33000 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Mat. SOLFERINO	24, rue Laboye 33000 Bordeaux	T2	1
Mat. PAIX	4, rue Marc Sangnier 33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	3
Elé. ACHARD	163, rue Achard 33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2

Consommation d'eau : Année 2013

Ecoles		Adresses		Type	Nombre total de personnes vivant au foyer
Mat.	NUITS	31, rue de Nuits	33100 Bordeaux	T3 au 1er étage	3
Mat.	PIERRE TREBOD	64, rue Pierre Trébod	33300 Bordeaux	T4	1
Elé.	LABARDE	11, rue du Prof. Denigès	33300 Bordeaux	T4 maison	3
Elé.	FRANCIN	64, rue Francin	33800 Bordeaux	T5 au 1er étage	5
Mat.	NUITS	31, rue des Nuits	33100 Bordeaux	T5 au 1er étage	1
Elé.	MENUTS	57, rue des Menuts	33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	1
Elé.	THIERS	4, rue S. Chanteloup	33100 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Elé.	BENAUGE	rue du Petit Cardinal	33100 Bordeaux	T2 au 2ème étage	1
Mat.	PAUL ANTIN	3, rue Paul Antin	33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Mat.	NOVICIAT	3, rue du Noviciat	33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Gpe. sco.	ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T4 au 3ème étage appt n°6	1
Elé.	DEYRIES	22, rue des Sablières	33800 Bordeaux	T5 au 1er étage	1
Mat.	THIERS	2, rue Savigné Chanteloup	33100 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2

D-2013/357
Ecoles primaires. Transports en commun pédagogiques.
Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Bordeaux prend en charge le déplacement des classes à destination des sites sportifs, ainsi que vers l'ensemble des lieux culturels, scientifiques ou d'éveil permettant une pédagogie active.

A cet effet, elle met à disposition des écoles primaires publiques et privées, des tickartes groupe T.B.C. permettant l'usage des transports en commun, pour 30 enfants et 6 accompagnateurs.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le coût d'un tickarte s'élevait à 26,70 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire prochaine.

Les statistiques d'utilisation permettent de prévoir un besoin global maximum de 2200 tickartes pour l'année scolaire 2013-2014.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser les paiements de ces tickartes pour un montant maximal de 58.740,00 euros.

La dépense sera imputée sur le compte 6247, rubrique 213.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne les transports en commun pédagogiques avec l'attribution de tickartes pour les transports en commun, plutôt que des transports en car.

Le coût d'une carte s'élevait à 26,70 euros. Nous prévoyons un besoin global pour l'année 2013-2014 de 2.200 tickartes.

Je vous demande donc de nous attribuer un budget pour cela de 58.740 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas de demandes d'intervention ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Stéphan DELAUX

D-2013/358
Réalisation de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux.
Demandes de subventions. Autorisation

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux œuvre avec ses partenaires publics, les entreprises et les associations à la valorisation du fleuve depuis plusieurs années, notamment dans le but de développer le tourisme fluvial, les croisières maritimes et fluviales et les escales de plaisance. Le développement des escales des paquebots fluviaux est un volet important du Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux.

En vue de l'arrivée de nouveaux paquebots en 2013 et 2014, la Ville de Bordeaux prévoit l'aménagement de deux postes d'accueil, au niveau des Chartrons. Cela permettra le stationnement à couple de 2 bateaux, et in fine une capacité d'accueil simultanée de 4 paquebots fluviaux. A terme, le stationnement des paquebots et l'accès des passagers depuis les quais seront optimisés grâce à ces équipements légers mais fonctionnels.

Le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, et la Communauté urbaine de Bordeaux sont susceptibles d'apporter leur soutien à cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 854.764,00 € H.T., sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant en €	%
Conseil régional d'Aquitaine	213.691,00 €	25,00 %
Communauté urbaine de Bordeaux	152.750,00 €	17,84 %
Conseil général de la Gironde	90.000,00 €	10,53 %
Ville de Bordeaux	398.623,00 €	46,63 %
TOTAL HT	854.764,00 €	

Dans l'éventualité où l'un des cofinancements serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements évoqués ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à les encaisser.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la croisière fluviale est aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques du tourisme. La Seine, le Rhône, le Danube, le Duro sont un peu les vedettes de cette activité.

Depuis 2 ans Bordeaux est entrée dans ce club des fleuves recherchés, fleuve et estuaire aussi par rapport au vin.

CroisiEurope a installé un premier bateau, puis cette année un second.

Aujourd'hui nous sommes saisis de deux nouvelles demandes : une compagnie américaine UniWorld et une compagnie américano-norvégienne Viking Cruises qui s'installeront l'année prochaine avec deux bateaux supplémentaires.

Nous pouvons également compter sur l'arrivée de deux bateaux supplémentaires en 2015, ce qui portera l'effectif à 6.

Ces croisières irriguent l'ensemble du département : Blaye, Pauillac, Bourg, le Libournais.

La nécessité aujourd'hui pour bien fonctionner c'est de mettre en place des équipements d'embarquement et de débarquement des passagers. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la construction de ces deux pontons pour un coût estimatif et une proposition de ventilation des contributions financières que vous trouvez dans la délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est une réponse à la montée en puissance de l'accueil de bateaux de croisières en cœur de ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir tant il était important que la Garonne requiert sa vocation initiale.

Par contre je crains que si on ne délibère qu'au coup par coup au fur et à mesure du volume de bateaux attendus chaque année nous passions peut-être à côté d'un investissement de grande ampleur qui nous permettrait d'aller encore plus loin.

Je pense notamment au fait que Bordeaux reste une ville d'escale, mais n'est pas une ville de départ ou d'arrivée de croisières. Il y manque donc à mon sens sur les quais une véritable gare maritime fonctionnelle, génératrice d'emplois, qui pourrait permettre notamment dans le développement de Bordeaux une image comme véritable ville de croisière.

Je sais que le Grand Port Maritime se pose également la question. C'est à vous, Monsieur le Maire, de peut-être redéfinir les fonctions d'un des hangars des quais pour éventuellement y aménager une véritable gare maritime qui redonnerait tout son potentiel à notre port de croisière.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Vincent MAURIN a repris ce que je voulais dire sur la nécessité d'adapter nos équipements à la nouvelle demande. C'est vrai qu'il y a une explosion de la demande en croisières fluviales. Il faut bien s'adapter. Donc nous voterons cette délibération.

La question que nous nous posons est relative au ponton provisoire situé en contrebas de la place de la Bourse qui a accidentellement flambé, heureusement après le départ de La Solitaire du Figaro.

Je souhaiterais avoir des éléments que nous n'avons pas eus encore. Où en est-vous des explications de l'incendie et de la vérification des autres pontons puisque vous nous aviez assurés lors du dernier Conseil Municipal que toutes les précautions et mesures de sûreté avaient été prises ?

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, d'abord sur la question de notre collègue Vincent MAURIN, croisière fluviale et croisière maritime ce n'est pas la même chose.

Les pontons que nous construisons sont destinés à la croisière fluviale, c'est-à-dire à ceux que vous voyez aujourd'hui : Princesse d'Aquitaine et Cyrano. Ces pontons ont été bien sûr conçus en liaison avec les compagnies et c'est aujourd'hui la réponse à leurs demandes.

Ce que vous évoquez d'une gare maritime concernerait un afflux important d'embarquements sur des paquebots de croisières océaniques. A ce jour nous n'avons pas de sollicitations dans ce sens.

On pense évidemment que ça pourrait être intéressant et que c'est une piste à poursuivre, mais aujourd'hui il n'y a pas d'opérateur qui se soit déclenché par rapport à ça. Si demain ça devait arriver, bien sûr on examinerait avec eux les contraintes.

Mais il faut savoir que par rapport à ce dossier-là de la croisière fluviale, la réponse que nous apportons aujourd'hui est la réponse souhaitée par les opérateurs.

Pour ce qui concerne le ponton provisoire, nous avons demandé la nomination d'un expert. Ce ponton provisoire a été installé par une société bien sûr agréée, qui est d'ailleurs la spécialiste un peu partout en France de ces pontons temporaires. Nous avons, sans doute comme vous, été un peu surpris par l'étendue des dégâts sur un simple lampion. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé bon de demander à un expert d'intervenir.

Nous avons protégé le site. Nous allons bien sûr après l'expertise faire démonter la partie endommagée de manière à remettre ce ponton en usage tel que prévu pour l'usage de la CUB par rapport au service des Batcub.

Pour l'instant il y a 21 jours à attendre avant que l'expert puisse se réunir avec l'ensemble des parties concernées.

M. LE MAIRE. -

Moi je souhaite qu'on ne réinstalle pas des pontons de cette nature tant qu'on n'a pas de garanties. On me dit que c'est comme ça dans tous les ports du monde, que c'est un ponton très normalisé. Ce n'est pas une réponse satisfaisante parce qu'il a brûlé et le problème c'est que quand ça brûle dans la Garonne, pour se jeter à l'eau c'est dangereux.

Donc je souhaite vraiment que l'on prenne des précautions accrues par rapport à ce qui a été fait.

Pas d'oppositions sur cette délibération ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2013/359
Convention de coopération avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission fondamentale qui est de contribuer aux besoins d'information, d'étude, d'éducation et de loisirs de l'ensemble de la population, la Bibliothèque de Bordeaux assure, dans l'emprise de l'équipement central de Mériadeck, la conservation et la valorisation d'un patrimoine historique remarquable, ainsi que la mise à disposition, pour la consultation sur place ou l'emprunt à domicile, de collections modernes, diversifiées, actualisées, garantissant l'accès à des œuvres récentes et à une documentation pluraliste dans tous les domaines de la connaissance. Elle offre également l'accès à des ressources numériques et à des abonnements en ligne.

Elle a vocation à accueillir, entre autres, le public étudiant, chercheur professionnel et toute personne porteuse d'un projet personnel nécessitant des recherches sur les médias audiovisuels.

L'Ina est notamment chargé de conserver et exploiter le patrimoine de la radio et de la télévision nationales et de gérer le dépôt légal des médias audiovisuels – radio, TV, web. Ces sources sont mises à la disposition d'un public accrédité d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, et d'une manière générale de toute personne justifiant d'un projet de recherche sur ces médias, dans les emprises de l'Ina à la Bnf et dans les 6 délégations régionales de l'Ina. Le décret du 19 décembre 2011 prévoit également que les ressources et collections de l'Ina puissent être accessibles au-delà des emprises de l'Ina, en région et notamment en proximité des grands pôles universitaires.

La coopération entre la Bibliothèque municipale de Bordeaux et l'INA permet aujourd'hui de proposer un service de consultation des collections de l'Ina au sein de l'espace Etude de la bibliothèque Mériadeck dans les conditions conformes aux articles L 132-4 et L132-5 du Code du Patrimoine.

Aux termes d'une convention annexée à la présente délibération, conclue pour une durée de 4 (quatre) ans à compter de sa signature et renouvelable de manière expresse, par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties,

L'Ina s'engage :

- à installer au moins deux postes de consultation multimédias, dont il prend en charge l'acquisition, la maintenance, les équipements terminaux réseaux côté Ina, les licences des logiciels installés, et dont il demeure propriétaire
- à fournir la documentation de prise en main destinée aux utilisateurs,
- à mettre en place un dispositif permettant le dialogue direct entre les usagers et l'Ina,
- à former les personnels de la Bibliothèque appelés à accueillir les usagers accrédités sur ces postes,

- à mettre à la disposition de la Bibliothèque tout document d'information permettant une utilisation optimum de cet équipement,
- à participer à des réunions collectives d'information en direction des publics universitaires pour présentation des outils et des services déployés localement,
- et d'une manière générale, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer le meilleur service aux usagers dans le respect des principes d'organisation de la Bibliothèque.

La **Ville de Bordeaux** s'engage :

- à réserver dans l'emprise de la Bibliothèque d'étude, un espace permettant l'installation d'au moins deux postes de consultation dans les meilleures conditions,
- à fournir les accès et dispositifs réseaux nécessaires à la connexion avec les bases de données et serveurs de l'Ina,
- à informer les utilisateurs, les accueillir et les accompagner dans leur prise en main du poste de consultation durant les horaires d'accueil du public,
- à accréditer les usagers ayant besoin d'accéder aux ressources de l'Ina et à en informer l'Ina,
- à surveiller la consultation des documents audiovisuels étant entendu que toute reproduction intégrale ou sous forme d'extraits d'un quelconque document audiovisuel mis à disposition par l'Ina est strictement interdite, considérant que cette surveillance n'est qu'une obligation de moyens impartie à la ville ;
- à participer à des réunions collectives d'information en direction des publics universitaires pour présentation des outils et des services déployés localement,
- et d'une manière générale, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer le meilleur service aux usagers dans le respect des principes d'organisation de l'Ina.

L'installation du ou des postes de consultation sera menée au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2013 pour une ouverture effective du service en octobre 2013.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération avec l'INA, dont le projet est annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Convention de coopération entre
la bibliothèque et l'Institut National de l'Audiovisuel**

La Ville de Bordeaux, dont le siège est Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex
Représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, agissant pour le compte de la Bibliothèque municipale, sise 85 Cours Maréchal Juin - 33000 Bordeaux, **dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2013**,
Ci-après désignée « **Bibliothèque de Bordeaux** »,

D'une part,

ET

L'Institut National de l'Audiovisuel, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dont le siège social est situé 4, avenue de l'Europe 94366 Bry-sur-Marne, inscrit au registre du commerce de Créteil sous le numéro 302 421 193 B, représenté par Monsieur Mathieu Gallet, son Président – Directeur Général,

Ci-après dénommé « **Ina** »,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa mission fondamentale qui est de contribuer aux besoins d'information, d'étude, d'éducation et de loisirs de l'ensemble de la population, la Bibliothèque de Bordeaux assure, dans l'emprise de l'équipement central de Mériadeck, la conservation et la valorisation de son patrimoine historique ainsi que la mise à disposition, pour la consultation sur place ou l'emprunt à domicile, de collections modernes, diversifiées, actualisées, garantissant l'accès à des œuvres récentes et à une documentation pluraliste dans tous les domaines de la connaissance. Elle offre également l'accès à des ressources numériques et à des abonnements en ligne.

L'Ina créé par la loi du 7 août 1974 est notamment chargé de conserver et exploiter le patrimoine de la radio et de la télévision nationales et de gérer le dépôt légal des médias audiovisuels – radio, TV, web – dans le cadre des articles L.131-1 à L.133-1 du Code du Patrimoine.

Au sein de l'Ina, la Direction déléguée des Collections est ainsi chargée de la collecte, de la conservation et de la communication à des fins de recherche, des œuvres et des documents de la radio et de la télévision et des sites français des médias audiovisuels. Ces sources sont mises à la disposition d'un public accrédité d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, et d'une manière générale de toute personne justifiant d'un projet de recherche sur ces médias, dans les emprises de l'Ina à la Bnf et dans les 6 délégations régionales de l'Ina.

Considérant :

- Que, conformément au décret du 19 décembre 2011, les ressources et collections de l'Ina doivent être accessibles, au-delà des emprises de l'Ina, en région et notamment en proximité des grands pôles universitaires,
- Que la Bibliothèque de Bordeaux a vocation à accueillir, entre autres, le public étudiant, chercheur professionnel et toute personne porteuse d'un projet personnel nécessitant des recherches sur les médias audiovisuels,

CECI ÉTANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au sein de la **Bibliothèque de Bordeaux**, d'un dispositif de consultation Ina permettant d'accéder à distance aux collections de l'Inathèque.

- On entend par « dispositif de consultation » : un poste de consultation multimédia constitué par un micro-ordinateur relié par réseau aux serveurs de l'Ina et disposant des logiciels de consultation des bases de données documentaires et des sites web médias, ainsi que des outils de visionnage ou d'écoute des documents audiovisuels.
- On entend par « collections » les fonds d'archives de la radio et de la télévision publiques de l'Ina, les fonds de la radio et de la télévision et les archives des sites web médias constitués dans le cadre du dépôt légal, les fonds thématiques reçus par donation et les fonds d'archives écrites numérisées. Parmi l'ensemble de ces fonds, on distinguera :
 - les fonds stockés sur serveurs à l'Ina et accessibles à distance via le poste de consultation,
 - les fonds qui seront progressivement versés sur serveurs Ina et donc proposés en consultation selon leur disponibilité.

ARTICLE 2 : Engagements de l'Ina

L'Ina s'engage :

- à installer au moins deux postes de consultation multimédias et à en assurer à distance le fonctionnement et la maintenance,
- à fournir la documentation de prise en main destinée aux utilisateurs,
- à mettre en place un dispositif permettant le dialogue direct entre les usagers et l'Ina,
- à former les personnels de la Bibliothèque appelés à accueillir les usagers accrédités sur ces postes,
- à mettre à la disposition de la Bibliothèque tout document d'information permettant une utilisation optimum de cet équipement,
- à participer à des réunions collectives d'information en direction des publics universitaires pour présentation des outils et des services déployés localement,
- et d'une manière générale, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer le meilleur service aux usagers dans le respect des principes d'organisation de la Bibliothèque.

ARTICLE 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage :

- à réserver au sein de la salle 311, sise au 3^{ème} étage dans l'emprise de la Bibliothèque d'étude, un espace permettant l'installation d'au moins deux postes de consultation dans les meilleures conditions,
- à fournir les accès et dispositifs réseaux nécessaires à la connexion avec les bases de données et serveurs de l'Ina,
- à informer les utilisateurs, les accueillir et les accompagner dans leur prise en main du poste de consultation durant les horaires d'accueil du public,
- à accréditer les usagers ayant besoin d'accéder aux ressources de l'Ina et à en informer l'Ina,
- à surveiller la consultation des documents audiovisuels étant entendu que toute reproduction intégrale ou sous forme d'extraits d'un quelconque document audiovisuel mis à disposition par l'Ina est strictement interdite, considérant que cette surveillance n'est qu'une obligation de moyens impartie à la ville ;
- à participer à des réunions collectives d'information en direction des publics universitaires pour présentation des outils et des services déployés localement,
- et d'une manière générale, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer le meilleur service aux usagers dans le respect des principes d'organisation de l'Ina.

ARTICLE 4 : Engagements financiers

L'Ina prend en charge l'acquisition des postes de consultation, dont il demeure propriétaire, leur maintenance, les équipements terminaux réseaux côté Ina, les licences des logiciels installés.
La **Ville de Bordeaux** prend en charge les raccordements réseaux, les charges de fonctionnement afférentes et notamment l'alimentation électrique, téléphone, réseaux.

ARTICLE 5 : Mise en œuvre

Pour l'application de la présente convention de coopération, les parties conviennent de désigner des interlocuteurs permanents chargés :

- 1) de l'installation des postes de consultation au sein de la Bibliothèque (salle 311), et de la prise en charge de toute disposition technique, d'assistance et de maintenance visant au bon fonctionnement du service.
- 2) du bon fonctionnement du service et notamment d'établir un bilan annuel de fonctionnement et des usages dudit service et de proposer toute mesure visant à son amélioration.

L'Ina désigne :

- Renaud Huerta, chef de projet technique,
- Christine Barbier-Bouvet, chef du Service Consultation, chargée du fonctionnement du service

En outre, l'Ina désigne Hélène Bettembourg, responsable de la Délégation Ina Midi Pyrénées pour la coordination des opérations de communication et de toute initiative visant à mieux faire connaître le service en région.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux désigne :

Le Directeur ou son représentant pour le suivi des relations avec l'INA

Le Chef de service de la Bibliothèque d'étude pour l'accueil et l'accompagnement du public

Le Chef du service Informatique et techniques multimédia pour les questions d'ordre technique

ARTICLE 6 : calendrier

L'installation du ou des postes de consultation sera menée au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2013 pour une ouverture effective du service en octobre 2013.

ARTICLE 7 : Communication

Les parties conviennent de définir et mettre en œuvre un plan de communication destiné à faire connaître le service aux usagers et notamment en direction des universités.

Tous les documents d'information élaborés à cet effet devront comporter les logos des deux parties.
Durant l'année universitaire, chacune des parties s'engage à informer régulièrement les étudiants, les enseignants – chercheurs et le personnel des Universités de l'existence de ce service de l'Ina.

ARTICLE 8 : Durée

La présente convention de coopération est conclue pour une durée de 4 (quatre) ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable de manière expresse, par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 9 : Avenant

La présente convention de coopération peut être modifiée et/ou complétée par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties, et notamment afin de préciser les actions et modalités de sa mise en œuvre.

ARTICLE 10 : Résiliation

La présente convention de coopération peut être résiliée par accord mutuel des parties ou, de manière unilatérale, en cas de manquement d'une des parties à ses obligations.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations et 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par Lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, l'autre partie se réserve le droit de considérer la présente convention de coopération comme résiliée de plein droit aux torts et griefs de la partie défaillante, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts complémentaires.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.

Dans l'hypothèse où par suite d'un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence française, l'une des parties ne pourrait exécuter une de ses obligations, l'exécution de la présente convention sera suspendue de plein droit pendant toute la durée du cas de force majeure. Si toutefois, la durée du cas de force majeure était supérieure à 6 (six) mois, chacune des parties aura la faculté de résilier de plein droit la présente convention par Lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'autre partie.

ARTICLE 11 : Affectio societatis

La présente convention de coopération ne saurait en aucun cas constituer entre les parties une société, de quelque type que ce soit. L'affectio societatis en est expressément exclu. La présente convention de coopération ne donnera lieu à aucun partage de pertes ou de bénéfices entre les parties.

ARTICLE 12 : Loi applicable - Litiges

La présente convention de coopération est soumise à la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends survenus lors de l'exécution de la présente convention. Si un règlement à l'amiable ne pouvait être trouvé, le litige serait porté devant le tribunal administratif de Paris.

La présente convention de coopération comporte 4 pages.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire	Pour l'Ina, son Président-directeur général
Alain Juppé	Mathieu Gallet

D-2013/360
Convention de pôle associé documentaire régional Aquitaine
avec la BnF

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour l'exercice de ses missions, la Bibliothèque nationale de France (BnF) développe une politique de coopération au niveau régional en procédant avec les acteurs concernés (Pôles associés) à des opérations de signalement et de numérisation des fonds patrimoniaux d'intérêt général et national.

La Bibliothèque nationale de France et les pôles associés ont l'objectif commun de mettre en valeur le patrimoine documentaire par le biais de projets conjointement définis.

Depuis 2009 la BnF a constitué un Pôle associé aquitain composé de l'Etat (DRAC), la Région Aquitaine, de l'Agence régionale ECLA, du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Bordeaux Université (PRES), et des trois bibliothèques municipales classées de Bordeaux, Périgueux et Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées.

La convention correspondante est aujourd'hui arrivée à son terme.

La Ville de Bordeaux souhaite poursuivre la gestion du dépôt légal en Aquitaine, ainsi que la valorisation, notamment par les nouvelles technologies, des richesses patrimoniales et des collections d'étude de rayonnement international, national et régional qu'elle conserve dans sa bibliothèque municipale classée, et développer les usages et pratiques innovants dans la rencontre entre les publics et les ressources documentaires.

Il est donc proposé de renouveler la coopération en Aquitaine avec la BnF et les autres pôles associés par l'établissement d'une nouvelle convention, conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2014, qui sera assortie d'une ou plusieurs conventions d'application qui fixent la nature et les modalités d'exécution des opérations que le pôle associé s'engage à réaliser.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet figure en annexe à la présente délibération et ses éventuelles conventions d'application.

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONVENTION - CADRE
DE PÔLE ASSOCIÉ DOCUMENTAIRE
N°2013-321/423
ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
ET LE PÔLE ASSOCIÉ RÉGIONAL AQUITAINE**

ENTRE

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication- Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Sis 54, rue Magendie - 33074 Bordeaux cedex
Représenté par le Préfet de Région, Monsieur Michel DELPUECH
Ci-après désigné par le sigle " DRAC "

La Région Aquitaine

Sise 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux
Représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Alain ROUSSET, autorisé à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée Plénière, en date du 4 mars 2013,
Ci-après désignée " Région "

La Ville de Bordeaux

Pour la Bibliothèque municipale classée
Sise Place Pey-Berland - 33077 Bordeaux Cedex
Représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ
Ci-après désignée par l'appellation " BMC de Bordeaux "

La communauté d'agglomération de Pau - Pyrénées

Pour la bibliothèque classée dénommée " Médiathèque intercommunale André Labarrère "
Sise Place royale BP 1508 – 64038 Pau cedex
Représentée par sa présidente, Madame Martine LIGNIERES-CASSOU
Ci-après désignée par l'appellation " MIAL "

La Ville de Périgueux

Pour la Bibliothèque municipale classée
Sise Place de l'Hôtel de Ville – BP 9063- 24019 Périgueux cedex
Représentée par son Maire, Monsieur Michel MOYRAND
Ci-après désignée par l'appellation " BMC de Périgueux "

L'Agence régionale pour l'écrit, le cinéma, le livre et l'audiovisuel

Sise Bat. 36-37 Rue des Terres-Neuves - 33130 Bègles
Représentée par son Président, Monsieur Hugues Le PAIGE,
Ci-après désignée par le sigle " ÉCLA "

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bordeaux Université

Université de Bordeaux- Département Documentation
Sise 4 avenue Denis Diderot - 33607 Pessac Cedex
Représenté par son président Alain BOUDOU
Ci-après désigné par le sigle " PRES "

Ci-dessous désignés par le vocable " pôle associé",

ET

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif,
Sise Quai François Mauriac – 75706 Paris Cedex 13,
représentée par son Président, Monsieur Bruno Racine,
ci-dessous désignée par le sigle " BnF ",

ci-dessous conjointement désignés par le vocable " les parties "

PRÉAMBULE

Conformément à son décret constitutif n° 94-3 du 3 janvier 1994, la Bibliothèque nationale de France a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir, dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde ainsi que d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections, notamment par des programmes de diffusion à distance.

L'article 2 du même décret précise que la BnF " coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires " et " participe, dans le cadre de la politique définie par l'Etat, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises ". Cette mission s'exerce de manière privilégiée avec des établissements documentaires dits "pôles associés" de la Bibliothèque nationale de France.

Les conditions administratives et financières de la coopération sont précisées à l'article 3 du décret qui dispose que, pour l'exercice de ses missions, la BnF peut :

- coopérer, en particulier par la voie de conventions ou de participation à des groupements d'intérêt public, avec toute personne publique ou privée, française ou étrangère, et notamment avec les institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leurs concours ;
- attribuer, sur son budget, des subventions à des personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches ou travaux dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

Les pôles associés documentaires sont des établissements ou des réseaux qui conservent et communiquent au public des collections auxquelles la BnF, pour leur intérêt scientifique et leur valeur patrimoniale, reconnaît un intérêt national. La Bibliothèque nationale de France et les pôles associés ont l'objectif commun de mettre en valeur le patrimoine documentaire par le biais de projets conjointement définis. A ce titre, les pôles associés sont membres et acteurs du réseau de coopération de la BnF.

Le Ministère de la Culture et de la Communication apporte chaque année un soutien financier à la politique de coopération documentaire de la BnF.

Considérant

- l'engagement de l'Etat (DRAC Aquitaine) pour la connaissance et la valorisation du patrimoine écrit et graphique dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE), et sa déclinaison régionale dans la mesure du Contrat de Projet Etat Région intitulé Banque numérique du savoir en Aquitaine (BnsA).
- la volonté de la Région Aquitaine de positionner la BnsA comme un programme de médiation et de valorisation des cultures, des territoires et des patrimoines aquitains par le numérique, et son portail comme le point d'entrée régional pour la découverte de ces patrimoines, par l'offre de contenus et services innovants à destination du grand public, des jeunes, des professionnels de ces secteurs ; le soutien de la Région Aquitaine à Ecla dans le domaine du cinéma, du livre et du patrimoine écrit,
- la volonté de la Ville de Bordeaux de valoriser et faire partager, notamment par les nouvelles technologies, les richesses patrimoniales et les collections d'étude de rayonnement international, national et régional qu'elle conserve dans sa bibliothèque municipale classée, de poursuivre la gestion du dépôt légal en Aquitaine, par accord avec l'Etat, et de développer les usages et pratiques innovants dans la rencontre entre les publics et les ressources documentaires,
- la volonté de la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées, affirmée au travers d'une part de la charte du patrimoine définissant les grands axes de la politiques patrimoniale et d'autre part au travers de la charte d'adhésion à la BnsA de valoriser le patrimoine écrit et graphique. Le rôle de chef de projet qu'elle occupe dans la gestion et le développement de la BNRP (Bibliothèque

numérique des ressources pyrénéennes) et de son portail PIRENEAS. La volonté de faire de l'Usine des Tramways, en collaboration avec la Ville d'art et d'histoire un pôle de valorisation du patrimoine majeur en Pyrénées Atlantiques,

- la volonté de la Ville de Périgueux de mettre en œuvre une politique de signalement, de sauvegarde, de valorisation et de diffusion du patrimoine écrit conservé par la Bibliothèque municipale classée, s'inscrivant notamment dans le cadre d'actions de coopération régionales, nationales et internationales dans le domaine du livre et de la lecture. Ainsi que le souhait de la Ville de Périgueux de développer des projets de numérisation encouragés par l'Etat dans le cadre du PAPE, du schéma numérique des bibliothèques, de la politique numérique de l'Etat et du partenariat régional dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région,
- les missions du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Bordeaux : signalement régional des publications en série et animation d'un plan de conservation régional partagé des périodiques au niveau Aquitain, signalement et valorisation du patrimoine documentaire conservé dans les établissements qui relèvent de son périmètre,
- le rôle de l'Agence ÉCLA qui assure, avec le soutien de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional d'Aquitaine, des missions de coopération régionale des bibliothèques et services d'archives, de traitement, de valorisation et de médiation en matière de fonds patrimoniaux écrits et iconographiques,
- la volonté de la BnF de signaler les collections patrimoniales françaises, d'y donner accès dans le Catalogue collectif de France, de développer la dimension collective de Gallica et de favoriser la complémentarité des collections numériques à l'échelle nationale,

Il est rappelé, par ailleurs, que dans la dynamique du pôle associé régional Aquitaine, la BnF soutient le programme de signalement et de valorisation des fonds basques porté par la Ville de Bayonne dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 et situe la Ville comme pôle de compétence auprès de la BnF pour la description des fonds en langue basque, action conduite dans le cadre de la convention 2011-2014 n°2011-343/423 conclue entre la BnF et la Ville de Bayonne, le 20 septembre 2011.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention détermine les conditions de la coopération entre la BnF et le pôle associé.

Elle succède à la convention n°2010-321/423 conclue entre la BnF et le pôle associé régional Aquitaine, arrivée à échéance le 31 décembre 2011.

ARTICLE 2. COMPOSITION DU PÔLE ASSOCIÉ DOCUMENTAIRE

Le pôle associé documentaire, intitulé Pôle associé régional Aquitaine, est renouvelé.

Il est constitué par :

- l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication),
- la Région Aquitaine,
- la Ville de Bordeaux,
- la Ville de Pau,
- la Ville de Périgueux,
- ÉCLA, association loi 1901,
- le PRES.

Toute modification de la composition ou du statut du pôle associé devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3. OBJECTIFS DE LA COOPERATION DOCUMENTAIRE

La coopération documentaire a pour objectifs :

- le recensement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés et leur signalement dans un catalogue en ligne,
- la valorisation numérique des collections patrimoniales : numérisation, mise en ligne, interopérabilité des bibliothèques numériques, structuration et éditorialisation des corpus numérisés,
- et à titre exceptionnel, la valorisation des collections patrimoniales.

Ces opérations ont vocation à donner une visibilité accrue aux collections patrimoniales des bibliothèques et institutions documentaires françaises, grâce aux outils nationaux de coopération que sont le Catalogue collectif de France et Gallica.

Ces opérations ont également vocation à donner une visibilité accrue aux ressources d'intérêt régional sur le portail régional Aquitaine Patrimoines. Les crédits BNSA seront mobilisés sur les projets qui recoupent la ligne éditoriale du programme.

ARTICLE 4. CONVENTIONS D'APPLICATION

La présente convention peut donner lieu à une ou plusieurs conventions d'application qui fixeront la nature et les modalités d'exécution des opérations que le pôle associé s'engage à réaliser.

La BnF peut, sur demande motivée d'un membre du pôle associé, participer financièrement aux dépenses exposées par ce partenaire pour la réalisation de la coopération dont les objectifs sont définis à l'article 3 de la présente convention. Chaque convention d'application précisera alors le montant s'il y a lieu de la subvention attribuée au membre du pôle associé et les conditions de son utilisation.

ARTICLE 5. ORGANISATION DU PÔLE ASSOCIÉ

5.1. Comité de pilotage et de suivi du pôle associé régional Aquitaine

Il est créé un comité de pilotage et de suivi du pôle associé régional Aquitaine, composé de :

- pour la DRAC d'Aquitaine : le Directeur régional des affaires culturelles ou de son représentant,
- pour la Région Aquitaine : le Président de Région ou de son représentant,
- pour la Ville de Bordeaux : le Maire ou de son représentant,
- pour l'agglomération de Pau Pyrénées : la Présidente ou son représentant,
- pour la Ville de Périgueux : le Maire ou de son représentant,
- pour l'Agence régionale ÉCLA : le Président d'ÉCLA ou de son représentant,
- pour le PRES : le Président ou son représentant,
- pour la BnF : le Président ou son représentant,

Le comité de pilotage et de suivi définit les priorités et les axes de travail du pôle associé régional.

5.2. Commission *Patrimoine* du pôle associé régional Aquitaine

Le pôle associé régional Aquitaine s'appuie sur la commission *Patrimoine* organisée par l'agence ECLA qui réunit les acteurs du patrimoine écrit, graphique, archivistique en région. Elle organise avec la DRAC et la Région une commission scientifique régionale par an.

Elle propose au comité de pilotage des projets régionaux de traitement et de valorisation des fonds patrimoniaux.

Lorsque ces projets ont une déclinaison BnsA en termes de valorisation, la Région et la DRAC décident conjointement des soutiens à apporter dans le cadre du programme BnsA et selon une ligne éditoriale prédéfinie. Tout projet soutenu dans ce cadre devra être valorisé à la fois sur le portail BnsA et sur Gallica.

5.3. Répartition des fonctions entre les partenaires du pôle associé régional Aquitaine

La répartition des fonctions entre les partenaires du pôle sera la suivante :

- La Direction régionale des affaires culturelles est le correspondant contractuel du pôle régional Aquitaine. Elle apporte également son concours scientifique au pôle régional Aquitaine, en particulier sur la coordination des ensembles patrimoniaux, peut soutenir financièrement les opérations inscrites au programme du pôle régional, et assure la coordination entre partenaires aquitains et BnF.
- La commission *Patrimoine* du pôle associé régional Aquitaine est le correspondant scientifique du pôle associé régional.
- La Ville de Bordeaux (Bibliothèque municipale classée) assure la fonction de dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine, par convention avec la BnF. Elle s'engage à mettre à disposition des chercheurs dans ses locaux un accès au dépôt légal du web, selon des modalités à convenir avec la BnF. Elle assure à ce titre la valorisation de ces ressources auprès de la communauté de chercheurs avec laquelle elle est en relation. Elle privilégie l'insertion dans les programmes de numérisation des œuvres et documents relatifs aux " 3 M " (Montaigne, Montesquieu, Mauriac), afin de les insérer dans les corpus accessibles au public (chercheurs et grand public) auxquels participent les autres partenaires du pôle.
- La Ville de Périgueux au travers de sa Bibliothèque municipale classée et des fonds patrimoniaux riches et diversifiés que celle-ci conserve (manuscrits médiévaux, incunables, partitions musicales dans les domaines de l'histoire locale, de la gastronomie, de la préhistoire, etc...) constitue un élément fort et structurant du réseau aquitain de bibliothèques, de développement et de mise en valeur du patrimoine écrit aquitain. A ce titre, elle assure le signalement et la valorisation du patrimoine écrit et graphique conservé par la Bibliothèque municipale classée.
- La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées assure le signalement et la valorisation du patrimoine écrit et graphique conservé par la Médiathèque Intercommunale André Labarrère à l'Usine des Tramways au travers de son propre portail et au travers du portail de la Bibliothèque numérique des ressources pyrénéennes PIRENEAS, dont elle coordonne les contenus, les actions de valorisation et le développement. Elle assure le signalement des collections en lien avec la BnsA, le CCFr et Gallica.
- La Région Aquitaine assure la maîtrise d'ouvrage du portail régional Aquitaine Patrimoines, tant dans ses aspects techniques (maintenance, gestion, intégration des données numérisées, évolution) qu'éditoriaux. Elle attache une attention particulière aux contenus et services culturels innovants, de façon complémentaire aux missions de l'Etat. Elle peut soutenir financièrement des projets de valorisation sur le portail Aquitaine Patrimoines.
- L'agence régionale Écla, référent en ingénierie documentaire du pôle associé régional, est le coordinateur opérationnel du pôle, elle assure la coordination, l'interface et la maîtrise d'ouvrage déléguée pour certaines des opérations confiées aux partenaires, notamment en matière de numérisation et de signalement. L'agence assure la mise en ligne et la réalisation d'entrepôts de ressources intéressant la BnsA et la BnF, conformes au protocole OAI-PMH, et peut appuyer les adhérents de la BnsA pour les actions de description et de numérisation. Enfin, elle conduit une mission de médiation numérique pour l'éducation au patrimoine.

- Le PRES assure le signalement régional des publications en série et l'animation d'un plan de conversion régional partagé des périodiques au niveau Aquitain, le signalement et la valorisation du patrimoine documentaire conservé dans les établissements qui relèvent de son périmètre.

Compte tenu de l'importance de la valorisation des fonds basques entreprise par la Ville de Bayonne dans le cadre de la dynamique régionale, les membres du pôle associé régional Aquitaine veilleront à valoriser les actions menées par la Ville de Bayonne.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU PÔLE ASSOCIÉ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

6.1. Participation du pôle associé au Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD)

Le pôle associé participe au Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires, et s'engage à mettre à jour la ou les notices descriptives de l'établissement ou des établissements participant au pôle associé, et à créer ou mettre à jour les notices descriptives de ses fonds.

6.2. Mise à disposition des ressources

Les membres du pôle associé s'engagent à permettre l'accès du public à l'ensemble de leurs collections.

Dans le cadre d'opérations de financement total ou partiel par l'Etat, les membres du pôle associé s'engagent à donner accès aux produits résultant de ces opérations en vue de leur intégration dans les outils nationaux de coopération (CCFr et Gallica).

Dans le cadre d'opérations de financement total ou partiel par la BnF, l'Etat et la Région à travers le programme BnsA, les membres du pôle associé s'engagent à donner accès aux produits résultant de ces opérations en vue de leur intégration ou référencement sur le portail Aquitaine Patrimoines et sur Gallica.

6.3. Mention du partenariat avec la BnF et actions de communication

Le pôle associé s'engage à faire mention de sa coopération avec la BnF dans le cadre d'opérations de diffusion, de valorisation ou de promotion quand elles relèvent de son champ de coopération avec la BnF. Sont concernées notamment les informations en ligne, les publications et les manifestations. La dénomination " pôle associé " concerne strictement le travail en coopération défini à l'article 3 de la présente convention. Toute utilisation de cette dénomination dans un autre contexte, notamment vis-à-vis de tiers, devra être préalablement soumise à l'accord de la BnF.

A la demande de la BnF, le pôle associé pourra être amené à présenter les actions réalisées dans le cadre du partenariat, sous la forme de participation à des publications, à des formations ou à des journées d'études ou des colloques.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

La Bibliothèque nationale de France s'engage à :

- apporter le soutien et l'expertise de ses personnels scientifiques pour la détermination des axes de coopération, le suivi et l'évaluation de la coopération,
- accompagner la mise en œuvre des actions de coopération mentionnées dans l'article 3 (signalement, numérisation, valorisation) en proposant des formations spécifiques gratuites,
- faire mention de sa coopération avec le pôle associé dans le cadre d'opérations de diffusion, de valorisation ou de promotion quand elles relèvent de son champ de coopération avec le pôle associé,

- faire mention du logo BnsA sur les productions en ligne pour les projets qui auront été sélectionnés et financés par la Drac et la Région en fonction de leur ligne éditoriale, et renvoyer vers une consultation de celles-ci sur le site Aquitaine Patrimoines.
- mettre en œuvre des programmes scientifiques communs avec le pôle associé régional,
- assurer un rôle d'information et d'animation du réseau des pôles associés :
 - en organisant des rencontres entre les pôles associés,
 - en facilitant le partage d'informations et le suivi des projets, notamment en mettant à disposition des pôles associés un extranet "Espace coopération", une liste de discussion, accessible à l'adresse poles.associes@bnf.fr et les pages "coopération nationale" du site bnf.fr.
- exposer dans Europeana les ressources mises à disposition par le pôle associé régional Aquitaine, suivant les orientations éditoriales d'Europeana et après accord des producteurs, de l'Etat et de la Région sur les conditions d'utilisation.

ARTICLE 8. ÉVALUATION DU PÔLE ASSOCIÉ

Les signataires de la présente convention, au titre du pôle associé, désignent des correspondants scientifique, opérationnel et contractuel, chargés respectivement du suivi scientifique, opérationnel et contractuel de la coopération définie à l'article 3 de la présente convention. Ils peuvent être sollicités pour participer aux groupes de travail que la BnF organisera au titre des actions citées dans l'article 3.

Le correspondant contractuel gère et administre les relations entre le pôle associé et la BnF dont il est naturellement l'interlocuteur contractuel.

Les actions de coopération font l'objet d'un suivi régulier pendant la durée de la convention, d'un rapport d'activité annuel fourni par le pôle associé et d'une évaluation finale, au terme de la présente convention.

ARTICLE 9. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au au 31 décembre 2014.

ARTICLE 10. RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée avant son échéance par un accord amiable entre les parties.

ARTICLE 11. LITIGES

Tout litige qui ne pourrait être résolu de manière amiable sera porté devant les Tribunaux de Paris compétents.

Fait à Paris, le
en huit exemplaires originaux,

Pour la Bibliothèque nationale de France

le président

Bruno RACINE

Pour la Direction régionale
des affaires culturelles d'Aquitaine
le préfet de région

Michel DELPUECH

Pour la Région Aquitaine

le président

Alain ROUSSET

Pour la Ville de Bordeaux

le maire

Alain JUPPÉ

Pour la Communauté d'agglomération
de Pau Pyrénées

la présidente

Martine LIGNIERES-CASSOU

Pour la Ville de Périgueux

le maire

Michel MOYRAND

Pour l'Agence régionale ÉCLA
Aquitaine

le président

Hugues LE PAIGE

Pour le Pôle de recherche et d'enseignement
supérieur Bordeaux université

le président

Alain BOUDOU

D-2013/361

Réseau de lecture publique de Bordeaux. Demandes de subventions à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

2013 est une année exceptionnelle pour le réseau de la lecture publique de Bordeaux.

Suite à la réouverture au public de la bibliothèque de Mériadeck, et à d'importants travaux de rajeunissement et de convivialité, deux nouvelles bibliothèques de quartier vont ouvrir cette année, à Belcier et à St-Augustin.

La concomitance de ces chantiers offre la possibilité d'articuler les composantes immobilières, informatiques et d'offres de services, pour adapter de façon optimale les espaces et les collections aux nouvelles pratiques culturelles et aux attentes des publics.

Cette convergence est actuellement unique en France. Elle est de nature à placer, d'ici fin 2013, Bordeaux parmi les villes françaises et européennes les plus en pointe en matière de développement de la lecture sur leur territoire.

Compte tenu de leur intérêt majeur, ces opérations ont été soutenues par l'Etat à hauteur de 50%, au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Au titre de l'année 2013, l'Etat est susceptible de poursuivre son soutien pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement de ces lieux, sur la base des plans de financement suivants.

Requalification de la bibliothèque Mériadeck – phase 2 ter

Financeurs	Montant en €	%
Etat / 2 ^{ème} fraction du concours particulier DGD	64.532,22 €	50%
Ville de Bordeaux	64.532,23 €	50%
TOTAL H.T.	129.064,45 €	

Nouvelle Bibliothèque Flora Tristan / Belcier

Financeurs	Montant en €	%
Etat / 1 ^{ère} fraction du concours particulier DGD	109.195,76 €	50%
Ville de Bordeaux	109.195,76 €	50%
TOTAL H.T.	218.391,52 €	

Le dossier relatif au mobilier et matériel informatique pour la bibliothèque St-Augustin sera finalisé d'ici fin 2013, une fois réunis les éléments financiers.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la participation financière de l'Etat pour la finalisation de 2^{ème} phase de la requalification de la bibliothèque Mériadeck (volet mobilier et matériel informatique) au titre de la 2^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,
- à solliciter la participation financière de l'Etat pour le volet mobilier et matériel informatique de la bibliothèque Flora Tristan / Belcier au titre de la 1^{ère} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,
- à signer tout document afférant à ces cofinancements, et à encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D-2013/362

Coopération Région d'Aquitaine - Land de Hesse - Emilie - Romagne et Wielkopolska. Appel à projet 2013. Demande de subvention. Signature. Encaissement.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son partenariat avec le Land de Hesse (Allemagne) et la région d'Emilie-Romagne (Italie), le Conseil Régional d'Aquitaine a mis en place un dispositif d'appel à projets visant à organiser l'attribution de subventions aux partenaires aquitains associés à ces différents projets.

A l'occasion de la 4^{ème} édition du "Joli mois de mai de l'Europe en Aquitaine" le conseil régional d'Aquitaine organise un évènement phare à destination des jeunes européens le jeudi 16 mai 2013, à l'Hôtel de Région.

A ce titre, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud organise une Master class mettant en scène les étudiants des régions partenaires (Land de Hesse, la région d'Emilie Romagne et la région de Wielkopolska), qui sera clôturée par un concert public à l'Hôtel de Région.

D'autre part, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud est invité pour la cinquième année consécutive à se joindre au projet "European Jazz School". A cette occasion, un nouveau groupe de 4 élèves du département Jazz/Musiques Actuelles accompagnés de leur professeur, participera à un séminaire encadré par des musiciens de réputation internationale organisé par le Land de Hesse du 12 au 16 juin 2013.

La participation du Conservatoire de Bordeaux à ces deux projets offre ainsi l'opportunité à ses élèves d'intégrer des groupes de travail associant des jeunes de plusieurs nations européennes, qui alterneront ateliers pédagogiques et temps de restitution sur scène.

Au titre du financement de ces opérations, la Ville de Bordeaux peut solliciter le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine suivant les modalités ci-après :

- Pour le projet "Joli mois de mai de l'Europe en Aquitaine" : une subvention de 2792,50 Euros, correspondant notamment aux frais d'organisation du concert de clôture.
- Pour le projet "European Jazz School" : une subvention de 1 900 Euros €, correspondant notamment à la prise en charge des frais de transport par avion.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à:

- solliciter auprès du Conseil Régional d'Aquitaine, les subventions telles que défini ci-dessus,
- signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions,
- encaisser les recettes et les reverser en dépenses sur les crédits du Conservatoire de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

**COOPERATION
LAND DE HESSE, REGION EMILIE-ROMAGNE,
REGION AQUITAINE**

FORMULAIRE DE PRESENTATION DU PROJET

Nom de l'organisme aquitain : Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Adresse : 22 Quai Sainte-Croix – BP 90060

Code Postal : 33033

Ville : BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 92 96 96

Fax : 05 56 33 94 60

Courriel : cnr@mairie-bordeaux.fr

Site internet : www.bordeaux.fr/ville/conservatoire

N° SIRET : 213 300 635 01700

Nom du responsable : Jean-Luc PORTELLI

Titre : Directeur

Personne à contacter : Laurent FERJOUX, service Administration et finances

Tél. : 05 56 33 94 34

Nom du ou des organismes Hessois :

Monsieur Gero BRAACH, KFZ - Marburg

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Nom du ou des organismes d'Emilie-Romagne :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Autres partenaires éventuels :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Résumé du projet

(Le résumé doit-être court et concis (15 lignes maximum) **il servira de support d'information au jury**)

Rappeler dans ce résumé :

- 1) les objectifs
- 2) les modalités de mise en oeuvre
- 3) les résultats attendus

Dans le cadre de la 4^{ème} édition du "Joli mois de mai de l'Europe en Aquitaine" le conseil régional d'Aquitaine organise un évènement phare à destination des jeunes européens le jeudi 16 mai 2013, à l'Hôtel de Région.

Dans ce cadre, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud organise une Master class mettant en scène les étudiants des régions partenaires (Land de Hesse, Emilie Romagne et Wielkopolska), qui sera clôturée par un concert public à l'Hôtel de Région.

Intitulé du projet : Master class - « Joli Mois de mai de l'Europe »

Lieu d'exercice du projet :

En Hesse (Indiquer le lieu précis) :

En Emilie-Romagne (Indiquer le lieu précis) :

En Aquitaine (Indiquer le lieu précis) : Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Région

Autres (Indiquer les noms des autres régions concernées) :

Domaine d'intervention : Culture

Objectif général :

Le Conseil régional souhaite valoriser les projets de jeunes impliquant plusieurs pays européens et souhaite que le cœur de la soirée du dispositif « Joli mois de Mai de l'Europe » soit articulé autour du projet de l'Ecole de jazz européenne. Il s'agit moins d'atteindre une excellence musicale que de valoriser la construction d'une Europe concrète à travers ce projet.

Calendrier prévisionnel :

Date de démarrage : 14 mai 2013 / date de clôture : 17 mai 2013

Le Conservatoire de Bordeaux propose d'organiser une master class regroupant des élèves musiciens des régions partenaires (Land de Hesse, Emilie Romagne et Wielkopolska), et animée par M. Dominique Di Piazza et M. Frédéric Borey, artiste-enseignant du Conservatoire. La master class se terminera par un concert public donné le 16 mai 2013 à l'Hôtel de Région.

Moyens :

- cachet de M. Di Piazza et M. Borey
- défraiements (hébergement/repas/transport) M. Di Piazza
- défraiements (repas) de M. Borey
- frais d'hébergement et repas des élèves des régions partenaires
- location matériels et instruments nécessaires au concert

Projet ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Région Aquitaine au cours des années précédentes : OUI NON

Historique du projet : (Genèse du partenariat, actions éventuellement déjà réalisées ...)

Le projet de développer un partenariat pédagogique et artistique privilégié avec le Land de Hesse s'inscrit dans la logique de la participation depuis 2009 du CRR de Bordeaux au projet European Jazz School

Coût total du projet : **6 791,60 €**

Subvention régionale sollicitée : **2 792,50 €**

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES <i>(Doivent être égales aux recettes)</i>	
<u>Détails des postes budgétaires pour le partenaire aquitain</u>	Montant total (en euros)
<p><u>FRAIS DE PERSONNEL</u> <i>(ne doivent pas excéder 50% des dépenses, ne mentionner que les dépenses affectées à la réalisation du projet; préciser le nombre de personnes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - cachet de M. Di Piazza Dominique - cachet de M. Borey Frédéric 	<p>3 050,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">2 110,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">940,00 €</p>
<p><u>FRAIS DE TRANSPORT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - billets de train de M. Di Piazza Dominique (AR Bordeaux/Paris) 	<p>150,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">150,00 €</p>
<p><u>RESTAURATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repas élèves invités (9 élèves soit 54 repas x 7,40 €) - Repas M. Di Piazza Dominique (soit 6 repas x 7,40 €) - Repas de M. Braach Gero (soit 6 repas x 7,40 €) - Repas de M. Borey Frédéric (soit 6 repas x 7,40 €) 	<p>535,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">400,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">45,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">45,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">45,00 €</p>
<p><u>HEBERGEMENTS (NUITEES PAR PERSONNES)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hébergement des élèves invités (soit 3 nuits à l'Auberge de Jeunesse) - Hébergement de M. Di Piazza Dominique (soit 3 nuits d'hôtel) - Hébergement de M. Braach Gero (soit 3 nuits d'hôtel) 	<p>1 206,60 €</p> <p style="margin-left: 100px;">570,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">318,30 €</p> <p style="margin-left: 100px;">318,30 €</p>
<p><u>AUTRES DEPENSES EN FONCTION DU PROJET - A DETAILLER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de matériels : <ul style="list-style-type: none"> - 1 E piano - 1 batterie jazz - 1 ampli basse et 1 ampli guitare - 1 sono complète - Valorisation mise à disposition locaux du Conservatoire de Bordeaux (soit 2 salles avec matériels et instruments) 	<p>1 850,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">300,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">250,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">200,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">200,00 €</p> <p style="margin-left: 100px;">900,00 €</p>
<p>TOTAL DEPENSES</p>	<p>6 791,60 €</p>

RECETTES <i>(Doivent être égales aux dépenses)</i>		
DETAIL DES RECETTES POUR LE PARTENAIRE AQUITAIN	Montants (en euros)	Engagement *
Subvention du Conseil régional d'Aquitaine sollicitée auprès de la délégation Europe et internationale	2 792,50 €	Sollicité
Prise en charge de frais d'hébergement par le Conseil Régional	1 206,60 €	Acquis
Autres financements publics - Collectivités locales - Etat - Europe - Autres		
FONDS PROPRES OU ASSIMILES		
Autofinancement (du porteur de projet) :	2 792,50 €	Acquis
Partenaires privés :		
TOTAL RECETTES	6 791,60 €	

* Préciser obligatoirement : **sollicité – acquis – versé – à négocier**

Date : 13/03/2013

Signature du responsable :

POUR INFORMATION

DEPENSES DU PARTENAIRE	RECETTES DU PARTENAIRE
<p data-bbox="124 376 300 409">- En Hesse :</p> <p data-bbox="124 712 443 745">- En Emilie-Romagne :</p>	<p data-bbox="762 376 938 409">- En Hesse :</p> <p data-bbox="762 712 1082 745">- En Emilie-Romagne :</p>

**NOTICE D'INFORMATION
POUR REMPLIR LA FICHE RESUME DU PROJET**

Nom de l'organisme :

Porteur du projet qui recevra la subvention de la Région Aquitaine si le projet est retenu.
Dans le cas d'un partenariat pour un projet global impliquant un groupement d'organismes, la subvention sera versée à la structure désignée pilote par le groupement. Le nom de ces organismes doit être mentionné pour mémoire dans cette rubrique.

Nom du responsable :

Personne dûment habilitée pour engager légalement l'organisme.

Personne à contacter :

Responsable technique du projet.

Résumé du projet :

Présentation succincte du projet récapitulant les objectifs, les modalités de mises en œuvre et les résultats attendus.

Intitulé du projet :

L'intitulé doit être court et descriptif de la nature de l'action.

Lieu d'exercice du projet :

Commune(s) où se déroulera le projet.

Domaine d'intervention :

Thème dominant du projet : éducation, développement économique, recherche, culture, jeunesse et sports, etc.

Pour les projets concernant plusieurs domaines, choisir celui considéré comme prioritaire.

**COOPERATION
LAND DE HESSE, REGION EMILIE-ROMAGNE,
REGION AQUITAINE**

FORMULAIRE DE PRESENTATION DU PROJET

Nom de l'organisme aquitain : Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Adresse : 22 Quai Sainte-Croix – BP 90060

Code Postal : 33033

Ville : BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 92 96 96

Fax : 05 56 33 94 60

Courriel : cnr@mairie-bordeaux.fr

Site internet : www.bordeaux.fr/ville/conservatoire

N° SIRET : 213 300 635 01700

Nom du responsable : Jean-Luc PORTELLI

Titre : Directeur

Personne à contacter : Laurent FERJOUX, service Administration et finances

Tél. : 05 56 33 94 34

Nom du ou des organismes Hessois :

Monsieur Gero BRAACH, KFZ - Marburg

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Nom du ou des organismes d'Emilie-Romagne :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Autres partenaires éventuels :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Courriel

Personne à contacter :

Résumé du projet

(Le résumé doit-être court et concis (15 lignes maximum) **il servira de support d'information au jury**)

Rappeler dans ce résumé : 1) les objectifs
2) les modalités de mise en oeuvre
3) les résultats attendus

Dans le cadre du partenariat avec le Land de Hesse, le Conseil Régional renouvelle en 2013, son soutien aux organismes aquitains qui vont poursuivre le développement de leur coopération avec cette région allemande.

Objectifs de ce projet :

- Offrir l'opportunité aux élèves du département MAA Jazz du Conservatoire de Bordeaux, de jouer au sein de groupes de musique mixtes intégrant les étudiants des régions partenaires. Cette mixité favorisera l'échange des savoirs et des pratiques, et contribue à la qualité de la formation dispensée à nos élèves.

Modalités de mise en œuvre :

- Participation à une master class animée par un artiste de renommée internationale,
- Participation à des concerts publics dans a même logique que celle développée dans le cadre des scènes publiques organisées par le Conservatoire.

Résultats attendus :

- Enrichissement de la formation des élèves.
- Confrontation des méthodes pédagogiques pratiquées au sein de chaque région partenaire.
- Offrir une nouvelle expérience de la scène à un niveau international.

Intitulé du projet : Master class – Jazz dans le cadre du "Hessentag"

Lieu d'exercice du projet :

En Hesse (Indiquer le lieu précis) : Marburg

En Emilie-Romagne (Indiquer le lieu précis) :

En Aquitaine (Indiquer le lieu précis) :

Autres (Indiquer les noms des autres régions concernées) :

Domaine d'intervention : Culture

Objectif général :

Ce projet interrégional dans le domaine du jazz et de la formation, privilégie la rencontre et les échanges entre des jeunes musiciens aquitains de haut niveau et des étudiants des régions européennes partenaires. Ces échanges bénéficient également de l'intervention d'artistes de réputation internationale, qui dispense à cette occasion un enseignement de qualité.

Calendrier prévisionnel :

Date de démarrage : 12 juin 2013 / date de clôture : 16 juin 2013

Moyens :

- Frais de transport des 4 élèves du conservatoire (billets d'avions A/R Bordeaux – Francfort)

Projet ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Région Aquitaine au cours des années précédentes : OUI NON

Historique du projet : (Genèse du partenariat, actions éventuellement déjà réalisées ...)

Le projet de développer un partenariat pédagogique et artistique privilégié avec le Land de Hesse s'inscrit dans la logique de la participation depuis 2009 du CRR de Bordeaux au projet European Jazz School

Coût total du projet : **3 800,00 €**

Subvention régionale sollicitée : **1 900,00 €**

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES <i>(Doivent être égales aux recettes)</i>	
<u>Détails des postes budgétaires pour le partenaire aquitain</u>	Montant total (en euros)
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u> <i>(ne doivent pas excéder 50% des dépenses, ne mentionner que les dépenses affectées à la réalisation du projet; préciser le nombre de personnes)</i> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la participation du professeur du Conservatoire 	1 700,00 €
<u>FRAIS DE TRANSPORT</u> - billets d'avion des 4 élèves du Conservatoire (A/R Bordeaux/Francfort)	2 100,00 €
<u>RESTAURATION</u> Pris en charge par l'organisme d'accueil	0,00 €
<u>HEBERGEMENTS (NUITEES PAR PERSONNES)</u> Pris en charge par l'organisme d'accueil	0,00 €
AUTRES DEPENSES EN FONCTION DU PROJET - A DETAILLER	0,00 €
TOTAL DEPENSES	3 800,00 €

RECETTES <i>(Doivent être égales aux dépenses)</i>		
DETAIL DES RECETTES POUR LE PARTENAIRE AQUITAIN	Montants (en euros)	Engagement *
Subvention du Conseil régional d'Aquitaine	1 900,00 €	Sollicité
Autres financements publics - Collectivités locales - Etat - Europe - Autres		
FONDS PROPRES OU ASSIMILES		
Autofinancement (du porteur de projet) :	1 900,00 €	Acquis
Partenaires privés :		
TOTAL RECETTES	3 800,00 €	

* Préciser obligatoirement : **sollicité – acquis – versé – à négocier**

Date : 17/05/2013

Signature du responsable :

POUR INFORMATION

DEPENSES DU PARTENAIRE	RECETTES DU PARTENAIRE
<p>- En Hesse :</p> <p>- En Emilie-Romagne :</p>	<p>- En Hesse :</p> <p>- En Emilie-Romagne :</p>

**NOTICE D'INFORMATION
POUR REMPLIR LA FICHE RESUME DU PROJET**

Nom de l'organisme :

Porteur du projet qui recevra la subvention de la Région Aquitaine si le projet est retenu.
Dans le cas d'un partenariat pour un projet global impliquant un groupement d'organismes, la subvention sera versée à la structure désignée pilote par le groupement. Le nom de ces organismes doit être mentionné pour mémoire dans cette rubrique.

Nom du responsable :

Personne dûment habilitée pour engager légalement l'organisme.

Personne à contacter :

Responsable technique du projet.

Résumé du projet :

Présentation succincte du projet récapitulant les objectifs, les modalités de mises en œuvre et les résultats attendus.

Intitulé du projet :

L'intitulé doit être court et descriptif de la nature de l'action.

Lieu d'exercice du projet :

Commune(s) où se déroulera le projet.

Domaine d'intervention :

Thème dominant du projet : éducation, développement économique, recherche, culture, jeunesse et sports, etc.

Pour les projets concernant plusieurs domaines, choisir celui considéré comme prioritaire.

D-2013/363

Grand Théâtre de Bordeaux. Sécurisation de la Cage de scène. Subvention d'investissement au bénéfice de la Régie Personnalisée de l'Opéra. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un diagnostic des équipements scéniques du Grand Théâtre (gril, faux gril, perches et gradateurs) a été réalisé au début du mois de juillet 2012.

Cette étude a confirmé le mauvais état des gradateurs, des machineries de levage et l'obsolescence de la technologie utilisée dont les matériels vieux de vingt ans ne seraient plus susceptibles d'être utilisés en cas de panne.

Un programme de travaux pluriannuel a été défini et nécessite la conception d'un projet de maîtrise d'œuvre global de la cage de scène afin de mettre en cohérence tous les équipements de la machinerie scénique.

Cette mission sera lancée par la Ville avant la fin de l'année 2013.

Sans attendre le lancement de ce marché de maîtrise d'œuvre, il est toutefois prévu d'intervenir à titre préventif dès cet été afin de procéder au renforcement des dispositifs de sécurité et à la réparation de certaines fonctions de pilotage.

Cette intervention sera assurée par l'Opéra compte tenu d'une subvention d'équipement accordée par la Ville plafonnée à 150 000 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet dans l'exercice budgétaire en cours

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
POUR LA SECURISATION DE LA CAGE DE SCENE DU GRAND-THEATRE
ENTRE L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX ET LA VILLE DE BORDEAUX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représenté par Monsieur Hugues Martin, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du _____ reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

Ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et,

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, représentée par Monsieur Dominique DUCASSOU agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par la délibération prise par le Conseil d'Administration du _____ reçue en Préfecture de la Gironde le _____ et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie

Ci-après dénommée « La Régie »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Afin de procéder à la sécurisation de la cage de scène du Grand Théâtre de Bordeaux, L'Opéra de Bordeaux a prévu d'intervenir à titre préventif dès cet été afin de procéder au renforcement des dispositifs de sécurité et à la réparation de certaines fonctions de pilotage.

Cette intervention fait l'objet d'une participation financière de la Ville de Bordeaux à hauteur de 150 000 € HT.

Ces faits exposés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Afin de procéder à la sécurisation de la cage scénique du Grand Théâtre de Bordeaux, la Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 150 000 €HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

La Régie de l'Opéra s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, a fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement d'une subvention d'un montant plafonnée à 150 000 euros HT sur présentation selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la présente convention,
- le solde sur présentation de la copie des factures acquittées et certifiées par Monsieur Ducassou.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE

Pour exécution des présentes les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur Hugues MARTIN, es qualité, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey Berland
- Monsieur Dominique DUCASSOU, es qualité, au Grand-Théâtre de Bordeaux, place de la Comédie

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

P/Le Maire de la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire
Hugues MARTIN

Le Président de l'OPERA
Dominique DUCASSOU

D-2013/364

Base sous-marine. Exposition photographique de l'artiste Sabine Weiss. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Base sous-marine présente, du 6 septembre au 13 octobre 2013 plus de 120 oeuvres de la photographe suisse Sabine WEISS. Dans la veine des photographes dits « humanistes » elle s'est essentiellement intéressée à l'individu, traquant ses moindres gestes, ses attitudes.

Voilà plus de cinquante ans que ces clichés parcourent le monde à travers des magazines comme Time, Life, Paris Match..., mais aussi à travers de nombreuses expositions et dans les plus prestigieuses collections d'arts.

Elle s'est toujours consacrée au reportage noir et blanc qui lui permet d'exprimer à travers ses nombreux voyages cette rencontre avec l'homme et son univers.

L'exposition de la Base sous-marine intitulée « instants fugaces » mettra l'accent sur ces instants pris au hasard ; de son regard sur l'enfance, sur la vie simple des gens, de la condition humaine.

Madame Weiss propose également un livre intitulé « œil intime » dont elle est l'éditeur et qui contient une grande partie des photographies présentées afin d'illustrer cette exposition. Elle consent un dépôt vente de 50 exemplaires de cet ouvrage avec une remise de 30% sur la vente du prix public à la Ville de Bordeaux. Le prix de vente au public est de 35 euros ttc. Sera reversée à l'artiste la somme de 24,50 euros correspondant aux 70% lui revenant sur la vente de chaque ouvrage.

Afin de déterminer les modalités de l'organisation de cette exposition proposée à la Base sous-marine, d'en fixer les droits d'auteur, ainsi que les conditions de vente du livre « œil intime », une convention a été établie entre l'artiste et la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et autoriser la vente de l'ouvrage.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Convention entre la Ville de Bordeaux et Madame Sabine WEISS.
Exposition «*Instants fugaces*» à la Base sous marine**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « La Ville »

D'UNE PART

Et

Madame Sabine WEISS, domiciliée - 29 boulevard Murat 75016 PARIS en qualité de photographe et artiste de l'exposition présentée

Ci-après dénommée «l'Artiste»

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Ville, présente une exposition des photographies de Sabine WEISS intitulée «*Instants fugaces*» à la Base sous marine de Bordeaux.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'organisation de l'exposition «*Instants fugaces*». Elle se compose de 120 photographies qui seront présentés au public du 6 septembre au 13 octobre 2013

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la signature des présentes par les deux parties et prend fin à la restitution des photographies après vérification faite du bon état de celles-ci.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'EXPOSITION

L'Artiste met à disposition de la Ville de Bordeaux, dans le cadre de l'exposition «*Instants fugaces*», et aux seules fins de cette exposition les photographies ci après dénommés les œuvres dont la liste est annexée au présent contrat dans le document intitulé Annexe 1.
Sur cette liste doit figurer un descriptif précis des photographies, des dimensions, le titre éventuel ainsi que le nombre total et leurs valeurs d'assurances.

La cession temporaire des droits de représentation publique d'exposition de reproduction et de communication sont cédés par l'artiste, titulaire des droits d'auteurs des œuvres, au profit de la Ville de Bordeaux à partir de la conception de l'expo jusqu'à sa clôture.

- Le droit de reproduction s'entend de tout ou partie de l'œuvre, en toutes dimensions, sur tout support, notamment sur papier, carte, dépliant, brochure, sur support métal ou assimilé, sur support plastique, sur support argentique (négatifs, diapositives, contretypes et tirages), analogique, magnétique, électronique, numérique ou optonumérique et ce par tout procédé technique, notamment et non limitativement par l'imprimerie, la reprographie, la gravure, la photographie, l'holographie, la scanographie et tout autre procédé des arts graphiques mais aussi par l'enregistrement mécanique, électrique, magnétique, vidéographique, numérique ou informatique.
- Le droit de représentation s'entend par le représentation intégrale ou partielle de l'œuvre, en vue de sa communication directe et indirecte au public par tout procédé, notamment dans le cadre de transmissions par télédiffusion, présentations ou projections publiques, expositions organisées et pour la représentation sur le site internet de la ville de Bordeaux .

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'Artiste s'engage à communiquer à la Ville de Bordeaux les valeurs d'assurance des œuvres sélectionnées.

La Ville pour sa part s'engage à souscrire une assurance clou à clou (perte, vol détérioration...) pour un montant équivalent à la valeur d'assurance des œuvres.

Cette assurance est en vigueur pour la période comprise entre le lieu de prise en charge jusqu'à la restitution des œuvres, période couvrant également le montage et le démontage de l'exposition. :

La valeur d'assurance totale de l'exposition est de **125 400 euros**.

ARTICLE 5 : CONDITIONNEMENT - TRANSPORT :

L'artiste tiendra à la disposition de la Ville des œuvres destinées à l'exposition au moins deux mois avant la date de présentation au public et d'ouverture de l'exposition.

La Ville restituera les œuvres à l'artiste au plus tard 15 jours après la fin de l'exposition.

Les deux parties conviendront ensemble, à l'avance, des dates d'enlèvement et de retour des œuvres.

Aucun constat d'état contradictoire ne sera pratiqué à l'enlèvement et au retour des photographies du fait de l'absence de l'artiste et de son assistante.

En conséquence l'artiste dégage toute responsabilité de la Ville quant à l'état des œuvres à leur arrivée à La base sous marine et à leur restitution. Seules les clauses d'assurance durant l'exposition seront prises en compte

Le lieu d'enlèvement est :

1bis rue Larmeroux
92170 VANVES

ARTICLE 6 : INSTALLATION

La présentation des photographies relève de l'entière responsabilité de la Ville de Bordeaux.

Celle-ci se charge de la mise en espace et de l'accrochage des œuvres. Le commissariat sera assuré par la Directrice de la Base sous marine.

La Ville de Bordeaux fait de son affaire de la prise en charge des coûts et frais d'installation.

ARTICLE 7 : SECURITE

La Ville de Bordeaux est responsable de la garde et de la conservation des œuvres

Elle s'engage à assurer les frais de gardiennage des œuvres du jour de leur arrivée dans les locaux d'exposition jusqu'au jour de leur départ.

Les locaux de présentation de l'exposition seront surveillés durant le temps d'ouverture au public par du personnel de la Base sous marine et placés sous alarme en relation avec une société de surveillance en dehors de ces périodes.

ARTICLE 8: PROMOTION - VERNISSAGE

La Ville s'engage à promouvoir à ses frais l'exposition «*Instants fugaces*» selon son programme habituel de promotion

La communication se fera par brochures, courriels, publicités presse, envois postaux d'invitation, dossier de presse, site internet, affiches.

A ces fins de promotion l'artiste fournira à la Ville de Bordeaux

- une biographie mise à jour
- un texte décrivant sa démarche artistique
- 10 reproductions d'œuvres légendées libres de droits
- 5 photographies à usage de la presse

La Ville de Bordeaux s'engage à faire figurer les mentions obligatoires (légende et crédits) sur chaque support

La Ville de Bordeaux fournira à l'artiste au moins un exemplaire de chaque support de communication.

La Ville de Bordeaux s'engage à organiser un vernissage le 6 septembre 2013 et s'engage à prendre à sa charge les coûts s'y afférant.

L'artiste s'engage à être présent lors de ce vernissage

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration de l'artiste pour sa venue au vernissage sont à la charge de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 9 : CONDITIONS FINANCIERES

La Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'artiste la somme forfaitaire fixe et définitive de 8 000 EUROS TTC (HUIT MILLE EUROS).

Modalité de paiement :

L'artiste fournira une note de droit d'auteur d'un montant représentant 50 % de la somme forfaitaire à la signature des présentes par les deux parties. Le jour du vernissage il présentera une deuxième note de droit d'auteur représentant les 50% restant. Ces deux versements seront effectués par mandats administratifs sur le compte de l'Artiste dont il fournira toutes les références

De plus l'artiste s'engage à laisser en dépôt vente 50 livres de son ouvrage «L'œil intime » qui sera mis en vente au public de l'exposition au tarif de 35 €

Seront reversé à Madame WEISS 70 % de la somme de chaque livre vendu soit 24.50 €

Les invendus lui seront restitués.

Une délibération sera établie formalisant le fonctionnement et les autorisations nécessaires à la mise en place de ce dépôt vente

ARTICLE 10 : ANNULATION RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, au cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations moyennant un préavis de 15 jours. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 11 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville - place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex
- Pour Madame Sabine WEISS 29 boulevard Murat 75016 PARIS

Fait à Bordeaux le
En quatre exemplaires

Le Maire de Bordeaux
M. Alain JUPPE

L'Artiste
Sabine WEISS

D-2013/365

CAPC musée d'art contemporain. Partenariats autour des expositions et des événements culturels du CAPC. Titre de recette. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Grâce à une politique de diversification de ses ressources toujours plus active, le CAPC vient de conclure de nouveaux accords de partenariat.

C'est ainsi que :

- le **British Council** a souhaité participer aux frais de présentation de l'exposition Sylvia Sleigh en versant à la Ville de Bordeaux une aide financière d'un montant de 2 000£ (± 2 400 €) ;
- **Chasse Spleen** réitérant son soutien aux événements du CAPC en offrant jusqu'en 2015 le vin qui sera servi au cours des vernissages des expositions présentées au musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

Une convention a été rédigée précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à émettre le titre de recettes du montant de la somme allouée par le British Council
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de ± 2 400 €, sur le CDR Musée d'Art Contemporain CAPC, tranche P012O002T12, Natana 1114
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CDR, tranche P012O001T03, Natana 1716

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. DUCASSOU. -

Sur l'ensemble des délibérations, deux étaient soumises à débat.

La 361 concerne une demande de subvention à l'Etat pour la fin des travaux engagés à la bibliothèque de Mériadeck et la nouvelle bibliothèque de Belcier Flora Tristan s'agissant du mobilier et du matériel informatique, avec le plan de financement qui est précisé dans la délibération.

La deuxième délibération, la 365, concerne le partenariat au niveau du CAPC autour des expositions et des événements.

Cela concerne le British Council d'une part, et d'autre part une société productrice de vin de la Gironde.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire sur la 361.

A la lecture de cette délibération qui affirme que Bordeaux va se placer parmi les villes françaises et européennes les plus en pointe en matière de développement de la lecture sur leur territoire, je me suis donc intéressé à ce qui se passait dans les autres villes françaises et européennes afin de savoir ce qui pouvait vous permettre d'affirmer cela.

J'ai donc fait ma petite enquête et comparé quelques villes à peu près identiques à Bordeaux. Désolé, Monsieur le Maire, quand on parle de Bordeaux c'est bien aussi parfois de comparer avec ce qui se passe dans d'autres villes sans forcément être obligé d'y habiter, comme vous me l'avez dit le mois dernier.

Bref, Monsieur le Maire, c'est ainsi qu'entre Rennes, Montpellier ou Nantes, Bordeaux n'est pas aussi en pointe que votre adjoint veut bien le dire.

Prenons un élément. Sur le nombre d'abonnés Bordeaux arrive à la dernière place, alors que par exemple à Rennes il y a bien moins d'habitants.

Sur le nombre de prêts à Bordeaux, 1,2 million en 2011, si on en croit le site Internet de la bibliothèque, alors que Rennes ou Montpellier dépassent largement les 2,5 millions de prêts.

Sur le nombre de médiathèques : 2 à Rennes ou à Montpellier, 4 à Nantes, 1 seule à Bordeaux.

Sur le nombre de bibliothèques, Bordeaux se place encore derrière Rennes ou Montpellier.

Sur les tarifs nous sommes les plus chers pour les 18-25 ans.

Sur les fermetures les plus tardives, Montpellier et Rennes proposent des fermetures à 21 h.

Sur l'ouverture le dimanche, ces deux villes, comme de nombreuses autres, se distinguent aussi par le fait d'offrir à leurs habitants une médiathèque ouverte le dimanche.

S'il est vrai que la bibliothèque Mériadeck fait mieux que les autres villes en heures d'ouverture, j'en conviens, c'est en quelque sorte l'arbre qui cache la forêt.

C'est ainsi que dans un rapport du ministère de la Culture datant de novembre 2012 que M. DUCASSOU connaît certainement, Bordeaux y est épinglée : 29 h 30 d'ouvertures moyennes seulement pour les 9 bibliothèques de quartiers. La raison de cet écart, ce n'est pas moi qui le dit, mais Héléna Laville, Secrétaire Générale de la CGT...

M. LE MAIRE. -

Ah !

M. PAPADATO. -

... à la suite d'un mouvement de grève dans les bibliothèques, qui évoque dans le journal Sud-Ouest, je cite :« le problème des bibliothèques de quartiers qui sont constamment en sous-effectif, au point qu'il faut parfois les fermer soi-disant pour raisons techniques. »

Cette recherche sur les villes françaises ne nous mettant pas aussi à la pointe que votre adjoint veut bien le dire, j'ai donc continué ma recherche en allant voir ce qui se fait sur de nombreuses villes européennes, espérant nous voir à la pointe au moins vis-à-vis de ces villes européennes.

Si l'on étudie les heures totales hebdomadaires, Bordeaux est hélas loin derrière malgré ses 47 heures à Mériadeck. Il faut dire que sur la plupart des villes européennes comme Stuttgart, Stockholm, Rotterdam, Copenhague et j'en passe, il n'y a pas de fermeture hebdomadaire. De nombreuses bibliothèques ferment même après 20 h, voire même après 22 h.

Alors Bordeaux avec ses 47 heures à Mériadeck joue petits bras quand Amsterdam affiche 84 heures hebdomadaires, 98 pour Copenhague, 72 pour Stuttgart.

Il faut dire aussi que toutes ces villes proposent une ouverture dominicale. Visiblement cela semble la norme européenne.

Alors, Monsieur l'Adjoint, je ne vois pas comment vous pouvez affirmer que Bordeaux joue dans la cour des grands et va être à la pointe en matière de lecture publique sur le territoire.

Je finirai sur cette notion de développement sur le territoire. Comment pouvez-vous affirmer cela quand sur le site même de Bordeaux on peut lire que Bordeaux propose 9 bibliothèques dans la plupart des quartiers de Bordeaux, et que le site rappelle que des quartiers n'en ont pas comme Caudéran, mais aussi Saint-Genès / Nansouty, Chartrons / Saint Martial, ou encore rive droite Queyries ?

En matière de couverture du territoire, vous en conviendrez, il y a mieux pour être à la pointe du développement de la lecture publique.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure en votre absence. Là je voulais illustrer les propos que vient de tenir M. PAPADATO. J'en parlais tout à l'heure.

Ça fait maintenant 4, 5 ans que dans tous les budgets, tous les comptes administratifs, dans des délibérations il est question de l'ouverture de la bibliothèque de Belcier. Mais ce qu'on ne nous dit pas parce qu'il n'y a jamais eu de délibération là-dessus bien entendu, c'est qu'il y a eu la fermeture de deux bibliothèques qui préexistaient. Il y en avait une à Carle Vernet qui a fermé il y a 4 ou 5 ans dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle, et il y a celle de Son Tay qui a été fermée l'an passé également dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle.

Ce que je souhaitais c'est qu'il serait pas mal dans la Ville de Bordeaux qu'on attende, avant de fermer des équipements, que ceux qui sont promis ouvrent. Là c'est l'inverse. C'est bien dommage pour les élèves, pour les écoles et pour les habitants de ces quartiers.

Très bien, vous ouvrez donc une bibliothèque, mais n'oublions pas qu'elle en remplace deux qui ont fermé déjà depuis quelque temps. Merci.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres interventions ?

Je ne vais pas à mon tour intervenir sur le débat de la culture que j'aborde avec beaucoup de sérénité devant la pauvreté des critiques qui nous sont apportées.

L'offre culturelle à Bordeaux est exceptionnellement riche. Ce n'est pas la peine d'avoir ce sourire goguenard, M. PAPADATO, c'est vrai, tout le monde le sait bien, que ce soit en musique, que ce soit en théâtre, que ce soit même en lecture publique, que ce soit pour ce qui concerne nos musées. Mme Charlotte Laubard me disait récemment que le CAPC est remonté vertigineusement dans l'ordre des musées les plus fréquentés de France. Notre TNBA est un des centres dramatiques nationaux les plus fréquentés.

Vous n'êtes pas crédibles quand vous dites que la politique culturelle à Bordeaux est nulle. Il suffit de voir le porte-parole culture que mon adversaire a choisi pour voir que votre culture c'est la culture de l'échec. Ça c'est clair. Et j'envisage ça avec une parfaite décontraction, je peux vous le dire.

Nous avons, y compris en matière de lecture publique une très très belle offre. La Bibliothèque Mériadeck est considérée comme une des toutes premières bibliothèques de France. Je crois que c'est la deuxième. Nous avons un réseau de bibliothèques de quartiers parfaitement performantes.

Alors, continuez, continuez, sur la politique culturelle... La caravane passe et les Bordelais savent à quoi s'en tenir. Ils savent que tous les jours il se passe quelque chose en matière culturelle à Bordeaux et dans tous les domaines. De ce point de vue-là on attendra le résultat des courses, mais je suis tout à fait serein.

Une vraie politique culturelle par exemple c'est de permettre à tous les Bordelais et bien au-delà de découvrir les œuvres de grands artistes nationaux comme M. Jaume Plensa. Ça c'est un bon acte culturel, et ça va durer pendant des jours et des jours. Evidemment personne n'en parle. C'est passé complètement inaperçu. Mais les Bordelais, eux, le voient et je crois qu'ils en sont très satisfaits.

Je mets aux voix cette délibération 361.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Abstenez-vous sur la lecture publique. C'est très bien. Ça va nous donner des tas d'arguments supplémentaires.

Mme VICTOR-RETALI voulait s'exprimer sur la 365. Je lui donne la parole.

MME VICTOR-RETALI. -

La 365 est un partenariat du CAPC : « Chasse Spleen » essentiellement. Malgré le goût excellent de ce vin nous nous opposons toujours au partenariat pour des raisons que nous avons pu développer plus profondément au moment de l'Ecole des Beaux-Arts.

M. LE MAIRE. -

Voilà. Ça c'est une politique moderne de la culture. Non au mécénat. On est en plein dans l'innovation et dans le vent de l'histoire. Et en plus ça nous donne des leçons sur la politique culturelle... Ça fait doucement rigoler.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Je voulais juste vous dire que je trouve inadmissible la manière dont vous venez d'exprimer votre sentiment sur l'intervention qu'a faite Patrick PAPADATO...

M. LE MAIRE. -

Eh bien je vais continuer, Mme NOËL, parce que je continuerai à m'exprimer comme j'ai envie de m'exprimer. Moi je trouve inadmissible la façon dont vous critiquez systématiquement tout ce que nous présentons avec un esprit de système et de sectarisme dont je n'ai jamais vu de démonstration dans une assemblée publique...

Domage que M. Feltesse ait déjà quitté la séance. Mais peut-être se lassera-t-il plus vite que moi si jamais un jour vous avez affaire à lui.

Mme NOËL

MME NOËL. -

J'aurais juste aimé que vous me laissiez finir ma phrase...

M. LE MAIRE. -

Quand vous commencez par dire que ce que je dis est inadmissible permettez-moi de vous interrompre ! Mesurez vos propos ! Vous n'avez à la bouche que des mots désagréables : c'est inadmissible, c'est intolérable, c'est insincère...

Réécoutez vos bandes sonores. Vous verrez comment vous parlez.

Allez-y.

MME NOËL. -

Je les écoute avec beaucoup d'intérêt...

M. LE MAIRE. -

Ça, ça m'étonnerait.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Vous vous réécoutez vous-même ? Ah là, là, quel narcissisme extraordinaire. Moi je ne me réécoute jamais. C'est vraiment une nouvelle. Le soir en rentrant chez vous vous réécoutez les bandes ! C'est merveilleux.

(Brouhaha)

MME NOËL. -

C'est bon ? Vous avez terminé ?

Nous ne nous abstenons pas sur la lecture publique. Je suis désolée. M. PAPADATO vous a fait part de données chiffrées qui sont des données exactes. On peut ensuite considérer que l'effort est mis sur tel ou tel point et que vous puissiez défendre que l'effort est mis sur tel ou tel point.

Face à des données qui sont des données objectives, qui sont des chiffres, je vous demanderai d'être un peu plus respectueux de la parole de votre opposition, effectivement.

Avons-nous jamais dit que l'exposition de sculptures actuellement mise en place sur la ville était de mauvaise qualité ? Avons-nous jamais dit que nous étions opposés à ces opérations qui consistent à donner et à voir aux touristes et aux Bordelais des œuvres de grande qualité ? Jamais ! Nous n'avons pas porté de critiques sur ce sujet.

Donc nous ne faisons pas de critiques systématiques. Sur certains dossiers nous exprimons un point de vue, nous pointons des divergences, nous pointons des désaccords. Ça ne vous donne pas la légitimité pour mettre plus bas que terre les propos que nous tenons !

M. LE MAIRE. -

Bien. Je vais donner deux chiffres : Stuttgart 613.000 habitants, Bordeaux 240.000. Voilà des comparaisons qui tiennent vraiment la route.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, je ne voulais pas intervenir, mais nous accuser d'une critique systématique...

(Brouhaha)

MME AJON. -

Je crois qu'il faut se rappeler qu'il y a plus de 100 délibérations et qu'il y en a à peine 40 qui font l'objet d'une discussion. La discussion vous paraît peut-être longue, mais elle est démocratique et républicaine ! Tout simplement.

M. LE MAIRE. -

C'est tout ? Très bien. Voilà une intervention courte pour une fois.

Merci beaucoup Madame.

Monsieur le Secrétaire du Conseil les votes ont été enregistrés ? C'est clair ? Très bien.

MME JARTY-ROY. -

Nous revenons à la délégation de M. Hugues MARTIN

Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé,
agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
Reçu à la Préfecture le
Ci-après dénommée le «**CAPC**»,

D'UNE PART

et

CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN, représenté par Monsieur Jean-Pierre Foubet,
agissant en qualité de directeur,
Ci-après dénommé «**CHASSE-SPLEEN**»,

D'AUTRE PART

Le **CAPC** et **CHASSE-SPLEEN** sont ci-après dénommés les « *Parties* »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de ses événements de prestige, le **CAPC** musée d'art contemporain de Bordeaux et **CHASSE-SPLEEN** ont décidé de créer un partenariat autour des vernissages VIP du **CAPC**. **CHASSE-SPLEEN** souhaite participer à ces actions en offrant le vin accompagnant les cocktails de ces programmations spécifiques qui animent le Musée 3 à 4 fois par an.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat entre **CHASSE-SPLEEN** sis 32, Chemin de la Razé à Moulis-en-Médoc (F-33290), et le **CAPC**, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (F-33000).

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN

2.1 Jusqu'au 31 décembre 2015, un partenariat associe **CHASSE-SPLEEN** et le **CAPC** pour l'ensemble des activités liées aux vernissages VIP du **CAPC**.

2.2 A ce titre, **CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN** s'engage à offrir au **CAPC** différents millésimes de vins Château Chasse-Spleen et l'Oratoire de Chasse-Spleen pour un montant estimé à 6119,00 € (SIX MILLES CENT DIX NEUF EUROS) par an. Ce don annuel en nature se répartissant comme suit :

Vernissage VIP	Audience	Fréquence	Audience totale	Besoins en nb de bouteilles
Vernissage de février	200	1/an	200	80
Vernissage de mai	200	1/an	200	80
Vernissage d'automne	200	1/an	200	80
Total			600	240

Ce don sera réalisé en 1 livraison au plus tard le 1 février de chaque année. Ce versement fera l'objet d'une facture de la part du **CAPC**. Les conditions de cet accord pourront faire l'objet de modifications dès le 31 décembre 2013.

2.3 CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN s'engage à demander l'autorisation écrite du **CAPC** et à le tenir informé de toute communication interne et externe qu'elle pourrait être amenée à faire sur le partenariat et plus généralement sur le **CAPC**.

2.4 CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur ce partenariat.

2.5 CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN s'engage à n'imposer aucune restriction dans le choix par le **CAPC** d'autres partenaires financiers et opérationnels du **CAPC**.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC

3.1 En contrepartie de ce don en nature, le **CAPC** s'engage à :

- faire apparaître sur ses principaux supports de communication le nom/logo de **CHASSE-SPLEEN** (logos vectorisés fournis par **CHASSE-SPLEEN**) en tant que membre donateur et permanent du **CAPC** pour les vernissages VIP;
- inscrire **CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN** en tant que donateur sur le mur des partenaires à l'accueil du musée ;
- adresser à **CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN** 2 invitations pour chaque vernissage VIP organisé par le CAPC (soit 6 invitations par an) ;
- mettre à disposition de **CHASSE-SPLEEN** un espace du **CAPC** pour un montant équivalent à 700 €.

La valeur de ces contreparties est estimée à 1 500,00 €/an.

3.2 Le **CAPC** s'engage à demander l'autorisation écrite de **CHASSE-SPLEEN** et à le tenir informé de toute communication externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur **CHASSE-SPLEEN**.

3.3 Le **CAPC** s'engage à envoyer à **CHASSE-SPLEEN** en année N+1 un reçu fiscal récapitulatif l'ensemble des dons en nature effectués par **CHASSE-SPLEEN** au cours de l'année N.

3.4 Le **CAPC** s'engage à communiquer un rapport global et annuel sur l'ensemble des activités du musée (type rapport d'activité annuel).

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

ARTICLE 5 – CLAUSES PARTICULIERES

Le **CAPC** et **CHÂTEAU CHASSE-SPLEEN** s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre **Partie**. Les **Parties** s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

ARTICLE 6 – DENONCIATION ET RESILIATION

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des **Parties** et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. Il pourra ainsi, notamment être renouvelé chaque année par modification de l'article 2 et 3..

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des **Parties** d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre **Partie** pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet 1 mois après la date de réception de ladite lettre.
Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONELLE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- | | |
|------------------------------|---|
| - pour le Maire de Bordeaux, | en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex |
| - pour Chasse Spleen | 32 Chemin de la Razé,
F-33290 Moulis-en-Médoc |

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 4 exemplaires,
le

po/Château Chasse-Spleen,
Son Directeur,

po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Jean-Pierre Foubet

Alain Juppé

D-2013/366
Vente exceptionnelle à prix réduit de catalogues et revues d'exposition. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des Participiales 2013, le Musée des Beaux-Arts, le CAPC, le musée d'Aquitaine et le Musée des Arts Décoratifs proposent d'organiser une vente exceptionnelle de catalogues au public le samedi 29 juin, place Pey Berland.

L'organisation d'une vente exceptionnelle à prix réduit des ouvrages les plus anciens serait susceptible d'intéresser un public nombreux (enseignants, amateurs, etc.). Ce type d'action s'intègre tout à fait, par ailleurs, dans une politique de bonne gestion économique des fonds.

Cette vente s'organisera selon les modalités suivantes :

- Samedi 29 juin de 10h à 18h, place Pey Berland durant les animations des Participiales de juin 2013.

- Les ouvrages bradés le sont définitivement. La totalité des titres sur les quatre musées est de 26 catalogues.

- Les tarifs pratiqués sur ces ouvrages sont de trois catégories : 1 euro et 2 euros pour les petits formats, 5 euros pour les grands formats.

- Les catalogues sont ré-étiquetés au nouveau tarif.

- L'achat est limité à 15 ouvrages par personne afin d'éviter les comportements abusifs de certains revendeurs.

Les prix des ouvrages bradés sont annexés à la présente délibération.

S'agissant du Musée des Beaux Arts les prix pratiqués seront ceux qui ont été délibérés pour la braderie de septembre 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette vente dans les conditions indiquées dans le règlement de la vente joint en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE

RÈGLEMENT DE LA VENTE EXCEPTIONNELLE A PRIX REDUIT DE CATALOGUES D'EXPOSITION SAMEDI 29 JUIN

Les musées des Beaux-Arts, d'Aquitaine, des Arts Décoratifs et le CAPC organisent le samedi 29 juin 2013 une vente d'une partie de leurs catalogues et revues d'exposition, préalablement sélectionnés.

Les prix pratiqués iront de 1 euro à 5 euros, comme cela est déjà pratiqué sur une partie des catalogues anciens. La vente aura lieu le samedi 29 juin place Pey-Berland.

Le tableau ci-joint présente les catalogues proposés à la vente par trois des quatre musées.

Pour les références du Musée des Beaux Arts seront appliqués les tarifs en vigueur de la braderie de septembre 2012.

Seuls les paiements en espèces ou par chèque sont acceptés.

Horaires : 10h-18h

Lieu : Place Pey Berland

La vente est réservée aux particuliers, résidents bordelais ou non. La revente est interdite.

Listes des catalogues et revues d'exposition

Musée des Arts Décoratifs

5 titres :	Prix de vente actuel	Prix braderie 2013
Le Port des Lumières. le décor de la vie, Bordeaux 1781-1790	4,00 Euros	2,00 Euros
Objets inanimés, avez-vous donc une âme... - Deux décennies de design domestique 1980-1999.	3,00 Euros	2,00 Euros
Vaisselle d'argent à Bordeaux	3,00 Euros	2,00 Euros
Martine Bedin : prova d'autore Meubles et objets 1981-2003. Memphis/Milano - Bordeaux	22,00 Euros	5,00 Euros
Raymond Jeanvrot, une passion royaliste	28,00 Euros	5,00 Euros

Musée d'Aquitaine

7 titres :	Prix de vente actuel	Prix braderie 2013
La Route des Indes	10,00 Euros	5,00 Euros
Venus et Cain	29,50 Euros	2,00 Euros
Tatras	22,00 Euros	2,00 Euros
Music Hall Café Concert	30,00 Euros	5,00 Euros
Goupil -Zoran Music	23,00 Euros	2,00 Euros
Goupil- Portraits Inédits "degas,boldini etc,,,"	33,00 Euros	5,00 Euros
Goupil- Figures d'Ombre "dessins de Rodin"	37,00 Euros	5,00 Euros

Capc

3 titres :	Prix de vente actuel	Prix braderie 2013
Attitudes/Sculptures	22,00 Euros	5,00 Euros
Richard Baquié	23,00 Euros	5,00 Euros
Jessica Stockholder	21,00 Euros	2,00 Euros

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET

D-2013/367**Pôle Seniors. Attribution d'aides en faveur des associations.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative et de créer du lien social.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 45 300 euros prévue au budget primitif 2013 programme seniors et de la répartir de la manière suivante :

Associations	Montants 2013 (€)
Association du lien interculturel familial et social (ALIFS)	2 000
Association des services d'aide à domicile (ASAD)- Action de balluchonnage	20 000
Extérieur Nuit	270
GP IntenCité – centre social et culturel du Grand Parc	3 000
Maison de santé protestante (Bagatelle)- Accueil temporaire pour personnes âgées « le Relais » afin d'accorder des périodes de répit aux aidants	10 000
OAREIL- Organisation de journées de préparation à la retraite	1 700

Vivre avec - Hébergement solidaire et intergénérationnel	3 330
Atelier Graphite – écrivain public pour tous	5 000
Total	45 300

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 – Art. 6574 – sous fonction 61

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2013/368

Equipements sportifs et salles municipales. Modification des tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs et des salles municipales sont soumis à votre approbation.

Nous vous présentons les modifications des tarifs pour les structures gérées par la Ville, à savoir les stades et salles de sports, les piscines et les salles municipales.

Comme l'année précédente, les tarifs concernant le Golf de Bordeaux seront votés prochainement pour une application à compter du 1^{er} janvier 2014. Cependant, les tarifs de l'Ecole de Golf sont établis par saison sportive et doivent donc s'appliquer à compter de Septembre 2013 pour la saison sportive 2013/2014. Ils vous sont présentés dans la continuité des nouveaux produits développés depuis septembre 2012, sur une base constante pour deux d'entre eux en raison de leur nouveauté, et de légère majoration (2%) pour l'autre.

Pour la saison 2013/2014, nous vous proposons une augmentation moyenne de 2 % pour l'ensemble des tarifs.

Nous soumettons donc à votre agrément l'application, au 1^{er} septembre 2013, des dispositions ci-après concernant les équipements gérés par la Ville de Bordeaux et l'Ecole de Golf de Bordeaux Lac.

I – STADES ET SALLE DE SPORTS

	Tarifs 2012/2013	Tarifs 2012/2013
LOCATIONS REGULIERES		
clubs sportifs bordelais et partenaires institutionnels : Pompiers, Police, Gendarmerie, Armée, ASLMB (personnel municipal), structures relevant du secteur médical et socio éducatif.	Gratuité	Gratuité
SPORT RELEVANT DES CLUBS D'ENTREPRISES		
Sports collectifs extérieurs: Forfait une équipe à l'année (hors période de fermeture des équipements)	520€	531€
Sports collectifs extérieurs: Forfait deux équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	832 €	849€
Sports collectifs extérieurs: Forfait trois équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	1040€	1061€
Sports collectifs extérieurs: l'équipe supplémentaire engagée à l'année	156€	159€
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 4 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	520€	531€
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 6 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	832€	849€
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 8 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	1040€	1061€
le créneau de 2 heures supplémentaires au-delà de 8 heures	104€	106€
l'aire de jeu à la journée pour rassemblement sportif	331€	337€
Les clubs bordelais bénéficieront d'une réduction du forfait de 30 %		
REDEVANCES MANIFESTATIONS A CARACTERE PAYANT		
organisées par les clubs bordelais (% des recettes HT)	2%	2%
autres organisateurs (% des recettes HT)	4%	4%
stage payant	331€	337€
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Location horaire de la piste d'accélération moto pour des activités régulières		20€
location ring de boxe	195 €	198€
location journée salon d'honneur stade Chaban-Delmas	728 €	743€
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COLLEGES (hors équipements subventionnés)		
l'heure de grande salle (+ 800 m2) durant la période scolaire	12 €	12 €
l'heure de petite salle durant la période scolaire	6 €	6 €
l'heure de piste d'athlétisme, terrain en herbe ou synthétique durant la période scolaire	9 €	9€

II - PISCINES***1/ Tarifs aux individuels***

Il est à souligner la stagnation de tarifs créés récemment afin de décliner la politique sportive municipale. Il s'agit:

- du tarif famille* pour favoriser la pratique familiale et l'accessibilité aux familles nombreuses notamment.
* *La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit 2 parents + 1 enfant OU 1 parent + 2 enfants*
= 3 Euros + 1 Euro par personne supplémentaire
- du tarif personnel municipal (1 Euro) pour encourager la pratique des agents et répondre à une forte demande
- du tarif Ecole Municipale de Natation (EMN) à vocation de « passerelle avec les clubs » (10 Euros le trimestre)
- de la gratuité pour l'EMN "savoir nager" visant à effectuer un cycle complémentaire aux cycles de natation scolaire pour les enfants n'ayant pas acquis les bases du savoir nager.

Par ailleurs, afin de faciliter les inscriptions et d'inciter à une pratique régulière, il est créé pour les activités aquatiques (aquagym, aquagym senior et aquajogging) un tarif annuel. En complément du dispositif existant visant à favoriser la pratique sportive des seniors (à savoir un tarif réduit pour les entrées), il est créé un tarif réduit pour les leçons et les activités.

	Entrées			
	Tarifs actuels Résidents Hors Bordeaux	Nouveaux tarifs Résidents Hors Bordeaux	Tarifs actuels Résidents bordelais	Nouveaux tarifs Résidents
PLEIN TARIF <i>Individuels</i>				
Entrée unitaire	4,50 €	4,60 €	3,15 €	3,20 €
Abonnement 10 entrées	32,90 €	33,60 €	21,20 €	21,60 €
TARIF REDUIT				
Entrée unitaire	3,25 €	3,30 €	1,95 €	2,00 €
Abonnement 10 entrées	23,40 €	23,90 €	15,90 €	16,25 €
<i>Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans/Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants/Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif et accompagnateurs, Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs</i>				
TARIF FAMILLE 3 membres de la même famille	6 €	6 €	3 €	3 €
Par personne supplémentaire	2 €	2 €	1 €	1 €
Personne Municipal	1 €			

	Leçons et activités			
	Tarifs actuels Résidants Hors Bordeaux	Nouveaux tarifs Résidants Hors Bordeaux	Tarifs actuels Résidants bordelais	Nouveaux tarifs Résidants
LECONS DE NATATION (débutants, perfectionnement, aquaphobie, sport océan) Enfants, adolescents, adultes				
Leçon unitaire	10,10 €	10,30 €	6,85 €	7,00 €
Abonnement trimestre	84,85 €	86,50 €	59,40 €	60,60 €
Minis stages	34,70 €	35.40 €	23,45 €	23.90 €
ACTIVITE AQUATIQUES Activités 3/6 ans				
Séance unitaire	11,65 €	11,90 €	8,05 €	8,20 €
Abonnement trimestre	106 €	108 €	74,25 €	75,70 €
Activités Aquagym, Aquajogging, Aquagym prénatale				
Séance unitaire	11,65 €	11,90 €	8,05 €	8,20 €
Abonnement trimestre	106 €	108 €	74,25 €	75,70 €
Abonnement annuel	285 €	290,70 €	200 €	204 €
ACTIVITES SENIORS Leçons de natation (débutants, perfectionnement, aquaphobie)				
Séance unitaire		7,75 €		5,30 €
Abonnement trimestre		64,90 €		45.50 €
Aquagym senior				
Séance unitaire		8,90 €		6,2 €
Abonnement trimestre		81,10€		56,80 €
Abonnement annuel		218 €		153 €
Ecole Municipale de natation				
Inscription via l'école			Gratuité	Gratuité
Inscription individuelle, le trimestre			10 €	10 €

2/ Utilisation par les groupes :

Groupe d'enfants (centres d'animations et de loisirs sans hébergement, ITEP, IMP, Hôpital de jour...) et catégories de publics justifiant du tarif réduit

Tarif bordelais : 1.65 €

Tarif hors Bordeaux : 2.40 €

Groupes constitués d'adultes : Comités d'entreprise

Tarif bordelais : 2.15 €

Tarif hors Bordeaux : 3.35 €

3/ Utilisation par les scolaires

A - Gratuité pour l'ensemble des établissements bordelais d'enseignement public et privé sous contrat d'association relevant de la compétence de la Ville de Bordeaux et du Conseil Régional.

B - Autres établissements
tarif par élève et accompagnateur

Tarif actuel : **1,38 €**

Nouveau tarif : **1,41 €**

C - Etablissements relevant de la compétence du Conseil Général :

Tarif actuel : **32 € par créneau horaire**

Nouveau tarif : **33 € par créneau horaire**

4/ Stages, examens et entraînements

A - Stages sportifs organisés par les Comités

Ligne d'eau à l'heure :

	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Bassin de 50 m	16,95 €	17,3 €
Bassin de 25 m	9,60 €	9,80 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	42,50 € (21,25 € la moitié)	43,40 € (21,70 € la moitié)

B - Stages, entraînements et examens organisés par :

- les Associations ou Clubs non Bordelais,
- les Associations ou Clubs non affiliés à une fédération délégataire,
- la Fédération Nationale des Maîtres Nageurs Sauveteurs et la Fédération des Maîtres Nageurs Sauveteurs,
- les Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée hors CUB,

ainsi que les stages et examens des Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée de la CUB :

Paiement du droit d'entrée pour les participants et application du tarif forfaitaire suivant :

Ligne d'eau à l'heure :

	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Bassin de 50 m	24,50 €	25,00 €
Bassin de 25 m	12,75 €	13,00 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	63,60 € (31,80 € la moitié)	64,90 € (32,45 € la moitié)

C - Stages et examens organisés par des Associations ou Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) : gratuité

D - Entraînements des Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité, de police et de l'armée de la CUB:

Entrée gratuite sauf :

- pour la plongée sous-marine (application du tarif spécifique par plongeur).

Tarif actuel : **1,40 €**

Nouveau tarif : **1,43 €**

- pour les cours d'aquagym (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Par élève

Tarif actuel : **2,12 €**

Nouveau tarif : **2.16 €**

- pour les cours de 3/6 ans (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Par élève

Tarif actuel : **1,60 €**

Nouveau tarif : **1,62 €**

- pour les cours de bébés nageurs soit la tranche d'âge de 0 à 3 ans (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Par élève et accompagnateur éventuel

Tarif actuel : **1 €**

Et application du tarif forfaitaire suivant : **40,80 euros par créneau horaire**, correspondant au surcoût en termes de fluides et de personnel.

5/ Compétitions sportives

A - Lorsqu'elles sont organisées par les Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) , l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL :
gratuité lors des manifestations sans entrée payante et, dans le cas contraire, la location fixée à 2% de la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

B - Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Fédération, Liges, Comités, Associations et Clubs non Bordelais...) : location suivant tarifs ci-dessous.

Bassin de 50 M		
Par demi-journée	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Sans chronométrage électronique	125 €	127,50 €
Avec chronométrage électronique	232 €	236,65 €

Bassin de 25 M		
Par demi-journée	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Sans chronométrage électronique	72,50 €	73,95 €
Avec chronométrage électronique	190 €	193,80 €

En cas d'entrées payantes, ce tarif sera augmenté d'un prélèvement de 4% sur la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

III - VIE ASSOCIATIVE

AIRE DE LA JALLERE

	Tarif actuel	Nouveau Tarif
Tarif journalier de l'emplacement	3.05 €	3.10 €

SALLES MUNICIPALES

Les salles municipales sont attribuées en contrepartie d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal.

La gratuité est accordée aux groupements à but non lucratif (associations, syndicats ou partis politiques..) qui en font la demande sous la double réserve suivante :

- le groupement ne tire pas un profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation
- le groupement n'exerce pas une activité de gestion d'intérêts privés

Si le demandeur ne répond pas aux conditions de gratuité précitées, le maire ou l'élu délégué peut appliquer une exonération totale ou partielle de la redevance qui serait normalement due sous la double réserve suivante :

- le groupement possède une installation permanente sur le territoire de la commune
- le groupement se réunit pour un objet présentant un intérêt communal certain

Les autres utilisateurs sont redevables du prix de la mise à disposition.

Le paiement de la redevance doit être effectué au plus tard la veille du jour de la mise à disposition.

AMEDEE LARRIEU

Salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	15.30 €		15,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	57 €	28.50 €	58 €	29 €
Journée	78 €	39.00 €	80 €	40 €

ATHENEE PÈRE JOSEPH WRÉSINSKI

Amphithéâtre Père Joseph Wrésinski

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	124.45 €		127 €	
<i>½ journée / soirée</i>	416.20 €	208.10 €	425 €	212,50 €
Journée	624.30 €	312.15 €	637 €	318,50 €

Salles de réunion N° 32, 33, 34, 41, 42, 43, 44

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	22.40 €	11.20 €	23 €	11,50 €
Journée	34.70 €	17.35 €	35 €	17,50 €

Salles de réunion N° 35, 37, 45, 47

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

Salle de réunion N° 46

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	15.30 €		15,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	52.00 €	26.00 €	53 €	26,50 €
Journée	67.30 €	33.65 €	69 €	34,50 €

CHARTREUSE ST ANDRE

Grande salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	52.00 €		53 €	
<i>½ journée / soirée</i>	166.30 €	83.15 €	170 €	85 €
Journée	248.90 €	124.45 €	254 €	127 €

Petites salles de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.30 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

GRAND PARC

Petites salles de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	15.30 €		15,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

GOUFFRAND

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	36.70 €		37,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	104.00 €	52.00 €	106 €	53 €
Journée	156.00 €	78.00 €	159 €	79,50 €

MAIRIE DE CAUDERAN

Grande salle de réunion du Rez-de-chaussée

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>
1 Heure	31.60 €		32 €	
<i>½ journée / soirée</i>	98.90 €	49.45 €	101 €	50,50 €
Journée	130.50 €	65.25 €	133 €	66,50 €

Petites salles de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

MAISON CANTONALE

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>
1 Heure	52.00 €		53 €	
<i>½ journée / soirée</i>	166.30 €	83.15 €	170 €	85 €
Journée	248.90 €	124.45 €	254 €	127 €

Prêtoire - Bibliothèque

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

MALBEC

Salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>
1 Heure	52.00 €		53 €	
<i>½ journée / soirée</i>	166.30 €	83.15 €	170 €	85 €
Journée	248.90 €	124.45 €	254 €	127 €

POINT DU JOUR - PIERRE TACHOU

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	52.00 €		53 €	
<i>½ journée / soirée</i>	312.00 €	156.00 €	318 €	159 €
Journée	416.00 €	208.00 €	424 €	212 €

½ Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	31.60 €		32 €	
<i>½ journée / soirée</i>	166.30 €	83.15 €	170 €	85 €
Journée	248.90 €	124.45 €	254 €	127 €

Petite salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	15.30 €		15,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

½ Petite salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	23.40 €	11.70 €	24 €	12 €
Journée	34.70 €	17.35 €	35 €	17,50 €

QUINTIN LOUCHEUR

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	31.60 €		32 €	
<i>½ journée / soirée</i>	104.00 €	52.00 €	106 €	53 €
Journée	156.00 €	78.00 €	159 €	79,50 €

Salle de réunion à l'étage

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

SAINT AUGUSTIN

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	52.00 €		53 €	
<i>½ journée / soirée</i>	166.30 €	83.15 €	170 €	85 €
Journée	248.90 €	124.45 €	253,50 €	127 €

2 salles de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure			10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>			23 €	11,50 €
Journée			35 €	17,50 €

SON-TAY

Salle de spectacle

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	73.50 €		75 €	
<i>½ journée / soirée</i>	238.70 €	119.35 €	243,50 €	127 €
Journée	312.00 €	156.00 €	318 €	159 €

Salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	10.20 €		10,50 €	
<i>½ journée / soirée</i>	31.60 €	15.80 €	32 €	16 €
Journée	41.80 €	20.90 €	43 €	21,50 €

SALLES POLYVALENTES DES ECOLES

Salle de réunion

	Tarifs 2012/2013		Tarifs 2013/2014	
	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarifs</i>	<i>Pleins tarifs</i>	<i>½ tarif</i>
1 Heure	26.50 €	13.25 €	27 €	13,50 €

IV – ECOLE DE GOLF

Ecole de Golf		Tarifs 2012/2013	Tarifs 2013/2014
Baby-golf (5/6 ans)	1 heure de cours par semaine 4 groupes de 4 enfants = 16 enfants	205 €	205 €
Groupe de 1h par semaine	1 heure de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'état. 15 groupes de 8 enfants soit 120 enfants Organisation de compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	245 €	250 €
Groupe de 2h par semaine	2 heures de cours par semaine, 1 heure encadrée par un moniteur diplômé d'état et 1 heure par un élève moniteur. 16 groupes de 8 enfants soit 128 enfants Organisation de compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	295 €	295 €

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les différentes dispositions tarifaires ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à partir du 1^{er} septembre 2013.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous proposons les modifications des tarifs des stades et salles de sports, ainsi que des salles municipales.

Les tarifs du Golf de Bordeaux vous seront proposés un peu plus tard. Par contre, en raison de la rentrée sportive nous vous proposons les tarifs de l'Ecole de Golf. Ils sont d'ailleurs dans la continuité des nouveaux produits développés depuis septembre 2012, sur une base constante pour deux d'entre eux en raison de leur nouveauté.

Dans l'ensemble nous vous proposons une augmentation de 2% dans ces tarifs déclinés.

Un point concernant les piscines. Il est à remarquer la stagnation des tarifs et le maintien de la gratuité pour tous les publics accompagnés dans notre politique sportive, c'est-à-dire la famille, le personnel municipal et l'Ecole Municipale de Natation dont vous vous rappelez les 10 euros par trimestre.

Un point concernant ce public. Nous enregistrons un chiffre stable depuis la mise en place de ce nouveau dispositif, mais intéressant puisque 90 enfants en moyenne par semaine sur nos 4 piscines viennent prendre des leçons de perfectionnement sur un tarif de 10 euros par trimestre.

Ensuite, le « savoir nager ». Un point là aussi. Nous avons accueilli 67 enfants en moyenne par semaine sur les 4 piscines. C'est donc une augmentation de 30%. Nous pouvons nous en féliciter puisque ce dispositif est gratuit. C'est un créneau du soir après l'école, à 17 h 15.

Nous avons mis en place pour tous ces enfants 1300 leçons gratuites données par notre personnel que je remercie.

Par ailleurs, afin de faciliter les inscriptions et d'inciter à une pratique sportive, il est créé pour les activités aquatiques : aquagym et aquajogging, un tarif annuel, ce qui est nouveau, en plus du tarif trimestriel et à la séance.

Dans le même esprit, pour favoriser la pratique de la nage chez les seniors et parce qu'ils nous en ont fait la demande, il est créé un tarif réduit pour les leçons et l'aquagym.

Un point sur le golf. Tarifs identiques, sauf une majoration de 2% concernant l'enseignement d'une heure par semaine.

Et puisque nous sommes dans le golf, autant vous annoncer une bonne nouvelle : notre équipe seniors du Golf du Lac est championne de France depuis ce week-end. Elle a gagné 4 à 3 contre le club de golf du Racing.

C'est la deuxième fois qu'on bat le Racing ce week-end puisque les cadettes du hockey sur gazon ont aussi gagné contre le Racing. Elles sont championnes de France.

Après ce petit intermède de résultats, je vous demande dans le cadre de cette délibération d'autoriser le Maire à appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} septembre 2013.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je serai court compte tenu de l'heure, mais il y aurait beaucoup à dire à partir de votre intervention, Mme PIAZZA.

Nous voterons contre cette délibération, parce que, on vous l'avait dit, on a là une augmentation qui est encore supérieure à l'inflation, 2%, qui traite tout le monde de la même façon puisque même les collègues sont traités de la même façon, c'est payant et c'est 2%, les clubs corpo, ça date depuis quelques années, c'est maintenu.

Il y a une modification, c'est dans les piscines. On connaît la situation des piscines à Bordeaux. On connaît le classement de Bordeaux en matière de piscines. Monsieur le Maire l'a sous les yeux, il est en train d'essayer de regarder. Nous sommes presque derniers si on regarde le nombre de mètres carrés par habitant sur la Ville de Bordeaux.

Donc vous adaptez les tarifs, vous élargissez les horaires, ça je crois que c'est une bonne chose. Ceci dit ça ne cache pas la misère quand même.

En tout cas sur cette délibération, comme nous l'avons fait l'an dernier, nous voterons contre.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, simplement pour rajouter quelques éléments chiffrés, puisque, évidemment nous avons fait quelques comparaisons.

Par exemple Bordeaux a un tarif général de 3,10 euros, quand par exemple à Toulouse c'est 2,80 euros, ou à Lille 2,25 euros.

C'est beaucoup plus cher également pour un sportif. Un nageur qui déciderait d'utiliser les piscines régulièrement on serait sur un abonnement à Bordeaux de 312 euros alors qu'à Toulouse il ne paierait que 106 euros.

Malgré tout vous nous proposez une délibération qui augmente encore le prix de ces accès aux piscines et aux autres équipements.

Vous comprenez qu'on peut ne pas l'accepter.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

En toute logique avec notre position concernant la politique budgétaire nous nous opposons à toute révision tarifaire et nous votons contre.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, juste pour rappeler aussi qu'effectivement nous regrettons qu'en ces périodes de difficultés financières pour de nombreuses familles le fait d'augmenter les tarifs de 2% ça peut peser.

J'ai aussi une interrogation concernant les familles monoparentales, Mme PIAZZA. Pour pratiquer régulièrement la piscine je m'aperçois qu'une famille monoparentale paie plus qu'une famille de 3 enfants.

Quand on connaît le nombre de familles monoparentales sur Bordeaux, lorsqu'une mère vient avec son fils, malheureusement elle paie plus qu'une famille de 3 personnes.

Je ne sais si vos services ont réfléchi à ça, mais serait-il possible de revoir peut-être ces tarifs concernant les familles monoparentales ?

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Pour répondre à cette question sur les tarifs je vais essayer d'éclaircir votre question parce que, sur les tarifs mentionnés, la famille est une entité d'au moins 3 personnes : 2 parents, 1 enfant, ou 1 parent, 2 enfants. C'est appliqué aujourd'hui dans les piscines.

Dans ces cas-là la famille monoparentale est considérée.

M. LE MAIRE. -

Nous sommes une ville tout à fait extraordinaire puisque avec des résultats sectoriels qui sont tous extrêmement mauvais si l'on en croit l'opposition, nous arrivons à être la deuxième ville la plus attractive de France, la deuxième ville de France où il fait le mieux vivre sa retraite, la quatrième ville du monde pour les pistes cyclables, etc., etc...

Qui croire ? Les Bordelais jugeront.

Qui est contre cette délibération ?

Merci.

Je voudrais rappeler que la CUB, malgré les propositions que nous avons faites, a décidé de ne pas augmenter les tarifs de transports cette année et que le dernier rapport qui vient de nous être présenté montre qu'il est absolument impératif si nous voulons éviter un très grave dévissage de notre budget annexe des transports, de faire au moins 2% pendant toutes les années qui vont suivre.

Voilà à quoi mène le gel des tarifs : à des difficultés accrues. Il est vrai que nous sommes en année préélectorale pour certains.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Pas pour moi puisque j'augmente les tarifs.

D-2013/369**Animations estivales Plage du Lac. Année 2013.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la 23^{ème} édition de la « plage du lac » organisée durant l'été 2013 à Bordeaux Lac, et comme l'année dernière, nous souhaitons mettre en place des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

Plusieurs associations nous ont proposé des activités permettant d'offrir aux Bordelaises et aux Bordelais, de plus en plus nombreux sur le site de la « plage du lac », un véritable moment de loisirs et de convivialité.

En effet, en 2012, plus de 60 000 personnes dont 25 000 baigneurs ont fréquenté la « Plage du Lac ». Au vu de ce succès et de l'intérêt que suscitent les animations sportives mises en place depuis l'été 2010, il nous paraît important de reconduire ces opérations.

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Périodes	Activités	Subventions
Emulation Nautique	Juillet et Août 2013 De 13 h à 19 h	Découverte de l'aviron et du canoë kayak	9 000 €
Impacts Aquitaine	Juillet et Août (les jeudis) De 15h à 18h.	Animations et découvertes des différentes boxes	2 500 €
Centre de Voile	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2013 du lundi au vendredi De 14 h à 18 h	Initiation au catamaran et au paddle	7 000 €

Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme	Tous les week-ends des mois de juillet et août De 14 h à 18 h	Découverte du sauvetage côtier et initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier (paddle board)	2 500 €
Drop de béton	Le 11 juillet 2013 De 13 h à 18 h	Animations et découverte du rugby	800 €

Des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations Emulation Nautique et Impacts Aquitaine.

Par conséquent, nous devons les modifier par avenants ci-joints.

Ces sommes sont à prélever sur la tranche P0570001T14 – nature analytique 1227.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les avenants aux conventions passées avec les associations Emulation Nautique, Impact Aquitaine,
- verser les subventions aux associations concernées

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Animations estivale plage du Lac. C'est la 23^{ème} édition. Nous souhaitons mettre en place comme chaque année des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics.

Ces animations, en plus de leur rôle attractif, c'est aussi une incitation à la pratique sportive, de découverte et de sensibilisation.

Ça nous permet aussi de réguler la population puisque vous savez quand même que nous accueillons 60.000 personnes pendant l'été.

Cette régulation de la population est parfaitement faite par notre éducateur / médiateur qui est présent sur place tout l'été, qui fait un gros travail sur cette cohabitation sur la plage.

Donc un gros succès que nous voulons renouveler avec 25.000 baigneurs recensés et un cheminement adapté, un système de mise à l'eau très apprécié par notre public à mobilité réduite.

Je vous ai mis à chacun un flyer dans votre boîte aux lettres pour vous dire que ça sera de la voile, du sand-up paddle, du canoë kayak, du sauvetage, de l'aviron, mais aussi des événementiels d'escalade et de boxe, du rugby, et tous les jours des animations municipales grâce à notre personnel, à nos équipes sur place qui mettront du matériel à disposition et qui organiseront les animations très prisées par les enfants.

Ces animations proposées font partie avec le Quai des Sports de notre Programme Estival pour Tous durant l'état à Bordeaux. Je vous rappelle que toutes ces activités, comme le Quai des Sports, sont gratuites et financées en totalité par la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne parlerai pas ici des subventions allouées aux différentes structures en charge de l'animation de la plage du Lac. L'action est positive. Je reviendrai plutôt sur la location des pontons.

Depuis 2007 la Ville loue une partie des pontons qui sont mis en place pour Vinexpo. Dès le début je m'étais inquiétée des tarifs de location qu'appliquait Vinexpo.

Régulièrement nous était proposée à l'époque une délibération par le service de la Direction Jeunesse, Sport et Vie Associative qui nous permettait de suivre l'augmentation de cette prestation.

A plusieurs reprises je vous ai alerté, Monsieur le Maire, au point qu'au Conseil de mai 2008 vous aviez retiré cette délibération dont le montant atteignait 21.632 euros.

Pour ce qui est de ces trois dernières années le montant a été de 10.446 euros HT pour 2010, 10.694 euros HT pour 2011, et pour 2012 on atteint 38.487 euros HT, soit une augmentation de 27.793 euros pour arriver à trois fois et demie le prix de l'année précédente.

Nous voulons savoir ce qui a pu justifier cette augmentation et ce à quoi on doit s'attendre pour 2013.

Vraiment je me pose la question de savoir comment vous avez pu accepter un tel marché.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, quelques interrogations de notre groupe sur les animations estivales de la plage du Lac.

En effet, la délibération nous annonce une augmentation sensible des baigneurs. Nous lisons dans cette délibération :

« En 2012 plus de 60.000 personnes dont 25.000 baigneurs ont fréquenté la plage du Lac. »

Nous estimons que notre Ville aurait peut-être pu aller plus loin plutôt que de simplement reconduire les activités précédentes. Je ne suis pas loin de penser que cela dénote peut-être un manque d'ambition pour ce lieu qui attire pourtant énormément de monde le week-end et l'été. En effet, plus 20.000 personnes en 2011 et 2012 dont 5.000 baigneurs, Mme PIAZZA.

A mon avis il faut aller beaucoup plus loin que cette seule opération ponctuelle de renouvellement.

Compte tenu de ce succès les opérations devraient être peut-être amplifiées. Nous notons du reste que cette année nous avons une initiation en moins, l'initiation au base-ball et rien pour la remplacer.

C'est vrai qu'en commission on nous a répondu qu'il y avait des animations sur les quais, Mme PIAZZA vient de le rappeler aujourd'hui, mais alors pourquoi ne pas déplacer une partie de ces activités du Quai des Sports à la plage du Lac ? Après tout, le but est d'animer la Ville et d'offrir à une population qui ne peut pas partir en vacances des activités. Si cette population se retrouve autant sur la plage du Lac que sur le Quai des Sports, ne serait-il pas plus judicieux de développer les animations sur ce site ?

Pour finir il nous semble nécessaire de faire une réelle campagne d'information sur la qualité du Lac de Bordeaux car il nous semble que quelques préjugés perdurent encore à tort ou à raison du reste.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Pour répondre sur ces chiffres identiques à ceux de l'année dernière, c'est tout simplement parce qu'on est au maximum et que nous voulons garantir une sécurité pour les baigneurs. Nos équipes nous fournissent cette sécurité-là. On n'a eu aucun incident les dernières années, on peut s'en féliciter, mais on n'est pas à l'abri d'un accident. C'est pour cela que nous sommes restés sur ce maximum de personnes accueillies sur la plage du Lac.

En ce qui concerne les animations, elles sont plébiscitées. Elles concernent l'eau autour du lac. Elles sont portées par des associations bordelaises. Je crois qu'on est dans le juste, d'autant qu'on ne peut pas les proposer au Quai des Sports puisqu'elles concernent essentiellement des activités nautiques.

De là à faire passer des animations au Quai des Sports qui sont là aussi très plébiscitées sur lesquelles on peut répartir les publics, je pense que nous avons tout à fait raison de proposer des activités en parallèle qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

Sur les tarifs des pontons, c'est tout simplement le résultat des offres du marché public. Cette offre-là a enregistré effectivement une augmentation considérable, mais nous sommes dépendants des offres du marché public.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je me souviens bien le débat qu'on avait eu il y a quelques années sur les pontons. Je reviens sur ce débat. A l'époque on nous avait dit que c'était plus intéressant de louer les pontons plutôt que des les acheter, voire de les fabriquer. Je m'aperçois qu'on aurait peut-être dû investir sur des pontons qui auraient appartenu à la Ville, plutôt que de les louer.

M. LE MAIRE. -

Sur ce point il faut aussi intégrer le coût du stockage, parce que si on les achète il faut les stocker pendant toute l'année. Donc je vais demander aux services de faire une analyse comparative plus poussée pour voir quelle est la solution la plus avantageuse.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Permettez-moi de ne pas me satisfaire de cette réponse, Mme PIAZZA. C'est à croire que pendant 2 ans on a pu limiter les dégâts, et maintenant celui qui nous présente ces prestations se lâche vraiment sur les prix. C'est quand même du simple au triple.

Décidément je pense qu'il faut réellement revoir cette tarification de très près, tout au moins ce marché.

M. LE MAIRE. -

Je viens de dire que nous allons faire une étude comparative entre la solution d'acquisition et la solution de location pour voir en année pleine quelle est la solution la plus économique.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Je peux répondre à Mme DIEZ. J'ai participé à la commission de sécurité et d'accessibilité de Vinexpo. Le Directeur, Laurent Bon, m'a affirmé qu'ils ne louaient plus leur ponton parce qu'il était réputé trop cher. Donc la Ville ne voulait plus le louer.

Je pense qu'il faudrait voir avec les services. Je crois qu'un système a été mis en place.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas très bien, parce qu'il y avait un ponton à Vinexpo cette année ?

M. SOLARI. -

Il y était. C'est un nouveau ponton qu'ils ont acheté...

M. LE MAIRE. -

Ils ont acheté ?

M. SOLARI. -

Oui. C'est un nouveau ponton et la ville ne veut plus le louer parce qu'il est trop cher.

M. LE MAIRE. -

On regardera. Merci.

Qui est contre ces animations estivales ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION IMPACTS AQUITAINE –
ANNEE 2013**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Impacts Aquitaine le 4 mars 2013 pour un montant de 15 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Hugo ALAMOS, Président de l'Association Impacts Aquitaine,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association Impacts Aquitaine met en œuvre des animations sportives à la « Plage du Lac » durant l'été 2013. Une aide financière d'un montant de 1 500 € est nécessaire afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Impacts Aquitaine est portée à 16 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Impacts Aquitaine

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Hugo ALAMOS
Président

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION EMULATION NAUTIQUE –
ANNEE 2013**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Emulation Nautique le 14 février 2013 pour un montant de 115 324,44 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre TRICHET, Président de l'Association Emulation Nautique,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'Emulation Nautique met en œuvre des animations sportives à la « Plage du Lac » durant l'été 2013. Une aide financière d'un montant de 9 000 € est nécessaire afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Par conséquent, la subvention globale de l'Emulation Nautique est portée à 124 324,44 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Emulation Nautique

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre TRICHET
Président

DELEGATION DE Monsieur Josy REIFFERS

D-2013/370

Création d'une Fondation reconnue d'utilité publique. Cité des Civilisations du Vin. Autorisation. Décision.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, vous avez entériné le principe de la création de la Cité des civilisations du vin, dénommée à l'origine centre culturel et touristique du vin, ainsi que la création de l'association de préfiguration dudit centre.

Vous avez également lancé le projet de construction de cet équipement, et adopté les procédures de mises en concurrence nécessaires puis autorisé la signature des marchés correspondants.

Vous avez enfin permis la création du fonds de dotation en charge de la recherche de mécènes destinés à participer au financement de cet équipement.

Je vous rappelle que la Cité des civilisations du vin est composée, schématiquement, de deux parties. La première relève de l'intérêt général et comprend toute la partie muséale. La seconde, commerciale, est constituée des espaces qui seront loués à des activités économiques. Cette seconde partie sera gérée directement par la Ville.

Aujourd'hui, la question de l'exploitation de la partie dévolue à l'intérêt général nous est posée. Dans le cadre de la démarche de création du fonds de dotation, nous avons été amenés à esquisser avec les services de l'Etat les modalités de gestion de cette cité. Le rescrit fiscal qui a été accordé au fonds de dotation a en outre posé les conditions de cette gestion.

La partie dévolue à l'intérêt général sera mise gracieusement à disposition d'une fondation d'utilité publique qu'il convient donc de créer. Afin de déposer le dossier correspondant auprès du ministère de l'Intérieur et du Conseil d'Etat, compétents en la matière, chaque membre fondateur doit accepter les projets de statuts ci-joints, dont la rédaction est soumise à l'appréciation des entités publiques précitées, et décider de faire un don à ladite fondation.

Ce don s'élève à la somme de 500 000 euros, répartis en deux pactes : une somme de 375 000 euros destinée à constituer la dotation initiale de la fondation, et une somme de 125 000 euros à affecter au fonds de réserves consommables. Je vous propose donc que la ville de Bordeaux soit membre fondateur de cette fondation d'utilité publique.

Nous serons ainsi en mesure de participer pleinement aux orientations de la fondation pour la culture et les civilisations du vin et de suivre de façon précise son évolution.

En dehors de la ville de Bordeaux, trois autres institutions nous ont fait connaître leur intérêt pour la fondation et se sont engagées à verser les mêmes sommes et à devenir membre fondateur : la fondation Clarence et Anne Dillon, le Conseil Interprofessionnel des vins de Bordeaux et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Je vous remercie donc de bien vouloir, après avoir entendu les explications sur l'intérêt et l'opportunité de créer la Fondation pour la culture et les civilisations du vin et sur les dispositions statutaires qui seront proposées au ministère de l'Intérieur et au Conseil d'Etat, adopter les dispositions suivantes :

- le projet de création de la Fondation et les statuts y afférents,
- décider de faire un don à la Fondation précitée d'une somme de trois cent soixante quinze mille euros au titre de sa dotation initiale et d'une somme de cent vingt cinq mille euros à affecter au fonds de réserves consommables.

Les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget de la ville dès que les statuts auront été approuvés.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons posé la première pierre de la Cité des Civilisations du Vin la semaine dernière. Je pense que cette opération a eu un grand retentissement, un grand succès auprès des professionnels du vin qui en cette semaine de Vinexpo étaient très nombreux et venant d'horizons divers.

Je rappelle que cette Cité des Civilisations du Vin a un très fort pourcentage de financements venant de mécènes.

Il faut donc maintenant penser à la gestion de la Cité des Civilisations du Vin. Après en avoir discuté à l'intérieur de l'association de préfiguration où siègent les collectivités, en dehors de la Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional, le CIVB et la Chambre de Commerce, il a été décidé de s'orienter vers une fondation d'utilité publique.

Ce qui est demandé ce jour à ce Conseil c'est l'autorisation de poursuivre les discussions avec le Ministère de l'Intérieur, l'Etat, de façon à ce que cette fondation soit créée et qu'elle puisse avoir le statut d'utilité publique, ce qui lui permettrait de recevoir bien sûr des dons, mais également des subventions.

A ce jour nous aurions trois autres partenaires pour la création de cette fondation que nous espérons voir créée dans les semaines qui viennent si ce Conseil en délibère ainsi.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, nous sommes étonnés. Tout d'abord précisons que nous ne sommes pas en principe opposés au mécénat. Vous le savez. Dans le cas présent il paraît à tout le moins étonnant que la puissance publique, en l'occurrence vous, Monsieur le Maire, la mairie, ne soit présente que pour un quart dans une fondation ayant pour but de défendre l'intérêt général.

D'autres collectivités, d'ailleurs, n'ont pas souhaité pour l'instant participer à cette aventure, mais c'était en se basant sur une analyse des risques non prévisibles, donc non maîtrisés, que ce type de financement pouvait entraîner.

Sur le plan symbolique il nous paraîtrait normal que la mairie détienne 51% des droits de vote puisqu'il s'agit d'intérêt général, même si elle n'apporte pas forcément 51% des financements à cette fondation. L'intérêt des autres participants n'est peut-être après tout que fiscal et ils ne sauraient raisonnablement s'offusquer de ce rééquilibrage tant les raisons de la fondation sont consensuelles. A chacun son intérêt.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de mettre tout votre poids pour que s'agissant d'intérêt général la mairie insiste pour avoir une voix prépondérante dans cette fondation. Après tout, dans des entreprises dans lesquelles l'Etat lui-même est minoritaire il conserve souvent une voix prépondérante.

Nous vous demandons donc de bien vouloir intervenir pour faire amender les statuts de cette fondation dans ce sens.

Le sens de notre vote dépendra de votre décision. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Après avoir conservé à raison la gestion commerciale de la CCV dans le giron communal, vous confiez maintenant la gestion du musée à une fondation qui regroupe, certes, la Ville, et je suis tout à fait d'accord avec la proposition de Jean-Michel PEREZ, mais aussi une banque, un ancien banquier reconverti dans le vin, la Fondation Clarence et Anne Dillon et le CIVB évidemment.

C'est une façon de voir les musées. Vous savez que ce n'est pas la nôtre.

En effet, le désengagement de l'Etat, mais aussi de toutes les puissances publiques, collectivités territoriales, etc., en matière culturelle est pour nous un réel sujet d'inquiétude. Nous pensons que la Cité des Civilisations du Vin devrait être une entreprise culturelle pleinement muséale et d'intérêt général, donc publique.

Or, si la Cité du Vin devait être réellement un musée, alors il faudrait que le Ministère de la Culture y prenne une part majeure, mais aussi évidemment la Ville en termes de subventions - j'espère que vous le ferez - et le projet n'en prendrait que plus de valeur.

Il pourrait également proposer des expositions peut-être de plus grande envergure ou de plus grande qualité muséale. D'autant qu'à force de n'intégrer que des acteurs locaux de la filière vinicole, cette cité aura tout d'une vitrine des vins de Bordeaux et de leurs voisins et de moins en moins à voir avec une Cité des Civilisations du Vin.

Enfin si nous nous sommes prononcés contre le montage initial de ce projet c'est également en raison de son emplacement. En le situant sur le domaine portuaire vous avez fait en sorte d'handicaper durablement les projets industriels et portuaires qui pourraient émerger alentours.

Il est ainsi malheureux que cette Cité des Civilisations du Vin et surtout ses annexes hôtelières, vous servent de prétexte au blocage du projet de « refit » des Bassins à Flots. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. REIFFERS

M. REIFFERS. -

Je ne comprends pas le mauvais procès que vous faites à la création de cette fondation, à la participation des fonds privés. Après tout il s'agit d'utiliser des fonds privés pour un service public. C'est une fondation reconnue d'utilité publique. Les mots ont un sens. Ça veut dire quelque chose. Donc pas de réticence de ce point de vue-là.

Je rappellerai par ailleurs que de très nombreux établissements culturels en France, en Europe, dans différents domaines sont gérés par des fondations de type très proche de celui que nous proposons ici.

Quant à voir si la Ville peut avoir une position prépondérante comme le suggère M. PEREZ, j'avoue qu'à ce stade il est difficile de répondre, mais il est peut-être tout à fait possible qu'avec une participation minoritaire on ait pour le moins droit de blocage. Ceci mérite d'être regardé.

M. LE MAIRE. -

Les statuts sont ce qu'ils sont. Il s'agit, je le rappelle, d'une fondation reconnue d'utilité publique qui est donc soumise à des règles extrêmement strictes de validation et de suivi ensuite dans son conseil d'administration. L'Institut du Monde Arabe à Paris, par exemple, est géré par une fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Van Gogh à Arles et d'autres encore.

Je crois que l'une des conditions vraiment importantes de réussite de cette Cité des Civilisations du Vin c'est une forte implication du monde de la viticulture, des viticulteurs, des négociants, de toutes les professions qui tournent autour du vin. On a vu que c'était le cas aujourd'hui. La pose de la première pierre a été de ce point de vue une très belle manifestation d'adhésion et même d'enthousiasme à ce projet. Donc il est normal que cela se manifeste aussi dans la suite de l'exploitation de cette cité.

Il est évident que la Ville y aura un poids prépondérant quels que soient les pourcentages prévus par les statuts qui, eux, découlent de la réglementation des fondations reconnues d'utilité publique.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a tout de même un petit problème parce que derrière le droit de vote c'est finalement la question de savoir, mon collègue PEREZ l'a expliqué, comment l'intérêt général est administré.

Vous nous dites que la Ville de Bordeaux a un quart du pouvoir de décision puisque la Ville de Bordeaux a un quart du capital de cette fondation. Sauf que là on ne regarde que le montant qui a été proposé pour le fonctionnement. Mais il ne faut pas oublier tout de même que c'est un équipement qui a été essentiellement financé par la puissance publique. Donc est-ce qu'il est inenvisageable de considérer que la puissance publique doit être beaucoup plus présente dans les décisions qui affecteront l'intérêt général ?

Alors évidemment on a la discussion en commission. Quand il s'agit d'intérêt général c'est le type d'expositions qu'on pourrait être amené à admirer, un certain nombre de programmations culturelles. Est-ce qu'il est normal que la Ville de Bordeaux soit très minoritaire alors que cet investissement est essentiellement financé par de l'argent public et qu'on en met encore un peu plus dans le cadre du fonctionnement ?

M. LE MAIRE. -

La Ville de Bordeaux restera propriétaire de cet équipement. Elle aura évidemment une influence prépondérante, et si les orientations prises par la fondation ne lui convenaient pas elle a tous pouvoirs de retirer à la fondation la responsabilité d'exploitation. Nous sommes évidemment les maîtres de l'opération.

Mais il est très utile d'avoir une participation d'autres acteurs pour nous accompagner dans cette exploitation. Moi je n'ai pas a priori des réactions de méfiance généralisée. Donc je pense qu'il faut aussi se faire confiance.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

STATUTS DE LA FONDATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin

Préambule statutaire

L'histoire du vin est inséparable de l'histoire de l'humanité.

Le vin, fruit de la vigne et du travail de l'homme, ne saurait être pris comme un simple bien de consommation. Compagnon de l'homme depuis des millénaires, le vin tient à la fois du sacré et du profane.

Il est une valeur de civilisation et un critère de qualité de la vie.

Il constitue un bien culturel.

Il est un facteur de vie sociale.

Il est une condition de développement économique mais aussi du progrès technologique et scientifique de nombreuses régions en Europe et dans le Monde.

Délégation française, Conférence européenne des régions viticoles, Fribourg, septembre 1990

Le vin est ce qu'il y a de plus civilisé au monde (François Rabelais)

Depuis l'origine, la vigne et le vin ont marqué de leur empreinte la géographie et l'économie, l'archéologie et l'histoire, les mythologies et les religions, les arts et les traditions, le droit et la médecine, les paysages et les architectures, mais aussi les habitudes alimentaires et le commerce, la sociologie et la psychologie, contribuant, au fil du temps, à élaborer un type de société, une culture et un art de vivre.

Les vignerons du monde entier sont détenteurs de savoir-faire séculaires tant dans l'élaboration de leurs vins que dans la protection des terroirs et des paysages. Planter une vigne, c'est planter un arbre. Les fruits seront longs à venir, et par un soin constant, la vie d'un cep de vigne durera aussi longtemps que celle d'un homme. Ce lien rude et intime entre l'homme, la vigne et les paysages, se traduit depuis toujours par un respect des terroirs, de la terre et de l'environnement.

Les communautés vigneronnes se sont dotées de règles d'exigence afin de garantir l'authenticité, la typicité et l'excellence de leurs vins.

Le vin stimule la recherche et l'innovation, et imprègne les échanges à travers le monde

Source d'inspiration depuis la nuit des temps, le vin a été célébré par les poètes et les écrivains, les musiciens et les peintres, les sculpteurs et les plasticiens, les cinéastes...

Enfin, le vin est un langage universel. Il traverse les frontières, les siècles, les croyances. Le raffinement qui l'entoure, les mots du vin, les arts de la table et celui du partage appartiennent au patrimoine de nos civilisations

Considérant que le vin est constitutif, depuis des millénaires, de la culture et du patrimoine de nos civilisations, les fondateurs (la Ville de Bordeaux, la Fondation Anne et Clarence Dillon, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, le Conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux, se sont rassemblés pour créer une fondation reconnue d'utilité publique dont les statuts suivent.

Ce préambule fait partie intégrante des statuts de la fondation « FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN ».

I - But de la fondation

Article 1^{er}

L'établissement dit FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN fondé en _____ a pour but d'initier ou de soutenir tout projet ou action visant à défendre, sauvegarder, valoriser et transmettre le patrimoine culturel universel et vivant que représente le vin, en s'attachant à en favoriser l'accessibilité culturelle, intellectuelle et sensorielle auprès du plus large public possible et à offrir un regard renouvelé et innovant.

Il a son siège dans le département de la Gironde.

Article 2

Les moyens d'action de la fondation sont :

- La collecte de fonds ou de biens de toutes natures, par tous moyens et notamment par voie d'appel à la générosité publique (sous réserve de l'autorisation préfectorale) et le recueil auprès de tous partenaires, particuliers et entreprises, des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'objet de la fondation ci-dessus défini, ou de biens pouvant être vendus à cette fin,
- L'affectation des ressources collectées ou de leurs revenus par tous les moyens et sous toutes formes, notamment par voie de reversements, d'apports, d'avances, de subventions, de contributions ou de toutes modalités d'affectation autorisées par la loi ou les présents statuts,
- La gestion et le développement de toutes actions, services ou établissements nécessaires à la poursuite de son objet, notamment la production de grandes expositions, la constitution de fonds documentaires, le soutien à la recherche et à la création autour de la culture et des civilisations du vin, l'organisation de journées d'études ou de colloques, l'exploitation d'un équipement culturel dédié aux civilisations du vin,
- La création ou la participation à d'autres projets, missions ou toutes personnes morales à but non lucratif en vue de la réalisation de son objet,
- Et plus généralement encore, l'accomplissement de toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet de la fondation ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, sous réserve que celles-ci soient d'intérêt général.

II - Administration et fonctionnement

Article 3

La fondation est administrée par un conseil d'administration de (14) membres, composé de 3 collèges :

- un collège de 4 fondateurs,
- un collège de 5 personnalités qualifiées ;
- un collège de 5 amis de la fondation ;

Le collège des fondateurs comprend les représentants de la ou des personnes morales qui apportent la dotation. En cas d'empêchement définitif de ces personnes, les nouveaux membres sont choisis par accord unanime des autres membres du collège. En cas de désaccord au sein de ce collège, ils sont cooptés par l'ensemble du conseil d'administration.

Le collège des personnalités qualifiées comprend des personnes choisies en raison de leur compétence dans le domaine d'activité de la fondation. Celles-ci sont cooptées par les autres membres du conseil d'administration. Elles doivent être choisies en dehors du collège des amis.

Le collège des « amis » de la fondation comprend des personnes désignées par le « Cercle des ambassadeurs » qui regroupe les personnes qui, à un titre ou à un autre, soutiennent les activités de la fondation notamment par leur apport de connaissance et leur contribution à sa notoriété et son développement, ainsi que leur soutien financier.

A l'exception des personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation, les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois années. Leur mandat est renouvelable.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués pour juste motif par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois, ne peuvent être révoquées les personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation.

En cas de décès, de démission, d'empêchement définitif ou de révocation d'un membre du conseil d'administration, il sera pourvu à son remplacement à la plus prochaine séance du conseil d'administration. Les fonctions de ce nouveau membre prennent fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres du conseil d'administration sont tenus d'assister personnellement aux séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, un membre peut donner son pouvoir dans les conditions définies par le règlement intérieur. Chaque membre ne peut toutefois détenir plus d'un seul pouvoir.

En cas d'absences répétées sans motif valable, les membres du conseil d'administration peuvent être déclarés démissionnaires d'office par celui-ci à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois, ne peuvent être déclarées démissionnaires d'office les personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation.

Un commissaire du Gouvernement, désigné par le ministre de l'intérieur après avis du ministre chargé de la culture, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la fondation.

Article 4

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau comprenant quatre membres :

- un président,
- un vice-président,
- un trésorier,
- et un secrétaire.

Le bureau est élu pour une durée de trois années.

Les membres du bureau peuvent être révoqués, collectivement ou individuellement, pour juste motif par le conseil d'administration, dans le respect des droits de la défense.

Le bureau se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président.

Article 5

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois. Il se réunit à la demande du président, du quart de ses membres ou du commissaire du Gouvernement.

Il délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par son président et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins de ses membres ou par le commissaire du Gouvernement.

La présence de la majorité des membres en exercice du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le calcul du quorum, les pouvoirs ne comptent pas. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le conseil d'administration peut alors valablement délibérer si le tiers au moins des membres en exercice est présent.

Sont réputés présents au sens du précédent alinéa, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les administrateurs qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, selon les conditions prévues aux articles L. 225-37 troisième alinéa, R. 225-61, R. 225-97 et R. 225-98 du code de commerce.

Sous réserve des dispositions des articles 3, 13 et 14, les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Lorsqu'une délibération lui paraît contraire aux statuts, au règlement intérieur ou aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, le commissaire du Gouvernement peut demander une nouvelle délibération. Dans ce cas, le conseil d'administration se prononce à la majorité des membres en exercice, présents ou représentés.

Il est tenu procès-verbal des séances, lequel est signé par deux membres du bureau dont le président.

Les agents rétribués par la fondation ou toute autre personne dont l'avis est utile peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration. Cette obligation s'applique également aux membres des comités créés par le conseil d'administration.

Article 6

Les fonctions de membre du conseil d'administration, du bureau et de commissaire du Gouvernement sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs, dans les conditions fixées par le conseil d'administration et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

III - Attributions

Article 7

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la fondation.

Notamment :

- 1° Il arrête le programme d'action de la fondation ;
- 2° Il adopte le rapport qui lui est présenté annuellement par le bureau sur la situation morale et financière de l'établissement ;
- 3° Il vote, sur proposition du bureau, le budget et ses modifications ainsi que les prévisions en matière de personnel ;
- 4° Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier avec pièces justificatives à l'appui ;
- 5° Il adopte, sur proposition du bureau, le règlement intérieur ;
- 6° Il accepte les donations et les legs et en affecte le produit et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom de la fondation;
- 7° Il désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce;
- 8° Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel ;
- 9° Il est tenu informé par le président de tout projet de convention engageant la fondation et délibère sur les conventions entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du code de commerce ; dans ce cas, il se prononce hors la présence de la personne intéressée.

Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités chargés de l'assister dans toutes les actions menées par la fondation. Leurs attributions, leur organisation et leurs règles de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

Il peut accorder au président, dans des conditions qu'il détermine et à charge pour le président de lui en rendre compte à chaque réunion du conseil d'administration, une délégation permanente propre à assurer le bon fonctionnement et la continuité de la fondation. Cette délégation ne peut porter que sur certaines des actions visées au 1°, les modifications au budget revêtant un caractère d'urgence et, en dessous d'un seuil que le conseil d'administration détermine, la conclusion des marchés, baux et contrats de location et l'acceptation des cautions et garanties accordées au nom de la fondation.

Il peut accorder au bureau, en deçà d'un montant qu'il détermine, une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens mobiliers et immobiliers ainsi que pour l'acceptation et l'affectation des donations et des legs, à charge pour ce dernier de lui en rendre compte à chaque réunion du conseil d'administration.

Le bureau instruit toutes les affaires soumises au conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Article 8

Le président représente la fondation dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Le président ne peut être représenté en justice tant en demande qu'en défense que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Toutefois, le président peut consentir au directeur une procuration générale pour représenter la fondation dans les litiges qui touchent à la gestion courante dans des conditions définies par le règlement intérieur.

Après avis du conseil d'administration, le président nomme le directeur de la fondation. Il met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions. Aucun administrateur ne peut exercer des fonctions de direction.

Le directeur de la fondation dirige les services de la fondation et en assure le fonctionnement. Il dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission, par délégation du président. Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration et du bureau.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Les représentants de la fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 9

A l'exception des opérations de gestion courante des fonds composant la dotation, les délibérations du conseil d'administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers composant la dotation ne sont valables qu'après approbation administrative. Il en va de même pour les délibérations portant sur la constitution d'hypothèques ou sur les emprunts.

L'acceptation des donations et legs par délibération du conseil d'administration prend effet dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil.

IV - Dotation et ressources

Article 10

La dotation comprend une somme en numéraire de **UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS**, le tout formant l'objet des actes reçus par Maître Christelle GRANDIN, apportée par la Ville de Bordeaux, la Fondation *Clarence and Anne Dillon Dunwalke Trust*, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux en vue de la reconnaissance de la fondation pour la culture et les civilisations du vin comme établissement d'utilité publique. Cette somme est irrévocablement affectée à la dotation.

Elle est constituée par **4 versements** d'un montant de **TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS chacun** effectués par chacun des fondateurs selon le calendrier suivant : versement unique dans le mois suivant la publication au journal officiel du décret portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation.

La dotation est accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

Article 11

Les actifs éligibles aux placements des fonds composant la dotation sont ceux qu'énumère l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Article 12

Les ressources annuelles de la fondation se composent :

- 1° du revenu de la dotation ;
- 2° des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 3° du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- 4° du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 5° du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

La fondation établit dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice social, fixée au 31 décembre de chaque année, des comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes conformément au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 du comité de la réglementation comptable relatif aux règles applicables aux fondations et fonds de dotation, homologué par l'arrêté interministériel du 29 décembre 2009.

V - Modification des statuts et dissolution

Article 13

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du conseil d'administration, réunissant les deux tiers des membres en exercice, prises à deux mois au

moins et six mois au plus d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice présents ou représentés.

Toutefois, une seule délibération suffit lorsque la modification a été décidée à l'unanimité des membres en exercice.

Article 14

La fondation est dissoute sur décision du conseil d'administration, prise selon les modalités prévues à l'article 13, ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique.

Le conseil d'administration désigne alors un ou plusieurs commissaires qu'il charge de procéder à la liquidation des biens de la fondation et auxquels il confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission. Le conseil d'administration attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements poursuivant une finalité analogue, publics, reconnus d'utilité publique ou visés au dernier alinéa de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, ou à une collectivité territoriale dans les compétences de laquelle entre l'objet de la fondation.

Ces délibérations sont adressées sans délai au ministre de l'intérieur et au ministre en charge de la Culture ainsi qu'au commissaire du Gouvernement.

Dans le cas où le conseil d'administration n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret en Conseil d'Etat interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la fondation s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par ledit décret.

Article 15

Les délibérations du conseil d'administration mentionnées aux articles 13 et 14 ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

VI - Contrôle et règlement intérieur

Article 16

Le rapport annuel, le budget prévisionnel et les documents comptables mentionnés à l'article 12 sont adressés chaque année au préfet du département, au ministre de l'intérieur et au ministre en charge de la culture.

La fondation fait droit à toute demande faite par le ministre de l'intérieur ou le ministre en charge de la culture, de visiter ses divers services afin de se faire rendre compte de leur fonctionnement. Ils pourront notamment désigner à cet effet le commissaire du Gouvernement.

Article 17

Un règlement intérieur, qui précise les modalités d'application des présents statuts, est élaboré conformément à l'article 7. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'intérieur. Il est modifié dans les mêmes conditions.

D-2013/371

Convention annuelle 2013 entre la Ville de Bordeaux et l'Association Cap Sciences. Autorisation. Signature

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et Cap Sciences développent un partenariat qui vise à inscrire Bordeaux comme territoire d'excellence, d'expertise, et d'innovation en matière de médiation de la culture et du savoir. « Cap Sciences » anime un écosystème local de compétences complémentaires technologiques et créatives au service de la transmission des connaissances et propose désormais ses services dans le champ de la médiation culturelle pour des musées et centres de sciences français et étrangers. L'association développe par ailleurs une relation privilégiée avec les publics jeunes, qui constituent la cible principale des lieux de diffusion culturelle, et un enjeu en faveur de l'innovation et de la création d'entreprises dans le futur.

Aussi le partenariat que la Ville de Bordeaux souhaite conforter comporte deux orientations complémentaires :

- *Les « imaginaires du savoir » : inventer les musées du futur en associant le tissu économique et créatif local.*

Cap Sciences exporte son savoir-faire en tant que prestataire pour les centres les plus en vue tels la Cité de l'Espace, la Cité des Sciences mais aussi le futur Centre des Civilisations du Vin. Bordeaux devient un territoire expert dans la mise en scène du savoir, de la culture et du patrimoine. Aussi, la Ville de Bordeaux a-t-elle commencé à capitaliser sur cette image en organisant en collaboration avec Cap Sciences, « les Imaginaires du savoir » dont la troisième édition aura lieu le 26 juin prochain. Durant une journée, des ateliers de travail sont organisés, rassemblant 70 à 80 experts, entreprises, responsables de musées, artistes et étudiants sur une thématique précise. Après « la scénographie du savoir » en 2011 puis « transmédia et public jeune » en 2012, le thème choisi pour 2013 est « Le FabLab, incubateur des pratiques culturelles de demain ». L'ambition de cette journée est de définir un projet de FabLab pour notre ville, susceptible de répondre aux différents besoins et usages du territoire.

L'ensemble des réflexions de la journée, enrichi des contributions en ligne et la participation des 5 autres centres de diffusion scientifiques associés à Cap Sciences dans le programme « Inmédiats » sera diffusé en ligne sur les sites de la Ville de Bordeaux, de Cap Sciences et par les réseaux sociaux.

- *Innovation Jeunesse : L'innovation dans les modes de médiation afin de toucher le public jeune des 15-25 ans.*

En partenariat avec le CODES, Cap Sciences a établi un programme dénommé « Innovation jeunesse » pour une action optimisée auprès des jeunes collégiens, lycéens, étudiants et jeunes entrepreneurs. Ce programme se décline ainsi :

Utilisation des réseaux sociaux

Cap Sciences s'attachera à relayer auprès de ses publics jeunes, habitués à être « connectés », le maximum d'informations relatives à la thématique « Innovation - Jeunesse », et augmenter le nombre des abonnés de la tranche d'âge concernée aux différents médias numériques utilisés, en particulier grâce à l'animation de la communauté NAVINUM / lecteur connecté.

Participation au Living Lab

Cap Sciences propose aux jeunes de tester, évaluer et valider les nouveaux outils de médiation et les contenus numériques scientifiques à l'occasion de rencontres avec les entreprises ou laboratoires dans le Living Lab de Cap Sciences.

Les concours, événements et projets pédagogiques

Cap Sciences organisera des rencontres entre le public jeune et les entreprises innovantes dans tous les projets pédagogiques et événements auxquels l'association participe.

Les juniors entreprises

Cap Sciences propose de créer un événement permettant aux 12 junior-entreprises de l'agglomération de se connaître et de rencontrer des entreprises innovantes pour initier des partenariats.

Perspectives et évaluation :

Ce projet « Innovation jeunesse » n'est pas envisagé par Cap Sciences comme une action ponctuelle, mais comme le commencement d'un travail de fond. Différentes idées de développements futurs sont donc envisagées. En cohérence avec les objectifs de la Ville de Bordeaux en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat et conformément aux orientations initiées par le CODES à l'occasion de la journée « Innovation jeunesse », ce programme de travail 2013 devra préfigurer la mise en place d'un événement fort en direction des jeunes sur le thème « Entrepreneuriat, innovation, jeunesse à Bordeaux ». Cet événement à forte valeur pédagogique mettra en présence les jeunes étudiants bordelais, les juniors entreprises, les jeunes pousses prometteuses du moment et des chefs d'entreprises plus aguerris.

A l'occasion de la rencontre organisée par le CODES le lundi 18 novembre prochain, Cap Sciences exposera les résultats des premières actions qui auront été réalisées dans le cadre du projet Innovation jeunesse.

La participation demandée pour 2013 à la Ville de Bordeaux est de 50 000 euros concernant le volet économique de son action.

Cette subvention s'ajoute aux 50 000 € que la Ville de Bordeaux octroie pour le volet culturel. Le budget prévisionnel global de Cap Sciences en 2013 s'élève à 3 219 000 €

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions annuelles 2013,
- verser la participation prévue au budget primitif 2013 pour les « Imaginaires du savoir » (20 000€) et en décision modificative pour le programme « Innovation Jeunesse » (30 000€), soit 50 000 euros à l'association CAP SCIENCES au titre du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2013

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

Association CAP SCIENCES **Atelier la création au service de l'économie** **Les imaginaires du savoir**

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du _____, et reçue à la Préfecture le _____,

Et l'Association CAP SCIENCES, représentée par son Président, Monsieur Daniel CHARBONNEL,

Exposé

La Ville de Bordeaux souhaite impulser une politique de développement économique de promotion et de programmation urbaine incluant un volet axé sur l'économie créative. Elle fonde ce projet sur un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires agissant dans ce secteur, la mise en avant des compétences développées sur son territoire, la création d'outils méthodologiques permettant d'associer les acteurs d'horizons différents.

Considérant

Que l'association CAP SCIENCES - Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine, domiciliée Hangar 20, quai de Bacalan Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés et modifiés le 25 juin 2008 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 9 décembre 1994, a pour objet la diffusion, l'information et le soutien à la culture scientifique et technique dans la région Aquitaine et hors région, présentant un intérêt communal propre.

Et considérant, que l'association CAP SCIENCES,

- acteur reconnu de l'économie créative,
- animateur d'une plate-forme dans le domaine de la culture des sciences et des techniques
- centre de compétences et de diffusion des savoir-faire liés aux nouvelles approches de diffusion des connaissances, intégrant l'économie numérique,

a organisé, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, le 19 mars 2011 une journée de rencontre professionnelle et de travail dans le champ de l'économie créative intitulée « les imaginaires du savoir », objet de la convention passée en 2010 intitulée « la création au service de l'économie » puis le 23 mars 2012 une seconde édition des imaginaires du savoir sur le thème « transmédia et public jeune »

Il a été convenu :**Article 1 – Activités et projets de l'association**

L'association CAP SCIENCES s'assigne, par la présente convention, à préparer et organiser la troisième édition de « l'Atelier, les imaginaires du savoir ». Il s'agit de rassembler les entreprises et les prestataires de la mise en scène de la culture et des sciences autour de l'objectif de développer la relation musées/grand public. Appropriation par les publics du patrimoine et des techniques, ateliers créatifs de production, curation interactive, fab-lab, sont les champs de réflexion ouverts pour la troisième édition des imaginaires du savoir. L'évènement se déroulera sur une journée, il sera relayé sur les réseaux sociaux et devra avoir une ouverture nationale et internationale. Cap Sciences aura en charge la diffusion et la promotion des résultats des ateliers avec la recherche de mises en œuvre sur le territoire de Bordeaux notamment en direction des musées.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de CAP SCIENCES, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention de 20 000 € (VINGT MILLE EUROS) pour l'année 2013.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association CAP SCIENCES s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2013.

Au regard du budget prévisionnel global de l'association de 3 219 000 €, la subvention municipale relative à la réalisation de l'action s'élève à 20 000 €.

Article 4 – Versement de la subvention

Pour 2013 la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 20 000 €.

La Ville de Bordeaux s'acquittera de sa contribution financière après signature de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association dont les références bancaires sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Domiciliation : BFCC BORDEAUX PREFECTURE

Titulaire du compte : CAP SCIENCES

Adresse : Hangar 20 – Quai de Bacalan 33000 BORDEAUX

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
42559	00041	21024782706	15

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association CAP SCIENCES, Hangar 20, quai de Bacalan à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

Pour l'association
CAP SCIENCES

Daniel CHARBONNEL
Président

CONVENTION DE PARTENARIAT 2013

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

Association CAP SCIENCES **Programme Innovation jeunesse**

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du 2013, et reçue à la Préfecture le 2013,

Et l'Association CAP SCIENCES, représentée par son Président, Monsieur Daniel CHARBONNEL,

Exposé

La Ville de Bordeaux souhaite impulser une politique de développement économique et d'innovation incluant un volet axé sur l'économie créative. Elle fonde ce projet sur un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires agissant dans ce secteur, et notamment ceux qui ont vocation de diffuser auprès des publics jeunes des contenus culturels et scientifiques, des clés pour l'innovation et le goût de l'entrepreneuriat.

Le Conseil du développement économique et social de Bordeaux (CODES) préconise de prolonger cette réflexion de façon à positionner Bordeaux comme une métropole de référence dans le domaine de l'innovation.

L'association Cap Sciences est un des principaux acteurs initiant des démarches d'innovation pédagogique et des actions pour valoriser l'esprit d'innovation auprès d'un public de jeunes bordelais : collégiens, lycéens et étudiants, jeunes entrepreneurs des petites et grandes entreprises.

Considérant

Que l'association CAP SCIENCES - Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine, domiciliée Hangar 20, quai de Bacalan Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés et modifiés le 25 juin 2008 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 9 décembre 1994, a pour objet la diffusion, l'information et le soutien à la culture scientifique et technique dans la région Aquitaine et hors région, présentant un intérêt communal propre.

Et considérant, que l'association CAP SCIENCES,

- acteur reconnu de l'économie créative,
- animateur d'une plate-forme dans le domaine de la culture des sciences et des techniques
- centre de compétences et de diffusion des savoir-faire liés aux nouvelles approches de diffusion des connaissances, intégrant l'économie numérique,

propose un programme Innovation jeunesse qui répond aux objectifs de la Ville de Bordeaux et aux préconisations du CODES,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association CAP SCIENCES s'assigne, par la présente convention, à mettre en œuvre le programme « Innovation jeunesse » dont l'objectif est de diffuser chez les jeunes de 15 à 25 ans, grâce à des modes de médiation innovants et mobilisateurs, des contenus pédagogiques, une sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Ces différentes actions se détaillent comme suit :

Les réseaux sociaux

Les jeunes, cibles de ce projet sont nés avec les technologies numériques dans leur environnement familial,.

Pour cette « Génération Y » ou « digital native », les sites de réseaux sociaux, les jeux en ligne, les sites de partage de vidéo, les baladeurs MP3, téléphones mobiles, le e-commerce... font désormais partie de la vie quotidienne.

C'est pourquoi Cap Sciences s'attachera à relayer auprès de ses publics jeunes, habitués à être « connectés », le maximum d'informations relatives à la thématique « Innovation - Jeunesse », au cœur de ce projet.

Cap Sciences s'attachera à augmenter le nombre des abonnés de la tranche d'âge concernée aux différents médias numériques utilisés, en particulier grâce à l'animation de la communauté NAVINUM / lecteur connecté.

Les Livings Lab

Cap Sciences participe à la recherche et développement dans le domaine du numérique grâce au Living Lab. Les Living lab sont des laboratoires vivants où les chercheurs s'associent aux utilisateurs. Cette démarche vise à créer une nouvelle relation à l'innovation impliquant les utilisateurs dès le début de la conception de produits ou méthodes. Les jeunes pourront tester les nouveaux outils de médiation de demain, participer à leur évaluation ou valider les contenus numériques scientifiques qui y sont présentés.

Cap Sciences propose d'organiser des rencontres entre des collégiens, des lycéens (en journée) ou des étudiants (à l'occasion des nocturnes du vendredi) afin de leur faire rencontrer les entreprises ou laboratoires qui ont développé les outils présentés dans le Living Lab de Cap Sciences.

L'économie créative

Dans le cadre de ces actions autour de l'économie créative, Cap Sciences organise le mercredi 26 juin 2013 son Atelier des Imaginaires du savoir sur le thème : « Quel(s) Fablab(s) pour notre territoire ? ».

L'Atelier les « Imaginaires du savoir » sera conçu comme une séance de créativité afin de faire émerger les besoins et savoir-faire innovants pour construire un projet commun de Fablab, à l'échelle du territoire.

Cap Sciences propose d'associer, au côté des grands acteurs culturels bordelais, le monde de l'éducation (CAPC, Ecole des Beaux Arts, IUT SRC, ENSAM, Darwin...) en faisant participer des jeunes élèves à l'Atelier des Imaginaires du savoir.

Les concours, événements et projets pédagogiques

Cap Sciences apporte habituellement son concours à des projets pédagogiques sur le territoire bordelais et est partenaire de différents concours à destination des jeunes (Course en Cours, Le pont idéal, Mission eXplore....).

A l'occasion de ces événements, Cap Sciences propose de favoriser, la rencontre entre le public jeune et des entreprises innovantes.

Ainsi, lors de la finale régionale de Course en Cours, qui se tiendra à Cap Sciences le 15 mai 2013, Cap Sciences va se mobiliser pour proposer aux organisateurs des professionnels du monde de l'entreprise pour conseiller les jeunes candidats lors des jurys de la finale.

Cap Sciences saisira aussi l'opportunité d'événements réunissant des jeunes (Campulsations du CROUS en septembre, Allez les e-filles dans le cadre de la semaine digitale, les Escapes du

Design et le concours des Aliénors des métiers...) pour valoriser les actions innovation jeunesse à Bordeaux.

Les juniors entreprises

Les grandes écoles et les Universités bordelaises ont développé des structures de type « Juniors entreprises ». Une Junior entreprise est une association implantée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, qui permet aux étudiants de mettre en pratique leur enseignement théorique, en réalisant des études ou projets, pour des clients très variés.

A Bordeaux, il existe 12 Juniors entreprises :

- Université Montesquieu Bordeaux-IV (**Bordeaux Junior Conseil et IAE Bordeaux Consulting**)
- Bordeaux 3 (**Stratejic**)
- Ecole Nationale Supérieure en Cognitique (ENSC)(**I2C**)
- ISPED (Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement) rattaché à l'Université Victor Segalen (**JISPED**)
- INSEEC Bordeaux (**Inseec Business Consulting Service**)
- ESC (groupe BEM)(**AMS conseil**)
- MIAGE BORDEAUX (**JuMBo**)
- Sciences po Bordeaux (**AUSONE CONSEIL**)
- ENSAM Bordeaux (**AMJE**)
- EINSEIRB-MATMECA (**AEI Aquitaine Electronique Et Informatique**)
- ENSCBP (**SICA Services Aux Industries Chimiques Et Alimentaires**)

Cap Sciences propose de créer un événement permettant à ces Juniors entreprises de se connaître et de rencontrer des entreprises innovantes pour initier des partenariats et de présenter ces juniors entreprises lors de la journée du CODES sur l'innovation jeunesse le 18 novembre 2013.

Des perspectives pour le futur

Ce projet « Innovation jeunesse » n'est pas envisagé par Cap Sciences comme une action ponctuelle, mais comme le commencement d'un travail de fond. Différentes idées de développements futurs sont donc envisagées. En cohérence avec les objectifs de la Ville de Bordeaux en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat et conformément aux orientations initiées par le CODES à l'occasion de la journée « Innovation jeunesse », ce programme de travail 2013 devra préfigurer la mise en place d'un événement fort en direction des jeunes sur le thème « Entrepreneuriat, innovation, jeunesse à Bordeaux ». Cet événement à forte valeur pédagogique mettra en présence les jeunes étudiants bordelais, les juniors entreprises, les jeunes pousses prometteuses du moment et des chefs d'entreprises plus aguerris.

Evaluation des actions menées et communication

Le Conseil du Développement Économique et Social de la Ville de Bordeaux (CODES) propose plusieurs rendez-vous ouverts à tous les publics pour présenter les thèmes de réflexion du Codes. La rencontre « innovation jeunesse » fait partie de ce programme, elle aura lieu le lundi 18 novembre 2013, de 9h à 17h à l'Athénée municipal Wresinski. A cette occasion, Cap Sciences présentera une communication afin d'exposer les résultats des premières actions qui auront été réalisées dans le cadre de ce projet.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de CAP SCIENCES, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention de 30 000 € (TRENTE MILLE EUROS) pour l'année 2013.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association CAP SCIENCES s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2013

Au regard du budget prévisionnel global de l'association de 3 219 000 €, la subvention municipale relative à la réalisation de l'action s'élève à 30 000 €.

Article 4 – Versement de la subvention

Pour 2013 la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 30 000 €.

La Ville de Bordeaux s'acquittera de sa contribution financière après signature de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association dont les références bancaires sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Domiciliation : BFCC BORDEAUX PREFECTURE

Titulaire du compte : CAP SCIENCES

Adresse : Hangar 20 – Quai de Bacalan 33000 BORDEAUX

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
42559	00041	21024782706	15

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association CAP SCIENCES, Hangar 20, quai de Bacalan à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

Pour l'association
CAP SCIENCES

Daniel CHARBONNEL
Président

DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON

D-2013/372

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo-accédants à Bordeaux.

Compte tenu de l'évolution du PTZ + , ce dispositif a été modifié par délibération du 25 février 2013 en maintenant l'application des plafonds de ressources du PTZ + 2012 qui couvrent un plus large panel d'accédants, et en déconnectant l'octroi de l'aide de la Ville de l'obtention d'un prêt à taux zéro.

Les aides de la Ville répondent aux conditions générales suivantes :

- ø les bénéficiaires sont des ménages primo-accédants de leur résidence principale sur Bordeaux, sans condition de composition familiale
- ø leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources PTZ + 2012
- ø le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 € à 6 000 € selon la composition de la famille

Il peut s'agir :

- ø d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{er} Logement »
- ø d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD Bordeaux Re[Centres] si l'acquéreur réalise des travaux de mise aux normes d'habitabilité selon les caractéristiques du logement décent dans le délai d'un an après son acquisition
- ø d'un logement issu d'un changement d'usage au sens du code de la construction et de l'habitation
- ø d'un logement acquis en vue de sa première occupation après la réalisation de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens du 2^o du I de l'article 257 du code général des impôts
- ø d'un logement mis en vente par un bailleur social sur le territoire de la commune de Bordeaux selon les termes de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf cas de force majeure.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure dûment établi.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 3 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 10 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, les logements mis en vente par un bailleur social, les logements acquis en vue de leur première occupation après la réalisation de travaux et les logements issus d'un changement d'usage, le versement de la subvention

interviendra sur présentation de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition et d'un certificat de paiement établi par la Ville.

Pour les logements anciens, l'acquéreur remettra à la Ville, en complément de l'attestation notariée d'acquisition, un engagement formel de réaliser les travaux d'habitabilité ou les travaux correspondant au changement d'usage au plus tard dans le délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition et justifiera ces travaux au moyen des factures. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Dans le cadre de notre dispositif Passeport 1^{er} Logement je vous propose le versement de subventions à trois ménages qui souhaitent acquérir des appartements à Ginko, aux Bassins à Flots et aux Chartrons où il s'agit de la création d'un logement par changement de destination.

Le montant global des subventions est de 10.000 euros.

Il est à noter que le prix d'acquisition au mètre carré est inférieur à 3.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ? Je ne vois pas de demande de parole.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2013/373

**Logements Locatifs Aidés réalisés par la SEM Incité 64,
rue Paul Louis Lande. Versement d'acompte sur subvention.
Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 décembre 2010 vous avez décidé d'accorder à la SEM Incité la subvention suivante pour l'opération située 64, rue Paul Louis Lande comportant 32 logements en PLAI, achevée à ce jour.

- subvention pour dépassement de la charge foncière d'un montant de 186 068 euros

Afin de permettre à la SEM Incité de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture, administratives et comptables, des opérations, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention pour dépassement de la charge foncière	
Montant de la subvention	186 068 euros
Montant de l'acompte (50%)	93 034 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 93 034 euros,
- créditer la SEM Incité,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/374
Logements Locatifs Aidés réalisés par la SEM Incité.
11-17, rue Saint James. Versement d'acompte sur
subvention. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2013 vous avez décidé d'accorder à la SEM Incité la subvention suivante pour l'opération située 11-17, rue Saint James comportant 18 logements dont 12 en PLUS et 6 en PLAI, en cours de travaux à ce jour.

- subvention d'aide à la production de logement social d'un montant de 180 000 euros

Afin de permettre à la SEM Incité de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture, administrative et comptable, des opérations, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention pour dépassement de la charge foncière	
Montant de la subvention	180 000 euros
Montant de l'acompte (50%)	90 000 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 90 000 euros,
- créditer la SEM Incité,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/375

**Logements Locatifs Aidés réalisés par la SA d'HLM
MESOLIA HABITAT. ZAC La berge du Lac. Îlot A2-5.
Versement d'acompte sur subvention. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 février 2011 vous avez décidé d'accorder à la SA D'HLM MESOLIA HABITAT la subvention suivante pour l'opération située dans la ZAC La Berge du Lac, Îlot A2-5 comportant 56 logements dont 45 en PLUS et 11 en PLAI, achevée à ce jour :

- subvention pour dépassement de la charge foncière d'un montant de 142 348,50 euros.

Afin de permettre à la SA D'HLM MESOLIA HABITAT de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture, administrative et comptable, des opérations, il serait nécessaire d'accorder d'ores et déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

- subvention pour dépassement de la charge foncière	
Montant de la subvention	142 348,50 euros
Montant de l'acompte (50%)	71 174,25 euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 71 174,25 euros,
- créditer la SA D'HLM MESOLIA HABITAT,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/376

Aliénation par la SA d'HLM COLIGNY de la résidence 'le Village de Babylone'. Accord de la commune. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 443-7 et L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation autorisent la vente de logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré aux bénéficiaires prévus à l'article L. 443-11, ainsi que l'aliénation d'éléments de leur patrimoine immobilier autres que les logements. La décision d'aliéner est transmise, par l'organisme propriétaire, au représentant de l'Etat dans le département qui doit à son tour consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM COLIGNY au profit de ses locataires, des logements de la résidence « le Village de Babylone » située Passage des Graves et Impasse Sainte Croix du Mont, édifiée sur une parcelle cadastrée section ID 259 pour 7 634 m².

Ce patrimoine, datant de 1982, comporte 48 logements individuels dont 16 T4 de 82 à 92 m², 31 T5 de 103 à 106 m², et un T6 de 121 m².

Les logements sont construits sur une dalle, recouverte de végétation en dessous de laquelle se trouve un parking souterrain. Chaque logement dispose d'un jardin privatif.

Cette cession, réalisée au bénéfice des locataires en place, permet de leur offrir une opportunité d'accession à la propriété à un coût en deçà des prix de marché. Cette accession à coût maîtrisée facilite ainsi le changement de statut d'occupation et le parcours résidentiel des ménages.

Les aides du Passeport Premier Logement de la Ville, sont mobilisables sur les logements mis en vente par les organismes HLM, et elles peuvent faire levier sur les projets d'acquisition qui seront réalisés dans ce cadre.

Outre ces avantages pour les primo-accédants, la vente de logements HLM constitue également une ressource importante des bailleurs pour permettre la construction de nouveaux logements locatifs sociaux.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM COLIGNY.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/377
PNRQAD - BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération
Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement
Urbain et Hôtels Meublés. Subvention de la Ville aux
propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.
Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) comporte un outil incitatif, l'OPAH RU-HM, destiné à faire effet levier sur la réhabilitation de l'habitat privé en centre ancien. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés » est effective pour une durée de 5 ans sur la période 2011-2016. Sa mise en œuvre a été autorisée par la délibération du 26 septembre 2011 et par la signature de la convention partenariale du 24 octobre 2011.

Les aides financières mobilisées dans le cadre de cette OPAH RU-HM permettront de répondre aux objectifs suivants :

- inciter les propriétaires bailleurs à offrir à leurs locataires des conditions de vie de qualité et des loyers modérés (conventionnés),
- accompagner les propriétaires occupants dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine, notamment en matière de performance énergétique ; Les aides s'adressant à la fois aux propriétaires modestes (plafonds ANAH) et aux ménages des classes moyennes (jusqu'à 150 % des plafonds PSLA),
- accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des PRI (Périmètres de Restauration Immobilière),
- lutter contre la disparition progressive des hôtels meublés en requalifiant le parc et en accompagnant les propriétaires dans la mise aux normes de cette offre,
- aider les propriétaires à réaliser des équipements résidentiels permettant d'améliorer le confort d'usage des immeubles (locaux vélos, locaux poussettes, locaux poubelles, stationnements).

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs (PB) et occupants (PO) sont donc susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

Concernant la création ou l'amélioration des équipements résidentiels, une convention de gestion financière signée le 24 octobre 2011 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, confie à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, l'engagement et le mandatement les subventions de la CUB aux propriétaires pour ce type de travaux.

Au titre de la présente délibération, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 10 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent un montant total de 22 179 €

Au titre de la convention de gestion financière Ville de Bordeaux – CUB relative au financement des équipements résidentiels, il est proposé d'accorder une aide de la CUB pour les 6 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent un montant total de 8 867 €

Pour les travaux d'amélioration des logements, le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence, et au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux pour les projets n'ouvrant pas droit aux aides de l'Agence.

Pour les travaux de création ou d'amélioration des équipements résidentiels, le versement des subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville, au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux et pour la CUB dans les tableaux annexés.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Au titre de la participation financière de la Ville à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Bordeaux (Re)Centres je vous propose d'attribuer des aides à 10 projets pour un montant global de 22.179 euros, et des aides de la Communauté Urbaine que, dans le cadre de la convention de gestion financière Ville/CUB, nous versons directement pour 6 projets.

Je rappelle que les aides de la Communauté Urbaine portent uniquement sur les équipements résidentiels : parkings, locaux poubelles, vélos, etc.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération, mais je voudrais revenir au débat qu'il y a eu le mois dernier sur le PNRQAD concernant le carré des Cèdres.

Vous aviez décidé en Conseil Municipal de finalement confisquer ce square des Cèdres à l'Ecole André Meunier. Les parents d'élèves et les enseignants vous ont fait part de leurs préoccupations.

M. MOGA quelques jours après a dit : non le Carré des Cèdres restera pour les enfants. Ceci dit, il n'y a pas confirmation jusqu'à maintenant.

Des courriers sont partis pour vous expliquer en quoi le Carré des Cèdres était important pour le projet pédagogique de l'école. Il n'y pas eu je crois de réponse.

Je voudrais savoir où on en est. Quelle est votre position à l'heure actuelle ?

M. LE MAIRE. -

D'abord toujours un problème de vocabulaire : « le square des Cèdres confisqué à l'école. » Le square des Cèdres n'appartient pas à l'école, il appartient à la Ville, donc on n'a rien confisqué à qui que ce soit.

Si on avait abordé ce débat de manière sereine, en dehors des périodes électorales, on aurait trouvé à l'évidence un terrain d'entente parce que rien n'empêche le samedi et le dimanche, ou le soir après l'école - Dieu sait si l'école occupe peu cet espace - ou pendant les vacances quand les enfants ne sont pas très présents, de le mettre à la disposition du quartier.

Mais comme ceci a été instrumentalisé politiquement, eh bien, on ne fera rien. On restera dans le statu quo. Et voilà. L'égoïsme l'emportera sur le sens de l'intérêt général. C'est comme ça.

C'est l'immobilisme sur l'innovation. Mais vous êtes le champion de l'immobilisme, M. RESPAUD. Dès qu'on veut changer quelque chose c'est « niet ». Tant pis pour les riverains.

M. RESPAUD. -

Je ne l'avais pas entendu celle-là encore... En tout cas je vous remercie pour les enfants, les parents, les enseignants de cette école.

M. LE MAIRE. -

Je demanderai simplement qu'on fasse une comptabilisation du temps d'occupation du square, pour voir.

M. RESPAUD. -

Oui...

M. LE MAIRE. -

C'est très bien. On a pris cette décision. M. MOGA ne l'a pas donné. Je le répète, on aurait pu trouver une autre solution si tout ceci n'avait pas été... Je ne dirai pas quoi.

On est d'accord sur cette opération ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2013/378

Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Bordeaux et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Attribution d'une subvention. Approbation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Considérant l'intérêt que représentent les actions de l'Agence Locale de l'énergie et du Climat, dans la mesure où elles contribuent aux démarches engagées en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre sa collaboration avec l'ALEC et disposer d'une analyse de la situation en matière énergétique et des solutions et conseils susceptibles de l'améliorer en adhérant au programme d'actions annuel qu'elle met en œuvre sous l'impulsion de ses membres fondateurs et de l'ADEME.

La Collectivité renforce ainsi son soutien à l'Agence en s'engageant sur une période triennale. Les missions d'intérêt général menées seront cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (CUB, CG33 et CRA) et l'ADEME. La Ville de Bordeaux participera par le versement d'une subvention globale de 18 000 € répartie sur 3 années.

Pour mémoire, la Ville de Bordeaux soutient l'ALEC depuis 2010, l'aidant dans un premier temps dans la poursuite de son projet ambitieux de construction de la base physique d'un outil de planification énergétique du territoire visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre d'un facteur 4 à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990. L'exercice 2012 visait ainsi la caractérisation des performances énergétiques de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la Ville avec, pour principale finalité, de faciliter à terme la réhabilitation énergétique de ce secteur.

Les objectifs de la convention triennale sont en totale adéquation avec l'Axe 2 du PCET 2012-2016 de la Ville de Bordeaux - Construire et aménager une ville sobre et durable, de son objectif 4, - Construire une ville maillée d'éco quartiers et solidaires, et plus précisément dans ses actions 13 et 15, respectivement - Veiller à la mise en œuvre effective d'une ambition énergétique forte dans les opérations d'aménagement et inventorier et tester des opportunités de solidarité énergétique entre quartiers anciens et nouveaux quartiers.

Je vous propose donc d'attribuer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat le premier versement de la subvention soit 6 000 € dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2013 du Centre de Responsabilité Direction Développement Durable.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à la signature de la convention et au versement de cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération nous vous proposons de poursuivre notre soutien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans le cadre d'une convention triennale et d'attribuer dans ce cadre une subvention sur 3 ans de 18.000 euros, soit 6.000 euros au titre de l'année 2013.

Notre soutien qui date déjà de 2010 nous permet, en contrepartie du travail de l'agence, de disposer d'analyses fines afin de préciser les orientations de la Ville sur les choix possibles pour l'inscrire dans le cadre de la transition énergétique que nous appelons de nos vœux et qui est un des objectifs phare de notre Plan Climat Energie Territorial.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot. Je voulais simplement saluer le travail qui est conduit par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Parmi les missions qu'elle assure l'agence conseille et accompagne les copropriétés qui le souhaitent dans leurs démarches d'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Tout un travail est conduit pour aider les copropriétaires qui le souhaitent à s'engager dans des travaux de rénovation, dans un suivi de leur consommation énergétique.

Cet accompagnement concerne une quinzaine de copropriétés à l'échelle de la Communauté Urbaine et un peu moins d'une dizaine sur Bordeaux.

Je voulais simplement souligner l'importance de ce travail et souhaiter également que Bordeaux puisse monter en puissance dans son soutien à ce segment de l'activité de la mission de l'ALEC qui me paraît tout à fait essentielle.

Je soutiens tout à fait cette délibération et les initiatives qui sont prises dans ce cadre.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Moi aussi je salue le travail de l'ALEC, mais je salue aussi l'engagement de la Ville, puisque c'est ça l'objet de la délibération.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Convention cadre triennale d'objectifs visant le renforcement des orientations de la Mairie de Bordeaux en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables

Vu la délibération de la Mairie de Bordeaux, du jj/mm/20XX, relative à l'autorisation de signature de la convention cadre triennale avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde.

Entre : la Mairie de Bordeaux représentée par le Maire, Monsieur Alain JUPPÉ,

D'UNE PART,

Et : l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et du département de la Gironde, désignée ci-après par « l'ALEC », représentée par sa Présidente, Madame Laure CURVALE, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 14 juin 2010.

Association de type loi de 1901, créée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine, avec le concours financier de l'ADEME Aquitaine et de l'EUROPE dans le cadre du programme « Intelligent Energy Europe ».

Dont le siège social est situé au 30 cours Pasteur - 33000 BORDEAUX. N° SIRET 495 009 441 00033 ;

D'AUTRE PART,

Il est, préalablement à la convention objet des présentes, exposé ce qui suit :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière énergétique, la collectivité a fait le constat de la nécessité de disposer d'un conseil neutre indépendant et impartial quant à l'analyse de la situation en matière énergétique et aux solutions et conseils pouvant être apportés pour améliorer cette situation.

La collectivité a considéré que les bureaux d'études et autres prestataires intervenant en matière énergétique n'étaient pas en mesure de fournir les garanties d'indépendance et d'impartialité.

C'est donc, fort de ces constats, que la collectivité s'est rapprochée de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, en souhaitant pouvoir adhérer au programme d'actions annuel qu'elle met en œuvre sous l'impulsion de ses membres fondateurs et de l'ADEME.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les engagements réciproques des parties et les conditions dans lesquelles la Mairie de Bordeaux et l'ALEC entendent collaborer.

ARTICLE 2- DUREE DE LA CONVENTION, PRISE D'EFFET, RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1/1/2013 dite « date anniversaire ».

En cas de désengagement souhaité, par l'une ou l'autre des parties, de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

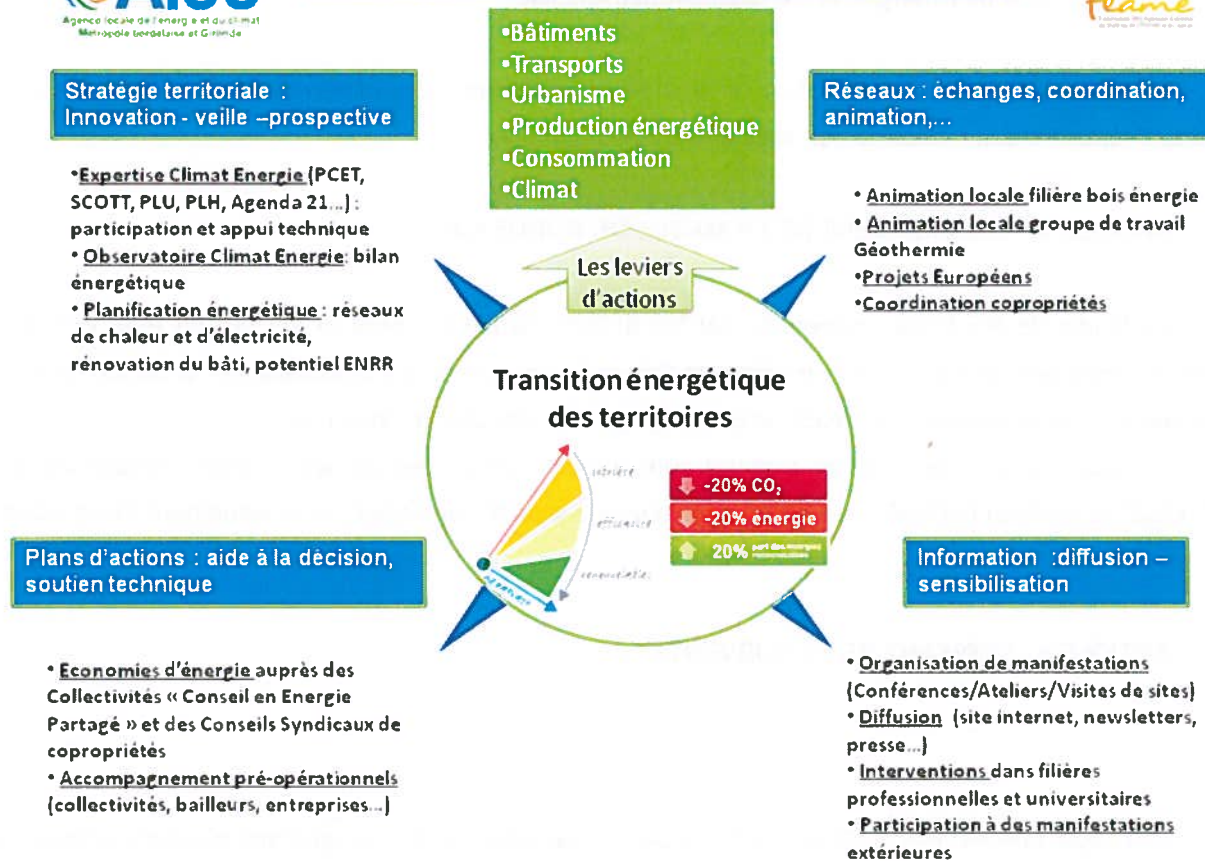
Ce désengagement prendra effet automatiquement l'année suivant la date d'anniversaire.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ALEC

Conformément à ses statuts, l'ALEC propose à la Mairie de Bordeaux de décliner sur son territoire le programme d'actions annuel, validé en Assemblée Générale et subventionné par les membres fondateurs (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional aquitaine) et l'ADEME.

Les thématiques générales de ce programme d'actions sont détaillées sur les 4 axes ci-dessous :

Les champs d'actions de l'Alec



A partir de ces 4 axes, l'ALEC propose à la Mairie de Bordeaux un programme d'actions annuel décliné et présenté dans l'annexe technique propre à cette convention.

Cette annexe technique pourra être réévaluée annuellement après accord entre les deux parties.

Conformément à son objet social, l'ALEC met en œuvre, les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

- Elle se dote de moyens humains et financiers nécessaires au développement de son activité,
- Elle contribue à la mobilisation et à la mise en relation des différents acteurs et décideurs locaux,
- Elle anime et dynamise les démarches locales de maîtrise des consommations énergétiques, de recherche de l'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre,
- Elle recueille auprès des différents acteurs économiques des informations concernant l'énergie dans les différents secteurs de consommation et de production pour identifier les voies de progrès et définit un programme d'actions adapté afin de contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique,
- Elle évalue son action pour mieux la promouvoir et échanger ses expériences capitalisées avec des collectivités publiques en France et plus largement en Europe, notamment par l'intermédiaire de réseaux,

- Elle met en place et assure des actions de formation, en matière d'économie d'énergie, d'utilisation rationnelle de l'énergie, et d'énergies renouvelables.

La nature des missions étant du conseil et de l'accompagnement et non de la maîtrise d'ouvrage, l'ALEC se borne à répondre aux « besoins non satisfaits par le marché ».

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE LA MAIRIE DE BORDEAUX :

La Mairie de Bordeaux, intéressée par les actions de l'ALEC dans la mesure où elles contribuent aux démarches engagées en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, a décidé de soutenir les différentes actions proposées par l'ALEC et de s'engager sur une période triennale.

Considérant que ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (CUB, CG33 et CRA) et l'ADEME, la Mairie de Bordeaux décide d'y participer par le versement d'une subvention.

ARTICLE 5 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel 2013 de l'ALEC, pour la réalisation de son programme d'actions annuel, validé en Assemblée générale, est établi à 548 515 € (cf. Tableau ci-dessous¹)

L'ALEC propose à la Mairie de Bordeaux un programme d'actions annuel (cf. ARTICLE 3). Considérant que ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (CUB, CG33 et CRA) et l'ADEME, la Mairie de Bordeaux décide d'y participer à hauteur de 6 000 €.

La subvention 2013-2016 demandée à la Mairie de Bordeaux est ainsi de **18 000 €**.

Cette subvention pourra être éventuellement réévaluée annuellement, par le biais d'avenants, après accord entre les deux parties.

Tableau 1 : ALEC Budget prévisionnel programme d'actions 2013

¹ Les montants sont nets de taxes.

DEPENSES	Dépenses 2013 € TTC	RECETTES	Recettes 2013 € TTC
60-Achats	2 900	70- ventes de produits finis, prestations de service	30 060
61- Services extérieurs	55 900	74- subventions d'exploitation	489 700
		ADEME	102 700
		CRA	85 000
		CG33	85 000
		CUB	137 000
		Mairie de Bordeaux	6 000
		Mairie de Pessac	5 476
		Mairie de Mérignac	5 000
		SUBVENTIONS- autres collectivités	30 524
		EUROPE Programme SERPENTE	33 000
62- autres services extérieurs	49 515	75- Autres produits de gestion courante	28 785
63- Impôts et taxes	21 400	76- produits financiers	
64- Charges de personnel ETP	412 800	77- produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements et provisions	6 000		
DEPENSES 2013	548 515 €	DEPENSES 2013	548 515 €

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour chaque appel de fonds annuel, l'ALEC fera parvenir à la Mairie de Bordeaux un appel à versement de subvention (pas de facturation) de **6 000€**.

La Mairie de Bordeaux se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Code Banque : 42559

Code Guichet : 00041

N° du Compte : 41020000842 Clé RIB : 80

Nom de la Banque : Crédit Coopératif - Bordeaux

ARTICLE 7 - : COMMUNICATION

La Mairie de Bordeaux et l'ALEC, copropriétaires des résultats des travaux résultant de cette convention, pourront les diffuser, ou les utiliser pour leurs besoins propres, en mentionnant leur origine et/ou utiliser librement tout ou partie des informations qui y seront contenues.

Tous les courriers et autres supports s'y rapportant devront comporter les logos de la Mairie de Bordeaux et de l'ALEC.

ARTICLE 8 – EVALUATION ET CONTROLE

L'ALEC, s'engage :

- à tenir informée la Mairie de Bordeaux du déroulement des actions au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution,

- à adresser à la Mairie de Bordeaux, en un exemplaire, les supports techniques (rapports, présentations..) réalisés dans le cadre de la convention.

Au minimum, une réunion de travail par an permettra de réaliser le bilan des actions menées par l'ALEC sur le territoire de la Mairie de Bordeaux.

- Monsieur François MENET-HAURE pour le bénéficiaire sera responsable de l'exécution de l'opération,
- Monsieur Patrick FAUCHER pour la Mairie de Bordeaux sera chargé du suivi de l'opération.

Les parties à la présente convention conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

ARTICLE 9 – DIFFERENTS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

ARTICLE 10– FIN DU CONTRAT

Six mois avant le terme de la convention pluriannuelle, les parties conviennent de se rencontrer pour mettre au point, le cas échéant, un nouveau cadre contractuel.

ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPETENTE

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés près du tribunal compétent

Pour l'exécution de la présente convention, chaque partie élit domicile en son siège.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Bordeaux, le

Le Maire de Bordeaux

La Présidente de l'ALEC

Monsieur Alain JUPPÉ

Madame Laure CURVALE

<p><u>Plans d'actions : aide à la décision, soutien technique</u></p>	<p>concernant la desserte énergétique à l'échelle communautaire</p> <p>Economies d'énergie auprès des conseils syndicaux de copropriétés</p> <hr/> <p>Copropriété et lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution au groupe de travail « précarité énergétique - copropriétés » animé par la ville de Bordeaux, - Accompagnement de toutes les copropriétés volontaires de Bordeaux à réaliser des économies d'énergies dans le cadre de la charte ALEC/conseil syndical de copropriété volontaire <hr/> <p style="text-align: center;">Programme Européen SERPENTE</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation du patrimoine historique (bâtiments publics) : animation d'un groupe d'expert local constitué dans le cadre du contrat européen interreg Serpente, échange et transfert de bonnes pratiques, en vue de répondre aux enjeux du projet <hr/> <p style="text-align: center;">Animation locale groupe de travail</p> <hr/>	<p>Christine MOEBS</p>
<p><u>Information : diffusion, sensibilisation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - filières ENR : animation de groupes de travail et participation aux réseaux relatifs au développement de filières ENR (bois-énergie, géothermie profonde, ...) - 'ALEC est prête à accompagner la ville sur toute sollicitation de sa part sur des projets où un potentiel renouvelable pourrait être pré-identifié (biogaz, chaleur fatale...) <p>Invitation aux différentes manifestations organisées par l'ALEC (conférences, visites de site, ...)</p> <p>Diffusion d'informations (newsletter, fiches.....)</p>	<p>Aude ROSENER</p> <p>Aude ROSENER</p>

D-2013/379**Aménagement du Parc Pinçon à la Benauge. Demande de subvention. Autorisation**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la restitution de l'étude intercommunale Joliot-Curie sur la rive droite de l'agglomération et à la définition d'un projet de renouvellement urbain sur 15 à 20 ans, la Ville a décidé d'amorcer les travaux d'aménagement par le réaménagement d'un espace emblématique et important pour les habitants : le Parc Pinçon, élément centre de la Cité Pinçon mais aussi un élément paysager constitutif du quartier. Il est cependant très vieillissant et inadapté aux usages actuels.

Une série de concertations avec les habitants a été menée au travers de plusieurs séances publiques de travail en vue de définir le projet de réaménagement du Parc Pinçon dans la suite de l'étude pré-opérationnelle et intercommunale Joliot-Curie.

Le projet de réaménagement va réaffirmer le statut de jardin public de ce parc. Des jardins pédagogiques et partagés, des jeux d'enfants, des équipements mobiliers de qualité et des circulations plus adaptées compléteront la plantation de végétaux constituant l'armature du jardin.

L'Union Européenne est susceptible de cofinancer la première tranche de cet aménagement dans le cadre du FEDER 2007-2013, au titre de l'axe 4.2 "soutenir le développement durable des quartiers sensibles", selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant en €	%
Union Européenne / FEDER	500 000,00 €	50%
Ville de Bordeaux	500 000,00 €	50%
TOTAL H.T. (1^{ère} tranche)	1.000.000,00 €	

Si ce cofinancement était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le cofinancier mentionné ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ce cofinancement ;
- à encaisser ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Il s'agit, Monsieur le Maire, de demander un cofinancement au FEDER pour la réalisation du parc Pinçon qui va faire l'objet d'une restauration totale suite à une concertation qui a été menée avec les habitants et qui va donc inscrire ce jardin comme étant un véritable jardin public, avec également des jardins pédagogiques et partagés, des jeux d'enfants, des équipements mobiliers de qualité, des circulations plus adaptées et une plantation également de qualité.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ?

Pas d'oppositions ?

Ce projet fait l'objet d'une concertation approfondie dans le quartier en ce moment même.



PARC PINCON

Parc Pinçon
ESQUISSE n°1



Parc Pinçon
ESQUISSE n°2



Parc Pinçon
ESQUISSE n°3



DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2013/380

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées par les associations de commerçants et d'artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations.

Ci-après les animations pour lesquelles les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	Budgets prévisionnels TTC	Subventions de la Ville
Association des commerçants du Grand Parc	Programme d'actions : Fête du Goût, Noël, Pâques, Fête des Mères	2013/2014	31 000,00	4 000,00
Association Arts'Pas'Sages	La récréation des Métiers d'Art	28/06/2013	2 879,00	1 500,00
TOTAL			33 879,00	5 500,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association des commerçants du Grand Parc	4 000 €
Association Arts'Pas'Sages	1 500 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles PALAU

D-2013/381

Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2013. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Tous les ans depuis 2007, la collectivité définit la politique d'avancement de grade des agents municipaux en votant des ratios d'agents promus / promouvables par grade. Cette politique a pour objet d'harmoniser le déroulement de carrière des agents entre les filières.

La définition du ratio doit donc répondre à un double objectif :

- un objectif collectif qui est de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'organisation et d'évolution des missions définies pour chacun des postes. Le ratio intervient ici comme outil de régulation ;
- un objectif individuel qui est de répondre aux exigences de déroulement « normal » de carrière.

Il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux logiques, intimement imbriquées.

En effet, ces ratios doivent permettre d'offrir des évolutions de carrière régulières aux agents. Dans le même temps, la collectivité doit s'assurer que les intéressés ne seront pas rapidement bloqués au dernier échelon du dernier grade, ce qui a pour conséquence des impacts sur la motivation et sur la prise en compte de la notion de mérite, qui sous-tendent en principe tout avancement.

Le vote des ratios d'agents promouvables constitue pour la collectivité à la fois un outil de régulation et de cohérence du nombre d'avancements de grade effectués, et la garantie pour les agents municipaux d'une évolution dans leur carrière.

La collectivité propose de voter un ratio pour chacun des grades d'accès sur lesquels des agents remplissent les conditions statutaires. Cependant, l'avancement à certains grades, notamment d'encadrement, est subordonné au poste occupé.

Dans ce cas de figure, la collectivité n'ouvrira les postes budgétaires correspondants qu'à condition que les agents proposés occupent un poste du niveau de responsabilité requis ou qu'ils soient susceptibles d'exercer une mobilité sur un poste du niveau exigé.

Exemples : pour l'accès au grade d'ingénieur en chef (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) , pour l'accès au grade de directeur (cadre d'emplois des attachés territoriaux)

A – BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Les ratios fixés par la collectivité depuis 2007 ont permis de :

- “ **1- Proposer un ratio de 80% pour les grades accessibles suite à l'obtention d'un examen professionnel en catégorie A et B et un ratio de 100 % en catégorie C**
- “ **2- Anticiper et gérer les flux d'agents qui arrivent sur les tableaux suite à un reclassement statutaire (refonte de la catégorie C en 2007, 2008 et 2009)**

L'objectif était au minimum de doubler le nombre de promotions sur ces grades. Un effort particulier a été fait pour assurer un plus grand nombre de promotions pour les grades suivants :

- Grades de la filière administrative de catégorie C
- Grade de la filière patrimoine de catégorie C
- Grades de la filière médico-sociale en particulier Auxiliaires de puériculture et ATSEM bloqués avant 2007 par un quota très strict.

“ **3 - Harmoniser progressivement les ratios entre filières :**

Cette mesure est extrêmement importante pour favoriser la mobilité au sein de la collectivité et tendre vers un dispositif d'équité.

En effet, cette harmonisation a permis de diminuer les écarts de promotion entre les filières (en particulier entre la filière technique et les autres filières anciennement soumises à des quotas).

B – DETERMINATION DES RATIOS D'AGENTS PROMOUVABLES EN 2013 :

Le ratio constitue un pourcentage affecté au nombre d'agents promouvables dans un grade qui détermine le nombre de possibilités d'avancement dans ce grade.

La détermination de ce ratio varie en fonction du nombre d'agents qui figurent sur le tableau d'avancement.

Les règles sont les suivantes :

- nombre d'agents sur le tableau compris entre 0 et 5 = ratio de 50 %
- nombre d'agents sur le tableau compris entre 6 et 50 = ratio de 25 %
- nombre d'agents sur le tableau supérieur ou égal à 51 = ratio de 15 %

L'objectif est d'assurer un nombre de promotions au moins équivalent à celui de 2012 en proportion du nombre d'agents promouvables par grades.

Il s'agit également d'anticiper et de gérer les flux d'agents sur les tableaux et débloquer les situations des agents de la catégorie C.

Pour les agents de catégorie C :

Favoriser l'accès à l'échelle 4 de rémunération :

Deux voies sont possibles pour l'accès à l'échelle 4 : l'examen professionnel et au choix (ancienneté).

Ces deux voies d'accès sont liées. Le nombre de nomination prononcée par la voie de l'examen professionnel ne peut être inférieur au 1/3 du nombre total de nominations.

Par conséquent, l'accès à l'échelle 4 au choix n'est possible qu'à condition de disposer de lauréats à l'examen professionnel.

Exemple : 1 nomination à l'examen professionnel permet au maximum 2 nominations au choix

Ainsi, il est proposé de maintenir un ratio de 100% pour la voie de l'examen professionnel. Il en résulte qu'il est inutile de prévoir l'augmentation du ratio pour la voie du choix.

Cette année, les grades **d'adjoints technique de 1^{ère} classe** au choix et à l'ancienneté seront ouverts compte tenu des lauréats de l'examen professionnel qui n'ont pu être pris en compte car les résultats d'admission n'étaient pas connus à la date de la CAP d'avancement de grade ayant eu lieu en septembre 2012.

Les tableaux d'accès au grade **d'adjoints du patrimoine de 1^{ère} classe** ne seront pas ouverts compte tenu de l'absence de lauréat à l'examen professionnel cette année.

Les tableaux d'accès au grade **d'agent social de 1^{ère} classe** seront mis à l'ordre du jour de la CAP du 25 juin à condition que des lauréats de l'examen (organisé en octobre 2012) communiquent leur attestation de réussite à la Direction des Ressources Humaines.

S'agissant de l'accès au grade **d'adjoint administratif de 1^{ère} classe**, l'examen ayant eu lieu le 23 mars 2013, les 2 tableaux (au choix et à l'examen) seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine CAP qui aura lieu le 24 septembre 2013.

Assurer un déroulement de carrière plus large de l'échelle 4 vers l'échelle 5 et de l'échelle 5 vers l'échelle 6 pour les fins de carrière de catégorie C :

Les grades d'**Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe** et d'**auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe**, connaissent cette année une arrivée massive d'agents compte tenu de la réforme statutaire ayant eu lieu en 2007.

Il est donc proposé d'augmenter le ratio de 15 % à 50 % pour ces deux grades, ce qui permet de promouvoir respectivement 41 ATSEM (au lieu de 13) et 30 auxiliaires de puériculture (au lieu de 8).

De la même façon, afin de reconnaître la spécificité des métiers et l'investissement de toute une carrière, il est proposé de passer le ratio de 50 % à 100 % pour les grades **d'ATSEM principal de 1^{ère} classe** et **d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe**. Ces promotions seront bien sûr liées à la manière de servir. Globalement la Ville pourra promouvoir 7 agents (au lieu de 4) avec les ratios initialement prévus.

En outre, afin d'assurer un nombre de promotions au moins équivalent à l'année dernière dans la filière administrative, il est proposé d'augmenter le ratio de 15 % à 30% pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** permettant de passer de 8 à 15 agents nommés contre 14 l'année dernière.

Permettre un accès facilité au grade d'agent de maîtrise principal :

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir plus largement le ratio pour le grade d'agent de maîtrise afin de valoriser la fonction d'encadrement de proximité. Ainsi, c'est le ratio de 25 % qui permettra de promouvoir 14 agents de maîtrise sur le grade d'agent de maîtrise principal au lieu de 9 prévus initialement.

Pour les agents de catégorie B :

La mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) pour la catégorie B a permis d'harmoniser le déroulement de carrière des agents titulaires des grades suivants : animateurs, assistants territoriaux d'enseignement artistique, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, chefs de service de police municipale, éducateurs des APS, rédacteurs, techniciens.

Les cadres d'emplois sont composés de 3 grades.

- Un grade d'accès,
- Deux grades de déroulement de carrière :
 - Principal 2^{ème} classe
 - Principal 1^{ère} classe

Ce nouveau cadre statutaire commun permet également aux agents de la catégorie inférieure d'accéder directement au 2^{ème} grade du cadre d'emplois (principal de 2^{ème} classe) par voie de concours ou de promotion interne à l'examen professionnel.

Ainsi, il convient de distinguer 2 types de déroulement de carrière :

- **une carrière « courte »** pour les agents recrutés directement dans le deuxième grade du cadre d'emplois (rédacteur principal de 2^{ème} classe) par voie de promotion interne à l'examen

professionnel. Ces agents occupent des postes de niveau N - 2 ou N -1 ou chefs de bassin pour les éducateurs des APS.

- **une carrière « longue »** pour les agents recrutés dans le grade d'entrée du cadre d'emplois :

- 1) l'accès au 2^{ème} grade est possible par examen professionnel et au choix.
- 2) l'accès du 2^{ème} au 3^{ème} grade est possible par examen professionnel et au choix.

Les examens professionnels d'avancement de grade seront organisés en septembre 2014 pour l'accès au grade de rédacteur principal 2^{ème} et rédacteur principal 1^{ère} classe.

Cette année seuls les tableaux d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au choix et à l'examen seront mis à l'ordre du jour de la CAP du 25 juin 2013. L'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est bloqué en l'absence d'examen professionnel.

En outre, seront reportés à l'ordre du jour de la Commission Administrative Paritaire du 24 septembre 2013 :

- les tableaux d'avancement aux grades de **Technicien territorial principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe** (au choix et à l'examen professionnel) dans l'attente des résultats d'examens professionnels organisés en avril 2013.
- les tableaux d'avancement aux grades **d'Éducateurs des APS principaux de 2^{ème} classe et principaux de 1^{ère} classe** (au choix et à l'examen professionnel) dans l'attente des résultats d'examens professionnels organisés en janvier 2013.
- les tableaux d'avancement aux grades **de Chef de service de Police municipale principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe** (au choix et à l'examen professionnel) dans l'attente des résultats d'examens professionnels organisés en juin 2013.

Pour les agents de catégorie A :

L'accès aux grades supérieurs de la catégorie est possible pour les agents qui occupent les fonctions de directeur (poste de niveau N) ou dont la nature, la complexité et la transversalité des missions le justifient.

Pour les autres grades, les promotions sont prononcées en fonction de trois critères :

- **le poste occupé** (exemple : Poste de N -1 pour l'accès à attaché principal et ingénieur principal ou directrice de crèche pour l'accès à puéricultrice de classe supérieure)
- **la récompense du mérite professionnel** tout au long de la carrière

Seront reportés à l'ordre du jour de la Commission Administrative Paritaire du 24 septembre 2013 les tableaux d'avancement au grade d'attaché principal (au choix et à l'examen professionnel) dans l'attente des résultats de l'examen organisé en avril 2013.

C - LES CRITERES DE CHOIX DES AGENTS PROPOSES :

Les propositions d'avancement sont réalisées en fonction des règles déterminées par la collectivité, à savoir :

- 1) la prise en compte de la nature du poste occupé et du niveau de responsabilité.
- 2) une analyse du déroulement de carrière de l'agent : en prenant notamment en compte son ancienneté dans le grade, son positionnement dans le grade (échelon), la durée maximale de carrière pour accéder au dernier échelon, en

évitant les effets de seuils et la baisse de motivation liée à une stagnation de carrière.

Exemple : blocage depuis plus de trois ans dans le dernier échelon du grade.

De manière générale, les propositions doivent être étudiées au regard des critères suivants :

- la valeur professionnelle
- la manière de servir
- la formation
- l'assiduité
- la mobilité
- la régularité
- l'expérience

Et pourront être mis en avant d'autres critères tels que :

- la qualification des agents en lien avec le métier exercé (formation, diplômes)
- les acquis de l'expérience professionnelle

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter les mesures qui précèdent.

ADOpte A L'UNANIMITE

RATIOS POUR LA CATEGORIE A

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE 2013
Administrateur	Administrateur Hors Classe	50
Attaché Principal	Directeur Territorial	25
Attaché	Attaché Principal (au choix)	50
Attaché	Attaché Principal (Examen Professionnel)	80
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	50
Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	25
Ingénieur	Ingénieur Principal	25
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25
Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef du patrimoine	50
Conservateur des bibliothèques	Conservateur en chef des bibliothèques	50
Infirmière de classe supérieure en soins généraux	Infirmière hors classe en soins généraux	50

RATIOS POUR LA CATEGORIE B

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE 2013
Rédacteur Principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	25
Rédacteur Principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe (à l'examen professionnel)	80
Technicien Principal de 2ème classe	Technicien Principal de 1ère classe (au choix)	25
Technicien Principal de 2ème classe	Technicien Principal de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Technicien	Technicien Principal de 2ème classe (au choix)	25
Technicien	Technicien Principal de 2ème classe (à l'examen professionnel)	80
Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe (au choix)	25
Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe (Examen professionnel)	80
Educateur principal des APS de 2ème classe	Educateur principal des APS de 1re classe (au choix)	25
Educateur principal des APS de 2ème classe	Educateur principal des APS de 1re classe (examen professionnel)	80
Educateur des APS	Educateur principal des APS de 2ème classe (au choix)	25
Educateur des APS	Educateur principal des APS de 2ème classe (à l'examen professionnel)	80
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants	50
Chef de service de Police Municipale principal de 2eme classe	Chef de service de Police Municipale principal de 1re classe (Au choix)	50
Chef de service de Police Municipale principal de 2eme classe	Chef de service de Police Municipale principal de 1re classe (Examen pro)	80
Chef de service de Police Municipale	Chef de service de Police Municipale principal de 2eme classe (Au choix)	50
Chef de service de Police Municipale	Chef de service de Police Municipale principal de 2eme classe (Examen pro)	80
Assistant socio éducatif	Assistant socio éducatif principal	50

RATIOS POUR LA CATEGORIE C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE 2013
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	30
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (au choix)	15
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	25
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	15
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	15
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (au choix)	15
Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoints du patrimoine principal de 1ère classe	25
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	100
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	50
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	100
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	50
Opérateur qualifié des APS	Opérateur principal des APS	50
Opérateur des APS	Opérateur qualifié des APS	50
Agent social	Agent social de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Agent social	Agent social de 1ère classe (au choix)	50

D-2013/382

Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la collectivité souhaite avoir un tableau des effectifs le plus en adéquation possible avec la réalité des postes pourvus ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement ce tableau pour tenir compte des mouvements et évolutions nécessaires à l'activité des services.

Les modifications qui vous sont proposées portent sur des postes existants qui nécessitent la transformation du cadre d'emploi d'origine ainsi que pour l'un d'eux le réajustement de la rémunération de référence, ceci afin de tenir compte de la réalité du marché de l'emploi.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires.

L'avis du Comité technique paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- accepter les ouvertures et les transformations de postes annexés et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGST	Depdu	Chef de service déplacement	A	Ingénieur contractuel		Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGST	Depdu	chargé d'études en éclairage extérieur et électricité - Depdu	B	Technicien	Ce poste a été ouvert en priorité à des candidats titulaires de la fonction publique mais les jury infructueux nous amène à ouvrir ce poste à des agents non titulaires, dont les compétences et la technicité correspondraient parfaitement au profil spécifique recherché.	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGA	Urbanisme	Chef de projet urbanisme	A	Ingénieur ou Attaché	Extension du cadre d'emploi de référence qui s'ouvre sur attaché	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGA	Urbanisme	chef de service foncier	A	Ingénieur ou Attaché	Extension du cadre d'emploi de référence qui s'ouvre sur attaché	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	DEPEF	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture		Actuellement les listes d'aptitude pour cet emploi sont vides, en conséquence ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	DEPEF	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture		Actuellement les listes d'aptitude pour cet emploi sont vides, en conséquence ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGST	CEE	Chef de service parc auto	A	Ingénieur		Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourrait être pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Performance interne	Chef de service performance interne	A	Attaché		Transformation d'un emploi de contractuel en emploi de titulaire pour nommer les réussites à concours
DGFG	Performance interne	Contrôleur de gestion interne	A	Attaché		Transformation d'un emploi de contractuel en emploi de titulaire pour nommer les réussites à concours

D-2013/383

Proposition de transformation et suppression de postes. Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Commission Administrative Paritaire de la Ville et du CCAS de Bordeaux en date du 26 mars 2013 s'est prononcée sur les promotions internes au titre de l'année 2012.

Ces promotions permettent aux agents de progresser dans leur carrière au sein de leur filière statutaire (administrative, technique, culturelle).

C'est ainsi que pour 2013, la mise en œuvre de ce dispositif permet à 48 agents de bénéficier d'une promotion interne. Le détail vous est présenté dans le tableau joint en annexe.

Compte tenu des propositions de la Commission Administrative Paritaire, il vous est proposé en conséquence de modifier l'état de la collectivité (Etat C) en tenant compte des créations et suppressions de postes qui en découlent.

L'avis du Comité technique paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- accepter les ouvertures et les transformations de postes annexés et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PALAU. -

Nous en avons un peu parlé tout à l'heure s'agissant des moyens que nous mettons à la disposition de nos administrés.

Il s'agit là des avancements de grades qui ont été validés à la dernière CAP et donc leur traduction dans nos effectifs.

Je voudrais souligner le fait que si on peut avoir une politique aussi dynamique en termes de progression de carrière c'est justement, Vincent, parce que nous avons dans nos effectifs et parce que nous embauchons pas mal d'agents titulaires, ce qui nous permet par le fruit des ratios d'avoir 48 progressions de carrière.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE. -

Pas de demandes de parole ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

PROMOTION INTERNE

LIBELLÉ GRADE	CREATIONS DE POSTE AU 1er avril 2013	SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1er avril 2013
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		
Attaché territorial	6	
Rédacteur principal de 1ère classe		5
Rédacteur	11	
Adjoint administratif principal de 1ère classe		5
Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
Adjoint administratif de 1ère classe		3
Adjoint administratif de 2ème classe		1
SOUS TOTAL	17	15
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Ingénieur territorial	5	
Technicien principal de 1ère classe		5
Technicien principal de 2ème classe	1	
Technicien territorial	3	
Agent de maîtrise principal		4
Agent de maîtrise territorial	19	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		3
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		13
Adjoint technique de 1ère classe		4
SOUS TOTAL	28	29
<u>FILIERE ANIMATION</u>		
Animateur territorial		1
SOUS TOTAL	470	0
	0	1

LIBELLÉ GRADE	CREATIONS DE POSTE AU 1er avril 2013	SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1er avril 2013
<u>FILIERE CULTURELLE</u>		
Conservateur territorial du patrimoine	2	
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	
Attaché territorial de conservation		2
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		1
SOUS TOTAL	3	3
TOTAL GENERAL	48	48

**DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI
présentée par Madame Elizabeth TOUTON**

D-2013/384
PNRQAD. Bordeaux [Re]Centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Si les objectifs du développement durable sont maintenant bien intégrés dans les logements neufs, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant dans un double objectif : environnemental en limitant les consommations énergétiques donc les émissions de gaz à effet de serre et social en prévenant la précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

Suite aux dispositifs déjà mis en œuvre sur les quartiers de Belcier et de Bacalan/Chartrons, grâce auxquels 100 logements de propriétaires occupants modestes ont pu être améliorés diminuant ainsi leurs consommations d'environ 30% par an, il a été décidé de porter l'action sur le centre ancien bordelais et plus précisément sur le territoire du « PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres ».

Ainsi, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) dont la convention partenariale pluriannuelle 2011-2018 a été signée le 21 janvier 2011, la Ville a souhaité mettre en œuvre un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, autorisé par délibération du 19 décembre 2011, complémentaire de l'OPAH RU. L'objectif est d'aider les propriétaires occupants sous conditions de ressources à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement (la priorité est accordée à l'isolation de la toiture et la réfection des ouvrants).

L'animation du dispositif est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine, avec le soutien technique du CREAQ.

Les travaux sont financés par la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF, dans la limite de 3 000 € par logement.

Ce dispositif a été reconnu au niveau national : un arrêté du 26 décembre 2012 porte validation de ce programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ceci permettra à la Ville de récupérer des CEE sur l'ensemble des dépenses engagées, ingénierie et aides aux ménages, dans le cadre de ce dispositif ; ils pourront ensuite être revendus à EDF qui se porte acquéreur. Le montant ainsi récupéré par la Ville pour 2013 et 2014 est estimé à environ 20 000 € par an.

Dans le même temps, l'étude des dossiers déjà financés fait apparaître un montant moyen de travaux de 4 775 €, subventionnés en moyenne à 47 %. Cependant, cette moyenne cache des disparités entre les situations ; ainsi, le reste à charge des propriétaires a pu atteindre plus de 7 000 €, uniquement pour le remplacement des menuiseries du fait notamment des contraintes patrimoniales dans le centre ancien.

Ainsi, il apparaît opportun de proposer une majoration des aides de la Ville de 500 € par dossier afin de mieux solvabiliser les propriétaires et limiter le recours à l'emprunt pour la réalisation des travaux nécessaires à une amélioration significative de l'efficacité énergétique, voire de les inciter à engager davantage de travaux. L'aide de la Ville pourrait donc atteindre 1 500 € pour les projets les plus importants, au lieu de 1 000 € aujourd'hui, l'aide globale de l'ensemble des financeurs se montant alors à 3 500 € maximum par dossier.

Il est également proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 3 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 4 500 € dans le cas où la majoration de 500 € serait validée ; dans le cas contraire, l'aide totale de la Ville sera ramenée à son montant initial, soit 3 000 €.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'une attestation sur l'honneur du propriétaire stipulant que les travaux ont été réalisés conformément au projet validé, des factures détaillées, de l'avis conforme de l'ABF le cas échéant. Un constat de bonne réalisation des travaux pourra être réalisé par la Ville ou par l'un des partenaires, signataires de la convention concernée.

Afin d'éviter aux particuliers l'avance du montant de la subvention et de garantir l'affectation de la subvention, la Ville versera les aides allouées aux propriétaires directement aux artisans ayant réalisé les travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- majorer l'aide de la Ville de 500 € pour les dossiers dont le coût dépasse le plafond de travaux subventionnables,
- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans les tableaux annexés et à reverser pour le compte d'EDF le montant de la subvention précisée dans les tableaux annexés.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, comptes 20422 pour la Ville et 458118 pour EDF du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Il s'agit d'aider les propriétaires occupants sous condition de ressources à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Il vous est donc proposé de les aider conformément au dispositif que nous avons mis en place sur le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Même traitement ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2013/385

**Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché
de maîtrise d'oeuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'œuvre n°2012-405 a été confié, le 03 octobre 2012, au Groupement HOERNER & ORDONNEAU (mandataire) / Bureau BAROQUE / WONDERFULIGHT / BETYLE en vue de l'aménagement et de la scénographie du Centre d'Interprétation et de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) dans un local sis Place de la Bourse.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève 345 000 € HT – valeur avril 2012.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux a été estimé à 422 884,31€ HT – valeur mai 2013.

En effet, ce coût intègre le renforcement des performances thermiques du bâti dans le cadre de la démarche de haute qualité environnementale notamment le remplacement des menuiseries extérieures par du double vitrage à faible émissivité, la réduction des consommations électriques (éclairage à efficacité lumineuse élevée).

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le montant du marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

Marché n°2012-405 - Groupement HOERNER & ORDONNEAU (mandataire)/Bureau BAROQUE/WONDERFULIGHT/BETYLE

	Montant en € HT
Montant initial du marché	44 730,00
Montant du présent avenant	4 893,46
Nouveau montant du marché	49 623,46

En conséquence, et comme suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- adopter l'Avant Projet Définitif,
- signer l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/386

**Restructuration partielle de l'école élémentaire Paul Lapie.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'école élémentaire Paul Lapie, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée: Olivier CARCALY.

Le marché est décomposé en 8 lots et le coût des travaux est estimé à 988 401€HT.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

- Lot n° 1 : gros-œuvre- VRD - démolitions
Société GREZIL pour un montant de 264 590,30 euros HT.
- Lot n° 2 : charpente –couverture-étanchéité
Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.
- Lot n° 3 : charpente métallique - serrurerie
Société AXE METAL pour un montant de 169 576 euros HT.
- Lot n° 4 : électricité – chauffage -plomberie
Société FEUILLERAT pour un montant de 77 557 euros HT.
- Lot n° 5 : ascenseur
Société CFA pour un montant de 19 870 euros HT.
- Lot n° 6 : menuiseries bois extérieures et intérieures
Société RIDORET pour un montant de 69 000 euros HT.

- Lot n° 7 : menuiseries aluminium

Société MIROITERIE DU SUD OUEST pour un montant de 69 785 euros HT.

- Lot n° 8 : second oeuvre

Société BLR pour un montant de 90 115,33 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/387

**Réfection de la couverture du groupe scolaire Saint-Bruno.
Signature du marché.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de couverture du groupe scolaire Saint-Bruno, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la Direction des Constructions Publiques.

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de l'entreprise JD CHARPENTE a été classée en premier, pour un montant de 209 075 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/388

Travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Pins Francs. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Pins Francs, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la Direction des Constructions Publiques.

Le marché est décomposé en 3 lots.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

- Lot n° 1 : gros-œuvre- traitement des façades - serrurerie
Société TONEL pour un montant de 233 978,42 euros HT (offre de base + option)

- Lot n° 2 : peinture
Société ART DECO pour un montant de 15 949 euros HT.

- Lot n° 3 : électricité- ventilation
Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/389
Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas.
Reconstruction. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
M110244. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/267 du 30 mai 2011, après un concours d'Architecture, vous avez attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Groupe scolaire et de la structure d'accueil Albert Thomas au groupement BDM Architectes, (mandataire), BETOM Ingénierie et IDB acoustique.

L'Avant Projet Définitif a été approuvé par délibération n° D-2012/44 en date du 13 février 2012 et un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour un montant de 1 226 074,32 € HT.

Par délibération n° D-2012/717 du 17 décembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un premier avenant au marché de travaux pour l'extension de la surface de panneaux photovoltaïques en toiture afin d'atteindre un objectif de bâtiment à énergie positive.

Ces modifications relatives à l'intégration d'une toiture photovoltaïque de 1430 m² en lieu et place des 190 m² initialement prévus, conduisent la Maîtrise d'œuvre à réaliser une mission complémentaire photovoltaïque pour mener à bien les études de mise au point des différents lots, plans, analyse technico-financière, permis de construire modificatif et suivi des réalisations.

Cette mission a été négociée pour un montant de 41 300,00 € HT. et représente un taux de 5,57%. Ce dernier est inférieur au taux de rémunération de la mission de base (8,70 %).

Compte tenu de ces modifications, le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié en conséquence :

MARCHÉ N°M110244 – MAITRISE D'ŒUVRE
ENTREPRISE BDM ARCHITECTURE/BETOM

	Montant en € HT
Montant initial du marché	1 226 074,32
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	41 300,00
Nouveau montant du marché	1 267 374,32

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – rubrique 2313.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D-2013/390
Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas.
Reconstruction. Avenant au marché de travaux 2012-363.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/377 du 16 juillet 2012, n° D-2012/564 du 22 octobre 2012 et n° D-2012/647 du 19 novembre 2012, vous avez décidé d'autoriser la signature des marchés de travaux pour un montant global de 10 152 491,87 € HT.

Les travaux, qui s'échelonnent sur plusieurs mois, ont débuté le 20 août 2012 et s'articulent en plusieurs phases pour une livraison de l'Ecole élémentaire à la rentrée de septembre 2013, celle de l'Ecole maternelle en 2014 et le multi accueil début 2015.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre à des aléas techniques rencontrés.

Seul le marché n° 2012-363, en date du 8 août 2012 modifié par avenant suite à la délibération n° D-2012/717 du 17 décembre 2012 relatif aux travaux de gros-œuvre et clos-couvert qui a été confié à l'entreprise MAESTRO SAS pour un montant total de 6 538 071,60 € HT, est impacté.

Le maître d'œuvre avait prévu, à l'origine, de conserver les portes du local de livraison gaz mais après dépose de ces dernières, leur état de solidité ne permettait pas de les adapter aux nouvelles façades du bâtiment.

Des portes similaires à celles du projet ont été devisées pour un montant de 3 953,22 € HT. Après négociation, REGAZ a accepté de régler la moitié du coût soit 1 976,61 € HT.

Les déconstructions d'une partie des bâtiments de l'école, ont mis au jour des conduits encoffrés et des matériaux sous les revêtements sols qui contenaient de l'amiante. Ces travaux de désamiantage complémentaires sont chiffrés à 37 764,00 € HT.

Les démolitions des bâtiments associatifs de la rue Auguin ont fait apparaître des profondeurs de fondations des murs conservés différentes des plans anciens. Ces aléas ont nécessité des travaux de confortement pour éviter un glissement de terrain de la chaussée et du poste gaz pour un montant global négocié de 60 000,00 € HT.

Ces mêmes démolitions ont mis au jour des volumes de béton et de remblais non présents sur les plans de recollement des bâtiments existants dans les vides sanitaires non visitables. Ces prestations sont chiffrées à 32 285,00 € HT.

La synthèse des réseaux de tous les fluides en phase d'exécution a mis en évidence des difficultés pour le cheminement des réseaux de chauffage dans les plénums. Ces aléas rabaissaient considérablement la hauteur de plafond du restaurant et ne permettraient pas des opérations de maintenance futures. Le maître d'œuvre a étudié la solution technique permettant le passage des réseaux dans une nouvelle tranchée pour un montant de 5 443,00 € HT.

Afin de respecter les performances acoustiques et thermiques, le cahier des charges définit un isolant dans le local technique et des socles pour les centrales de traitement de l'air. En phase travaux et en anticipant sur les opérations de maintenance à prévoir, le maître d'œuvre a décidé d'ajouter une dalle béton de 7 cm pour la protection de l'isolant pour un montant de 1 445 € HT.

Aussi le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

Lot n° 2 _ TRAVAUX DE GROS-ŒUVRE ET CLOS-COUVERT
Marché n° 2012-363 – Entreprise Maestro SAS

	Montant en € HT
Montant initial du marché	5 828 071,60
Avenant n° 1	710 000,00
Montant du présent avenant	138 913,61
Nouveau montant du marché	6 676 985,21

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/391**Portes et portails automatiques. Maintenance. Avenant au marché de travaux M 090544. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20090748 du 21 décembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commandes, sans minimum et maximum, pour la maintenance préventive et curative des portes et portails automatiques situés dans les différents bâtiments de la Ville.

Le marché a été confié à la société PORTIS DIVISION D'OTIS pour un montant annuel de 16 864,28 € HT pour la maintenance préventive (offre initiale + avenant 1).

La présente demande a également pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de nouveaux matériels supplémentaires non encore identifiés.

Le coût total de la maintenance préventive pour intégrer ces nouveaux équipements est de 1 670,00 € HT.

Le montant de cet avenant concerne également les périodes de reconduction éventuelles.

MARCHÉ N° M090544 – MAINTENANCE PREVENTIVE
Société PORTIS DIVISION D'OTIS

	Montant en € HT
Montant initial du marché	14 915,00
Montant avenant n° 1	1 949,28
Montant du présent avenant	1 670,00
Nouveau montant du marché	18 534,28

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sous fonction 33, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/392

Logiciel informatique de gestion de prêt de matériel aux associations. Avenant au marché M100230. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le service « Transports-Manifestations-Sécurité Voie Publique » de la Direction du Centre et d'Entretien et d'Exploitation assure la logistique événementielle de la ville et prête dans ce cadre divers matériels aux associations bordelaises et aux autres services de la Mairie de Bordeaux.

Son pôle "sonorisation et éclairage" utilise depuis 2010 l'application Locasyst.

Cette solution informatique de gestion de prêt de matériels a été mise en œuvre suite à une procédure adaptée au terme de laquelle la société PGS Progissoftware a été retenue pour assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de ce système.

Le suivi nécessaire à la gestion des demandes de prêt de matériel conduit le service à étendre l'utilisation du logiciel au pôle "logistique événementiel" afin d'améliorer et faciliter la gestion des prêts de matériels (état général et agenda) et de valoriser les prestations offertes aux associations.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'acquérir des licences supplémentaires, d'en assurer la maintenance et de procéder à des modifications sur l'éditique des prêts et des plannings.

Ces évolutions prévues dans le cadre du marché actuel engendrent néanmoins une augmentation de coût de l'ordre de 20 %, soit 4 800 euros HT portant le montant maximum du marché à 28 800 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – comptes 205, 2031, 232, 6156, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/393

Maintenance et Evolution du progiciel CARTADS CS et des logiciels associés. Signature du Marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction du Droit des Sols et de l'Architecture Durable utilise le progiciel CARTADS CS distribué par la société GFI pour assurer la gestion de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Cette solution a été retenue dans le cadre d'un appel d'offre et permet notamment :

- le suivi de l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager ...),
- la gestion des taxes d'urbanisme associées,
- la consultation des données cadastrales,
- l'analyse statistique et cartographique du foncier et des dossiers.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de cette application, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société GFI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- la mise en place d'interfaces et de modules complémentaires.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Son montant annuel est estimé à 25 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GFI, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 6156, 6228, 6184, 2031,205, 232

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/394**Magasin mutualisé municipal. Site de Schinazi. Aménagement des locaux existants. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/355 du 25 juin 2012, n° D-2012/487 du 24 septembre 2012, vous avez décidé d'autoriser la signature des marchés de travaux pour un montant global de 1 490 700,56 € HT.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre d'une part, aux demandes des utilisateurs et, d'autre part, à des aléas techniques rencontrés.

Aussi les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – V.R.D.**Marché n° 2012-223 - Entreprise C.M.R.**

Création d'une antenne pour reprise d'eau pluviale dans la zone de stockage
Création d'une tranchée au droit du bâtiment pour le réseau R.I.A.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	71 730,40
Montant du présent avenant	7 872,60
Nouveau montant du marché	79 603,00

Lot n° 2 – Gros - Œuvre**Marché n° 2012-224 - Entreprise MAESTRO**

Reprise de l'ensemble des enrobés sur la zone de stockage située en fond de hangar
 Mise à disposition de l'ancien réfectoire du site Schinazi pour base de vie du chantier
 Moins value sur la réalisation des enduits sur mur hangar

	Montant en € HT
Montant initial du marché	317 768,87
Montant du présent avenant	26 822,82
Nouveau montant du marché	344 591,69

Lot n° 3 – Charpente**Marché n° 2012-225 - Entreprise BONS**

Complément contre-bardage suite aux démolitions

	Montant en € HT
Montant initial du marché	386 247,99
Montant du présent avenant	1 406,04
Nouveau montant du marché	387 654,03

Lot n° 4 – Couverture.**Marché 2012-226 - Entreprise SAREC**

Reprise de l'étanchéité au droit du contre-bardage suite aux démolitions
 Points d'ancrage complémentaires en toiture

	Montant en € HT
Montant initial du marché	50 715,00
Montant du présent avenant	4 041,00
Nouveau montant du marché	54 756,00

Lot n° 5 – Menuiserie extérieure**Marché 2012-227 - Entreprise ATE ALU**

Suppression de 2 baies vitrées au rez-de-chaussée

	Montant en € HT
Montant initial du marché	69 000,00
Montant du présent avenant	- 3 080,09
Nouveau montant du marché	65 919,91

Lot n° 06 – Plâtrerie.**Marché 2012-228 - Entreprise SMDCM**

Modification du type de cloisonnement pour les zones de stockage

	Montant en € HT
Montant initial du marché	63 140,45
Montant du présent avenant	- 4 899,97
Nouveau montant du marché	58 240,48

Lot n° 10 – Serrurerie**Marché 2012-232 - Entreprise ROYNEL**

Suppression du grillage sur les rayonnages

	Montant en € HT
Montant initial du marché	80 281,10
Montant du présent avenant	- 2 773,00
Nouveau montant du marché	77 508,10

Lot n° 11 – Chauffage - Ventilation - Plomberie**Marché 2012-233 - Entreprise SERSET**

Dévoisement du réseau incendie extérieur

	Montant en € HT
Montant initial du marché	199 386,85
Montant du présent avenant	3 820,05
Nouveau montant du marché	203 206,90

Le coût de ces ajustements s'élève à 33 209,45 € HT et porte le montant global des marchés à 1 523 910,01 € HT.

De plus, afin de permettre l'achèvement de ces prestations complémentaires, il convient d'allonger le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 2 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/395

Parc aux Angéliques. Tranche Conditionnelle 3. Demande de décalage de l'affermissement. Avenants aux marchés M100240, M100241 et M100242. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Parc aux Angéliques se caractérise comme un vaste parc urbain de 40 hectares, qui va s'étendre sur l'ensemble des berges de la rive droite de Bordeaux.

En 2010, un appel d'offres a été lancé afin d'aménager une première séquence de 8 hectares sur le quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles. En effet, une tranche ferme et sept tranches conditionnelles ont été rendues distinctes afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros par an.

Aujourd'hui, trois tranches ont été réalisées représentant 4 hectares d'aménagement. Nous devons, selon les affermisements, engager la tranche conditionnelle 3 en juillet prochain.

Cependant, cette année, la ligne budgétaire dédiée à l'aménagement du Parc aux Angéliques ne peut supporter le montant de cette « tranche conditionnelle 3 ». C'est pourquoi, afin que les prestataires restent engagés sur les marchés en cours, il convient de décaler le délai d'affermissement de 7 mois pour pouvoir déclencher cette tranche dans le premier trimestre 2014.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés cités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/396

Fourniture de laveuse basse pression sur châssis d'une capacité minimum de 5000 litres ainsi que les pièces détachées associées. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement de son parc de matériels, le service de la propreté urbaine de la Ville de Bordeaux souhaite faire l'acquisition de laveuses basse pression sur châssis d'une capacité minimum de 5 000 litres. Ainsi la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service Propreté Urbaine.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SEMAT.

Ce marché à bons de commande, avec un montant minimum de 234 000 € HT, sera conclu pour un an à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/397

Fourniture d'une laveuse compacte haute pression eau chaude de 1000 litres minimum de capacité.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat d'une laveuse compacte haute pression eau chaude de 1000 litres minimum de capacité avec système de réaspiration ainsi que les pièces détachées associées, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service Propreté Urbaine.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CMAR.

Ce marché à bons de commande, avec un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 180 000€HT, sera conclu pour un an à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/398

Fourniture d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts de la ville de Bordeaux. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts de la ville de Bordeaux, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des parcs, des jardins et des rives.

A l'issue de la procédure de consultation et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre des Pépinières VAN DEN BERK.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire tacitement trois fois. A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 100 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2181.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/399

Salle des Fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du jury. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 16 Juillet 2012, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres du jury appelé à se prononcer dans le cadre de la consultation relative à la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand-Parc, et ce conformément à l'Article 24 du Code des Marchés Publics.

Suite à l'indisponibilité de l'un de ses membres, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner les membres élus du jury :

Membres titulaires :

Madame Anne-Marie CAZALET, Adjointe au Maire
Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire
Madame Elizabeth TOUTON, Adjointe au Maire
Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Michel PEREZ, Conseiller Municipal

Membres suppléants

Madame Anne BREZILLON, Adjointe au Maire
Madame Arielle PIAZZA, Adjointe au Maire
Madame Laetitia JARTY-ROY, Conseillère Municipale Déléguée
Madame Emmanuelle CUNY, Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur Vincent MAURIN, Conseiller Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2013/400

Prestations de transport en autocar pour la Mairie de Bordeaux. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer des prestations de transport en autocar pour la Mairie de Bordeaux au profit:

- ✓ des élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- ✓ des écoles de sport des mercredis,
- ✓ des élèves du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud,
- ✓ des enfants inscrits aux Centres d'Accueil de Loisirs,
- ✓ des jeunes enfants des crèches âgés de 18 mois à 3 ans pour des sorties diverses,
- ✓ des lycéens du Lycée Horticole Camille Godard,
- ✓ de tous publics pour les sorties ponctuelles à l'intérieur de la CUB,
- ✓ de tous publics pour des sorties ponctuelles en dehors de la CUB,
- ✓ de tous publics pour des sorties ponctuelles CUB, en dehors de la CUB et à l'étranger (Grand Tourisme).

un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 – Transport d'élèves vers les équipements sportifs de plein air Colette Besson (Bordeaux Lac), Loret (Cenon) et Parc Saint Michel (Quai Sainte Croix à Bordeaux).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 860.

Société CITRAM AQUITAINE

Lot n°2 – Transport d'élèves vers les Stades, Salles et Gymnases de Bordeaux et le Stade Suzon à Talence (Barrière de Toulouse).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 800.

Groupement BORDEAUX BUS/PULMAN LANDAIS

Lot n° 3 – Transport d'élèves vers les installations spécialisées sportives ou autres dans Bordeaux (Bi cross, Voile, Tennis de table, Golf, Prévention routière, Patinoire).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 600.

Société CITRAM AQUITAINE

Lot n°4 – Transport d'élèves vers les Piscines de Bordeaux.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 1 100.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°5 – Transports ponctuels de personnes dans la Communauté Urbaine de Bordeaux

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 52 000 euros HT.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°6 – Transports ponctuels de personnes hors de la Communauté Urbaine de Bordeaux

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 85 000 euros HT.

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n°7 – Crèches Transports Ponctuels CUB.

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 32 000 euros HT.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°8 – Transports Grand Tourisme (CUB, Hors CUB et Etranger).

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 6 000 euros HT.

Sarl OLIVIER Jean Luc

Lot n°9 – Lycée Horticole Camille Godard Transport vers les sites sportifs.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 100.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°10 – Transport des écoles de sport vers les équipements sportifs de plein air.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 700.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter du 23 juillet 2013 avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020-311-64-321, article 6247.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/401

Acquisition de matériels de type LUDEC ou équivalent pour l'éclairage public. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition d'appareils d'éclairage extérieur, d'ensembles de mâts, consoles, lanternes et pièces détachées pour l'entretien de l'éclairage public sur la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service des mises en lumière.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SELUX SAS.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum, sera conclu de sa notification jusqu'au 11 novembre 2014, avec possibilité de le reconduire tacitement deux fois.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense pour la première année du marché est de 40 000€HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814, article 2315.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2013/402

Transfert des marchés détenus par les sociétés EVENON et AUDIOMASTER. Avenants. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société EVENON est titulaire du marché M100020 concernant la location de matériels audiovisuels, d'éclairages scéniques, sonorisation et de structures pour les manifestations et événements divers.

La société AUDIOMASTER est titulaire de deux marchés, à savoir:

- M110414: requalification de la bibliothèque Meriadeck- lot 12 équipements scéniques
- M110062: acquisition de matériels de sonorisation audiovisuels et prestations associés

Suite à l'acquisition de la société EVENON par la société AUDIOMASTER par fusion absorbtion, le GROUPE AUDIOMASTER EVENON a été constitué.

Dans ce cadre, il convient de passer des avenants pour transférer les marchés cités au GROUPE AUDIOMASTER EVENON, jusqu'à leur échéance.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/403

**Transfert des marchés détenus par la société OCE FRANCE.
Avenants. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société OCE FRANCE est titulaire de deux marchés, à savoir:

- M110018: maintenance de la solution de numérisation, copie et impression grand format couleur de la DGST
- M110397: fourniture et maintenance de solutions d'impression pour l'atelier de reprographie de la Mairie de Bordeaux

Suite à la fusion de la société OCE France avec CANON France SAS, il convient de passer des avenants pour transférer les marchés cités à la société CANON France SAS, jusqu'à leur échéance.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MONSIEUR LE MAIRE

Motion relative aux grands projets ferroviaires du Sud-Ouest

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux exprime ses plus vives inquiétudes concernant les conclusions du rapport de la Commission Mobilité 21, chargée par le gouvernement de proposer une révision de la liste des infrastructures ferroviaires à inscrire au Schéma national des transports en tant qu'infrastructures prioritaires devant être engagées d'ici 2030. N'y figurent ni la ligne Bordeaux-Toulouse, susceptible néanmoins d'être inscrite au Schéma national si de nouvelles ressources financières étaient affectées à l'AFFIT, ni la ligne Bordeaux-Hendaye.

Le Conseil municipal de Bordeaux rappelle au gouvernement que l'Etat s'est engagé dès 2005 à réaliser les 2 branches des lignes à grandes vitesse GPSO, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye, de front et en continuité de la ligne Sud- Europe Atlantique qui sera mise en service à l'été 2017. L'objectif était de rattraper le retard du Grand Sud-Ouest en matière d'infrastructures à grande vitesse et de mettre en oeuvre les engagements européens du sommet d'Essen qui a inscrit la ligne à grande vitesse Bordeaux-Madrid parmi les infrastructures prioritaires.

Conformément à cette décision, les études relatives aux GPSO sont en cours d'achèvement, en vue du lancement de l'enquête publique cet été, et les acquisitions foncières ont été réalisées pour l'essentiel. Revenir aujourd'hui sur cet engagement constituerait un exemple sans précédent de reniement de la parole de l'Etat et un coup porté au développement économique et à l'emploi en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

Une telle décision risquerait en outre de remettre en cause la réalisation de la LGV Sud-Europe Atlantique dès lors que la contribution financière à ce projet des collectivités territoriales au Sud et à l'Est de Bordeaux est conditionnée au respect des engagements pris quant au calendrier de réalisation des GPSO.

Le Conseil municipal demande à l'Etat de respecter ses engagements et de lancer l'enquête publique sur les GPSO afin de pouvoir lancer les travaux en 2016. Il soutient la demande d'audience auprès du Premier ministre formulée, par courrier du 23 mai dernier, par le maire de Bordeaux, le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques et les présidents de la CUB et de l'agglomération Côte basque Adour.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE COMMUNISTE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE DES VERTS

Monsieur Alain JUPPE

M. LE MAIRE. -

Je terminerai en mettant aux voix la motion relative au grand projet ferroviaire du Sud-Ouest qui vous a été distribuée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE. -

La Région vient de la voter, je m'en réjouis, à l'unanimité, ce qui prouve qu'elle se bat bien. Nous aussi nous allons nous battre pour cela parce que c'est très important pour l'agglomération.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 55)



RÉGION
AQUITAINE



Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Bordeaux, le 23 mai 2013

Objet : Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest – demande d'audience

Monsieur le Premier Ministre,

Les projets de lignes à grande vitesse revêtent une importance stratégique pour les territoires qu'ils traversent, car au-delà de la seule dimension "transport" et des ses multiples implications, se joue l'ensemble des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique.

Il en est ainsi du projet de LGV Sud Europe Atlantique dont une première phase, la section Tours-Angoulême-Bordeaux est en cours de construction, et dont la seconde phase, indissociable, dénommée le Grand Projet du Sud Ouest (GPSO), doit entrer dans les prochains mois dans la phase d'enquête publique.

Il suffit d'ailleurs d'observer une carte du réseau européen à grande vitesse pour constater l'enclavement du quart Sud-Ouest de la France de ce point de vue. C'est la raison pour laquelle le GPSO est reconnu comme étant l'épine dorsale de l'un des dix grands corridors européens du futur RTE-T.

En effet, les caractéristiques propres de ce projet sont porteuses de solutions et d'avantages compétitifs majeurs au bénéfice non seulement des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais également de la France et de l'Europe.

Il est ainsi une réponse aux attentes de mobilité croissante d'un territoire très vaste de 8 millions d'habitants qui bénéficie d'une forte dynamique démographique (+ 0,72 % de croissance annuelle de population côté français, soit + 0,31 % au-delà de la moyenne nationale) laissant envisager un accroissement de plus de 1,5 millions d'habitants supplémentaires sur une période de 50 ans, soit la moitié de la population actuelle de l'Aquitaine !

Alors que les temps de parcours sur le triangle Bordeaux-Toulouse-Bilbao seront presque divisés par deux, **le GPSO intègre sans surcoût une liaison Sud-Sud** propre à relier la façade atlantique à la Méditerranée.

Il permettra également d'améliorer les transports du quotidien grâce à l'augmentation de la capacité du réseau existant aux abords des agglomérations bordelaise, basque et toulousaine en plein développement.

S'y ajoutent des perspectives avérées de report modal de l'aérien (1,5 millions de passagers) et du routier (6,1 millions de passagers) vers le mode ferroviaire conférant au GPSO une véritable dimension de développement durable.

Les études mettent en relief une demande considérable de transport de voyageurs, **sans aucun équivalent parmi les autres projets du SNIT** : 28 millions de voyageurs par an à la mise en service dont 17 millions sur les lignes nouvelles vers Toulouse et vers l'Espagne ; + 6,5 millions de voyageurs par an générés par le projet et 10 millions de tonnes de Fret (90 trains par jour) à la mise en service et plus de 20 millions de tonnes à l'horizon 2050.

Les performances intrinsèques de ce projet ne dépendent d'aucun autre projet d'infrastructure et permettent d'envisager un bénéfice net actualisé, le coût du projet est désormais bien maîtrisé et stabilisé à 13 milliards d'euros.

Enfin, ce projet, qui est parmi les projets de LGV les plus avancés en terme d'étude et de concertation, a fait l'objet **d'un accord binational avec l'Espagne** qui de son côté s'est fortement investi dans la réalisation de grandes infrastructures au niveau transfrontalier.

Malgré l'importance avérée de poursuivre le travail considérable déjà engagé, le GPSO pourrait cependant subir un retard de son calendrier initial, jusque là respecté, qui serait fortement préjudiciable pour le lancement de l'enquête publique cet automne, si la consultation préalable de l'Autorité Environnementale n'était pas engagée immédiatement.

Or, une telle saisine exige préalablement une décision ministérielle modificative pour approuver les dernières adaptations de tracé en Tarn-et-Garonne ainsi qu'au droit de Saint-Jean-de-Luz (64) et de Layrac (47), résultat du processus de concertation engagé par Réseau Ferré de France sous l'autorité du Préfet de la Région Aquitaine, coordonnateur du GPSO.

Nous serions très sensibles à ce que vous nous accordiez une audience pour échanger sur ce projet capital pour l'avenir de nos territoires et qui ne peut se concevoir sans la **concomitance** de la réalisation de ses deux branches **vers Toulouse et vers l'Espagne**.

...

Nous sommes désireux de vous montrer notre engagement collectif à le soutenir et souhaiterions vous alerter sur l'impérieuse nécessité de faire respecter un calendrier de procédures qui conditionne étroitement celui de l'enquête publique à venir.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Philippe MADRELLE

Président du Conseil Général de la Gironde

Henri EMMANUELLI

Président du Conseil Général des Landes

Jean GRENET

Maire de Bayonne
Président de l'agglomération Côte Basque
Adour

Vincent FELTESSE

Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux

Alain JUPPE

Maire de Bordeaux

Georges LABAZEE

Président du Conseil Général des Pyrénées
Atlantiques